

RAPPORT
SUR LES

LGRTI **PHOBIES** **2025**

A stylized illustration of a hand holding a flag. The flag features a rainbow horizontal stripe pattern and a transgender symbol (a circle with a cross, a circle with a dot, and a circle with a vertical line) on a yellow background. The hand is white with black outlines.

SOShomophobie

Vous êtes victime ou témoin d'insultes, de violences, de menaces ou de discriminations liées à votre orientation sexuelle et/ou amoureuse ou votre identité de genre par votre entourage, sur votre lieu de travail, dans un lieu public...

**VOUS AVEZ BESOIN D'ÊTRE ÉCOUTÉ·E,
VOUS CHERCHEZ DES INFORMATIONS,
VOUS VOUS POSEZ DES QUESTIONS...**



APPELEZ OU TÉMOIGNEZ

Du lundi au jeudi : 18 h – 22 h
Vendredi : 18 h – 20 h
Samedi : 14 h – 16 h
Dimanche : 18 h – 20 h
(Hors jours fériés)



CHAT'ÉCOUTE

sos-homophobie.org/chat
Jeudi : 21 h – 22 h 30
Dimanche : 18 h – 19 h 30
(Hors jours fériés)



**FORMULAIRE
DE TÉMOIGNAGE**
sos-homophobie.org/temoigner



AIDE EN LIGNE
sos-homophobie.org/aide-en-ligne
Tous les jours
24 heures sur 24



COMPRENDRE ET S'INFORMER SUR LA CULTURE LGBTI

cestcommeca.net

Un site destiné aux adolescent·es sur
l'orientation amoureuse et/ou sexuelle
et l'identité de genre



**TÉMOIGNER, C'EST AGIR
ADHÉRER, C'EST AGIR**
Adhésion possible en ligne sur notre site
(paiement sécurisé par CB)
sos-homophobie.org/faire-un-don



**VOUS SOUHAITEZ
DEVENIR BÉNÉVOLE?**
Contactez-nous :
nousrejoindre@sos-homophobie.org
sos-homophobie.org/devenir-benevole

HOMMAGE

Nous dédions ce rapport à Géraldine et Angelina, victimes de transféminicides en France en 2024.

Nous dédions ce rapport à tous·tes nos camarades lesbiennes, gays, bi·es, trans et intersexes décédé·es du fait de LGBTIphobies.

Nous dédions également ce rapport à nos camarades partout dans le monde subissant les conséquences de l'arrivée au pouvoir de Donald Trump. ▲

SOMMAIRE

ÉDITORIAL	6
L'ASSOCIATION SOS HOMOPHOBIE	8
DÉFINITIONS	10
DEPUIS 28 ANS, DÉNONCER LES VIOLENCES	12
ÉLABORATION DU RAPPORT 2025	16

ANALYSES ET TÉMOIGNAGES

SYNTHÈSE GÉNÉRALE	20
AGRESSIONS PHYSIQUES	26
LESBOPHOBIE	34
GAYPHOBIE	40
BIPHOBIE ET PANPHOBIE	48
TRANSPHOBIE	52
INTERSEXOPHOBIE	60
COMMERCE, SERVICES	66
FAMILLE ET ENTOURAGE PROCHE	74
HAINE EN LIGNE	82
LIEUX PUBLICS	92
MAL DE VIVRE	98
MÉDIAS	106
MILIEU SCOLAIRE, ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR	112
POLICE, JUSTICE, GENDARMERIE	120
POLITIQUE	126
RELIGIONS	130
SANTÉ	138
SPORT	146
TRAVAIL	150
VOISINAGE	156
DISCRIMINATIONS CROISÉES	164
INTERNATIONAL	172
UN REGARD SUR L'IMMIGRATION	180
UN REGARD SUR L'HOMONATIONALISME	186

ANNEXES

RECOMMANDATIONS ET REVENDICATIONS	188
LE DROIT FRANÇAIS	190
REMERCIEMENTS	192

ÉDITORIAL

L'année 2024 aurait pu être celle d'un renouveau. Elle aurait pu, par la richesse des événements sociaux, économiques et politiques qui l'ont parcourue, par la valse des gouvernements, amorcer un virage vers une prise de conscience citoyenne et engagée, et marquer un tournant vers une lutte concrète contre les discriminations, et parmi elles les LGBTIphobies. Il n'en fut rien.

2024 fut l'année de la désillusion.

Non seulement les marqueurs de violences LGBTIphobes, que nous ne connaissons que trop bien, sont encore bien présents dans ce *Rapport annuel*, mais ils sont directement corrélés au contexte de cette année écoulée : la parole haineuse s'y est fait entendre plus que de raison, de façon absolument décomplexée et banalisée. Sur les réseaux sociaux, dans les conversations quotidiennes... mais surtout dans la bouche de personnalités publiques, souvent politiques, relayée par des médias complaisants, toujours trop prompts à se saisir d'une nouvelle « panique morale » qui puisse créer l'agitation.

Ainsi, le climat s'est dégradé au fur et à mesure de l'année, dégradation renforcée par les nominations successives de membres des gouvernements ouvertement hostiles à la lutte pour l'égalité. Il en a résulté, pour les personnes LGBTI comme pour toutes les personnes appartenant à une ou des minorités, une anxiété de plus en plus oppressante, un mal de vivre dont le présent *Rapport* propose une analyse. Au-delà, cette parole haineuse décomplexée tend à « légitimer » les actes haineux : si l'on peut dire ouvertement sur un plateau télé que le « lobby LGBT » œuvre à une « propagande » et à une « censure woke », pour quoi ne pas transformer l'essai en une agression justifiée par les élections législatives, qui permettraient de « casser du pédé librement » trois semaines plus tard ?

La violence des mots mène à la violence des actes. C'est indubitable.

Cette spirale est d'autant plus effrayante qu'elle prend de l'ampleur : la montée de la droite et

de l'extrême droite en France lui donne un élan renouvelé, mais cet élan est le même en Europe et dans le monde. Et elle va jusqu'à gangrener les moments pourtant les plus positifs.

Les Jeux olympiques et paralympiques de Paris, lors de cet été 2024, ont par exemple représenté une parenthèse de partage autour du sport, mais aussi une célébration de la visibilité et de l'inclusion grâce au travail de Thomas Jolly sur les différentes cérémonies. Pourtant, ces mêmes Jeux ont également été le théâtre de déferlements de haine LGBTIphobe – mais pas que : sexiste, grossophobe... – à l'encontre des artistes ayant participé à ces cérémonies, ainsi que d'attaques transphobes et intersexophobes extrêmement violentes. Alimentées par d'obscurités théories du complot et surtout par une ignorance criante des réalités vécues par les personnes LGBTI, ces attaques ont été relayées, amplifiées, rendues écrasantes par les réseaux sociaux et les médias.

Or, précisément, où étaient les personnes trans sur les plateaux médiatiques lorsque les « débats » faisaient rage ? Où étaient les personnes intersexes ? Toujours absentes – ou, pour faire preuve d'exactitude, jamais invitées. Mais comment espère-t-on combattre l'ignorance si l'on ne laisse aucune place à la voix de celles et ceux qui pourraient éclairer les échanges et les rendre moins stériles ?

Cette question de l'information, de l'éducation, de la sensibilisation n'est *évidemment* pas nouvelle. Elle n'en est pas moins cruciale, sans doute maintenant plus que jamais. La lutte contre les discriminations passe nécessairement par cette étape fondamentale. Nommer les existences LGBTI, les incarner, les rendre visibles, et éduquer sur les mécaniques discriminatoires pour savoir les identifier et les endiguer.

À l'heure où certain-es contestent encore l'utilité ou la mise en application de l'EVARS (éducation à la vie affective, relationnelle et sexuelle) dans les établissements scolaires français, il est grand temps de prendre conscience que savoir, c'est comprendre – et comprendre, c'est cesser de lancer des coups de griffe à l'aveugle simplement pour déverser une haine dont on ne connaît même plus le fondement.

Le présent *Rapport annuel* propose donc à la fois un état des lieux des manifestations de

LGBTIphobies à partir des témoignages reçus sur les dispositifs d'écoute de SOS homophobie, mais aussi et surtout une analyse de ceux-ci à la lumière de ce climat anxigène dans lequel nos luttes sont trop souvent instrumentalisées. Car ces luttes sont multiples : le combat contre les LGBTIphobies possède ses singularités, mais représente surtout un enjeu citoyen et démocratique global. Il se range dans les rangs des luttes contre toutes les discriminations, de la façon la plus intersectionnelle possible, et doit être pris en considération dans une vision totale de la société.

Quoi qu'il en soit, une chose est sûre : les vécus et les identités LGBTI ne sont pas à débattre. Ils sont une réalité. Les vécus et les identités LGBTI existent.

Il ne reste plus qu'à les respecter pleinement. ▲

Julia Torlet
Présidente de SOS homophobie

L'ASSOCIATION SOS HOMOPHOBIE



SOS homophobie



SOUTENIR LES VICTIMES D'ACTES LGBTIPHOBES

ÉCOUTER

Une ligne téléphonique animée par des bénévoles formé·es recueille les témoignages et apporte aux victimes attention, réconfort et pistes de solution dans le plus strict anonymat. Les coordonnées de structures ou de personnes aux compétences spécifiques (associations locales, avocat·es, etc.) peuvent être communiquées.

RÉPONDRE

Les courriels et témoignages déposés sur notre site internet bénéficient d'un suivi attentif et leurs auteurs et autrices reçoivent une réponse. Nous accompagnons également les personnes via notre chat'écoute.

INFORMER

Notre site internet comporte une interface d'aide en ligne regroupant une quarantaine de fiches informatives. Accessibles 24 heures sur 24, ces éléments permettent d'apporter les premières réponses aux personnes.

SOUTENIR ET ACCOMPAGNER

Sous certaines conditions, et à la demande de l'appelant·e, l'anonymat peut être levé pour un soutien personnalisé. Si nécessaire, l'association peut intervenir concrètement auprès des victimes qui sollicitent son appui : lettres de soutien, accompagnements, interpellations d'employeur·ses, de voisin·es ou autres personnes commettant des actes LGBTIphobes.

AGIR EN JUSTICE

L'association SOS homophobie, ayant plus de cinq ans d'existence, est habilitée à se porter partie civile auprès de victimes d'actes LGBTIphobes.



PRÉVENIR LES LGBTIPHOBIES

INTERVENIR EN MILIEU SCOLAIRE

L'association propose des rencontres-débats aux élèves des collèges et lycées, animées par des bénévoles formé·es. Objectif : déconstruire les stéréotypes et les idées reçues qui forment le terreau des LGBTIphobies, particulièrement à l'école. Pour ces actions, SOS homophobie est agréée par le ministère de l'Éducation nationale au titre des associations éducatives complémentaires de l'enseignement public, et par les académies de Paris, Strasbourg et Aix-Marseille.

FORMER LES PROFESSIONNEL·LES

La formation pour adultes sensibilise les professionnel·les des domaines de l'éducation, de la santé, du sanitaire et social, de la justice, de la police, de la gendarmerie, les différents acteurs sociaux (syndicats, associations, etc.), ainsi que les entreprises à la prise en compte des phénomènes de discriminations LGBTIphobes.

D'une façon plus générale, il s'agit d'inciter à réfléchir sur les clichés, la banalisation de l'injure homophobe, les préjugés, les stéréotypes, et ainsi d'intégrer la lutte contre les discriminations liées à l'orientation sexuelle et/ou amoureuse ou l'identité de genre aux différentes pratiques professionnelles.

INFORMER LES ADOLESCENT-ES

Le site internet C'est comme ça (cestcommeça.net) propose aux adolescent-es LGBTI un soutien spécifique et met à disposition des internautes de nombreuses informations, des témoignages, des ressources culturelles, etc. Il offre également un suivi personnalisé dans des situations scolaires ou familiales difficiles (en écrivant à temoignage@sos-homophobie.org).



MILITER POUR L'ÉGALITÉ DES DROITS

RECENSER ET ANALYSER

À travers le *Rapport sur les LGBTIphobies*, publié tous les ans depuis 1997.

MANIFESTER

Chaque année, SOS homophobie participe à diverses manifestations partout en France : Journée internationale de lutte contre l'homophobie et la transphobie (Idahot), Marches des fiertés, forums des associations, Solidays et autres salons associatifs ou institutionnels. Elle coorganise également des soirées de promotion et de soutien de l'association.

LUTTER SPÉCIFIQUEMENT CONTRE LA LESBOPHOBIE, LA BIPHOBIE/PANPHOBIE ET LA TRANSPHOBIE

Des commissions et groupes de SOS homophobie travaillent sur ces axes particuliers. Elles et ils coopèrent avec les associations spécialisées, publient du matériel d'information (*Guide pour l'accueil des personnes trans destiné aux médecins*, *Manuel des IST pour les personnes ayant une vulve*, enquête sur la visibilité des lesbiennes, enquête à venir sur la biphobie, etc.), et participent à des débats, manifestations et animations.

PRENDRE POSITION

SOS homophobie intervient auprès des pouvoirs publics français et européens, du Défenseur des droits et des médias pour porter son combat pour l'égalité des droits, quelles que soient l'orientation sexuelle et/ou amoureuse et l'identité de genre. ▲



Fonds SOS homophobie

Aide aux victimes et prévention des LGBTIphobies

En avril 2019, 25 ans après sa création, SOS homophobie crée un fonds de soutien pour financer des actions d'aide et d'accompagnement des victimes de violences et de discriminations LGBTIphobes. Le Fonds SOS homophobie permet notamment de prendre en charge des frais de justice ou médicaux à la suite de situations de violences LGBTIphobes.

Il apporte également une aide financière aux victimes dans le besoin et auxquelles l'État ou les dispositifs de solidarité nationale n'apportent pas une réponse suffisamment rapide ou adaptée – par exemple, en participant à des dépenses de la vie courante ou pour une aide au logement, dans l'urgence ou de façon plus pérenne.

Habilité à recevoir des donations et des legs, le Fonds SOS homophobie permet à toutes et à tous, personnes privées, entreprises et associations, administrations et collectivités locales ou territoriales, d'exprimer leur solidarité envers les victimes de LGBTIphobies.

DÉFINITIONS

ASEXUEL-LE

Qui ne ressent d'attraction sexuelle pour quiconque.

L'asexualité se décline sur tout un spectre. On appelle « ace » une personne qui se situe sur le spectre de l'asexualité.

BIPHOBIE

Sentiment ou manifestation de rejet, de mépris ou de haine envers les personnes ou comportements associ-és à la bisexualité.

Si la biphobie a bien ses spécificités, les personnes bies avec des partenaires du même genre sont souvent perçues comme homos et subissent aussi de la gayphobie ou de la lesbophobie.

BISEXUEL-LE

Qui peut avoir du désir ou éprouver des sentiments amoureux pour des personnes de toute identité de genre.

On emploie souvent l'abréviation bi-e.

CIS(GENRE)

Qui adhère au genre assigné à la naissance.

C'est le pendant du terme trans.

COMING OUT

Fait d'annoncer que l'on est LGBTI.

Il revient aux personnes LGBTI de faire leur coming out si, quand et comme elles le souhaitent, en fonction des circonstances et des risques. Une fois son coming out effectué, un individu est dit « out ». À ne pas confondre avec « outing ».

DEADNAME

Prénom assigné à la naissance et abandonné par la personne.

DISCRIMINATION

Attitude, action ou loi qui visent à distinguer un groupe humain d'un autre à son désavantage. La lutte contre les discriminations est avant tout une démarche pour obtenir l'égalité en droit et en considération.

DYADIQUE

Qualifie une personne non intersexe.

DYSPHORIE DE GENRE

Émotions négatives ressenties à propos de son corps ou de son apparence.

Cet état de mal-être profond résulte d'une insatisfaction vis-à-vis de son propre corps et/ou vis-à-vis de la manière dont son corps est perçu par les autres.

ENBYPHOBIE

Sentiment ou manifestation de rejet, de mépris ou de haine envers les personnes ou comportements associ-és aux personnes non-binaires (« enby » étant une prononciation anglophone des initiales « NB » pour « non-binaire »).

EXPRESSION DE GENRE

Choix personnels permettant à une personne d'expérimenter et exprimer son genre et sa personnalité.

Cela peut passer par la tenue vestimentaire, du maquillage, un langage corporel, le choix d'un pronom, etc. L'expression de genre ne s'aligne pas toujours avec l'identité de genre.

FSF

Femmes ayant des rapports sexuels avec des femmes.

Ce terme utilisé en épidémiologie s'en tient pragmatiquement aux pratiques sexuelles. Les FSF peuvent se déclarer lesbiennes, bies ou hétéros.

GAYPHOBIE

Forme d'homophobie touchant spécifiquement les hommes.

Elle vise aussi bien les hommes gays et bis que les hétéros.

HOMOPHOBIE

Sentiment ou manifestation de rejet, de mépris ou de haine envers les personnes ou comportements associ-és à l'homosexualité.

L'homophobie ne touche pas que les gays et les lesbiennes, mais affecte aussi les personnes bisexuelles et hétérosexuelles.

HÉTÉROCENTRISME

Système de représentations et de valeurs plaçant l'hétérosexualité comme la norme

évidente, unique et supérieure sur les plans symbolique, sexuel et affectif.

Il traduit et renforce les privilèges des personnes hétérosexuelles aux dépens des lesbiennes, gays et bi-es.

SHS

Hommes ayant des rapports sexuels avec des hommes.

Ce terme utilisé en épidémiologie s'en tient pragmatiquement aux pratiques sexuelles. Les SHS peuvent se déclarer gays, bis ou hétéros.

IDENTITÉ DE GENRE

Expérience intime et personnelle de son genre profondément vécue par chacun-e.

Cette identité peut coïncider ou non avec le genre assigné à la naissance ou avec le système binaire du genre, en vigueur dans la plupart des pays, dont la France.

INTERSEXE

Qui présente des caractéristiques sexuelles (génitales, gonadiques ou chromosomiques) ne correspondant pas aux définitions binaires typiquement mâle ou typiquement femelle, que ces caractéristiques soient visibles à la naissance ou apparaissent plus tard au cours de la vie.

INTERSEXOPHOBIE

Sentiment ou manifestation de rejet, de mépris ou de haine envers les personnes intersexes ou supposées intersexes.

LESBOPHOBIE

Forme d'homophobie touchant spécifiquement les femmes.

Ces femmes peuvent être lesbiennes, bis ou hétéros. L'homophobie s'ajoute alors au sexisme.

LGBTIPHOBIE

Sentiment ou manifestation de rejet, de mépris ou de haine envers les personnes perçues comme LGBTI (lesbiennes, gays, bis, trans ou intersexes) et tout ce qui est supposé s'y rattacher.

MÉGENRER

Utiliser un pronom ou des accords qui ne sont pas ceux utilisés par la personne.

Si le mégenrage est volontaire, il s'agit d'un acte transphobe.

NON-BINAIRE

Qui ne se reconnaît pas dans un ou plusieurs des systèmes binaires femme-homme, féminin-masculin, hétéro-homo.

Les personnes non binaires peuvent rejeter ces catégories, contester leur caractère figé ou exclusif, transcender l'idée de norme ou se reconnaître dans des catégories différentes.

OUTING

Révélation de l'orientation sexuelle et/ou amoureuse ou de l'identité de genre d'une personne LGBTI à l'insu de cette dernière ou contre son gré.

PANSEXUEL-LE

Qui peut éprouver du désir ou des sentiments amoureux pour une personne sans considération pour son sexe ou son genre.

Cette notion se distingue de la bisexualité, en ceci qu'elle transcende complètement la notion de genre.

RACISÉ-E

Qui est assigné-e à une « race » du fait de certaines caractéristiques subjectives, et qui subit les oppressions qui viennent avec ces caractéristiques.

SEXISME

Croyances ou attitudes discriminatoires fondées sur le genre, très généralement au détriment des femmes.

TRANS

Qui ne se reconnaît pas, ou pas exclusivement, dans le genre assigné à la naissance.

Les transidentités désignent les nombreux parcours qui vont à l'encontre des normes régissant le corps et le genre.

TRANSPHOBIE

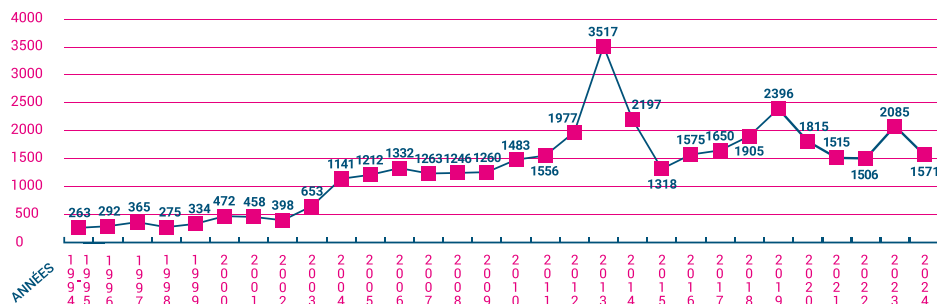
Sentiment ou manifestation de rejet, de mépris ou de haine envers les personnes ou comportements associés aux transidentités.

Toute personne cis ou trans qui exprime, ponctuellement ou non, un genre perçu comme non conforme peut être victime de manifestations transphobes et/ou homophobes. ▲

DEPUIS 28 ANS, DÉNONCER LES VIOLENCES

ÉVOLUTION DU NOMBRE DE TÉMOIGNAGES PAR ANNÉE

TÉMOIGNAGES



En 1997, trois ans après le début de son action d'écoute des victimes d'homophobie, l'association décide de devenir un observatoire de ces discriminations en France et de publier, chaque année, un *Rapport sur l'homophobie* fondé sur les témoignages de plus en plus nombreux qu'elle reçoit.

Nous sommes en 2025 et la 29^e édition vient de paraître. Plus de vingt-cinq ans d'évolution d'un document devenu de plus en plus central et militant, pour porter la voix des victimes de LGBTIphobies auprès des pouvoirs publics, des établissements scolaires où nous intervenons, de tous·tes les adultes que nous sensibilisons, des médias, du grand public, etc. De grandes étapes ont fait changer notre *Rapport* : dans la forme, la structure, les sources d'information, les thématiques abordées. Mais ces étapes ne signifient cependant pas de réelles ruptures : il y a un *continuum*, que l'analyse qui suit ne doit pas gommer.

1997-1998: LES DÉBUTS

Les deux premiers numéros se distinguent par leur forme : un format A4, incluant des illustrations « humoristiques », et une impression

en noir et blanc peu soignée par manque de moyens. Des graphiques sont déjà présents. Dans l'édition 1998, la plupart des articles sont signés.

Le contenu de ces deux premiers *Rapports* se veut pédagogique et informatif sur l'association encore jeune : qui sommes-nous ? Qu'est-ce que l'homophobie (en particulier en France) ? Qu'est-ce que ce rapport ? Qu'est-ce que la ligne d'écoute ? Les sources sont diverses : un sondage est réalisé auprès de 500 personnes, des informations sont amenées par d'autres associations. Les actions concrètes menées par SOS homophobie sont aussi présentées : les projets, une revue de presse, les communiqués de presse.

L'analyse des appels reçus occupe une place très modeste : six pages sur 62 en 1997. Pour la première édition, cela s'explique notamment par la quantité d'appels reçus à la ligne d'écoute les premières années d'existence de l'association : 555 témoignages sont comptabilisés de 1994 à 1996. 365 appels sont reçus en 1997, plus des courriers. Cette analyse ne comporte que peu de chapitres : le profil des appelant·es, les agressions, les discriminations, le vécu, les demandes d'informations.

Et jusqu'en 2010, la distinction entre le nombre d'appels/témoignages et le nombre de cas n'est

pas faite (voir [Élaboration du Rapport 2025](#)). D'un point de vue thématique, les deux premiers *Rapports sur l'homophobie* abordent ce qui faisait l'actualité d'alors : les définitions (homosexuel, lesbienne) – souvent très problématiques – trouvées dans les dictionnaires les plus courants, un écho des problèmes rencontrés avec l'association des polytransfusés¹ et des difficultés avec la mairie de Paris², les débats sur le CUC (contrat d'union civile, ancêtre du pacs). À partir de la deuxième édition, les réalités vécues par les personnes bies et trans commencent à être abordées, souvent de manière très perfectible – par manque de connaissances au sein de l'association.



1999-2000: UNE MEILLEURE MISE EN PAGE ET UN RAPPORT MIEUX STRUCTURÉ

Dès 1999, le *Rapport sur l'homophobie* prend son format actuel (15 × 12 cm) et reçoit des soutiens financiers (dont celui de la fondation Yves Saint Laurent) qui permettent une impression plus soignée. La féminisation des noms communs apparaît de manière non systématique. Le terme « lesbophobie » apparaît en 2000. Le plan devient plus clair : une présentation de l'association, un portrait d'ensemble de

l'homophobie, puis un bilan des témoignages reçus via la ligne d'écoute, une revue de presse, les actions menées par SOS homophobie et d'autres associations, et enfin des informations pratiques.

L'analyse des appels reçus s'étoffe. Des « témoignages anonymes » sont intégrés dans l'édition 2000, on y trouve les rubriques suivantes : « Fonctionnement de la ligne d'écoute », « Agressions physiques (et verbales) », « Travail », « Discriminations au quotidien », « Mal de vivre », « Questions diverses » et « Analyse du courrier ». Les thèmes d'actualité abordés sont principalement le pacs et la pénalisation de l'homophobie.

2001-2010: DES ANALYSES D'APPELS DE PLUS EN PLUS FINES

À partir de 2001, les dessins humoristiques sont supprimés, et les graphiques moins nombreux. Dès 2004, SOS homophobie propose ses propres définitions pour remplacer celles, controversées, des dictionnaires. Les termes « gayphobie » et « biphobie » apparaissent cette année-là aussi.



1. Cette association accusait les hommes gays d'être à l'origine de l'épidémie du sida, et donc responsables de la contamination et de la mort de personnes transfusées.

2. À la demande d'une association d'habitantes du IV^e arrondissement, la mairie de Paris et le maire, Jean Tiberi, avaient interdit aux établissements LGBTI d'accrocher le drapeau arc-en-ciel à leur devanture. Prétexte invoqué : la loi n'autorise que le drapeau français aux fenêtres de particuliers.

La « transphobie » est définie en 2006 de façon très maladroite, l'association n'étant pas experte du sujet.

De 2004 à 2009, un panorama des années écoulées depuis le début de la parution du *Rapport* est aussi présent. Le langage inclusif devient de plus en plus systématique (2006 : adolescent(e)s ; 2008 : homosexuel-le-s ; à partir de 2018, le point médian devient la norme choisie).

Le *Rapport* comptera désormais quatre parties principales : l'association et un portrait d'ensemble de l'association et de l'homophobie (jusqu'en 2003), ensuite l'analyse des témoignages (appels, Internet, courrier), puis une partie au contenu variable (actualité, actions de SOS homophobie, demandes de formation des policiers, un plaidoyer pour des actions en milieu scolaire, puis la charte des IMS), le droit français et, pour finir, les annexes (informations pratiques, remerciements).

L'analyse des témoignages prend de plus en plus d'importance, pour constituer finalement l'essentiel du *Rapport*, passant de sept chapitres en 2001 à vingt-trois en 2018 : « Lesbophobie » est ajouté en 2003 ; « Internet », « Milieu scolaire », « Politique », « Religions » en 2004 ; « Commerces et services », « Banlieues » (supprimé en 2007), « Sport », « Santé-médecine », « Voisinage » en 2005 ; « Transphobie », « International » en 2010.



2010-2018: UN DOCUMENT TOUJOURS PLUS MILITANT

Le *Rapport 2010* voit l'apparition des « Focus » : un récit anonymisé d'un cas emblématique reçu par nos pôles d'écoute des victimes. Des contributions de personnes physiques ou morales extérieures à SOS homophobie sont aussi ajoutées dans certains chapitres sous la mention « Le point de vue de... », qui devient « La parole à... » à partir de 2011.

Le *Rapport sur l'homophobie* est aussi une tribune pour les victimes de LGBTIphobies : y est publiée en 2006 la lettre des parents de François Chenu³ à ses assassins. Il rend aussi hommage à des victimes médiatisées : Sébastien Nouchet, brûlé vif dans son jardin en 2004, ou Vanesa Campos, assassinée au cœur du bois de Boulogne en 2018. Au cours des deux dernières décennies, les bénévoles rédigeant ce *Rapport annuel* ont abordé les grandes actualités qui ont marqué la communauté LGBTI : les débats sur le pacs, la problématique des pacsés-es ayant une double nationalité, la lutte pour obtenir le mariage pour tous-tes, le don du sang, le combat en faveur de la PMA pour tous-tes, les difficultés rencontrées par les personnes trans et intersexes (refus de changement d'état civil, opérations de réassignation dès la naissance, etc.), les thérapies de conversion, et bien d'autres choses encore.

2018-2023: UNE MÉTHODOLOGIE QUI S'AFFINE

À mesure que les prises de contacts auprès de notre association augmentent, les données qui en ressortent se précisent et demandent une méthodologie de plus en plus rigoureuse pour être analysées. Des bénévoles ayant une expertise en analyse de données ont ainsi affiné la vision statistique sur les témoignages que nous recevons chaque année.

3. Dans la nuit du 13 au 14 septembre 2002, François Chenu, 29 ans, est agressé avec une extrême violence à Reims par trois hommes skinheads. François sera jeté agonisant dans un étang où il meurt noyé. Ses agresseurs ont été condamnés en 2004 à vingt ans de prison (quinze pour l'un d'eux, mineur au moment des faits).

C'est ainsi que la partie **Élaboration du Rapport** devient centrale à partir de 2018.

Le *Rapport* de cette année-là innove aussi par les soins apportés à la mise en page, l'impression en couleur, la clarté et la lisibilité des graphiques, et l'apparition de la rubrique « Un regard sur... », consacrée à des situations particulières : discriminations intersectionnelles, les LGBTIphobies en Outre-mer, chez les seniors, les personnes LGBTI racisées, celles en situation de handicap, la sérophobie, l'intersexophobie, etc. Afin de mettre en lumière ces thématiques multiples de manière pérenne, un chapitre dédié à l'analyse des **Discriminations croisées** est instauré à partir du *Rapport* 2019. En 2024, avec l'arrivée d'une nouvelle plate-

28 ANS D'ANALYSE, DE RÉDACTION ET DE VALORISATION PAR LES BÉNÉVOLES

Comme expliqué en introduction, l'une des premières missions de SOS homophobie a été d'être un observatoire de l'homophobie en France. Au fil des années, l'association a développé ses expertises à d'autres formes de discriminations liées au genre et à l'orientation sexuelle et/ou amoureuse, ainsi qu'aux caractéristiques sexuelles. C'est ainsi qu'en 2020, dans le but de mieux représenter la diversité des victimes, qui nous contactent ou non, le *Rapport sur l'homophobie* change de nom et devient le *Rapport sur les LGBTIphobies*. En 2025, afin de combler un angle mort de nos analyses, nous avons fait le choix d'inclure un chapitre dédié aux violences et discriminations subies par les personnes intersexes. Nous espérons qu'il s'agira du premier pas vers une meilleure intégration des personnes intersexes au sein de la communauté LGBTI et au sein de la société.

La 29^e édition de cet observatoire est entre vos mains. Fidèle à ses origines il est et reste, à travers les analyses, les témoignages, cette fenêtre sur la réalité des LGBTIphobies dans notre pays.

Mais ce document est aussi un reflet de l'association elle-même, de son évolution, de la rigueur des actions menées, de son importance au niveau national. Une chose est constante : en dehors de la conception graphique et de la relecture réalisées par des professionnel·les, le *Rapport sur les LGBTIphobies* a toujours été et reste l'œuvre de militant·es bénévoles. ▲



forme de traitement des témoignages, une nouvelle méthodologie de décompte des cas est mise en place : les notions de « cas principaux » et « cas secondaires » sont abandonnées. Chaque situation est désormais comptée comme un seul et unique « cas ». Cette nouvelle méthode permet ainsi d'éviter de sous-évaluer les cas dans certains chapitres.

ÉLABORATION DU RAPPORT SUR LES LGBTIPHOBIES 2025

SOURCES

Les données chiffrées du *Rapport sur les LGBTIphobies 2025* proviennent exclusivement des 1 571 témoignages reçus par SOS homophobie du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024 sur sa ligne d'écoute, par courriel via un formulaire en ligne, ou par chat.

L'interprétation de ces chiffres et le contenu des chapitres s'appuient en outre sur :

- le suivi de l'actualité, notamment politique ;
- l'analyse des médias ;
- le travail et l'expertise des différents groupes et commissions de l'association ;
- l'expertise de contributeurs et contributrices invité-es (sections « La parole à... »).

APPROCHE ET BIAIS

Profils de données variables

Le présent document n'est pas le recensement exhaustif des manifestations d'homophobie, de biphobie, de transphobie et d'intersexophobie survenues en 2024, mais le reflet d'une partie de ces LGBTIphobies, perçues à travers les outils de l'association et sa connaissance du terrain. Aujourd'hui encore, de nombreuses victimes ne témoignent pas et passent sous silence les discriminations et les violences dont elles font l'objet. Contrairement à une enquête sur échantillon représentatif, notre échantillon varie d'une année à l'autre, ce qui impose une grande prudence dans les comparaisons entre les éditions du *Rapport*.

En outre, le niveau de détail permettant de caractériser les victimes et les situations fluctue fortement d'un témoignage à l'autre.

Seuls les thèmes correspondant à plus de trente témoignages donnent lieu à des analyses chiffrées et des graphiques. Tous les pourcentages sont arrondis à l'unité, si bien que le total des proportions correspond parfois à 99 % ou 101 %.

Interprétation

Nos services étant centrés sur l'écoute, nous ne remettons pas en cause la parole des victimes. Quelques rares témoignages sont écartés de l'analyse, en raison d'affabulations manifestes ou de propos très incohérents.

Les priorités de l'écoute ne permettent pas toujours de demander des informations précises aux appelant-es, et les détails peuvent manquer dans les courriels. En cas de doute, nous ne précisons pas le genre de la victime. Toutefois, dans une certaine mesure, nous procédons à des interprétations raisonnables de l'identité de genre, voire de l'orientation sexuelle à partir d'indices (pronoms utilisés, termes du récit, etc.). Ainsi, ne sont considérées comme trans que les personnes qui nous en font mention explicitement, les autres étant présumées cis, ce qui peut induire une sous-représentation.

Témoignages internationaux

Les témoignages recensés à l'étranger sont réservés au chapitre **International** et n'alimentent pas les statistiques générales du *Rapport*. En effet, SOS homophobie est active sur le territoire français et axe sa communication sur les LGBTIphobies en France. De plus, il est difficile de comparer les situations internationales et françaises en raison du faible nombre d'actes recensés hors de France, ainsi que de la variabilité des situations politiques, de l'acceptation et des droits des personnes LGBTI dans le reste du monde.

GRILLE DE LECTURE

Ce *Rapport* prend appui sur les témoignages et demandes de soutien reçu-es par l'association. Ce sont ces récits qui alimentent les analyses thématiques et servent à élaborer les statistiques présentées dans les différents chapitres. Notre grille de lecture caractérise la victime et catégorise les cas en fonction de la nature

des violences et de leur contexte. Certaines dimensions concernant les victimes (parents ou futur-es parents, personnes racisées, en situation de précarité, etc.) alimentent notamment le chapitre **Discriminations croisées**.

Nature des violences

Les récits sont caractérisés selon la nature générale et les manifestations précises des LGBTIphobies signalées. Par « nature générale », on entend lesbophobie, gayphobie, biphobie, transphobie, intersexophobie et LGBTIphobie générale, qu'elle soit ciblée ou non. Les manifestations précises incluent menaces, agressions physiques et sexuelles, viols (au sens légal), dégradations de biens et vols, licenciements et :

Insultes : propos à caractère injurieux.

Rejet et ignorance : moqueries, brimades, appels à la haine, dénigrement et préjugés véhiculés sur les personnes LGBTI.

Diffamation : imputation d'un fait, par écrit ou oralement, à l'encontre d'une personne LGBTI, de nature à porter atteinte à sa dignité.

Discrimination : traitement particulier et défavorable des personnes homosexuelles, bissexuelles, trans ou intersexes par rapport aux personnes non LGBTI.

Harcèlement : agissements malveillants et répétés en vue d'affaiblir et de déstabiliser la personne qui en est victime.

Outing : révélation de l'orientation sexuelle et/ou amoureuse et/ou de l'identité de genre d'une personne LGBTI à l'insu de cette dernière ou contre son gré.

Traquenard : pour les situations où des personnes LGBTI sont piégées par leurs agresseur-ses.

Sexualisation : en cas de proposition/remarque non sollicitée réduisant la victime à un objet sexuel ou à sa sexualité. *Exemple* : « Salut les lesbiennes ! Allez, embrassez-vous ! »

Invisibilisation : lorsqu'une dimension LGBTI est omise dans une situation où elle existe. *Exemple* : un reportage sur le thème de l'homophobie qui ne présenterait que des cas de gayphobie.

Amalgame avec la pédocriminalité : dans les situations où des orientations sexuelles et/ou amoureuses et/ou des identités de genre sont associées à des comportements pédocriminels.

Inaction : dans les situations où une LGBTIphobie est patente et les témoins ne réagissent pas.

Contrôle des déplacements : pour les situations dans lesquelles un-e ou des individus restreignent la liberté de circuler de la victime. Dans certains chapitres, cette caractérisation repose sur des critères particuliers plus pertinents – par exemple, les refus de plainte ou la culpabilisation dans le chapitre **Police, justice, gendarmerie**.

Six chapitres sont consacrés à l'analyse de types de violences spécifiques : agressions physiques, lesbophobie, gayphobie, biphobie, transphobie et intersexophobie. Le chapitre **Discriminations croisées** examine des questions intersectionnelles différentes d'une année à l'autre, à l'instar des sections « Un regard sur... ».

Contexte des violences

Les contextes des LGBTIphobies retenus sont : « Commerces, services et administration », « Famille et entourage proche », « Haine en ligne », « Police, justice, gendarmerie », « Lieux publics », « Mal de vivre », « Médias », « Milieu scolaire et enseignement supérieur », « Politique », « Religions », « Santé et médecine », « Sport », « Travail », « Voisinage », « International ».

Ces contextes sont non transversaux : un cas ne peut appartenir qu'à un seul d'entre eux.

TRAITEMENT STATISTIQUE

Nombre de cas

Les témoignages peuvent rapporter une même situation (témoignages doublons) ; le nombre de situations uniques correspond au nombre de cas. Chaque cas fournit des informations qui sont analysées : profil des victimes, identification du contexte non transversal, des contextes transversaux, et des diverses manifestations de LGBTIphobies. Ces données permettent de quantifier et d'étudier les faits signalés à SOS homophobie.

TÉMOIGNAGES TOTAUX	1 571
TÉMOIGNAGES DOUBLONS (FRANCE)	309
TÉMOIGNAGES INTERNATIONAUX	92
TÉMOIGNAGES SANS LGBTIPHOBIE	174
CAS TOTAUX (FRANCE)	1 624

En France, en 2024, 1 571 témoignages ont été reçus par l'association *via* les canaux d'écoute : le formulaire de témoignage en ligne, la ligne d'écoute et le Chat'écoute. Parmi ces 1 571 témoignages, 309 sont des doublons : il y a au moins un autre témoignage qui décrit la même situation sans apporter d'éléments supplémentaires. Nous avons reçu de l'étranger, par les mêmes canaux d'écoute, 92 témoignages.

Dans un témoignage, il peut y avoir zéro à plusieurs cas si la victime est agressée dans des situations distinctes. Parmi les 1 571 témoignages reçus, 174 ne comportent pas de situation de LGBTIphobie. C'est par exemple le cas lorsque nous recevons un message de remerciement adressé *via* le formulaire de témoignage. En France, 1 624 cas de LGBTIphobies ont été recensés à partir des témoignages reçus.

Cas par contexte

Un même cas peut concerner plusieurs types de violences, mais ne concerne qu'un seul et unique contexte non transversal. Un cas peut, en revanche, concerner plusieurs contextes transversaux : il peut montrer une situation de transphobie et de lesbophobie, entachée d'agressions physiques. C'est le contexte non transversal qui donne son « type » au cas. Ainsi, en analysant les types de cas coexistants au sein d'un même témoignage, nous pouvons faire ressortir des convergences pertinentes. Nous remarquons, par exemple, que sur la totalité des cas « Lieux publics », 10 % coexistent avec un cas « Police, justice et gendarmerie ». Cela montre donc que dans 1 cas sur 10, après des actes LGBTIphobes subis dans les lieux publics, les victimes sont également agressées par les forces de l'ordre.

LGBTIphobies générales et spécifiques

Les manifestations de lesbophobie, gayphobie, biphobie, transphobie et intersexophobie sont cumulables. La catégorie **LGBTIphobie générale** concerne les actes reflétant

un rejet général de tout ce qui dévie de l'hétérosexualité, des normes de genres et des caractéristiques sexuelles binaires. Ces cas ont la particularité de ne pas cibler de victimes spécifiques, mais l'ensemble des personnes LGBTI. Il s'agit notamment des attaques contre le « lobby LGBT » ou les droits LGBTI. À cet égard, nous avons adopté une approche plus inclusive, les personnes bies ou trans étant par exemple très souvent concernées par des propos ciblant les homosexuel·les ou leurs droits, même implicitement.

Les lesbiennes, gays, bi·es, trans et intersexes sont *évidemment* touché·es par les LGBTIphobies générales, dont le total complète les cas spécifiquement lesbophobes, gayphobes, biphobes, transphobes et intersexophobes dans les chapitres concernés. En revanche, en vue d'affiner l'étude, **les LGBTIphobies générales ne sont pas intégrées dans l'analyse statistique des chapitres Lesbophobie, Gayphobie, Biphobie, Transphobie et Intersexophobie**, ce qui permet de mieux dégager les spécificités des différents groupes. À titre d'illustration, les statistiques de la transphobie sont calculées à partir des cas spécifiquement transphobes sur l'ensemble des cas qui rapportent des manifestations transphobes. Les cas de LGBTIphobie générale sont bien pris en compte dans l'analyse des autres contextes. **Lesbophobie, Gayphobie, Biphobie, Transphobie, Intersexophobie et LGBTIphobies générales constituent ainsi des contextes transversaux, puisqu'un cas peut relever de plusieurs de ces catégories, contrairement aux contextes de LGBTIphobie qui ne partagent pas leur cas.**

Illustration du décompte des cas

Afin d'illustrer la façon dont s'effectue le décompte des cas, penchons-nous sur l'exemple ci-dessous en l'analysant avec la méthode de catégorisation¹ :

1. La méthode de catégorisation a connu une évolution majeure lors du Rapport sur les LGBTIphobies 2024.

*Une femme a été agressée verbalement et **physiquement** par l'un de ses voisins. Il lui crie : « **Sale lesbienne [1], va brûler en enfer. [2]** » La police, qu'elle a ensuite appelée, ne s'est pas déplacée et s'est moquée d'elle **avec des insultes transphobes et lesbophobes. [3]** Depuis ces événements, qui datent d'il y a plusieurs mois, elle n'ose plus sortir de chez elle et fait des crises d'angoisse. [4]*

Dans ce récit, on comptabilise quatre cas, qui seront tous pris en compte dans le *Rapport*.

N°	SITUATION	CONTEXTE NON TRANSVERSAL/ CAS	CONTEXTES TRANS- VERSAUX
1	« sale lesbienne » adressé dans la rue, suivi d'une agression physique	Voisinage [1]	Lesbophobie, Agressions physiques
2	« va brûler en enfer », la victime étant perçue comme lesbienne, suivi d'une agression physique	Religions [2]	Lesbophobie, Agressions physiques
3	Inaction et moqueries lesbophobes et transphobes de la police	Police [3]	Lesbophobie, Transphobie
4	Crises d'angoisse de la victime à cause des événements : l'agression et l'inaction de la police	Mal de vivre [4]	Lesbophobie, Transphobie, Agressions physiques

Le bilan est le suivant :

- 4 cas dans les statistiques globales ;
- 4 cas Lesbophobie ;
- 2 cas Transphobie ;
- 3 cas Agressions physiques ;
- 1 cas Voisinage ;
- 1 cas Religions ;
- 1 cas Police, justice, gendarmerie.

Chaque contexte non transversal a son cas, les contextes transversaux sont comptés autant de fois qu'ils apparaissent, et on se retrouve donc avec quatre cas pour les statistiques globales : **les quatre situations de LGBTIphobies sont bien prises en compte.**

L'année 2024 a vu apparaître une modification au niveau du contexte Mal de vivre : nous ne répertorions aucune manifestation dans les

cas de ce contexte, uniquement les manifestations spécifiques au contexte (séquelles, solitude, isolement, etc.). En effet, le mal de vivre provient bien souvent de faits anciens ou survenus et répertoriés dans un autre contexte (Agressions physiques, Lieux publics, etc.). Pour éviter de compter une manifestation en double, il est donc préférable de ne pas la comptabiliser aussi au niveau du contexte Mal de vivre. Cette méthode permet d'éviter de sous-évaluer les cas dans certains chapitres, comme cela pouvait être le cas avec la méthodologie que nous utilisons avant le *Rapport sur les LGBTIphobies 2024*. Une analyse croisée est possible, en analysant les contextes des cas qui se produisent dans un seul et même témoignage. Les données montrent par exemple que 11 % des cas de Haine en ligne coexistent avec un cas Religions.

FORME

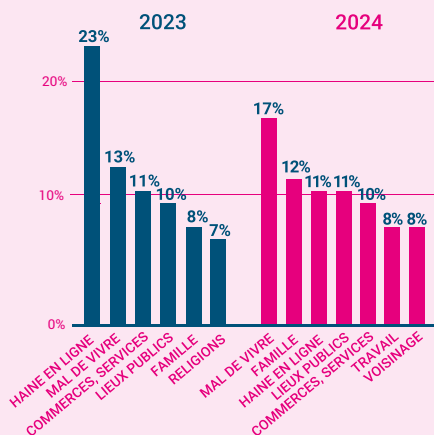
Pour aller plus loin dans l'égalité des représentations entre les femmes, les hommes et les personnes non-binaires, le *Rapport* privilégie la grammaire égalitaire, qui accorde adjectifs et participes passés avec le genre du terme le plus proche. De plus, des pronoms neutres (iels, celleux, etc.) sont utilisés dans ce *Rapport*, de même que certains mots-valises contractant les formes masculines et féminines d'un mot (par exemple, lecteurices).

Ce *Rapport*, comme les précédents, est entièrement rédigé par les bénévoles de l'association : les différences d'approche et de style en font toute la richesse. Les prénoms utilisés dans les extraits de témoignages sont fictifs, afin de préserver l'anonymat des victimes. ▲

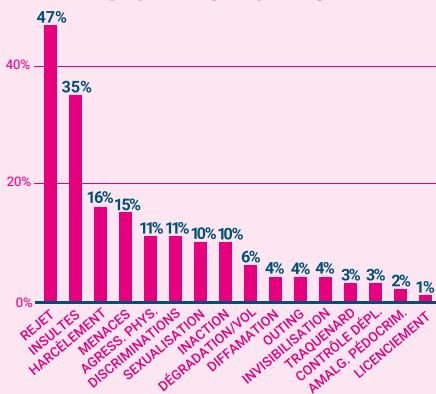
SYNTHÈSE GÉNÉRALE

Cette année, comme tous les ans, le *Rapport annuel* de SOS homophobie dresse un panorama des LGBTIphobies en France sur l'année 2024. En revanche, il ne prétend pas être exhaustif¹. En effet, les dispositifs d'écoute de SOS homophobie ne sont pas la seule ressource pour les victimes, qui se tournent vers d'autres associations généralistes ou spécialisées, s'appuient sur leurs proches, portent plainte, ou partagent leur vécu sur les réseaux sociaux pour exprimer leur colère et rechercher du soutien. Une grande partie des LGBTIphobies n'est donc pas recensée. La banalisation des discours de haine dans les médias et sur les réseaux sociaux, dans un contexte de polarisation politique de l'espace médiatique vers l'extrême droite, et donc de désertion par des femmes, des personnes LGBTI, racisées, et leurs alliés-es, signifie aussi que des publications et discours LGBTIphobes peuvent ne pas être signalé-es à l'association. SOS homophobie souligne le courage des personnes qui ont témoigné auprès de ses dispositifs d'écoute des actes dont elles ont été victimes.

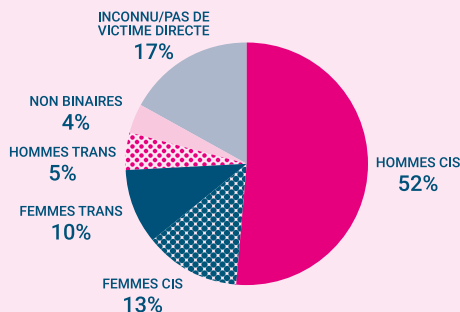
ÉVOLUTION DES CONTEXTES PRINCIPAUX DE LGBTIPHOBIES ENTRE 2023 ET 2024



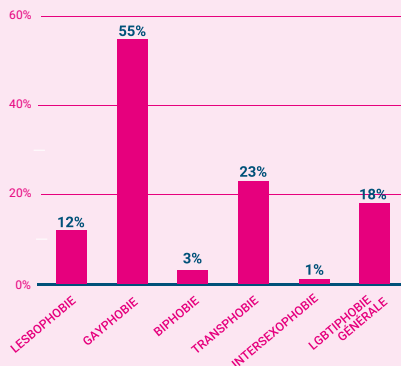
MANIFESTATIONS DES LGBTIPHOBIES EN 2024



GENRE DES VICTIMES



LGBTIPHOBIES



1. Cette année, 1 624 cas ont été répertoriés par l'association.

MANIFESTATIONS DES LGBTIPHOBIES

Les conséquences des LGBTIphobies restent réelles pour les personnes LGBTI, en particulier lors d'une année marquée par des événements où les questions LGBTI ont joué un rôle capital, voire par des événements et actes LGBTIphobes. Sont ainsi analysé-es, entre autres, dans les chapitres qui composent ce rapport : l'influence de la publication du livre *Transmania* ; le projet de loi au Sénat ayant pour objet d'interdire aux mineur-es trans l'accès aux soins ; le cyberharcèlement de plusieurs artistes et celui, transphobe et intersexophobe, de plusieurs athlètes pendant les Jeux olympiques et paralympiques de Paris ; les déclarations du président de la République Emmanuel Macron et des gouvernements successifs sur les personnes LGBTI ; la montée en puissance de l'extrême droite dans les élections européennes et législatives, en parallèle de l'accession de Donald Trump au pouvoir aux États-Unis. La médiatisation et la politisation des questions LGBTI, dans la majorité des cas à leurs dépens, se déplace alors sur le quotidien des personnes : discours insultants (35 % des cas), rejet et ignorance (47 %), harcèlement (16 %) et agressions physiques (11 %).

LES CONTEXTES PRINCIPAUX DES LGBTIPHOBIES

Au-delà de ces actes, et comme la précédente édition de ce *Rapport* l'a déjà évoqué, le climat ambiant n'a cessé de se dégrader au cours de l'année 2024. Le contexte Mal de vivre est cette année le plus important en nombre de cas (17 %). De nombreux appels à l'aide sont parvenus à SOS homophobie, teintés de désespoir, de lassitude et d'épuisement, d'une impression d'être perpétuellement dans un cauchemar. De fait, les cas de LGBTIphobies n'arrivent jamais seuls : ils détériorent le quotidien et la santé des personnes. Les cas d'agression physique sont souvent doublés de difficultés à porter plainte, à obtenir justice ou à se référer à d'autres réseaux de solidarité. Lorsque les agressions impliquent directement le voisinage (8 %), elles amènent des difficultés

dans la vie de tous les jours, voire imposent le choix douloureux de devoir déménager par inaction des personnes alentour, entraînant des difficultés financières, mais aussi des ruptures sociales, professionnelles, familiales. Les enfants et les jeunes ayant des problèmes avec leur famille et/ou leur entourage proche (12 %) vont suivre les cours avec plus de difficultés, menant parfois jusqu'à la déscolarisation. Iels peuvent accéder moins facilement à des soins, développer plus difficilement des liens avec leurs proches. Leur entourage peut leur couper tout soutien lors de l'entrée dans la vie active ou au moment de commencer des études. Les personnes vivant des difficultés sur leur lieu de travail (9 %) doivent-elles choisir entre leur emploi et le chômage, dans un contexte de durcissement des règles d'accès à l'allocation chômage ? Quid de leur retraite ? Dans les contextes suivis par l'association, dans tous les espaces de vie et sur l'ensemble du territoire, les personnes LGBTI sont touchées par diverses manifestations des LGBTIphobies. Leurs agresseur-es n'ont pas de profil type : il peut s'agir de leurs parents, de leurs voisin-es, de leurs collègues ou supérieur-es, de leurs professeur-es ou camarades de classe, d'inconnu-es dans la rue ou sur des sites de rencontre. Pourtant, des personnes qui luttent contre nos droits se prétendent allié-es pour instrumentaliser ces violences et stigmatiser certains groupes, en particulier les migrant-es et les personnes musulman-es et/ou arabes.

GENRE DES VICTIMES ET SPÉCIFICITÉS DES LGBTIPHOBIES

Les hommes cis restent historiquement les personnes qui témoignent le plus auprès de SOS homophobie : cette année, ils représentent 52 % des cas. Il est aussi vrai qu'ils sont fréquemment visés par des agressions, car jugés plus « visibles ». Les femmes, en particulier lesbiennes, tendent à moins contacter l'association, étant fréquemment invisibilisées et devant subir le double poids du sexisme et des LGBTIphobies. Les personnes bi-es et pans restent encore très marginalisées, leur orientation sexuelle étant rejetée, niée,

de manière plus spécifique encore. D'année en année, les personnes trans, en particulier les femmes trans, sont les plus durement touchées : acharnement des partis d'extrême droite qui souhaitent les voir disparaître de l'espace public, omniprésence des discours remettant en cause leur existence même, obligation de couper les ponts avec leur famille ou leur entourage. Il y a aussi la haine en ligne, renforcée par des politiques de modération et des algorithmes peu engageants, voire reproduisant des discriminations. Le tout sans grande protection de l'État, qui peine à s'intéresser à leur quotidien et à leurs droits. Les personnes intersexes contactent encore très peu l'association, se tournant sans doute vers des organisations plus spécialisées, comme le Collectif Intersexu Activiste : les oppressions qu'elles vivent, le refus et la remise en cause perpétuelles de leur identité, leur assimilation à la transidentité – et donc à un « phénomène » à combattre – par des politiques et discours ignorants, restent des attaques particulièrement exacerbées et violentes qu'il faut combattre. Ces cas mettent également en évidence des points communs avec les violences vécues par les autres personnes LGBTI et la nécessité de les prendre en compte dans nos discours. Ainsi, alors que seulement dix cas d'intersexophobie ont été recensés par SOS homophobie en 2024, l'association a décidé de créer un chapitre Intersexophobie de manière permanente. SOS homophobie insiste sur son soutien à la lutte contre les violences spécifiques subies par les personnes intersexes. Et tant que les personnes trans ou intersexes ne seront pas libres d'être, personne ne sera libre et ne pourra vivre pleinement son identité de genre, son orientation sexuelle et son orientation romantique. Il est inutile de diviser les personnes LGBTI, en particulier pour des raisons historiques, puisque les luttes contre les LGBTIphobies ont toujours été menées en solidarité, mais aussi pour des raisons politiques. Reconnaître une souplesse dans les catégories de genre, dépasser la binarité de genre, et destituer l'hétérosexualité comme seule orientation sexuelle reconnue et respectée, seul mode autorisé de faire famille, d'exister dans l'espace public et dans le droit : ce sont des combats communs qui visent au droit à l'autodétermi-

nation et au respect de chacune et chacun. Le seul fait d'être lesbienne, bi-e, gay, trans et/ou intersexu remet en cause les structures et la certitude qui composent notre société et nos communautés. Enfin, les personnes cisgenres comme hétérosexuelles qui dévient de la norme bénéficient également de ces combats : par exemple, les femmes, même cis, dyadique et hétérosexuelles, sont également visées par les volontés d'exclure les personnes trans de l'espace public, comme l'a montré le cyberharcèlement dont ont été victimes plusieurs athlètes lors des Jeux olympiques et paralympiques de Paris.

LGBTIPHOBIES: LES FAITS SONT LÀ ET LA HAINE EST TENACE

Beaucoup de discours cherchent à neutraliser les mots « homophobie », « transphobie » ou « LGBTIphobies », et à inverser la culpabilité. Ces qualifications seraient réservées aux violences les plus extrêmes, le reste retombant dans le champ du légitime au nom de la liberté ou du débat. Les insultes qui font partie du « folklore », les propos et actes discriminatoires, les discours de rejet... pas LGBTIphobes ? L'explosion de théories complotistes autour des personnes trans, qui remettent en cause leur existence, pas transphobe ? Dénoncer ces LGBTIphobies serait de la censure, du « délire », du « wokisme » : l'agresseur-se devient la victime (« On ne peut plus rien dire »). Les LGBTIphobies sont vidées de leur sens, minimisées, alors même que nous les constatons dans tous les lieux de nos vies et qu'elles ont des conséquences graves sur nos conditions d'existence : mal de vivre, pensées suicidaires, perte d'emploi, rupture de liens familiaux, précarité et sans-abrisme, problèmes de santé.

Bien souvent, lors d'interventions des représentant-es de notre association sur les réseaux sociaux, dans les médias, au sein des écoles, on entend que l'homophobie, la biphobie, la transphobie n'existent plus. À travers ce Rapport et les situations qui y sont décrites, SOS homophobie affirme non seulement que les LGBTIphobies existent bel et bien, mais aussi qu'elles sont de plus en plus assumées.

Ce glissement de sens intervient dans une difficulté croissante à dialoguer : il devient de plus en plus difficile de lutter contre les LGBTIphobies lorsque la fenêtre d'Overton, soit le champ des déclarations acceptables, est de plus en plus marquée à droite et que les médias et algorithmes privilégient les discours LGBTIphobes (voir chapitres [Haïne en ligne](#) et [Médias](#)). Ainsi, la polarisation du débat autour des questions LGBTI entre des gauches plutôt progressistes, mais divisées, et des droites conservatrices, voire réactionnaires, contribue à radicaliser les positions et empêcher tout dialogue. Ces débats se font d'ailleurs toujours en l'absence des personnes concernées : ils contribuent à cultiver un autre réel où les personnes LGBTI ne sont pas discriminées et où la « liberté » est de pouvoir débattre de l'existence et de la dignité de chacun·e.

Les questions LGBTI sont de plus en plus utilisées politiquement et deviennent des marqueurs d'appartenance à un camp politique (voir chapitre [Politique](#)). Cela a pu être observé par exemple pendant les débats liés au projet de loi de la droite sur l'accès au soin des mineur·es trans, ou lors de la nomination de personnalités LGBTIphobes dans les gouvernements Barnier et Bayrou. L'attention particulière portée aux positions de ces personnalités politiques à chaque nomination (leur attachement à La Manif pour tous, leur manière de parler de la communauté LGBTI) souligne également à quel point les questions LGBTI deviennent un marqueur de la vie politique elle-même. Cela n'est pas forcément une victoire, puisque pointer du doigt des positions LGBTIphobes contribue également à alimenter des discours de rejet et d'ignorance autour des personnes LGBTI (voir chapitres [Haïne en ligne](#) et [Politique](#)). Un cercle vicieux se met ainsi en place, empêchant tout dialogue, dans un univers politique où des décideur·ses politiques n'acceptent pas la faute et où les discours deviennent de plus en plus discriminatoires. Les chapitres [Homonationalisme](#) et [Immigration](#) du présent *Rapport* soulignent l'instrumentalisation des violences subies par les personnes LGBTI dans les débats, en majorité racistes, sur l'immigration.

Dans la seconde moitié de l'année 2024, ces enjeux se sont cristallisés autour du programme d'éducation à la vie affective,

relationnelle et sexuelle (EVARS), toujours pas mise en œuvre à l'heure où nous écrivons ces lignes. Les débats autour du programme sont l'occasion pour des parents d'élèves ou politiques conservateur·rices d'exprimer un rejet des personnes LGBTI : complots autour d'un « lobby LGBT », accusations de pédocriminalité, diffusion de contre-vérités et confusions autour des priorités de l'Éducation nationale. Il ne faudrait pas évoquer les enjeux de civisme, de discriminations et de consentement, car ce ne serait pas le rôle de l'école, qui ne parviendrait pas à enseigner les savoirs fondamentaux. Le déplacement de ces débats à droite, avec très peu de contradictoire, impose également une lecture très réactionnaire de l'intérêt de l'enfant, un principe fondamental des droits des enfants détourné par l'extrême droite contre toute tentative de progression sur les droits des personnes LGBTI. Les milieux conservateurs et LGBTIphobes préfèrent protéger un enfant qui n'existe pas plutôt que les enfants LGBTI, qui existent pourtant réellement et subissent des discriminations décuplées (voir chapitres [Famille, entourage proche](#) et [Milieu scolaire, enseignement supérieur](#)). Les discours complotistes visant particulièrement l'EVARS, des ateliers de lecture proposés par des *drag queens* ou encore les transitions des personnes trans contribuent également à détériorer le débat public, instaurant méfiance, haine de l'autre et décrédibilisation des personnes concernées et des faits réels. Ces discours finissent par empêcher toute avancée et défendre un système violent à l'encontre des personnes LGBTI. Les théories complotistes (« propagande », « lobby », « wokisme », « idéologie du genre ») permettent finalement de faire entrer dans le licite et l'acceptable les LGBTIphobies par le passage à une rhétorique discursive et l'utilisation de *tropes* émotionnels (submersion, censure).

LA LUTTE CONTRE LES LGBTIPHOBIES EST UN ENJEU DÉMOCRATIQUE

La politisation croissante des enjeux LGBTI, notamment autour des enjeux trans et des enfants, se joue sur un terrain civique : les discours ignorants et les théories du complot

contribuent à une désinformation de plus en plus assumée au sujet des personnes LGBTI. Aujourd'hui, les personnes concernées ne sont que très peu consultées, leurs propos sont systématiquement rejetés : tantôt infantilisés, tantôt jugés trop militants. On finit par ne plus les considérer comme des citoyen·nes, jouissant du droit d'être reconnu·es et de participer activement à la vie publique et politique. La qualité du débat public s'est profondément détériorée au profit d'une prolifération des discours LGBTIphobes sous couvert de « lutte contre le wokisme ».

Le tissu social se détériore quand on laisse des violences aussi intenses se faire au sein du pays, quand des familles, des liens d'amitié et de solidarité sont coupés par la haine et le rejet. Cette désagrégation du tissu social limite la participation des personnes LGBTI d'un point de vue social, économique et politique. Cela est d'autant plus vrai que les critiques du « wokisme » et du « lobby LGBT » se concentrent dans des camps antidémocratiques. L'avancée de l'extrême droite lors des élections européennes a considérablement permis la libération de positions LGBTIphobes chez des personnes qui n'ont pas à cœur la démocratie et la vie collective. Les élections législatives en France, les élections européennes, ainsi que l'élection de Donald Trump en 2024 constituent les prémices d'un raz-de-marée LGBTIphobe, mais aussi sexiste, raciste et conservateur qui questionne la possibilité pour notre démocratie de survivre. Alors que nous écrivons ces

lignes, Donald Trump et Elon Musk attaquent la démocratie américaine, à commencer par les droits des femmes et des personnes trans. Ce qu'il se passe aux États-Unis influencera sans doute les extrêmes droites européennes. Le « projet 2025 » de la fondation Héritage², qui décrit les premières mesures à prendre pour Donald Trump, a d'ailleurs son équivalent européen : le projet Périclès du milliardaire Pierre-Édouard Stérin, qui vise à installer l'extrême droite au pouvoir³.

Les LGBTIphobies, par leurs manifestations et leurs conséquences concrètes et matérielles sur les personnes LGBTI et leur entourage, représentent des faisceaux révélant un système de domination. Les discours complottistes visent à légitimer le maintien de ces violences, et les actes et discours injurieux permettent de maintenir l'adhésion aveugle à des normes binaires – « les hommes doivent aimer les femmes », « on ne peut pas changer de sexe », « on n'a qu'un seul genre ». Ce rapport propose de faire un état des lieux et de décrire les rouages qui produisent et entretiennent les discriminations et violences LGBTIphobes.

REPENSER L'ACTION MILITANTE FACE À LA VAGUE RÉACTIONNAIRE

La perte de sens évoquée plus haut se retrouve également dans l'autre sens : dans les commentaires haineux que nous observons sur les réseaux sociaux apparaît un argument selon lequel « l'homophobie/la transphobie est un délit », comme si le simple fait que ce soit un délit empêche les actes LGBTIphobes d'apparaître, et comme si le simple fait que ce soit un délit signifie qu'ils soient mauvais. Cet argument légal, obtenu de haut vol par des années de lutte, perd de son sens lorsqu'il est mobilisé sans réflexion, d'autant qu'il n'arrête pas de fait les discours LGBTIphobes. Il est donc urgent de redéfinir en profondeur ce que sont les LGBTIphobies, et de s'accorder sur les raisons pour lesquelles les LGBTIphobies sont néfastes.

Les LGBTIphobies doivent être combattues car elles contribuent au mal-être de nombreuses personnes, les empêchent de vivre librement et dignement, car elles décousent le tissu social,

2. Il s'agit du programme de campagne, non officiel, de Donald Trump lors des élections de 2024. Il avait rapidement annoncé qu'il n'approuvait pas ce programme. Une fois investi, il y a toutefois adhéré strictement. Pour plus d'informations, voir par exemple (Olivier Petitjean, « "Projet 2025", ou comment la droite américaine imagine une seconde présidence Trump », Observatoire des multinationales, 5 novembre 2024) [En ligne] <https://multinationales.org/fr/actualites/projet-2025-ou-comment-la-droite-americaine-imagine-une-seconde-presidence>. Sur les liens de l'extrême droite américaine et de l'extrême droite française, voir par exemple (« Le réseau Atlas, la France et l'extrême-droitisation des esprits », Observatoire des multinationales, mai 2024) [En ligne] <https://multinationales.org/fr/enquetes/le-reseau-atlas-la-france-et-l-extreme-droitisation-des-esprits/>.

3. Le projet Périclès ne constitue pas un document de campagne, mais une manière d'installer l'extrême droite au pouvoir en France. Il montre toutefois, comme le « projet 2025 », l'influence des ultrariches sur le climat politique, leurs visions conservatrices et, entre autres, LGBTIphobes. Pour plus d'informations, voir la série d'articles de L'Humanité à ce sujet, dont (Thomas Lemahieu, « Projet Périclès : le document qui dit tout du plan de Pierre-Édouard Stérin pour installer le RN au pouvoir », L'Humanité, 19 juillet 2024) [En ligne] <https://www.humanite.fr/politique/bien-commun/projet-pericles-le-document-qui-dit-tout-du-plan-de-pierre-edouard-sterin-pour-installer-le-rn-au-pouvoir>.

les réseaux de solidarité, de fraternité et de sororité, car elles minent l'égalité au sein de notre pays et de nos communautés, et car elles contribuent à la méfiance vis-à-vis des autres, vis-à-vis des institutions et de l'État. Les LGBTIphobies représentent une atteinte aux droits humains, amenant encore de nombreuses personnes à subir des insultes, des coups, voire à mourir.

Cette année encore, plusieurs travailleuses du sexe trans ont été assassinées. Cette année encore, des personnes LGBTI se sont suicidées du fait de l'opposition qu'elles rencontraient dans leur entourage. Il est inacceptable que ce soit toujours d'actualité.

Nous espérons donc que les données et analyses présentées dans le présent Rapport permettent de redonner du sens, de donner des noms et des voix aux LGBTIphobies et contribuent à restaurer, ou plutôt instaurer, confiance et égalité.

UN TRAVAIL BÉNÉVOLE ET COMMUNAUTAIRE

Enfin, ce *Rapport* est, comme tous les ans, le fruit d'un travail bénévole intense, une année entière d'écoute des victimes et témoins d'actes LGBTIphobes accompagnée de dix mois d'analyse et d'édition. Ce travail a rassemblé cette année une soixantaine d'écoutes ainsi qu'une trentaine de membres de la commission Rapport annuel. Il est le fruit d'heures passées à lire les témoignages, des recherches et des articles sur les LGBTIphobies. Il est le fruit de discussions et de débats entre bénévoles, qui sont visibles dans les différences entre chapitres. Et il est aussi le fruit de moments de solitude devant la haine qui s'étend sur les personnes LGBTI, sur nous, qui nous reconnaissons en elles.

Nous sommes touché-es par la confiance que nous accordent les victimes et témoins, ému-es aussi par ce qu'ils vivent et ce que nous lisons. Ce rapport est également le reflet des réflexions que nous avons sur la manière de caractériser les LGBTIphobies, la manière d'en parler le plus justement possible, nos hésitations sur les réponses à donner et la façon d'avancer au cours de cette année 2025.

Nous espérons sincèrement contribuer à un

meilleur traitement des LGBTIphobies et une meilleure prise en compte des personnes LGBTI dans la vie publique, dans leurs familles et dans leurs cercles professionnels ou personnels. Nous espérons que les données, analyses et recommandations présentées dans ce Rapport seront utiles aux professeur-es, aux décideur-ses politiques, aux professionnel-le-s de santé, aux forces de l'ordre, aux militant-es, qu'ils se reconnaissent dans le sigle LGBTI ou non. ▲

AGRESSIONS PHYSIQUES

NE JAMAIS BAISSER SA GARDE!

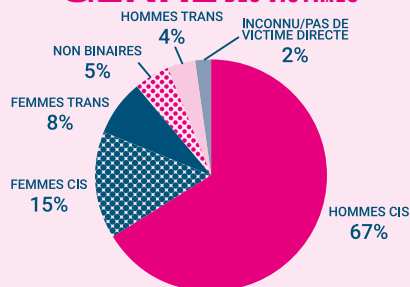
NOMBRE DE CAS RAPPORTÉS À SOS HOMOPHOBIE

186

ÂGE DES VICTIMES



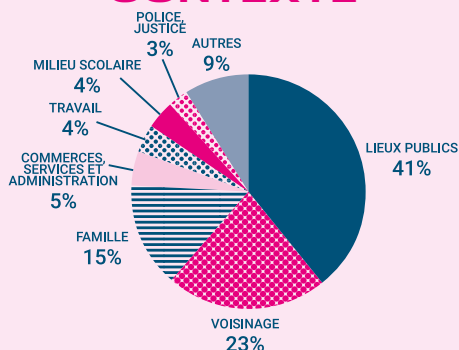
GENRE DES VICTIMES



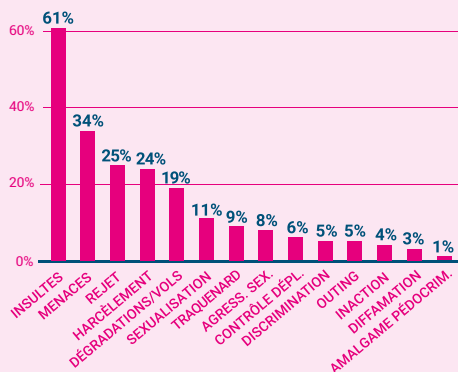
% DES CAS RELATANT UNE AGRESSION PHYSIQUE

FEMMES CIS	FEMMES TRANS	HOMMES CIS	HOMMES TRANS	NON BINAIRES
13%	10%	15%	9%	16%

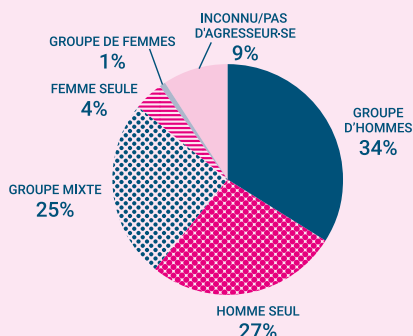
CONTEXTE



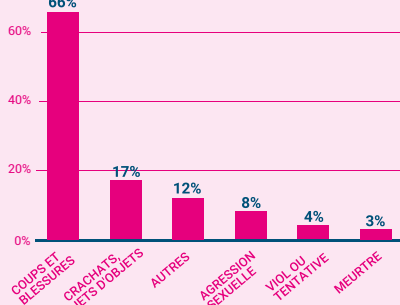
MANIFESTATIONS SUPPLÉMENTAIRES



AGRESSEUR-SES



TYPES D'AGRESSIONS



En 2024, les agressions physiques LGBTIphobes en France continuent de susciter une vive inquiétude, avec 186 cas recensés par l'association. Ces agressions prennent des formes variées, allant des coups et blessures (66 %), crachats/jets d'objets (17 %), jusqu'aux agressions sexuelles ou viols (12 % ensemble), voire aux meurtres (3 %). Agresser les personnes LGBTI semble être l'apanage des hommes : 6 fois sur 10, l'agresseur-se est un agresseur ou un groupe d'agresseurs. Ces violences règnent tout particulièrement dans l'espace public (41 %) et dans le voisinage (23 %), suivi de près par la famille et l'entourage proche (15 %). Cette répartition des contextes d'agressions physiques LGBTIphobes montre qu'aucune sphère de la vie n'est exempte de violence : les personnes LGBTI doivent tenir leur garde en permanence.

UNE VOLONTÉ CLAIRE D'EFFACER LES PERSONNES LGBTI DU PAYSAGE

La non-acceptation des personnes LGBTI se manifeste par une volonté de nier leur existence, ou même de les effacer symboliquement et physiquement. On observe ainsi dans de nombreux témoignages des actes de vandalisme face à tout ce qui peut se rapporter à l'identité LGBTI. Lorsque Logan se penche à sa fenêtre, intrigué par l'agitation qu'il entend dans la rue, il reçoit plusieurs pierres d'un groupe de jeunes l'insultant de « pédé ». Logan est certain que ce geste est motivé par la présence de drapeaux LGBTI à ses fenêtres. Cette volonté d'effacement est également visible dans certaines attaques ciblées alors que des personnes vaquent à leurs occupations, sans nécessairement porter de signes distinctifs sur elles. En plein centre-ville d'une grande métropole, ne supportant pas de voir Ilona et sa copine Nalini côte à côte dans le bus, quatre jeunes de moins de 15 ans décident de leur cracher dessus. Ces actions ne sont pas isolées : elles s'inscrivent dans un climat général où les droits LGBTI sont remis en question, notamment par certains groupes politiques ou religieux conservateurs. Elles traduisent une haine profonde, alimentée par des discours extrémistes, qui déshumanisent les minorités sexuelles et de genre.

Il arrive également bien souvent que la famille n'accepte pas l'identité LGBTI d'un-e de ses membres. Les enfants sont particulièrement touché-es. C'est le cas de Mateo, dont le voisin rapporte qu'il a été tabassé par son père, qui n'accepte pas son homosexualité. Patrick, bientôt majeur, a également été grièvement

blessé au crâne par son père à la suite de son coming out : cela l'a conduit tout droit à l'hôpital, entre la vie et la mort. Ces faits rappellent avec horreur les « crimes d'honneur » que l'on observe dans d'autres pays, et qui ne sont finalement pas si étrangers à la France. Certaines familles vont jusqu'à faire subir des viols correctifs à leurs enfants pour corriger leur identité de genre ou orientation sexuelle qu'elles jugent déviant-es. Les viols correctifs sont particulièrement utilisés contre les filles lesbiennes.

Le harcèlement violent envers les personnes LGBTI est monnaie courante et frappe les victimes quel que soit leur âge. Le témoignage de Nino est frappant en ce sens : encore au collège, il est régulièrement traité de « sale gay » et bousculé par d'autres élèves à cause des sentiments qu'il partage avec un camarade de classe.

« J'AI RIEN CONTRE LES HOMOSEXUEL-LES, MAIS TOI, JE VAIS TE PETER LA GUEULE. »

DES VIOLENCES OMNIPRÉSENTES

Contrairement aux idées reçues, les statistiques montrent que les agressions physiques ne se limitent pas à de mauvaises rencontres dans l'espace public ; elles touchent aussi la sphère privée. Dans les lieux publics, il s'agit davantage d'une épée de Damoclès constamment au-dessus de la tête des personnes LGBTI, qui doivent sans relâche faire attention à leurs faits et gestes, car être identifié-e comme LGBTI expose à l'ire LGBTIphobe d'inconnu-es, qui peut aller de la simple indignation vertueuse au passage à tabac. Alors qu'elle se promène en ville, Géraldine, femme trans dans la vingtaine, entend « dégage sale pédé »

dans son dos, puis esquive de peu un coup de pied qu'un homme a voulu lui asséner au visage. Même traitement pour Sam, non-binaire, qui reçoit une pluie d'insultes LGBTIphobes d'une dizaine de jeunes alors qu'il est dans le tram. Sam est giflé-e avant de recevoir une seconde averse, de détritux cette fois. Ces violences se distinguent de celles pouvant survenir dans la sphère privée par leur intensité et leur caractère soudain. Tandis que des voisin-es malveillant-es peuvent régulièrement maltraiter leurs voisin-es LGBTI, les inconnu-es semblent souvent opter pour une approche ne faisant pas l'économie des moyens, que cela soit en nombre d'agresseur-ses ou en coups, pour s'en prendre à une personne LGBTI démunie et vulnérable devant un déferlement inattendu de haine. Thérèse ne l'a que trop bien compris quand elle et sa compagne Mina ont été violemment prises à partie par un groupe de jeunes dans une banlieue. Sa compagne s'en est sortie avec des blessures et une fracture. Elles souhaitent quitter ce quartier, dans lequel elles sont également harcelées par un voisin.

UNE RÉPONSE INSUFFISANTE FACE À L'URGENCE

Malgré la gravité croissante de ces violences, la réponse institutionnelle reste insuffisante. Bien que le gouvernement ait lancé un Plan national pour l'égalité, contre la haine et les discriminations anti-LGBT+ en 2023, incluant la formation des forces de l'ordre et le soutien aux associations LGBTI, nous peinons à voir ses effets sur le terrain et dans les témoignages que nous recueillons. SOS homophobie appelle à une meilleure prise en charge des victimes et à une condamnation systématique des discours haineux par le gouvernement, pour que les victimes n'aient pas la boule au ventre après une agression et qu'elles ne craignent pas de ne pas être prises aux sérieux (voire d'être agressées également) par les forces de l'ordre (voir chapitre [Police, justice, gendarmerie](#)). ▲

**« JE VAIS
T'ATTRAPER! »**

TÉMOIGNAGES

Cynthia a été victime d'une agression lesbienne en pleine rue. Alors qu'elle marchait tranquillement avec sa compagne sur un trottoir désert, un homme l'a attaquée violemment. Il lui a donné un coup de pied brutal dans la jambe avant de continuer son chemin, prétendant avec insistance qu'il ne l'avait pas fait exprès. Surprise et choquée par cet acte gratuit de violence physique, Cynthia n'a pas pu réagir, si ce n'est par un rire nerveux. Sa compagne, qui est restée à ses côtés, l'a immédiatement soutenue et rassurée.

Lors d'un voyage scolaire, **Alex**, un jeune étudiant, a été victime d'une violente agression gayphobe, bien qu'il ne soit pas gay. Alors qu'il rentrait de boîte de nuit, il s'est attardé derrière ses ami·es pour envoyer des messages sur son téléphone. Deux individus l'ont croisé dans une rue mal éclairée et ont lancé l'insulte : « Tema lui, ça se voit, c'est un gros pédé. » Alex s'est retourné pour demander pourquoi ils parlaient ainsi, ce qui a entraîné une escalade de violence. L'un des agresseurs a tenté de le faire tomber, puis, humilié par sa propre maladresse, s'est acharné sur Alex en le frappant violemment, accompagné de son complice. Immobilisé contre un mur, Alex a reçu une série de coups avant que les assaillants ne tentent de lui voler son téléphone. Il a fini par se défendre, criant jusqu'à ce que ses ami·es interviennent, ce qui a mis fin à l'attaque, bien que l'un des agresseurs ait brandi un couteau pour les intimider. Plus tard, Alex a pris conscience, grâce à une discussion avec un ami, qu'il avait été victime d'une agression gayphobe uniquement en raison de préjugés liés à son apparence.

Marwan, militant LGBTI, a été victime d'une agression physique après une manifestation contre l'extrême droite. Tenant un drapeau LGBTI, il a été insulté et menacé de mort à plusieurs reprises, subissant des propos haineux tels que : « Va brûler en enfer » et :

« Dégage, sale pédé. » Alors qu'il rentrait avec un ami, deux hommes l'ont suivi, continuant à l'insulter et à exiger qu'il range son drapeau. Ils ont tenté de le lui arracher et, lorsque Marwan a résisté, l'un des agresseurs l'a frappé violemment. Il a subi des coups au visage et à la jambe. En fuite, Marwan et son ami ont été poursuivis en voiture par les deux hommes avant de trouver refuge. Le lendemain, un médecin a constaté des blessures entraînant une incapacité temporaire de travail (ITT) de six jours. Malgré le signalement à la police, Marwan a été découragé de porter un drapeau en public pour « éviter de provoquer ». Depuis cet incident, il se sent en insécurité dans sa ville, régulièrement hanté par cet événement. Bien qu'il continue son militantisme, il espère qu'un futur démantèlement lui offrira un environnement plus sûr.

Nestor raconte l'agression gayphobe dont il a été victime avec son compagnon Lee et leur fils, lors de vacances. Leur voisine les a traités de « macoumé » (« pédé » en créole) et a proféré des injures, telles que : « Je suis sûre que vous enculez vos mères. » Lorsqu'ils ont tenté de dialoguer, elle les a menacés avec une machette et a tenté de les attaquer. Tous trois ont réussi à fuir et à alerter les gendarmes. Ceux-ci sont intervenus rapidement, mais ont expliqué que la femme était connue pour son comportement et qu'aucune action ne pouvait être entreprise en raison de sa démente. Le lendemain matin, deux hommes armés sont venus à leur domicile. L'un des assaillants s'est révélé être le fils de la voisine, à la tête d'un gang. Grâce à la marraine de Lee, Nestor et sa famille ont été exfiltrés en urgence et ont pu déposer plainte. Les autorités, malgré leur soutien, ont tenu des propos fatalistes sur la gravité des menaces sur l'île, ce qui a profondément inquiété Nestor. De retour dans l'Hexagone, il reste traumatisé par ces événements, notamment par la vision de son compagnon, Lee, se battant pour les protéger.

Sonia, femme trans dans la cinquantaine, vit avec sa copine. Un matin, le facteur refuse de lui remettre son courrier et exige qu'elle lui présente une pièce d'identité pour un cour-

Irina a été victime de graves agressions transphobes et de violences physiques ces derniers mois. Tout a commencé par une usurpation d'identité en ligne. Un individu a créé de faux profils à son nom sur des applications de rencontre et invité des hommes à se rendre à son domicile. Bien que les visiteurs aient été compréhensifs, ces intrusions nocturnes ont été très perturbantes. Parallèlement, Irina a commencé à recevoir des lettres de menaces explicitement transphobes. L'une d'elles contenait un préservatif supposément usagé, accompagné de coupures de presse relatant des agressions transphobes, ainsi qu'un faux article décrivant son meurtre après un viol collectif. Les insultes qu'elle a reçues incluaient des mots choquants, visant son identité de genre, renforçant son sentiment d'insécurité.

Malgré des plaintes déposées, le processus administratif s'est révélé complexe et inefficace. La situation a pris une tournure encore plus dramatique lorsqu'un soir, Irina a été violemment agressée dans son immeuble par un individu masqué. L'agresseur l'a frappée à plusieurs reprises et l'a blessée au visage avec un couteau avant de prendre la fuite. Bien que la police soit intervenue rapidement, l'enquête n'a pas permis d'identifier formellement l'auteur des faits, même si des soupçons pèsent sur un de ses anciens partenaires. Depuis, les menaces persistent, et Irina a récemment reçu une nouvelle lettre effrayante, confirmant que l'agresseur connaît son adresse et reste une menace directe pour sa sécurité. Malgré plusieurs relances auprès des forces de l'ordre, les démarches n'ont pas encore abouti à une résolution, laissant Irina vulnérable et terrifiée. ▲

rier avec accusé de réception. Sonia s'exécute, mais le facteur refuse de lui remettre son courrier, arguant que la pièce d'identité ne correspond pas à la personne. Elle réussit néanmoins à prendre son courrier au facteur, qui s'enfuit avec sa pièce d'identité en la poussant violemment. Lorsqu'elle se rend au commissariat pour porter plainte, sous le choc, elle s'évanouit. Mais cela ne suffit pas aux forces de l'ordre pour accepter sa plainte. Sonia, en revanche, est convoquée plus tard car le facteur a porté plainte contre elle.

«TU MÉRITES DE CREVER.»

retourné contre Camille, proférant des insultes et des menaces violentes.

Ce n'est pas la première fois que Camille est ciblée : iel décrit un quotidien marqué par les moqueries et insultes à caractère transphobe, renforçant un sentiment d'insécurité constant. Malgré une présence policière régulière dans la zone, la situation semble empirer, poussant Camille à envisager un déménagement, bien qu'iel refuse d'accepter que ce soit à ellui de partir pour échapper à cette violence.

Camille, non-binaire, partage un témoignage poignant d'agressions LGBTIphobes dans une grande agglomération. Un jour, en début de soirée, Camille est témoin d'une violente agression physique contre une femme trans : un jeune homme frappe brutalement la victime d'un coup de pied dans le dos, la projetant au sol. En s'interposant pour mettre fin à l'attaque, Camille a permis à cette femme de s'échapper. Cependant, le groupe d'environ dix jeunes hommes, apparemment habitués à traîner dans le quartier pour dealer, s'est alors

Dans un lycée professionnel, Marie, une enseignante, témoigne d'une agression transphobe dont **Chen**, un élève trans, a été victime. En septembre, Chen a été physiquement agressé par un camarade qui l'a tiré par les cheveux, tout en étant mégenré et moqué par d'autres élèves. Les insultes et gestes violents n'ont entraîné aucune sanction disciplinaire sérieuse, malgré la gravité des faits, ce qui a profondément choqué Marie. Elle déplore également les comportements transphobes au sein de l'équipe enseignante, certains collègues plai-

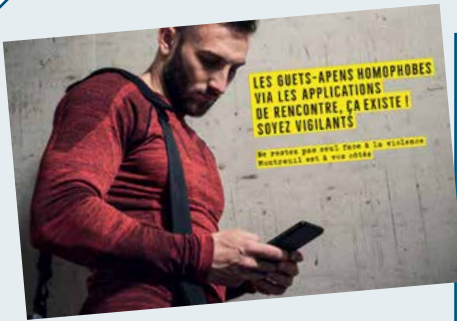
santant sur l'identité de l'élève.

L'agresseur, connu pour des comportements problématiques, n'a reçu qu'une réprimande de la CPE et n'a pas été présenté en conseil de discipline, alors qu'il a été exclu temporairement par la suite pour un vol qu'il avait commis. Marie soupçonne la direction d'avoir minimisé l'agression pour protéger la réputation de l'établissement et d'organiser des actions contre les discriminations davantage pour l'image que par conviction réelle. Inquiète pour Chen, qui continue de craindre son agresseur, Marie cherche des solutions pour briser le silence et sensibiliser élèves et enseignants face à ces violences banalisées.

Patricia raconte les violences subies par sa petite amie, **Mina**, à cause de l'homophobie de son père, un policier réserviste. Lorsque leur relation a été découverte, il les a séparées de force et a isolé Mina pendant deux mois. Patricia a découvert que Mina subissait des violences physiques et psychologiques qui l'ont poussée à se scarifier et à tenter de mettre fin à ses jours. Patricia évoque également des menaces incessantes. Le père de Mina lui a dit, entre autres : « Si j'apprends que tu étais avec elle les midis, je vais serrer », et a multiplié les insultes et les intimidations. Lors d'une rencontre clandestine pendant le stage de Mina au commissariat, son père l'a agressée verbalement et terrorisée, la plongeant dans un état de panique. Patricia exprime son impuissance et sa peur constante pour la sécurité de Mina.

Shéhérazade, une femme trans de 46 ans, a été victime d'une violente interpellation par la BAC alors qu'elle se reposait dans sa voiture avec son petit ami. Les policiers l'ont brutalement forcée à sortir de son véhicule et l'ont insultée, l'appelant notamment « sale pute », « sale trans » et disant qu'elle « pue le sexe ». Ils se sont moqués d'elle en explorant son téléphone et en lisant à voix haute des publications trouvées sur ses réseaux sociaux, poussant l'humiliation, surtout en présence de passants proches. Ils ont également insisté sur son deadname, exacerbant son malaise et son sentiment de discrimination.

Pedro est un jeune étudiant trans en BTS. Il a croisé une personne qu'il connaissait, qui l'a traité de « sale lesbienne ». Peu après ces insultes, il a été attaqué physiquement et frappé au visage. C'était la première fois que Pedro subissait une telle agression physique. Malgré le traumatisme, il a décidé de porter plainte et attend maintenant que justice soit rendue. ▲



Affiche publiée en avril 2024 par la ville de Montreuil (Seine-Saint-Denis) dans le cadre d'une campagne de sensibilisation sur les guets-apens homophobes.

Les violences ciblant les personnes LGBTI, qu'elles soient physiques, sexuelles ou psychologiques, restent un fléau omniprésent, particulièrement dans les contextes de rencontres en ligne et dans certains espaces publics. Ces agressions, souvent motivées par des préjugés LGBTIphobes, témoignent d'une haine persistante envers les personnes LGBTI.

LES PIÈGES SUR LES APPLICATIONS DE RENCONTRE: UNE MENACE CROISSANTE

Les plateformes de rencontre comme Grindr sont fréquemment utilisées pour tendre des guets-apens aux hommes gays et bisexuels. Les autorités ont effectivement réagi face à ces violences, notamment en fermant un autre site de rencontre, Coco, en 2024¹ et en arrêtant ses dirigeants, accusés de négligences graves pour la sécurité des utilisateur·rices². Cette plateforme avait été utilisée pour des guets-apens et des agressions, y compris dans l'affaire Pelicot³. Le mode opératoire est souvent le même : les agresseurs (des hommes, dans tous les cas recensés) créent de faux profils pour attirer leurs victimes à des rendez-vous dans des lieux isolés. Une fois sur place, les victimes sont agressées physiquement, volées ou humiliées. Ces actes peuvent parfois dégé-

ner en violences sexuelles ou même en meurtres. C'est le cas notamment de Pablo, qui nous rapporte avoir été agressé physiquement par une bande d'adolescents en banlieue parisienne, après un rendez-vous pris sur l'application.

Grindr est régulièrement pointée du doigt pour sa géolocalisation, qui facilite le repérage des victimes. Les agresseur·ses profitent de cette fonctionnalité pour piéger les usager·ères de la plateforme, même au sein de leur domicile. Antoine a notamment été victime de coups et blessures par un homme invité chez lui. Les lieux de drague sont aussi des cibles fréquentes d'agressions homophobes et transphobes. Les agresseur·ses se cachent dans les environs pour surprendre leurs victimes et les passer à tabac. Ces attaques s'accompagnent parfois de vols ou d'intimidations.

AGRESSIONS SEXUELLES CORRECTIVES

Les femmes lesbiennes sont également confrontées à des violences spécifiques. Elles rapportent fréquemment des agressions verbales ou physiques lorsqu'elles affichent leur orientation sexuelle en public. Il arrive également qu'elles soient victimes de « viols correctifs » prémédités. Il s'agit d'un phénomène documenté à l'international, mais qui arrive également en France. C'est notamment arrivé à Angela, dont la famille croyante la soumet à des mutilations génitales et tente de la marier de force parce qu'elle est lesbienne. Elle a également été victime d'un viol collectif.

1. Voir : https://www.francetvinfo.fr/faits-divers/le-parquet-de-paris-annonce-la-fermeture-du-site-de-rencontres-controverse-coco_6624960.html.

2. Voir : https://www.francetvinfo.fr/faits-divers/le-fondateur-du-site-de-rencontres-controverse-coco-place-en-garde-a-vue_6999797.html.

3. Voir : https://www.francetvinfo.fr/faits-divers/affaire-des-viols-de-mazan/j'ai-mis-un-mouchoir-dessus-au-proces-des-viols-de-mazan-le-grand-deni-de-nombreux-accusés-face-à-l'ombre-de-violences-sexuelles-subies-dans-l'enfance_6885119.html.

CONSÉQUENCES PSYCHOLOGIQUES ET SOCIALES

Ces violences ont des répercussions graves sur la santé mentale et physique des victimes. Les personnes LGBTI exposées à ces agressions souffrent souvent d'anxiété, de dépression et d'un sentiment d'insécurité permanent. Beaucoup évitent désormais certains espaces publics ou les interactions sociales par peur d'être attaquées.

Le sentiment de culpabilité est également courant chez les victimes de traquenards sur les applications de rencontre. Certaines hésitent à porter plainte, de crainte que leur orientation sexuelle soit révélée ou que leur témoignage ne soit pas pris au sérieux par les autorités. Ce silence contribue à l'impunité des agresseur-ses.

APPELS À L'ACTION

Face à ces violences récurrentes, plusieurs associations, comme SOS homophobie, appellent à une meilleure régulation des plateformes numériques et à une sensibilisation accrue du public aux risques encourus lors des rencontres en ligne. Elles demandent également aux pouvoirs publics d'améliorer l'accompagnement juridique et psychologique des victimes.

Des campagnes locales ont vu le jour pour prévenir ces pièges, comme celle lancée par la ville de Montreuil (Seine-Saint-Denis), dont l'affiche illustre cet encadré⁴. Cependant, ces initiatives restent insuffisantes face à l'ampleur du problème.

Les traquenards violents visant les personnes LGBTI illustrent une violence systémique profondément enracinée dans la société. Que ce soit sur Internet ou dans la vie quotidienne, il est urgent d'agir pour garantir la sécurité et le respect des droits fondamentaux de ces communautés marginalisées. ▲

⁴. Voir : <https://www.montreuil.fr/fil-infos/detail/communique-contre-les-guets-apens-homophobes-via-les-applications-de-rencontres-montreuil-devoile-une-campagne-de-prevention-inedite-pour-une-collectivite>.

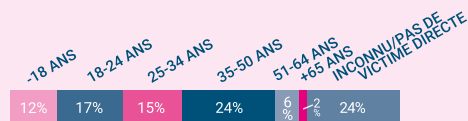
LESBOPHOBIE

TOUJOURS PAS DE RÉPIT POUR LES LESBIENNES

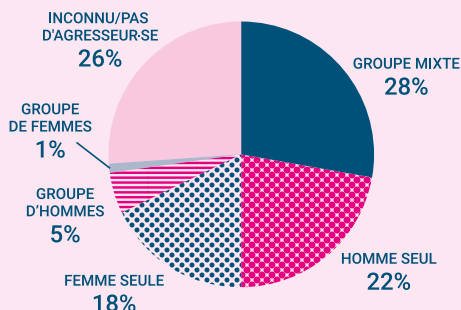
NOMBRE DE CAS SPÉCIFIQUES RAPPORTÉS À SOS HOMOPHOBIE

188

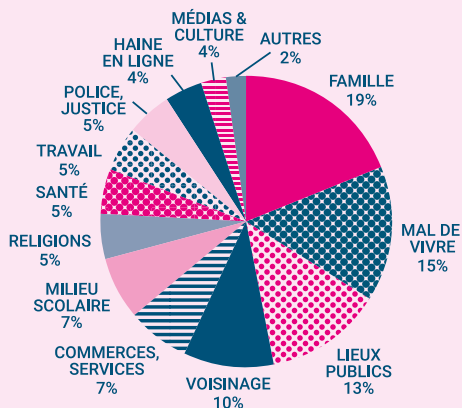
ÂGE DES VICTIMES



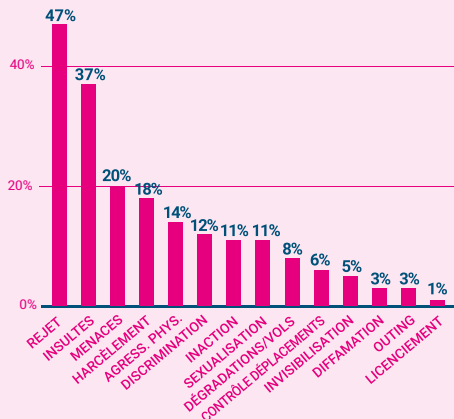
AGRESSEUR·SES



CONTEXTE



MANIFESTATIONS



On ne dénombre pas moins de 188 cas de lesbophobie rapportés au cours de l'année 2024, soit 12 % de la totalité des cas LGBTIphobes dénombrés par SOS homophobie. Ces actes lesbophobes se manifestent principalement par du rejet et de l'ignorance (à 47 %), suivies de près par des insultes (37 %), voire des menaces (20 %). Si ces cas ciblent majoritairement des individus seul·es (à 64 %), plus d'un cas de lesbophobie sur cinq (23 %) concerne des couples. La lesbophobie semble principalement émaner de la famille et de l'entourage proche (à 19 %), devant les lieux publics (13 %) et le voisinage (10 %). Que ses conséquences soient psychologiques, émotionnelles et/ou physiques, la lesbophobie laisse de sérieuses séquelles – 15 % des lesbiennes ayant témoigné rapportent souffrir d'un mal de vivre.

Comme en témoignent les témoignages reçus au cours de l'année 2024, les attitudes ou manifestations de mépris, de rejet, de violence ou de haine visant spécifiquement les lesbiennes sont une réalité criante. La lesbophobie est une combinaison d'homophobie et de sexisme, qui se traduit par une stigmatisation des lesbiennes ou des femmes considérées comme telles, des discriminations – au travail, dans l'espace public, la famille, le cercle d'amis, le voisinage, le monde de la santé, etc. –, des préjugés, des agressions, qu'elles soient verbales (insultes, menaces, moqueries) ou physiques (coups, blessures, viols, meurtres), ou par de la violence psychologique. Elle est, en tout état de cause, une expression de la domination masculine, du sexisme et de l'homophobie.

LA PRESSION FAMILIALE ET LES DIFFICULTÉS DU COMING OUT

Au lieu d'être un espace de soutien et de réconfort, le foyer peut être source d'anxiété et de violences considérables pour les lesbiennes, voire devenir une prison. Lorsque des familles attendent avant tout de leurs filles qu'elles deviennent des épouses et des mères dans une relation hétérosexuelle, les lesbiennes sont confrontées à l'exigence d'épouser un homme en dépit de leur identité. Elles subissent alors la double peine du sexisme et de l'homophobie. Dans bien des cas, s'assumer en tant que lesbienne entraîne aussi la perte de ses proches.

Léa, 25 ans, s'était toujours considérée proche de son père. Leurs rapports ont changé le jour où Léa lui a annoncé être lesbienne. Il s'est dit « choqué » et a conseillé à sa fille de « laisser ça de côté » pour ne pas s'associer à des individus « dépravés et déviants ». Cet échange, un an après que Léa a coupé les ponts avec sa mère à la suite de son coming out, lors duquel cette dernière lui aurait répliqué qu'elle « préférerait la savoir morte », a laissé la jeune femme profondément « déçue et isolée ». Ce rejet au sein même du cercle familial et les attentes de ce dernier sont particulièrement

lourd-es à porter au quotidien, notamment lorsque certain-es ne peuvent concevoir que leur fille ne soit pas attirée par les hommes. En région parisienne, Marion, 26 ans, hésite à faire son coming out à ses proches pour cette même raison. Consciente de préférer les femmes depuis plusieurs années, elle n'a jamais osé leur en parler – et pour cause, le mariage est un sujet qui revient constamment. Pour autant, se cacher lui est pénible. Elle ressent le besoin de « leur dire qu'elle est vraiment » à chaque fois qu'elle leur rend visite. Malgré tout, Marion a peur de les décevoir. Elle les sait sensibles aux qu'en-dira-t-on, se cachant derrière leurs croyances chrétiennes pour justifier leur homophobie. Cette peur la paralyse même dans sa vie sentimentale, la jeune femme reconnaissant avoir tendance à fuir les relations sérieuses pour ne pas « éveiller les doutes ».

Les mots sont capables de laisser des cicatrices. Mais les lesbiennes ne sont pas non plus à l'abri de violences physiques, voire de menaces et mises en danger de leur vie. Depuis que l'ex-petite amie d'Inès, 24 ans, a révélé à sa mère, pour se venger, qu'elle aimait les femmes, Inès vit un enfer. Pendant trois mois, Inès a été enfermée chez ses parents – elle n'a pu en sortir qu'après une tentative de suicide. Aux yeux de sa famille, « [sa] dépression et [son] homosexualité sont un signe de possession ». Battue depuis l'enfance pour la moindre « connerie », Inès ne vit plus uniquement dans la peur d'être battue ; elle craint désormais d'être tuée.

**« MAIS VOUS
ÊTES PAS GOUINES,
AU MOINS ? »**

PAS D'ESPACE SÛR POUR LES LESBIENNES, DE L'ESPACE PUBLIC...

Le foyer n'est pas toujours un environnement sûr pour les lesbiennes, mais l'espace public ne l'est pas pour autant. Ainsi, Yasmine et Anna sortaient simplement de soirée à vélo lorsque des injures (« pédés ! ») et des bouteilles leur sont lancées.

Nancy et sa compagne, se promenant dans un parc de Brest, n'ont fait qu'interpeller la propriétaire d'un chien qui les collait d'un peu

trop près, et cette dernière les a insultées de « sales gouines ».

Les propos insultants à l'égard des lesbiennes prennent souvent une tournure sexualisante et déshumanisante. Après avoir embrassé sa petite amie dans un magasin du centre de Lyon pour lui dire au revoir, Sasha se fait interpeller par un inconnu dans le même rayon qu'elle. L'homme s'exclame que si leur relation lesbienne « n'est pas comme deux hommes, cependant, ce n'est quand même pas normal », bien que l'idée qu'elles couchent ensemble « l'excite ». Ce type de comportement fait écho à l'idée encore bien ancrée dans l'imaginaire collectif que l'amour et la sexualité ne peuvent pas être des affaires sérieuses sans la présence d'un homme. De cette mentalité découle une représentation hypersexualisée des lesbiennes comme objets de fantasme pour les hommes et un déni de l'authenticité de leurs relations.

... AU MONDE DU TRAVAIL

La lesbophobie persiste dans tout type d'environnement, et le monde du travail, où les préjugés homophobes et sexistes persistent, n'en est pas exempt. En Savoie, Natasha participe à une soirée de séminaire et subit les commentaires d'un collègue demandant si sa compagne est « féminine et ronde », puisque Natasha est « typée masculine et mince », ou si les deux femmes seraient intéressées par un « plan à trois » avec lui. Comme l'illustre ce cas, le fait de s'immiscer dans l'intimité des lesbiennes est trop souvent accepté, sous couvert de plaisanteries grivoises. La sexualité féminine est encore considérée par certaines comme devant servir celle des hommes, l'intérêt ou l'absence d'intérêt qu'une femme éprouve n'entrant pas en ligne de compte. Aïsha et Lucie travaillent depuis plusieurs années comme saisonnières en centres de vacances. Un été, dans le Gard, le responsable de leur centre n'a cessé de leur faire des reproches injustifiés dès qu'elles sont ensemble, allant jusqu'à mentionner leur relation dans leurs évaluations de fin de contrat, les outant sans leur autorisation. Amina partage le harcèlement qu'elle subit à son travail par ses collègues du fait de

son orientation amoureuse et sexuelle. Ces dernier·ères ont même détruit son armoire dans les vestiaires, sous prétexte qu'elle a refusé de participer à une de leurs grèves.

UNE HOMOPARENTALITÉ QUI NE PASSE TOUJOURS PAS

Perçues comme une atteinte au modèle dit « classique » du foyer, les familles homoparentales sont toujours traitées comme des anomalies. Alors que son fils vient d'être opéré, Sarah, mère de trois enfants avec sa compagne – avec qui elle partage seize ans de vie commune –, se voit refuser l'accès à la salle où il se repose. La raison invoquée : elle n'est pas sa « maman légale ».

Vivant en Seine-Maritime, Jenna et Emma, mères de deux enfants, endurent depuis des mois la lesbophobie de leur voisine et ses insultes « quasi quotidiennes ». La situation empire lorsque le frère de celle-ci les attaque physiquement sur le parking de leur résidence, tabassant Jenna et menaçant violemment la famille : « Je reviendrai vous tuer ! » Une plainte a naturellement été déposée et suit son cours, mais cela ne résout pas les problèmes de la famille, leur fille aînée étant également victime à l'école des moqueries du fils de l'agresseur. Leur fille se renferme, les insultes et les menaces persistent, et les deux mères s'inquiètent d'une situation qui dégénère. ▲

**« JE VAIS VIOLER TA FILLE,
ELLE SAURA AU MOINS
CE QUE ÇA FAIT DE
SE PRENDRE UNE BITE! »**

À DESTINATION D'UNE MÈRE LESBIENNE.

TÉMOIGNAGES

À Rennes, **Nina** s'inquiète pour la sécurité de **Laure**, sa nièce encore adolescente. Depuis que la mère de Laure a découvert que sa fille était lesbienne en fouillant son téléphone, les violences verbales et physiques s'enchaînent contre l'adolescente, allant jusqu'au viol. Nina relate : « Elle lui a mis un doigt par-dessus ses vêtements, tout en lui disant des injures comme : "C'est ça que tu veux être, une lesbienne ?" » Ayant fui chez sa tante, la jeune fille a toutefois été ramenée chez ses parents, sa mère accusant Nina, également lesbienne, d'avoir « contaminé » sa fille. Consciente du danger qu'encourt sa nièce, qui lui a confié envisager le suicide, Nina n'a plus d'autre choix que de se tourner vers la police.

Rosa, 20 ans, a été séparée de force de sa petite amie, il y a maintenant trois ans, par ses parents. Depuis qu'ils ont appris que leur fille aimait les femmes, ils ne la lâchent plus des yeux, exigeant qu'elle les avertisse de toutes ses actions, ou bien ils la forceront à quitter leur domicile : « Soit tu te barres de la maison, soit tu restes à la maison et tu te plies aux règles. Tu nous dis quand tu as des rendez-vous, tu nous dis où tu vas et avec qui, et si on n'a pas envie que tu ailles voir quelqu'un, tu n'iras pas. » Rosa se sent déprimer, ses parents la « détruisant petit à petit chaque jour ». La jeune femme a bien réussi à garder le lien avec sa petite amie, mais celle-ci vivant loin de chez elle et de son travail, il est difficile pour Rosa de partir la rejoindre. Elle espère trouver rapidement un logement pour pouvoir s'extirper de cet enfer et retrouver sa liberté.

Dans le Nord, **Nour**, une adolescente de 16 ans, avait l'espoir d'être comprise et acceptée par sa famille. Mais plusieurs mois après son coming out, ses frères et sœurs refusent toujours de lui parler et elle doit subir les

brimades de son beau-père, pour qui sa sexualité « n'est pas faite pour la nature », et les remarques de sa mère cherchant à la séparer de sa petite amie. Sans relâche, le couple soumet Nour à une violence verbale qui empire lorsqu'ils se mettent à boire. Nour ne peut se confier qu'à sa petite amie, avec qui elle est en couple depuis deux ans, une amie du lycée et un professeur à son écoute, confrontée en outre aux moqueries d'une partie de ses camarades de classe.

Clémence et **Mélanie**, approchant toutes deux la cinquantaine, se baladent en se tenant la main. Les deux femmes passent devant la terrasse d'un café occupée par un groupe de quatre hommes dans leur trentaine. À la vue de ces deux femmes ensemble, les rires fusent de la part du groupe, l'un d'entre eux répétant d'un ton moqueur : « Ah, c'est beau... C'est beau... » Le couple préfère d'abord ne pas en tenir compte, mais lorsque toutes deux repassent plus tard devant cette même terrasse, les quatre hommes les repèrent et éclatent à nouveau de rire.

**« SALE GOUINE [...],
TU NE MÉRITES
PAS D'EXISTER. »**

Manon, lesbienne, remarque bien qu'avec « son look de garçon » et ses « cheveux très courts », il est courant qu'on l'appelle « Monsieur » et qu'on la confonde avec un homme.

Quand elle précise qu'elle est effectivement une femme, il n'est pas rare qu'on lui rétorque : « Vous êtes sûre ? » Depuis plusieurs années déjà, Manon reçoit fréquemment des commentaires dès qu'elle se dirige vers des toilettes ou douches publiques. Elle resitue le cas le plus récent dans les vestiaires d'une piscine, où une femme l'ayant vu entrer dans une cabine se met à tambouriner à la porte en criant « Monsieur ! Monsieur ! », ne s'arrêtant qu'après que Manon ouvre la porte pour lui confirmer qu'elle est bien une femme. Ces interactions sont omniprésentes dans son quotidien et sont toujours aussi pénibles à ses yeux : « Je sais très bien que c'est la représentation des genres dans la tête des gens, mais c'est dur, parfois. »

Zoé s'apprête à se marier. Elle contacte une bijoutière afin de passer commande pour le jour de son mariage, mais celle-ci refuse catégoriquement, invoquant ses valeurs. La bijoutière n'en démord pas et s'entête à rejeter sa demande. Zoé songe à adresser un courrier au procureur de la République, non pas pour punir pénalement la bijoutière, mais pour « qu'elle prenne conscience de la violence de ses propos ».

Ava, 18 ans, est une lycéenne qui vivait jusqu'à présent sa relation avec sa petite amie sans inquiétude. Les deux adolescentes ont bien conscience d'être les « seules à s'assumer » au lycée et d'être jugées par certain-es, mais jamais le jeune couple n'avait eu peur d'éventuelles violences verbales ou physiques. Pourtant, ce sentiment de sécurité se dissipe peu à peu. Cela commence par des insultes entendues dans leur dos, sans qu'elles puissent identifier leurs auteur-ices. Les insultes montent ensuite d'un cran, un groupe profitant d'une pause entre deux cours pour crier : « Nique les lesbiennes ! », alors qu'Ava se trouve seule face à eux. Puis, tandis que les deux filles se tiennent la main, des voix s'élèvent pour dire que « ça méritait la peine de mort », tout en ricanant. Pour Ava, s'assumer fièrement n'est plus aussi simple, la lycéenne craignant désormais de se montrer ou que le fait « qu'elle soit gay soit écrit sur son front ».

Juliette a 15 ans et sort avec une fille de son collège. Les insultes homophobes sont devenues son lot quotidien, autant au collège, où ses camarades la harcèlent – « sale gouine », « tu es un extraterrestre » –, que dans sa propre famille, qui menace de « la mettre à la porte ». Si ses parents s'exécutent, Juliette n'a aucune idée d'où aller.

Rebecca, 18 ans, voit son identité de lesbienne révélée par inadvertance lors d'un repas de famille devant ses grands-parents conservateurs. Son grand-père a immédiatement quitté la table et, cinq mois après les faits, ne lui adresse toujours pas la parole. Sa grand-mère a fondu en larmes. S'entretenant par la suite en privé avec sa petite-fille, la femme,

qui affirme ne pas être lesbophobe, continue de la rejeter, répétant que l'homosexualité est contre-nature : « Tu penses ce que tu veux, mais une femme, c'est fait pour faire des enfants, c'est la vérité. » Lorsque Rebecca lui fait remarquer l'homophobie de ses propos, sa grand-mère s'offusque, accusant sa petite-fille d'avoir « brisé tout ce qu'il y avait entre [elles] », se plaçant en victime qui n'a « jamais autant souffert de toute sa vie ».

Lina, 24 ans, n'est pas certaine de sa sexualité, mais sent en elle une attirance pour les femmes. Qu'elle puisse aimer les femmes n'est pas admissible pour sa famille, qui a déjà tenté de la marier de force par le passé. Lina a beau répéter qu'elle ne souhaite pas se marier ou avoir des enfants, ses parents refusent de l'entendre. En proie au questionnement, Lina se sent perdue. Même si elle cherche des conseils ailleurs, son environnement la pousse à se renier elle-même. Elle peine à ne pas refouler ses sentiments, notamment du fait de la lesbophobie de son ancienne psychologue et de celle des réseaux sociaux. Lina se sent affectée par les nombreuses vidéos promettant un « chemin vers la guérison [...] via la prière », qu'elle voit régulièrement passer et qui ancrent davantage son sentiment de honte.

Anna est invitée à passer Halloween avec sa sœur et quelques voisin-es de cette dernière. La soirée est gâchée par un des invité-es. La femme de ce dernier vient d'abord se confier à Anna et à sa sœur sur les problèmes qu'elle rencontre avec son mari, consommant de la cocaïne et se montrant violent avec elle. Lorsque les trois femmes retournent à la soirée, l'homme, visiblement ivre et drogué, s'empare dès qu'il voit Anna, en lui demandant : « Ça y est, t'as baisé ma femme ? »

Anna rit d'abord et répond par la négative, mais cela n'empêche pas l'homme de la saisir à la gorge et d'essayer de la frapper. Il est arrêté dans son élan par la sœur d'Anna et par son mari, mais une altercation de près d'une heure pour le contrôler s'ensuit. ▲

**«ERREURS DE LA NATURE [...],
ON VA VOUS CREVER.»**

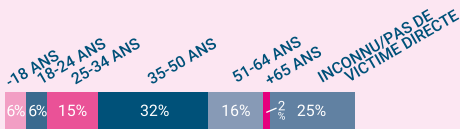
GAYPHOBIE

TOUSTES PÉDÉS?

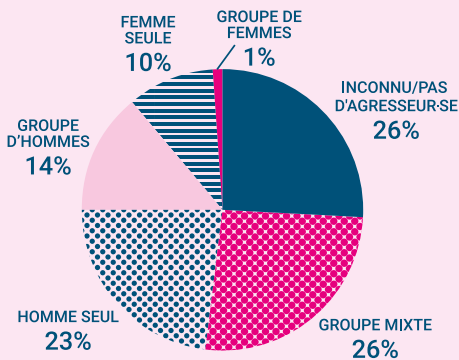
NOMBRE DE CAS SPÉCIFIQUES RAPPORTÉS À SOS HOMOPHOBIE

888

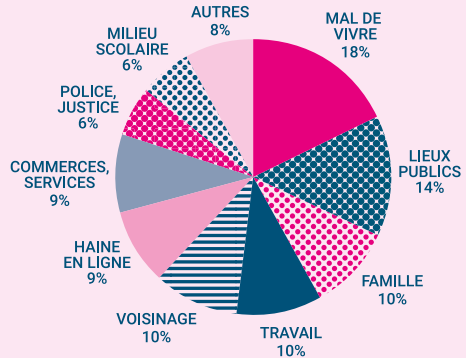
ÂGE DES VICTIMES



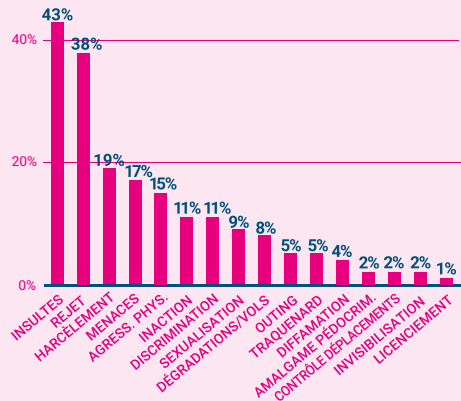
AGRESSEUR-SES



CONTEXTE



MANIFESTATIONS



Année après année, la gayphobie tient une place prépondérante dans nos témoignages : 715 cas rapportés en 2024. Les hommes gays visés ont, sans doute plus que d'autres groupes, tendance à contacter SOS homophobie (les hommes cis représentent 52 % de tous les cas de 2024), mais c'est aussi parce que la gayphobie ne touche pas qu'eux et déborde sur toutes les personnes LGBTI, et au-delà encore. Les témoignages ont été analysés pour en tirer les différents cas pertinents, et force est de constater que si le mal de vivre domine (18 %), il est souvent cumulé aux violences dans les lieux publics (14 %), au travail (10 %), dans le voisinage (10 %), la famille (10 %) ... On parle d'insultes (près de la moitié des cas), de marques de rejet, de moqueries ou de brimades (43 %), et même de harcèlement dans 19 % des situations.

UNE GAYPHOBIE HÉGÉMONIQUE

Une fois encore, l'insulte gayphobe a donné les preuves de sa popularité, partout, pour tous, et même toutes. « Pédé » : ce qualificatif infamant tient la vedette à la récréation, sur la route, entre ami·es et collègues, sur les murs et en ligne... Peu importe que les personnes visées soient gays ou non. Lesbienne « trop masculine », personne trans ou non-binaire, homme cis-hétéro, tout le monde peut y avoir droit. C'est même un jeu : en 2024, « le premier qui bouge est gay » (et ses variantes) a pris comme une trainée de poudre dans les cours d'école et au-delà, donnant lieu à quantité de vidéos sur les réseaux sociaux, avec la participation, parfois, de personnalités comme le footballeur Zlatan Ibrahimović. Une leçon de régulation sociale par la gayphobie dès le plus jeune âge. Souvent, pour justifier la persistance de tels usages, on argue qu'il s'agit de « langage courant », que c'est « pour rire », ou que ça n'aurait plus rien à voir avec les gays. Hypocrisie : chacun sait très bien qui se trouve derrière cette figure-repoussoir. Dans le service commercial d'une entreprise, un collègue de Vincent plaisante sans détour : « Je suis homosexuel si je ne fais pas 40 000 ! » Une enquête du *Monde*¹ dévoile qu'au plus haut sommet de l'État, on se taquine avec des « petit pédé » ou « grande tarlouze » au sein du cabinet du président – au même moment, Gabriel Attal affrontait un torrent gayphobe (voir chapitre *Politique*). Comme dans tant d'autres enceintes sportives, en octobre 2024, les tribunes du Parc des Princes résonnaient encore de chants homophobes, malgré les rappels à l'ordre². Foot, politique, des univers empreints d'une masculinité qui valorise l'agressivité et rabaisse ce qui est associé au féminin (voir chapitre *Sport*).

**« SI JE TE CROISE
DANS LA RUE,
JE TE TUE. »**

« bouffeur de bites » et « grosse pute » par des collègues. Dans la rue, Sylvain est qualifié de « pétasse », et au travail, Samir est désigné « la femme ». Malgré la visibilité accrue de la diversité de leurs vécus, les hommes gays sont uniquement réduits à quelques stéréotypes. Des hommes efféminés, des « enculés » qu'on sexualise dans un mélange de fascination-répulsion qui rappelle la manière dont les femmes sont traitées. Jusqu'au viol : des codétenus ont découvert que Jordan est gay et le forcent à pratiquer des fellations, en le menaçant d'en faire « la pute de la prison ».

CONSÉQUENCES CONCRÈTES DE LA DISCRIMINATION

On sait bien les effets délétères des propos et des actes gayphobes, en particulier dans le cadre familial, scolaire ou professionnel. En 2023, le suicide de Lucas, 13 ans, puis celui d'un autre ado ont brutalement rappelé les conséquences du harcèlement gayphobe et de l'inaction dans ce domaine (voir notre *Rapport 2024*). Au quotidien, les discriminations homophobes peuvent surgir de manière inattendue, dans une myriade de situations qui déstabilisent et pénalisent terriblement les victimes : un couple se voit refuser une chambre d'hôtel pourtant réservée, une notaire décourage un couple d'hommes de se marier... Ailleurs, c'est une assistante sociale, une coach-emploi, une gardienne d'immeuble, un copropriétaire en pleine assemblée générale qui font preuve d'une gayphobie explicite ou sournoise, avec des répercussions très réelles pour les victimes, dont certaines sont vulnérables ou précaires.

HOMO-SEXUALISÉS

De nombreux exemples attestent cette continuité entre sexisme, sexualisation et gayphobie. Dans le magasin où il travaille, Anthony est successivement traité de « sale pédé »,

1. Raphaëlle Bacqué, Ariane Chemin et Ivonne Trippenbach, *Le Monde*, « Emmanuel Macron, une certaine idée du pouvoir », 18 décembre 2024 [En ligne] https://www.lemonde.fr/politique/article/2024/12/18/emmanuel-macron-une-certaine-idee-du-pouvoir_6456188_823448.html.

2. *Le Monde*, « Chants homophobes au Parc des Princes : la commission de discipline de la Ligue de football professionnel saisie », 20 octobre 2024 [En ligne] https://www.lemonde.fr/sport/article/2024/10/20/chants-homophobes-au-parc-des-princes-la-commission-de-discipline-de-la-ligue-de-football-professionnel-saisie_6356617_3242.html.

SANTÉ MENTALE EN BERNE

L'expérience des discriminations et des agressions verbales, physiques et sexuelles, ou la peur de vivre ces situations, pèse sur la santé mentale des personnes LGBTI (voir chapitre [Mal de vivre](#)). De nombreux témoins nous font part d'un mal-être lié à ce qu'ils perçoivent des LGBTIphobies dans la société ou à des souvenirs d'agressions. C'est parfois un mal-être latent qui favorise les prises de risque : réagir violemment à une agression expose à des suites judiciaires, d'autres appelants font état de conduites addictives (alcool, drogue, chem-sex). Une santé mentale dégradée qui ne peut évoluer positivement qu'avec une action ferme contre les LGBTIphobies systémiques. ▲

**« TON PÈRE,
C'EST UNE TAFIOLE,
ON VA LE FAIRE
METTRE EN PRISON! »**

UNE MAMIE À SON PETIT-FILS DE 5 ANS.

TÉMOIGNAGES

TOUSTES VISÉ-ES!

Tandis que **Fadila** se promène seule sur les quais à Strasbourg, quatre jeunes hommes l'interpellent en la traitant de « salope », « sale trans » et « sale gay ». Elle parvient heureusement à les semer quand ils se mettent à lui courir après.

Jean-Marc est hétéro et, à 54 ans, n'a jamais eu d'enfants. Cela lui vaut une diatribe de la part de sa belle-mère pendant un dîner de famille : elle affirme qu'il n'a jamais rien fait de sa vie et insinue qu'il perd son temps « avec ses mecs ».

Élise et sa compagne sont harcelées par un voisin en Seine-et-Marne. Celui-ci hurle régulièrement des propos homophobes, comme « les gros pédés », depuis son jardin. Personne dans le voisinage ne semble vouloir témoigner.

À Lyon, **Maxime** a été traité de « folle », puis de « pédé » par des clients qui l'ont mégenré. La goutte de trop pour ce jeune homme trans, qui en est venu aux mains avec l'un des agresseurs. Il est en état de stress post-traumatique, a perdu son emploi et fait face aux procédures judiciaires.

LES TRAQUENARDS, TOUJOURS EN VOGUE

Plusieurs témoignages rapportent des pièges tendus sur Grindr avec un même mode opératoire. Croyant accueillir un partenaire après une discussion en ligne, les victimes voient débarquer des groupes, parfois cagoulés. À Arras, **Fabrice** n'a pas ouvert grâce à la vidéo de l'interphone, tandis qu'à Nice, **Alexis** et **Sébastien** ont été menacés avec des

armes blanches et dévalisés à quelques jours d'intervalle.

Ibrahim se rend à un rendez-vous pris sur Grindr dans un parc de Villeurbanne. Un homme cagoulé cherche alors à le braquer, mais l'intervention d'un passant met le voleur en fuite. Quand il cherche à alerter les autres utilisateurs sur l'application, Ibrahim se fait bloquer et ne peut plus créer de compte.

UNE GAYPHOBIE QUI DÉTRUIT

Nikolas est un travailleur migrant employé en Rhône-Alpes. Ses collègues le harcèlent alors qu'il assume lui-même difficilement son orientation amoureuse et sexuelle. Nikolas est dénigré et subit de nombreuses insinuations gayphobes, tels des pénis dessinés sur ses affaires. Très isolé en France, il se renferme et commence à avoir des idées suicidaires.

Rémi, 51 ans, nous appelle en larmes de Reims. Il souffre de rencontres où le chemsex prend beaucoup de place, et souligne aussi les guets-apens auxquels il a échappé. Il a déjà fait plusieurs tentatives de suicide.

Timothée déroule le récit d'une jeunesse francilienne marquée par le rejet de sa famille. Frappé, insulté et outé par ses frères, moqué par sa sœur, il voit aussi sa mère défilier pour la Manif pour tous. Des années de maltraitance et de cruauté qui ont entraîné des comportements autodestructeurs et pèsent lourd encore à 30 ans. « J'ai soif de sens, mais aussi et surtout de justice. [...] Je me sens encore très brisé intérieurement. »

GRANDE VIOLENCE, PETITE RÉACTION

À Marseille, **Omar** a porté plainte contre celui qui l'a agressé verbalement (« je vais te crever, pédé ») et physiquement. Même s'il connaît l'identité de l'agresseur, il a reçu un courrier l'informant que l'affaire était classée, car l'auteur des faits serait impossible à identifier.

Dans le Nord, **Philippe**, en situation de handicap et de précarité, est à bout : ses voisins ont incendié son véhicule et son logement, et l'ont insulté et frappé. Malgré de nombreuses plaintes étayées par des vidéos, rien ne se passe.

Gay de 28 ans incarcéré dans le Sud-Ouest, **Victor** est discriminé par l'encadrement pénitentiaire comme par ses codétenus. On l'accuse injustement de perturber les autres et de leur faire des propositions sexuelles. Quand il est agressé sexuellement, en revanche, la direction rétorque : « Je ne veux pas savoir ce que vous faites, c'est votre problème ».

SEXUALISATION

Un inconnu demande à **Félix** de l'ajouter sur Snapchat. Il dit qu'il va le retrouver pour lui « casser la gueule », le traite de « petit pédé de merde, à faire honte aux hommes ». Il reconnaît être parti sur « de mauvaises bases » et insiste : « T'aimes bien les bites ? Réponds, petit pédé, suceur de teubs. [...] T'aimes quoi chez les hommes ? Car ça m'intéresse, je ne connais pas de gay. »

Dans un bar en Normandie, **Sébastien** parle de son homosexualité avec deux hommes, quand un troisième, ayant entendu, l'aborde abruptement : « Tu veux que je t'encule ? » Après avoir refusé, Sébastien reçoit pour réponse : « Les mecs comme toi, on devrait les jeter dans la Seine ! »

Théo arrive sur une plage nudiste de la côte méditerranéenne. Avant qu'il ait pu s'installer, un nageur l'interpelle : « Dégage ! Les pédés, c'est pas là. » Théo a le réflexe d'appeler la police, qui intervient rapidement. L'agresseur leur soutient alors que Théo le « matait en se masturbant ». Heureusement, les policiers réagissent bien. ▲

Le témoignage de **Sékou** démontre l'absurde toxicité des préjugés LGBTIphobes, qui empoisonnent la société entière. Il nous appelle depuis une prison provençale, où il séjourne pour avoir agressé celui qu'il décrit comme « un homme féminin », qui s'était simplement assis sur un banc à côté de lui. Sékou n'avait pas supporté sa présence et avait fini par lui cracher dessus et le frapper. Il n'exprime pas de regret pour son geste, qu'il justifie par sa piété religieuse, évoquant les « déviations sexuelles », les « pédés, pervers », autant de « choses honteuses et dégueulasses », estimant que « ça ne devrait pas être autorisé ».

Depuis sa condamnation, Sékou explique avoir été assigné deux fois de suite à des cellules occupées par des détenus homosexuels. Il a alors demandé à être déplacé, mais cette récurrence aurait attiré l'attention d'autres détenus de la prison, qui le soupçonnent désormais d'être lui-même gay. Sékou est aujourd'hui victime de tout l'arsenal gayphobe : méfiance, injures et menaces. Il se sent démuni, et craint d'être victime d'agression physique et que sa famille soit mise au courant de ces accusations, le rejette et lui interdit le retour au domicile familial une fois sa peine effectuée. ▲

LE CHEMSEX, C'EST QUOI ?

Le chemsex désigne la consommation de produits psychoactifs illicites lors de rapports sexuels. Les « chems » (de l'anglais chemical) courants sont les cathinones de synthèse (4-MEC, 3-MMC), la cocaïne et la méthamphétamine (crystal), parfois l'ecstasy/MDMA, la kétamine ou encore le GHB, souvent en association avec l'alcool, le poppers ou des médicaments favorisant l'érection.

La consommation peut être occasionnelle, régulière, voire systématique. Ces cocktails présentent des risques toxicologiques directs. Il existe d'autres risques indirects, notamment une moindre protection contre les MST/IST, ou moins de considération pour le consentement. Quand une dépendance apparaît, elle peut peser sur la santé mentale, la vie sexuelle, voire la vie sociale et professionnelle.

Largement répandu chez les hommes ayant des rapports sexuels avec des hommes

(HSH), auquel il est souvent associé, le chemsex concerne tous les publics. Si ces pratiques sont illégales et présentent des risques, elles ne sont pas nécessairement problématiques pour les consommateurs. Le chemsex reste peu visible et peu traité par les médias et les pouvoirs publics. Le procès de Pierre Palmade a jeté un coup de projecteur sur la question : les vieux réflexes répressifs et gayphobes sont ressortis sur le thème des « déviances ».

Des groupes de parole et d'échange entre usager·ères dans des centres de santé ou LGBTI et des associations (Chems Pause, Act Up-Paris, Aides...) abordent le chemsex. Des ressources en ligne existent pour s'informer, réduire les risques ou revenir à des pratiques sans chems. L'étude « Sea, Sex and Chems » de 2021 a dressé un bilan, complété par un rapport public du Pr Benyamina en 2022. Le projet ARPA-Chemsex, porté par Aides et la Fédération Addiction, est axé sur les actions menées sur le terrain, et l'étude Chemsex-PREVENIR (2023-2025) concerne la réduction des risques. ▲

**« JE RESSENS
UNE PROFONDE DÉCHIRURE
ENFOUÏE EN MOI,
QUI M'EMPÊCHE D'AVANCER. »**

LA PAROLE À...

ACT UP-PARIS

Lutter contre la stigmatisation
du chemsex : réflexions sur le plaisir,
notre communauté et l'ordre social

Le chemsex représente pour beaucoup une communauté dans la communauté, une forme de camaraderie s'exprimant à travers la fête, le sexe et le plaisir. Une manière aussi de vivre pleinement des désirs, de rechercher de nouvelles sensations, de repousser les limites de la réalité quotidienne, parfois morne et compartimentée. La pratique du chemsex, largement stigmatisée, révèle le caractère moralisant d'un ordre social qui la juge autant qu'elle met au jour la méconnaissance des parcours de celles et ceux qui consomment. **Ce qui isole les chemsexuels, ce n'est pas la consommation de substances, mais la toxicophobie ambiante, y compris au sein des communautés LGBTI+.** Ces jugements se superposent à d'autres formes d'inégalités et de rejets : la nécessité de jongler avec des emplois épuisants, des logements instables et des injonctions contradictoires autour de la sexualité et de la santé mentale. Si les drogues permettent de s'évader du temps long et pesant du capitalisme, elles offrent aussi un espace où le plaisir redevient central, où la sexualité s'affranchit des normes, où chacun-e peut explorer ses fantasmes dans une liberté parfois impossible ailleurs. Pourtant, cette quête de plaisir est diabolisée. Une partie de la gauche, elle aussi, accuse les chemsexuels de reproduire une logique de surperformance, assimilant cette pratique à une extension du capitalisme productiviste dans la sphère intime. Cette critique, déconnectée de la réalité vécue par les concerné-es, oublie que la recherche de plaisir, aussi intense soit-elle, est avant tout une réponse humaine, une tentative de reprendre le contrôle sur nos corps et nos expériences. Le chemsex, ce n'est pas seulement une question de santé ou de prévention. C'est aussi une forme de lutte contre les discriminations sociales, les jugements moraux et l'hypocrisie d'un ordre social qui médicalise la souffrance tout en refusant d'en interroger les causes.

Réduire le chemsex à un enjeu sanitaire, c'est passer à côté de ce qu'il révèle : les fractures sociales, les inégalités d'accès aux soins et le besoin profond de lien et d'expression dans une société souvent aliénante et déshumanisante.

Un des dangers majeurs de cette approche exclusivement sanitaire est le risque de repathologisation de l'homosexualité. La focalisation sur le chemsex comme un « problème » à traiter rappelle les anciennes tentatives de psychiatisation des sexualités dissidentes. **Longtemps, l'homosexualité a été vue comme une déviance, une maladie à soigner.** Aujourd'hui, ce sont certaines pratiques sexuelles et certains modes de jouissance qui sont, à nouveau, pointés du doigt. Cette logique médicalisante ne fait que perpétuer l'idée que les sexualités minoritaires sont intrinsèquement liées à la décadence, à l'excès, voire à l'autodestruction.

Il est essentiel de replacer le chemsex dans son histoire. Bien avant que les médias ne le réduisent à un phénomène de mode, les pratiques sexuelles associées à l'usage de drogues existaient, chez les gays comme chez les hétéros. Ce qui a changé à partir de 2000 en contexte gay, c'est la situation post-ARV/bareback, le retour des grandes partouzes comme dans les années 1970, l'essor des applis de rencontre, l'arrivée de la PrEP, la diffusion du TasP (traitement comme prévention, ou indétectable = intransmissible) et de produits chimiques « bon marché ». Ce qui est nouveau, c'est la « sous-culture » chemsex et la stigmatisation croissante, y compris dans les espaces gays. On pourrait parler de la division produite dans notre communauté entre les partouzes « bio », sans produits chimiques, et les partouzes chemsex.

Au lieu de pointer du doigt les chemsexuels, il est temps de réfléchir à notre rapport collectif au plaisir, au sexe, aux drogues. Se demander pourquoi ce qui échappe aux normes nous dérange tant. Le but est de vivre notre liberté dans les meilleures conditions possibles.

Plutôt que de juger, interrogeons les cadres normatifs qui dictent nos sexualités.

Plutôt que d'exclure, construisons des espaces de dialogue, de soin communautaire et de solidarité. ▲

BIPHOBIE ET PANPHOBIE

BRISER LE SILENCE, COMBATTRE L'EFFACEMENT

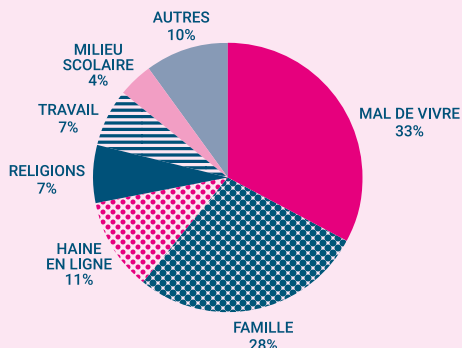
NOMBRE DE CAS SPÉCIFIQUES RAPPORTÉS À SOS HOMOPHOBIE

46

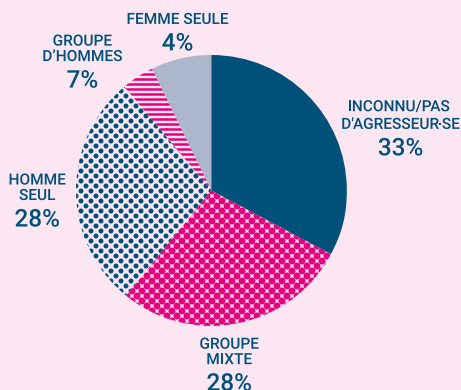
ÂGE DES VICTIMES



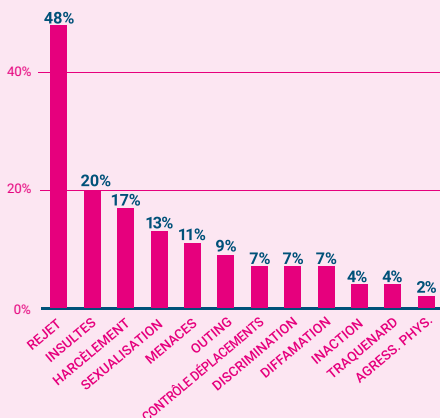
CONTEXTE



AGRESSEUR-SES



MANIFESTATIONS



En 2024, 46 cas de biphobie et de panphobie ont été recensés par SOS homophobie. Cela représente une réalité encore trop peu visible, néanmoins significative. 48 % des violences se manifestent par du rejet et de l'ignorance, suivies par des insultes dans 20 % des cas et du harcèlement dans 17 %. Le contexte principal des violences reste lié au mal de vivre dans 33 % des cas, amplifié par des discriminations provenant souvent de l'entourage proche ou de la famille dans 28 % des cas, alors que ces espaces devraient être synonymes de soutien. Ce poids familial, combiné à un rejet social plus large, renforce l'isolement et aggrave le mal-être des victimes. Les données révèlent que, bien au-delà des insultes et du harcèlement, c'est une souffrance intime et profonde qui prédomine chez celles et ceux qui subissent la biphobie et la panphobie.

DE L'INVISIBILITÉ À LA RÉSISTANCE!

La bisexualité et la pansexualité restent encore des sujets mal compris, voire vus comme des phénomènes étranges pour certain-es. Ces orientations continuent de susciter méfiance et incompréhension, dérangeant celles et ceux qui préfèrent enfermer les identités dans des cases bien définies. Les 46 cas de biphobie et de panphobie signalés à l'association peuvent sembler peu nombreux, mais ce nombre ne reflète en rien une réalité plus clémentine. Au contraire, il illustre l'invisibilisation de ces discriminations, qui sont reléguées au silence plutôt que reconnues et combattues.

Les initiatives menées par des collectifs tels que Bi Pan Paris illustrent la détermination des personnes bisexuelles et pansexuelles à sortir de l'ombre. À travers des campagnes de sensibilisation, des groupes de parole et des événements communautaires, elles œuvrent sans relâche pour briser le silence et pour s'offrir « un endroit où elles peuvent se légitimer dans leur identité¹ ».

Dans cette ligne, la Journée de la visibilité bisexuelle, célébrée chaque 23 septembre, prend de l'ampleur, devenant un moment clé pour la reconnaissance des personnes bisexuelles et la lutte contre la biphobie. De plus en plus de personnes bisexuelles et pansexuelles cherchent à partager leurs expériences pour briser l'isolement et trouver des réponses à leurs interrogations, qui commencent souvent dès le plus jeune âge. Créer ces espaces devient crucial, tant pour apporter un véritable soutien psychologique que pour déconstruire les stéréotypes. Ces initiatives sont une réponse directe à l'isolement et un acte de résistance face à la marginalisation systémique.

Malgré ces efforts, aucun vrai progrès n'est possible tant que la bisexualité et la pansexualité restent réduites à des fantasmes ou des stéréotypes éculés.

ENTRE FANTASMES ET PRÉJUGÉS

L'identité bie ou pan est perçue comme une phase (« ça passera »), une confusion (« iel ne sait pas se décider ») ou une simple curiosité. En conséquence, la reconnaissance de ces orientations reste inaccessible car toujours prise dans un « entre-deux ». La société tend à valoriser la stabilité et la prévisibilité, la binarité qu'elle veut imposer offre un cadre clair, rassurant, dans lequel les gens peuvent et veulent projeter des attentes, notamment sur les trajectoires de vie. En clair, la société aime catégoriser pour comprendre. Pourtant, ce besoin entre en conflit avec la fluidité des orientations.

C'est dans ce contexte qu'Étienne, l'une des personnes ayant témoigné, s'interroge sur sa possible bisexualité. Il se sent soumis à une forte pression lorsqu'il se compare à sa sœur de 21 ans, mariée et mère. Cette comparaison illustre bien la manière dont les normes sociales influencent les parcours individuels : le modèle traditionnel des

relations et de la vie familiale, associé à une trajectoire linéaire et prévisible, apparaît comme la voie attendue, rendant plus difficile l'acceptation des identités et des orientations qui s'en écartent.

Pour une femme cis, la bisexualité est souvent réduite à un fantasme, perçue comme un simple objet de désir dans une dynamique hétérosexuelle, avec des remarques insinuant, par exemple, qu'un plan à trois est forcément envisagé. Dans ce sens, l'association Bi'Cause, dans son rapport de 2022², parle d'une « négation de la sexualité entre femmes comme une sexualité autonome ». Cette négation est fortement ancrée dans l'imaginaire collectif, que ce soit socialement ou culturellement parlant. Les

**« MON PÈRE A RIGOLÉ
EN REPENSANT À
SA BLAGUE PRÉFÉRÉE :
“HEUREUSEMENT,
ILS NE PEUVENT PAS
SE REPRODUIRE !” »**

1. Le Monde, « En marge chez les LGBT comme chez les hétéros, les bisexuels veulent sortir du placard : “Tout nous dit qu'on n'existe pas” », 22 septembre 2024 [En ligne] https://www.lemonde.fr/campus/article/2024/09/22/en-marge-chez-les-lgbt-comme-chez-les-heteros-les-bisexuels-veulent-sortir-du-placard-tout-nous-dit-qu-on-n-existe-pas_6327456_4401467.html.

2. Rapport d'enquête biphobie panphobie 2022 [En ligne] <https://bicause.fr/rapport-denquete-biphobie-panphobie/>.

relations sexuelles entre femmes sont invisibilisées ou considérées comme incomplètes. Certaines personnes considèrent également que, pour une femme bisexuelle en couple avec un homme cis, avoir des rapports sexuels avec une autre femme ne signifie pas tromper. Pour un homme cis, la bisexualité est fréquemment interprétée comme une forme de déni de l'homosexualité, car elle vient bousculer l'image traditionnelle de la virilité³. De même, la pansexualité, souvent confondue avec la bisexualité, est vue comme un simple « effet de mode », parfois même reléguée au rang de « maladie psychiatrique » par certain·es, comme signalé par une des personnes ayant témoigné. Démystifier ces orientations n'est pas une étape secondaire, c'est la condition indispensable pour que les droits et la visibilité des personnes concernées ne soient plus un combat, mais une évidence.

L'INTERSECTION DES OPPRESSIONS: L'INVISIBILISATION, UN TERREAU FERTILE POUR LES VIOLENCES ET LE HARCÈLEMENT

Les personnes bisexuelles et pansexuelles ont comme particularité d'être à la croisée de plusieurs mondes : en plus de subir des commentaires homophobes et lesbophobes, elles font face à d'autres formes de discrimination, comme la misogynie pour les femmes. Ainsi, leur invisibilisation ne les protège pas des différentes formes de violences – bien au contraire, elle les y expose davantage. Au sein de la famille ou au travail, en passant par les cercles amicaux et religieux, les témoignages dressent un constat glaçant. Entre l'hostilité d'un père minimisant ses propos homophobes, les insultes de la famille d'un partenaire allant jusqu'à souhaiter « l'extermination » des personnes bies, ou encore le rejet

d'un adolescent sommé de « redevenir hétéro » sous peine d'être dénoncé à son entourage, les pressions et injonctions pèsent lourd.

L'incompréhension et la méfiance laissent place à des violences physiques et psychologiques. Sous couvert d'un rejet social généralisé, ces oppressions s'enracinent, rendant toute dénonciation plus difficile et toute légitimité plus fragile. Tant que la bisexualité et la pansexualité resteront des orientations invisibilisées ou tournées en dérision, elles demeureront un terrain propice aux discriminations, au harcèlement et aux violences systémiques.

C'est un cercle vicieux où les oppressions se nourrissent les unes des autres, éteignant peu à peu la voix des victimes, leur ôtant leur dignité et leur droit à exister librement. ▲

**« AH, DONC LUNDI,
J'AIME UN HOMME,
MARDI UNE FEMME,
MERCREDI UNE CHAISE,
JEUDI UN CHIEN,
VENDREDI UNE TABLE. »**

3. Voir : <https://www.ma-grande-taille.com/societe/lgbtqia/bisexuel-homme-toujours-tabou-313882>.

TÉMOIGNAGES

Sophie a confié sa bisexualité à la famille de son copain, mais a été accueillie par des insultes violentes, telles que « sale gouine », allant même jusqu'au souhait d'une « extermination » des personnes LGBTI. Elle n'a tout simplement pas osé réagir sur le moment. Malgré tout, son copain a essayé de la défendre.

Roman se questionne sur sa bisexualité, n'ayant jamais trouvé d'épanouissement complet ni avec une femme ni un homme. Il se sent perdu et préfère la solitude. Il subit aussi une pression familiale, notamment en raison du modèle de vie de sa sœur, mariée et mère, qui l'incite à faire un choix rapide entre ses désirs et les attentes familiales.

Matthieu, un collégien bisexuel, fait son coming out à un ami. Celui-ci réagit violemment, l'insulte, lui dit qu'il ira en enfer et divulgue son orientation à leurs camarades. Si ces derniers ne réagissent pas comme Matthieu le redoutait, l'ami en question persiste dans ses agressions verbales et son comportement abusif.

Samuel, un adolescent bisexuel de 16 ans, confie ne pas se sentir en sécurité dans sa famille. Ayant un père et un frère particulièrement homophobes et tenant des propos

violents, il a tenté de cacher sa bisexualité. Sa sœur, en qui il avait confiance, a trahi son secret en racontant tout à leur mère. Cette dernière a conseillé à Samuel de « devenir hétéro ». Aujourd'hui, sa sœur le menace de dévoiler son secret aux autres membres de la famille.

Bruno, un homme bisexuel de 53 ans, subit des violences conjugales et de l'isolement après avoir révélé sa bisexualité à sa famille. Après son coming out, il est insulté et rejeté par ses proches, avec des propos tels que « va voir ton mec » ou encore « va te faire enculer ». Des événements qui le laissent aujourd'hui dans un état psychologique instable, dégradé, fragile.

Le père de **Jérémy** le menace d'expulsion du domicile à cause de sa pansexualité, qu'il qualifie de maladie mentale et de honte dans la famille. S'il veut éviter cette situation, Jérémy a deux semaines pour rejeter son orientation ou faire ses bagages. ▲

**« C'EST LA MODE, EN CE MOMENT [...],
JE LEUR LAISSE ENCORE
DEUX OU TROIS ANS, ET APRÈS
ÇA VA SE CALMER. »**

Alex, pan et genderfluid, travaille dans une association d'éducation populaire, où il anime parfois des formations sur l'égalité hommes-femmes et les droits des personnes LGBTI auprès des jeunes de 16 à 25 ans. Un jour, en l'absence de la direction et d'autres membres de l'équipe, deux collègues viennent discuter de la pansexualité avec lui. Ils minimisent cette orientation, la qualifiant d'effet de mode qui disparaîtra dans deux ou trois ans. L'un d'eux va même jusqu'à qualifier la pansexualité

de « maladie psychiatrique », affirmant qu'il comprend encore la bisexualité, mais pas la pansexualité. Lorsqu'Alex tente d'expliquer, l'un des collègues se moque en disant : « Ah, donc lundi, j'aime un homme, mardi une femme, mercredi une chaise, jeudi un chien, vendredi une table. » Les moqueries se sont étendues auprès du reste de l'équipe les jours suivants. Étant profondément affecté, Alex a préféré rester en télétravail le reste de la semaine. Il choisit de ne pas renouveler son CDD. ▲

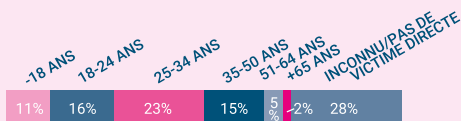
TRANSPHOBIE

TRANSPHOBIE, CETTE VIEILLE PEUR QUI NE PASSE PAS

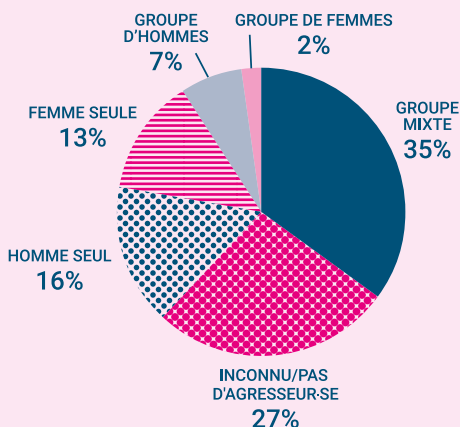
NOMBRE DE CAS SPÉCIFIQUES RAPPORTÉS À SOS HOMOPHOBIE

371

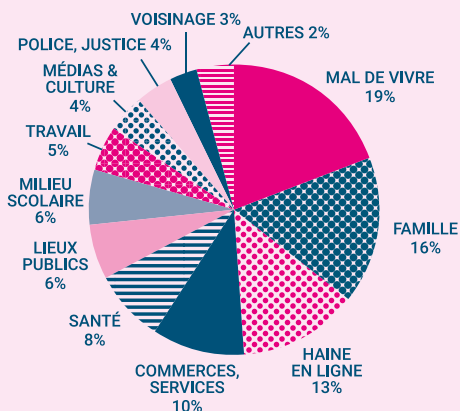
ÂGE DES VICTIMES



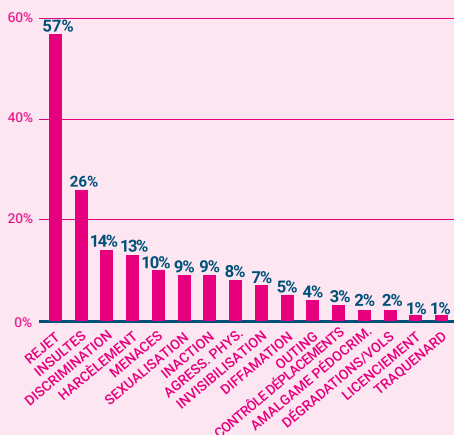
AGRESSEUR-S-ES



CONTEXTE



MANIFESTATIONS



SOS homophobie a recueilli 371 témoignages de transphobie cette année. Les personnes trans sont particulièrement touchées par le mal de vivre (19 %), le rejet de la famille ou de l'entourage proche (16 %) et la haine en ligne (13 %). Il est donc impossible pour les personnes trans d'échapper à cette hostilité ambiante. Les femmes trans sont celles qui rapportent le plus ces discriminations (42 %), suivies par les hommes trans (19 %) et les personnes non-binaires (10 %).

RIEN SUR NOUS SANS NOUS

Depuis quelques années, la transphobie se classe dans le « top 3 » des LGBTiphobies recensées par SOS homophobie. En 2025, SOS homophobie recense 23 % de cas de transphobie dans les témoignages reçus. La surmédiatisation de la transidentité, comme étudiée par l'Association des journalistes lesbiennes, gays, bi-es, trans et intersexes¹, entraîne son lot de discours haineux : 50 % des témoignages reçus pour le contexte Médias relatent de la transphobie. Ce pourcentage peut s'expliquer par le fait que la plupart des médias évoquant la transidentité relaient la parole de militant-es transphobes notoires plutôt que de s'entretenir avec des personnes concernées. Les termes employés par les médias sont souvent pathologisant et stigmatisant (par exemple, « transsexualité » qui a été utilisé par le corps médical pour pathologiser la transidentité pendant des années). L'appropriation de ces sujets par les politiques de droite ne date pas d'hier. Elle a, cependant, été exacerbée par les dernières élections législatives et la publication d'un livre transphobe, contre lequel SOS homophobie a porté plainte². La proposition de loi portée par la sénatrice Jacqueline Eustache-Brinio, membre du parti Les Républicains, visant à enrayer la transidentification des mineur-es est un exemple de cette appropriation politique (voir encadré³). Entre complotisme, stigmatisation et dégoût, les transphobes semblent déterminés à mettre les personnes trans au cœur du débat politique et social. L'objet de cette obsession est difficile à comprendre tandis qu'en 2022, on estimait que la France comptait entre 20 000 et 60 000 individus transgenres⁴ sur une population d'environ 68 millions de Français-es.

UN COMBAT QUI TOUCHE
TOUT LE MONDE

Toutes les classes d'âge sont touchées par la transphobie, que ce soit les mineur-es ou les personnes de plus de 65 ans. Le plus absurde réside probablement dans le fait que les personnes trans ne sont pas les seules cibles de cette transphobie ambiante. En effet, les médias réactionnaires diffusent la crainte des personnes trans, notamment dans les

toilettes ou dans le sport, ce qui a pour effet de rendre vulnérable toute personne dont l'identité de genre n'entre pas dans les attentes de la norme binaire. On se souvient tous-tes des propos injurieux prononcés à l'égard d'Imane Khelif, boxeuse algérienne, femme cis, car son apparence était jugée trop « masculine ». Les rumeurs complotistes concernant l'épouse du président de la République, soi-disant trans, vont également bon train. Cette « transvestigation⁵ » n'est pas un phénomène nouveau et les personnalités sportives, politiques ou influentes féminines en font souvent les frais (Beyoncé, Serena Williams, Angelina Jolie, etc.). Les transvestigateurs cherchent à montrer que ces personnalités trompent l'audience en cachant une transidentité, laissant entendre que le fait même d'être trans est honteux et nécessite d'être caché. Cette théorie du complot est motivée par la transphobie et alimente l'idée de l'existence d'un lobby trans.

« LES TRANS,
ILS SONT BÊTES. »

1. AJL, « Transidentités : de l'invisibilisation à l'obsession médiatique » [En ligne] <https://transidentites.ajlgbt.info/>.

2. Faustine Kopiejewski, *Les Inrockuptibles*, « Plainte de SOS homophobie contre les autrices de *Transmania* : "Leur pensée est dangereuse et décadente" », avril 2024 [En ligne] <https://www.lesinrocks.com/non-classe/plainte-de-sos-homophobie-contre-les-autrices-de-transmania-leur-pensee-est-dangereuse-et-decadente-616411-23-04-2024/>.

3. Mathilde Goupil, *Franceinfo*, « Des sénateurs Les Républicains veulent interdire les transitions de genre chez les mineurs, des associations craignent "l'effacement des enfants trans" », mars 2024 [En ligne] https://www.francetvinfo.fr/societe/lgbt/des-senateurs-les-republicains-veulent-interdire-les-transitions-de-genre-chez-les-mineurs-des-associations-craignent-l-effacement-des-enfants-trans_6434254.html.

4. Voir : <https://www.vie-publique.fr/rapport/284386-transsexualite-sante-et-parcours-de-soins-des-personnes-trans#:~:text=On%20estime%20entre%2020%20000,transidentit%C3%A9%20et%20de%20sa%20stigmatisation>.

5. Une *transvestigation* consiste à cibler une personne (trans ou non) en affirmant qu'elle est trans, et participe donc d'un complot visant les LGBTI. Il faut rappeler que la transidentité d'une personne (ou non) relève de la vie privée et que ces attaques complotistes et transphobes, qu'il faut prendre très au sérieux, participent de la mise à l'écart et des violences vécues par les femmes et les personnes trans. Pour plus d'informations, voir : Armël Balogog, *Franceinfo*, « La "transvestigation", ces pseudo-enquêtes transphobes se multiplient dans la complotosphère » [En ligne] https://www.francetvinfo.fr/replay-radio/le-vrai-du-faux/la-transvestigation-ces-pseudo-enquetes-transphobes-se-multiplient-dans-la-complotosphere_6990623.html.

EN SÉCURITÉ NULLE PART

Les femmes trans sont les plus touchées par la transphobie recensée par l'association cette année. Elles représentent à elles seules près de 42 % des témoignages recueillis. Si le rejet, les insultes, les discriminations et les menaces sont les manifestations les plus dénombrées, les agressions physiques ne sont pas loin derrière. Les meurtres ou tentatives de meurtre sont, fort heureusement, très rares – iels peuvent néanmoins arriver. Géraldine, travailleuse du sexe, a été assassinée en juillet 2024⁶ lorsqu'un de ses clients a découvert sa transidentité. On voit alors apparaître une sorte de *trans panic defense*⁷, dérivée de la *gay panic defense*, que les agresseur-ses utilisent pour justifier leurs actions par le fait que la découverte de l'orientation sexuelle et/ou amoureuse ou de l'identité de genre de la victime les aurait poussé-es dans une sorte de folie temporaire. C'est une tactique employée pour réduire les peines encourues.

6. Voir : https://www.lemonde.fr/societe/article/2024/07/17/femme-transgenre-tuee-a-paris-des-centaines-de-personnes-se-sont-reunies-en-hommage-a-la-victime_6251478_3224.html.

7. Aides, « L'actu vue par Remaides : Rassemblement en hommage à Géraldine, femme transgenre assassinée à Paris », 19 juillet 2024 [En ligne] <https://www.aides.org/actualite/lactu-remades-hommage-geraldine-femme-transgenre->.

8. Voir : <https://www.sos-homophobie.org/informer/rapport-annuel-lgbtphobies/ra-2023>.

La transphobie est trop souvent le fait de l'entourage familial ou proche, comme des rencontres d'un soir, mais elle est également fortement présente en ligne. Le rejet par la famille est particulièrement douloureux et exacerbe le mal de vivre de la personne qui le subit (voir chapitre [Famille, entourage proche](#)). La mise en avant des rhétoriques anti-trans dans les médias et dans les débats nourrit la haine des personnes trans, entraînant des insultes via les réseaux sociaux ou sur des services vidéo. Dans l'édition 2023 de ce *Rapport*, nous avons parlé de la haine contre le planning familial après la diffusion d'une affiche représentant un homme enceint⁸. Les médias réactionnaires et les réseaux sociaux avaient déjà été les principaux vecteurs de propagation de cette haine, avec l'idée de faire grandir une peur panique envers les personnes trans (voir chapitre [Haine en ligne, médias](#)). L'année 2024 nous a prouvé qu'il y a encore une longue bataille à mener pour les droits des personnes trans en France et, plus généralement, une acceptation de l'existence des personnes transgenres dans la société. ▲

**« SI TU DIS ENCORE
QUE TU ES UN GARÇON,
JE TE FOUS DEHORS. »**

TÉMOIGNAGES

Une jeune femme nous appelle pour témoigner de la discrimination qu'elle a subie dans un service hospitalier. À sa sortie, **Maria** est surprise de découvrir que le personnel a indiqué « Monsieur » sur ses papiers. En effet, celle-ci possède un numéro de Sécurité sociale commençant par le nombre 2, conforme à son état civil dans son pays d'origine. Le personnel justifie l'usage du masculin dans ses documents médicaux car sa carte d'identité française indique toujours « M. ». Elle est en attente du jugement du tribunal pour son changement d'état civil. Le personnel a donc préféré aller à l'encontre de la demande de Maria et a continué à la mégenrer, invoquant des problèmes informatiques.

« LES DAMES D'ABORD ! »

Elio témoigne après avoir entendu un discours transphobe dans une émission de RMC au sujet de l'Eurovision. Les chroniqueur·ses évoquent les personnes trans en les qualifiant de noms plus abjects les uns que les autres, tels qu'« extraterrestres », « zoo humain » ou encore « dégénéré·es ».

Lise est professeure dans un lycée. Témoin d'une altercation entre deux élèves, elle souhaite s'interposer en relevant l'identité d'un des lycéens. Un élève présent sur les lieux indique à ses camarades que Lise est une femme trans. S'ensuivent alors des insultes transphobes et homophobes. Sa direction n'a pas sanctionné les élèves qui s'en sont pris à la professeure. Lise indique qu'elle ne se sent pas de reprendre le travail dans un lieu où une dizaine de jeunes peuvent, en toute impunité, lancer des insultes transphobes.

Paola est employée de ménage dans un magasin. Elle a récemment fait son coming out sur son lieu de travail. Elle nous indique qu'avant de faire son coming out, elle utilisait

déjà les toilettes des femmes et que cela n'avait jamais posé de problème. Depuis peu, l'accès à ces toilettes lui a été interdit, car elle n'a pas présenté de « justificatif de sa transidentité ». L'employeur de Paola a indiqué que tant qu'elle n'aura pas changé d'état civil, celle-ci ne pourra plus utiliser les toilettes pour femmes.

Une jeune femme nous écrit pour son ami **Noam**, qui a fait son coming out trans récemment. Il lui a confié qu'il ne se sentait pas à sa place dans sa famille. L'amie de Noam lui a alors conseillé de discuter de sa transidentité avec ses parents. Il s'est rendu compte que ceux-ci sont homophobes et transphobes. Noam partage des enregistrements de ses interactions avec ses parents à son amie. Les propos violents fusent : « Si tu dis encore que tu es un garçon, je te fous dehors », « Je te dis que tu es une fille ! Pourquoi a-t-il fallu que j'aie un enfant aussi bête ? », « Je n'ai jamais cru en toi, de toute façon. » L'amie de Noam s'inquiète et essaie d'éduquer les parents de son ami à la transidentité en leur prêtant des livres à ce sujet. Iels les ont brûlés. La jeune femme nous demande de leur venir en aide.

Alex est une personne non-binaire qui se genre au masculin. Il est harcelé par sa responsable sur son lieu de travail. Elle l'appelle « pédé », « pédale », ou lui dit : « Bonjour, petit pédé. » Elle lui empêche l'accès aux toilettes. Alex nous décrit un mal de vivre généralisé par ce harcèlement qu'il subit. Il cherche de l'aide auprès de notre association après avoir pris contact avec son DRH et son directeur, qui n'ont pas su l'assister. Il pense engager une démarche aux prud'hommes pour ce harcèlement et cherche un autre travail.

Lors d'un passage dans un magasin alimentaire, **Olivia** a subi de la transphobie de la part d'une personne qui la connaissait avant qu'elle entame sa transition. Cette personne est caissière dans le magasin qu'Olivia fréquente. Un problème avec les caisses automatiques survient, la caissière arrive pour débloquer les

Mathilde est la maman de la petite Emma, 6 ans. Elle contacte l'association car sa fille subit de la transphobie dans sa classe de CP de la part de ses camarades, mais également de la part du corps enseignant. Emma doit partir en classe verte et sa mère se renseigne sur l'organisation de ce voyage. Au cours de la conversation, Mathilde se rend compte que l'enseignante avec qui elle discute mégenre sa petite fille. L'enseignante, qui n'est pas la maîtresse habituelle, indique alors qu'Emma devra dormir avec les garçons, qu'elle a un corps de petit garçon, et que c'est pour cela qu'elle la genre au masculin. Mathilde indique que la maîtresse habituelle d'Emma ne la mégenre pas. Pour autant, elle crée des situations particulièrement désagréables pour la petite fille. Lors d'une sortie

scolaire à la piscine, Emma a pu se changer sans problème dans le vestiaire des filles ; cependant, l'enseignante a au préalable expliqué à la classe que l'enfant possède un pénis et qu'elle va devoir se changer au milieu d'un carré de serviettes. La petite fille manifeste à sa mère son mal de vivre lorsque certain-es de ses camarades la mégenrent, lui demandent pourquoi elle est une fille ou disent : « Les trans, ils sont bêtes. » Mathilde ne souhaite pas engager de procédure administrative ou judiciaire car elle souhaite protéger sa fille et se dit que cela pourrait aggraver la situation d'Emma. Elle est inquiète. Cette maman va tenter la médiation avec les enseignant-es à l'origine des propos transphobes à l'égard d'une enfant et le directeur de l'école. ▲

deux clientes présentes, Olivia et une autre femme. La caissière annonce alors : « Les dames d'abord ! », en fixant Olivia. Cela l'a beaucoup choquée, et elle a depuis développé une phobie sociale qui l'empêche de vivre comme avant. Elle a contacté la direction du magasin qui lui a répondu avec bienveillance.

Sherine est une femme cis lesbienne au style vestimentaire que l'on pourrait qualifier de « masculin ». Elle nous indique qu'on la prend souvent pour un homme, voire un homme gay. Elle subit régulièrement des insultes homophobes et transphobes. Se promenant un jour dans la nature, elle a eu très peur lorsqu'elle a croisé le chemin de quatre adolescents. Ceux-ci commencent à l'insulter de « salope » et de « pute ». Ayant malheureusement l'habitude de ce genre de comportements, Sherine ne prend pas peur. Cela change lorsque les jeunes commencent à la poursuivre en continuant à crier « sale gay » ou encore « sale trans ». Elle nous décrit une course-poursuite qui a duré près de quinze minutes. Sherine a réussi à rejoindre la ville et des passant-es, les jeunes arrêtaient alors de l'insulter et de la suivre. Elle entre dans un

tramway et s'échappe de cette situation. Que se serait-il passé si Sherine n'avait pas pu rejoindre un endroit sécurisé à temps ?

Carolina travaille dans un restaurant où elle est managère. Un soir, lors d'un service, un groupe arrive, certain-es sont alcoolisé-es. Carolina refuse de leur servir des boissons alcoolisées au vu de leur état d'ébriété. Les client-es n'apprécient pas cette décision et demandent à voir un manager. Carolina leur indique qu'elle est la responsable. Un des

**« TOI, TU N'ES PAS
UNE VRAIE FEMME. »**

hommes du groupe lui répond : « Toi, tu n'es pas une vraie femme. » La jeune femme a demandé au groupe de quitter le restaurant du fait de leur comportement

plus qu'inapproprié. Le groupe est accompagné vers la sortie, une des femmes se met à pousser Carolina et à l'insulter de « salope », « sale gouine », puis elle est menacée : « On va t'enculer » ; « On va te casser la gueule ! » La situation a rapidement dégénéré, les membres du groupe se sont mis-es à vandaliser le restaurant, allant jusqu'à briser la porte d'entrée du lieu. Un des collègues de Carolina a été blessé en essayant de s'interposer. La jeune femme

a porté plainte auprès de la police. Elle nous indique que cette agression a eu de grandes répercussions sur son état mental : anxiété, agoraphobie, crises d'angoisse et insomnies.

Luna est doctorante dans une université. En plus de ses études, elle donne des cours au sein de ce même établissement. Afin de concilier au mieux sa vie étudiante et sa vie de professeure, elle a demandé un aménagement d'horaires. Elle n'a pas été soutenue par ses professeur-es ni par la directrice de l'établissement. Luna décide de prendre contact avec l'infirmière de l'université en raison du surmenage qu'elle ressent. Au lieu de l'écouter, l'infirmière pose des questions ouvertement transphobes et racistes : questions sur son enfance, sur le genre de son ami-e, remarques sur ses vêtements, sur son odeur corporelle et sa pilosité. Luna a été déstabilisée par ce comportement, mais a réussi à reprendre l'infirmière et à mettre un terme à cet entretien.

Luna se sent impuissante face à ce qu'elle subit, elle espère que sa situation au sein de l'université va pouvoir évoluer en sa faveur. Elle ne souhaite pas porter plainte pour le moment.

Mohamed avait un rendez-vous préopératoire avec un-e anesthésiste en vue d'une hystérectomie. Ce-tte praticien-ne a fait déprogrammer son opération à la suite du rendez-vous, alors que la chirurgienne était tout à fait d'accord pour réaliser l'intervention. Mohamed a contacté cette dernière pour avoir plus d'informations, celle-ci s'est alors mise en contact avec la référente des anesthésistes. Mohamed ne sait pas si l'anesthésiste s'est désistée en exerçant son retrait dû à sa clause de conscience – quoi qu'il en soit, il aurait dû réorienter le patient afin que son opération ne soit pas déprogrammée. Mohamed a été dévasté par cette décision et se sent totalement impuissant face au corps médical. Il n'a pas de nouvelles des anesthésistes. ▲

L'année 2024 a été très marquée politiquement par la question de la transidentité. Si 2024 a vu une avancée énorme en matière de droit des femmes avec l'entrée dans la Constitution du droit à l'IVG⁹ pour toutes, l'exclusion des hommes trans de ce texte n'est pas passée inaperçue auprès des militant-es LGBTI. En effet, si le texte initial indiquait « La liberté garantie à toute personne en début de grossesse d'avoir recours à une IVG », l'article 34, à présent modifié, mentionne une « liberté garantie à toutes les femmes ». Cette modification exclut ainsi les hommes trans en capacité de porter un fœtus. Le Conseil d'État a rendu en 2023 un avis¹⁰ à ce sujet en indiquant que le texte de la Constitution laisse entendre que celui-ci garantit à « toute personne ayant débuté une grossesse, sans considération tenant à l'état civil », d'avoir recours à l'IVG. SOS homophobie, dans un communiqué publié en mars¹¹, regrette que le texte ne soit pas plus explicite, car cela ne garantit pas le même degré de protection pour les

hommes trans que pour les femmes cis, et espère que l'avis du Conseil d'État permettra de garantir de manière effective ce droit. Si la constitutionnalisation de l'IVG est un petit pas pour les hommes trans et un grand pas pour les femmes cis, la proposition de loi adoptée par le Sénat en mai 2024 est, quant à elle, un pas en arrière pour le droit des mineur-es trans. Celle-ci vise à « encadrer les pratiques médicales mises en œuvre dans la prise en charge des mineurs en questionnement de genre ». En résumé, ce texte vise à restreindre l'accès aux bloqueurs d'hormones, à la prescription de traitement hormonal de substitution et aux chirurgies de réassignation pour les mineur-es. Si le groupe parlementaire Les Républicains, ayant déposé cette proposition de loi, parle de « transidentification

9. Interruption volontaire de grossesse.

10. Voir : <https://www.conseil-etat.fr/avis-consultatifs/derniers-avis-rendus/au-gouvernement/avis-sur-un-projet-de-loi-constitutionnelle-relatif-a-la-liberte-de-recourir-a-l-interruption-volontaire-de-grossesse>.

11. Voir : <https://www.sos-homophobie.org/nos-articles/sos%20homophobie-outrans-constitutionnalisation-ivg>.

des mineurs », le Défenseur des droits rappelle¹² qu'environ 1,2 % des adolescent-es se déclarent trans ou en questionnement de genre. Les démarches de transitions médicales se portent, elles, entre une pour 12 000 à une pour 110 000 par rapport à la population générale¹³. Ainsi, le questionnement de genre d'un-e mineur-e ne veut pas nécessairement dire que l'adolescent-e entreprendra des démarches de transition médicale (nous distinguons ici la transition médicale de la transition sociale, qui correspond à l'usage d'un prénom ou de pronoms différents, par exemple). Les équipes médicales accompagnant les adolescent-es trans constatent que l'usage de bloqueurs d'hormones permet aux mineur-es, ainsi qu'à leur famille, de prendre le temps d'élaborer leur projet d'affirmation identitaire. Si la raison souvent invoquée par les opposant-es aux transitions pour les jeunes transgenres est « la peur du regret », les études ont prouvé que les détransitions sont extrêmement rares (1 % des personnes ayant transitionné, selon une étude britannique¹⁴). Et dans certains cas, cette décision est prise car la personne trans ne se sent pas soutenue, subit du harcèlement et/ou de la discrimination. L'adoption de cette loi, si elle venait à être reprise à l'Assemblée nationale, serait un énorme recul pour les droits des personnes trans en France et risquerait de mettre en péril la santé mentale des adolescent-es trans, population déjà particulièrement vulnérable sur ce point.

Il ne faut toutefois pas être dupes. Comme l'a montré une enquête de *Mediapart* – qui s'est infiltré au sein d'Ypomoni et de l'Observatoire de la petite sirène, le groupe transphobe ayant participé à l'élaboration du rapport Eustache-Brinio¹⁵, très biaisé au niveau scientifique et politique –, la question des mineur-es trans n'est qu'un cheval de Troie. Par l'interdiction des transitions pour les enfants, les groupes transphobes espèrent obtenir une base à partir de laquelle « arrêter ces conneries » : « Si on s'attaque à la question en déclarant irresponsables les trans adultes, nous n'avons aucune chance d'être entendus [...]. Mais c'est une guerre, et il faut choisir nos armes, elles ne sont pas idéales¹⁶. » ▲

12. Avis du Défenseur des droits n° 24-05, publié le 6 mai 2024.

13. Selon deux études réalisées en Nouvelle-Zélande et aux États-Unis : T.C. Clark, M.F.G. Lucassen, P. Bullen, S.J. Denny, T.M. Fleming, E.M. Robinson, et al., « La Santé et le bien-être des lycéen-ne-s transgenres : Résultats de l'étude de santé adolescente néo-zélandaise (Youth'12) » (*The health and well-being of transgender high school students: Results from the New Zealand adolescent health survey (Youth'12)*) [En ligne] <https://pubmed.ncbi.nlm.nih.gov/24438852/> ; J.P. Shields, R. Cohen, J.R. Glassman, K. Whitaker, H. Franks, I. Bertolini, « Estimer la proportion et les caractéristiques démographiques des jeunes lesbiennes, gays, bisexuel-le-s et transgenres à l'école primaire » (*Estimating population size and demographic characteristics of lesbian, gay, bisexual and transgender youth in middle school*) [En ligne] <https://pubmed.ncbi.nlm.nih.gov/23332492/>.

14. « 3^e conférence biennale EPATH Inside Matters. Sur la loi, l'éthique et la religion » (3rd biennial EPATH conference Inside Matters. On Law, Ethics, and Religion) [En ligne] <https://epath.eu/wp-content/uploads/2019/04/Boof-of-abstracts-EPATH2019.pdf>.

15. Mathilde Mathieu, David Perrotin, *Mediapart*, « Rapport sur les mineurs trans au Sénat : enquête sur une manipulation », 3 mai 2024 [En ligne] <https://www.mediapart.fr/journal/france/030524/rapport-sur-les-mineurs-trans-au-senat-enquete-sur-une-manipulation>.

16. Mathilde Mathieu, David Perrotin, *Mediapart*, « Infiltration, harcèlement et transphobie : dans les coulisses d'un collectif hostile aux transitions des enfants », 5 mai 2024 [En ligne] <https://www.mediapart.fr/journal/france/050524/infiltration-harcèlement-et-transphobie-dans-les-coulisses-d-un-collectif-hostile-aux-transitions-des-enfa>.

LA PAROLE À...

MAUD ROYER

Militante féministe, elle a cocréé l'association Toutes des Femmes, qu'elle préside actuellement. Elle a rédigé *Le Lobby transphobe*, publié en 2024.

En 2024, la sortie d'un livre transphobe a fait l'objet d'une médiatisation importante. Pensez-vous que votre livre a été moins médiatisé, en comparaison ?

Le sujet du manque de médiatisation de mon livre viendrait à réduire le problème à ma personne quand en réalité c'est un sujet plus important. Les personnes à l'origine du débat politique sur la transidentité sont les politicien·nes d'extrême droite et non les personnes qui défendent les personnes trans. Ces dernières années, le droit des personnes trans a surtout progressé sur le champ de la santé et pas de la politique. Ce sont des sujets qui n'ont pas vocation à être discutés sur les plateaux téléés, les associations les abordent principalement avec les médecins dans les instances du système de santé. Le manque de médiatisation de mon livre est symptomatique de l'appropriation des débats sur la transidentité par l'extrême droite.

Pensez-vous que les lobbys transphobes poussent l'État à prendre position sur la transition des mineur·es ? Dans quel but ?

Nous avons pu observer l'intervention auprès du ministère de l'Éducation nationale et des parlementaires d'un certain nombre de lobbys et d'associations qui se sont constituées récemment, afin d'attaquer les transitions des mineur·es, qu'il s'agisse de transition médicale ou de transition sociale. C'est un lobbying très organisé de la part de certains groupes, à la fois de professionnel·les de santé ou de psychanalystes qui combattent ces sujets. Il y a également des réseaux de parents d'enfants trans qui, s'opposant à la transition de leur enfant transgenre, s'engage en politique afin de faire reculer les droits des enfants trans. Une partie des personnes qui s'opposent à la transition des mineur·es sont des personnes qui étaient déjà opposées au pacs, à la PMA pour

toutes et qui pensent sincèrement qu'il y a une dangerosité à ce que les personnes puissent transitionner et se sentent ainsi investies d'une mission. Iels s'attaquent d'abord aux droits des mineur·es mais pour certains groupes, le but est de restreindre les transitions pour toutes les personnes trans. A minima, il y a un but de repsychiatisation des parcours de transition pour les personnes majeures et de sortir de l'autodétermination des personnes.

Ton association Toutes des Femmes milite pour l'accès au changement de la mention du sexe à l'état civil libre et gratuit. Quelles sont les prochaines étapes à ce sujet ?

Nous avons réussi à obtenir une proposition de loi signée très largement par un grand nombre de groupes à l'Assemblée nationale. Cependant, il n'y a pas assez de soutien à l'Assemblée nationale pour que cette proposition de loi soit mise à l'ordre du jour. Nous sommes actuellement dans une course de vitesse contre la proposition de loi qui fait reculer le droit des mineur·es trans, qui, elle, a été adoptée par le Sénat et peut donc arriver à l'Assemblée nationale. La situation politique sera totalement différente en fonction de la proposition de loi qui arrive en premier à l'ordre du jour. Il faut discuter de l'avancée de nos droits avant que les réactionnaires prennent possession du débat médiatique sous un angle de recul de nos droits.

Quel futur pour Toutes des Femmes ?

C'est une association en pleine croissance. Nous développons une activité de plaidoyer et de formation sur la question des personnes trans en dehors du terrain de la santé. Nous sommes actuellement dans une phase de consolidation. Nous sortons des notes de positionnement à différents sujets, récemment sur la question des personnes trans dans le sport. ▲

INTERSEXOPHOBIE

LAISSEZ MON CORPS TRANQUILLE!

SOS homophobie a une fois de plus récolté un nombre assez restreint de cas d'intersexophobie en France au cours de l'année 2024. En effet, quinze cas ont été recensés. Le Collectif intersexe activiste-OII France définit les personnes intersexes comme ayant « de manière innée des caractères sexuels primaires ou secondaires qui ne correspondent pas aux définitions binaires types des corps masculins ou féminins. Le terme intersexe s'emploie pour décrire une large gamme de variations naturelles du corps, qui peuvent apparaître à tout moment de la vie¹ ». Nous pensons que le manque de données que nous avons sur les violences intersexophobes ne doit pas limiter la visibilité de la question de l'intersexophobie en France. C'est pourquoi nous avons décidé de rédiger un chapitre pour traiter le sujet, comme nous le faisons déjà depuis plusieurs années avec les autres lettres du sigle LGBTI.

UNE RECONNAISSANCE ENCORE INSUFFISANTE DES DROITS DES PERSONNES INTERSEXES

En 2024, la situation des personnes intersexes en France reste marquée par un manque de reconnaissance légale et sociale. Alors que les personnes intersexes représentent chaque année environ 1,7 % des naissances, soit environ 12 800 enfants, cette réalité est largement invisibilisée. Historiquement, l'intersexuation a été pathologisée, entraînant des interventions médicales précoces et non consentuelles dès les années 1950. La situation de Fatima, qui a d'elle-même décidé de faire des opérations une fois adulte, ne représente pas la norme. Ces pratiques, encore courantes, sont des violations des droits fondamentaux à l'intégrité physique et à l'autodétermination.

Sur le plan juridique, malgré certaines avancées (comme l'avis du Défenseur des droits en 2017 sur la facilitation des changements de mention de sexe à l'état civil, ainsi que la loi de bioéthique de 2021 qui, bien que ne faisant pas l'unanimité, mentionne pour la première fois les enfants intersexes dans le droit français), les lois françaises ne reconnaissent pas explicitement les spécificités intersexes. L'absence de statut juridique clair et l'approche strictement binaire de l'état civil compliquent la reconnaissance des personnes concernées. En témoigne la situation de Jing, que nous mettons en avant dans les témoignages. Ces lacunes alimentent une discrimination persis-

tante et exacerbent le sentiment d'exclusion des personnes intersexes, qui continuent de subir une stigmatisation sociale.

Alors que certaines associations militantes sensibilisent depuis plusieurs années le public à ces enjeux, la question de l'intersexophobie reste sous-documentée et marginalisée dans les rapports annuels sur les discriminations en France, limitant ainsi sa visibilité et les réponses adaptées.

LES VIOLENCES MÉDICALES ET LES DISCRIMINATIONS PERSISTANTES

Les actes de violence médicale envers les personnes intersexes constituent un problème majeur en France. Sous prétexte de « normaliser » les corps intersexes, de nombreuses interventions chirurgicales et hormonales non nécessaires sont réalisées sur des enfants sans leur consentement éclairé (voir chapitre **Famille, entourage proche**). Ces pratiques incluent des chirurgies génitales ou des gonadectomies², souvent justifiées par des normes esthétiques ou culturelles, sans réelle urgence médicale. En l'absence de législation claire interdisant ces interventions, de telles violations perdurent, malgré les critiques des organisations de défense des droits humains. Les témoignages de personnes intersexes

1. Voir : <https://cia-oiifrance.org/faq/>.

2. Une gonadectomie est une opération chirurgicale qui consiste en l'ablation des gonades (testicules ou ovaires).

rèvelent des conséquences physiques et psychologiques profondes : douleurs chroniques, dysfonctions sexuelles, anxiété, dépression et traumatisme lié à la perte d'autonomie corporelle. Par exemple, certaines personnes rapportent avoir découvert à l'âge adulte qu'elles avaient subi des chirurgies irréversibles dans leur enfance, souvent dans le secret, alimentant un sentiment de trahison et de honte. C'est notamment le cas d'Hortense, dont nous avons recueilli le témoignage.

Dans d'autres domaines, les discriminations persistent également. Dans le secteur de la santé, un manque de formation des professionnel·les entraîne des attitudes inappropriées, tandis qu'un manque de soutien psychologique exacerbe l'isolement des familles concernées. En matière d'éducation et d'emploi, les stéréotypes et la méconnaissance des réalités intersexes perpétuent les inégalités et la marginalisation de cette population. Les personnes intersexes font l'objet de sexualisation à outrance de la part de personnes malintentionnées, pouvant mener à des agressions sexuelles, comme celles relatées par Dominique.

RECOMMANDATIONS POUR UNE AVANCÉE DÉCISIVE EN FRANCE

Plusieurs évolutions sont essentielles pour améliorer les conditions de vie des personnes intersexes en France³. Tout d'abord, il est impératif d'interdire légalement les interventions médicales non nécessaires sur les enfants intersexes, sauf en cas d'urgence vitale. Des pays comme Malte ou le Portugal ont déjà adopté des lois en ce sens, offrant un modèle à suivre. Lors de l'examen du respect de ses obligations internationales en matière de droits humains, à la suite d'une question de SOS homophobie sur l'inclusion des personnes intersexes dans le Plan national d'action 2023-2026, le gouvernement s'est dit satisfait de la loi de bioéthique de 2021 sur les interventions médicales⁴. Le principe de concertation préalable n'est pourtant pas suffisant, d'autant que les médecins peuvent s'arroger le droit de décider seul·es. Le maintien de cette possibilité ne remet d'ailleurs pas en cause

le principe même de l'intervention médicale, puisque celle-ci est rarement effectuée sur le motif seul de la « conformation⁵ ».

Ensuite, des campagnes de sensibilisation doivent être mises en place pour déconstruire les stéréotypes liés à l'intersexualité, à travers des formations destinées aux professionnel·les de santé, aux enseignant·es et aux acteur·rices juridiques. Par ailleurs, la collecte de données fiables et anonymes sur la population intersexue est primordiale pour mieux comprendre et répondre à leurs besoins. De plus, la question du marqueur de genre sur les documents d'identité doit être abordée : cela inclut l'introduction d'une option de genre neutre dans les procédures administratives (pour les personnes intersexes qui seraient désireuses de l'utiliser, ce qui n'est pas le cas de toutes⁶) ou même la suppression totale de ce marqueur sur les documents officiels, afin de garantir une meilleure inclusion. Faciliter les procédures d'accès au changement de la mention de genre pourrait déjà constituer une avancée significative, autant pour les personnes intersexes que pour les personnes trans et non-binaires.

Enfin, il est crucial d'associer directement les organisations représentantes des personnes intersexes aux réformes législatives et sociales, afin que leurs voix soient prises en compte. SOS homophobie comme le CIA proposent des corpus de revendications pour lutter contre les discriminations intersexophobes disponibles en ligne, respectivement à travers le *Livre rose*⁷ et une brochure de revendications⁸.

La France pourrait montrer l'exemple en matière de défense des droits humains. Mais pour cela, une action concrète est nécessaire. Il s'agit de garantir à chaque personne intersexue la possibilité de grandir et de vivre avec dignité, libre de toute discrimination et violence. ▲

3. Voir la déclaration de Malte [En ligne] <https://cia-oifrance.org/conclusions-du-3e-forum-international-intersexe/>.

4. La réponse du gouvernement à cette question peut être visionnée sur le lien suivant, entre 2:19, 6 heures et 2:20:24 heures [En ligne] <https://webtv.un.org/fr/asset/k14/k14ia460ax>.

5. Voir : <https://cia-oifrance.org/un-arrete-de-bonnes-pratiques-qui-ninterdit-rien-le-ministere-confirme-le-droit-des-medecins-a-mutiler/>.

6. Voir à ce sujet la position du Collectif intersexe activiste Oï France [En ligne] <https://www.komitid.fr/2018/06/13/intersexes-troisieme-case-pas-le-but-collectif-cia-tribune/>.

7. Voir : <https://ressource.sos-homophobie.org/Ressources/Livre%20Rose%20Revendication%20SOS%20homophobie%202023.pdf>.

8. Voir : <https://cia-oifrance.org/wp-content/uploads/2025/01/4-Pages-Intersexes-2024.pdf>.

TÉMOIGNAGES

Hortense, jeune femme intersexe, nous contacte pour nous faire part de son vécu, entre rejet, invisibilisation et discrimination. Elle vient d'apprendre son intersexuation et d'obtenir un emploi dans un établissement d'enseignement secondaire. Tout se passait pour le mieux, jusqu'à ce qu'elle doive faire son coming out, contre son gré, pour faire cesser les remarques d'un collègue de travail refusant de l'appeler par son prénom. La situation a ensuite rapidement dégénéré : Hortense a quitté l'établissement, ne supportant plus le climat intersexophobe rampant qu'elle remarquait de plus en plus.

Femme intersexe dans la soixantaine, **Fatima** relate dans une vidéo son parcours de vie. Elle a été abandonnée par sa famille biologique, adoptée et élevée dans un environnement strict. Avoir des chromosomes XXY l'a

confrontée tôt aux ambiguïtés de genre, avec des organes génitaux indéterminés. Elle a suivi un long parcours médical et psychanalytique, optant pour des interventions chirurgicales à l'âge adulte, afin de corriger des aspects qu'elle percevait comme disgracieux et pour s'intégrer dans la société.

Jing nous appelle pour nous signaler une situation de harcèlement et de discrimination intersexophobe et raciste au travail, dont elle est victime depuis plusieurs mois. Les papiers d'identité de Jing la genrent tantôt au masculin tantôt au féminin. Son employeur utilise cette situation comme prétexte pour régulièrement la payer

en retard. Dans ses communications écrites avec elle, il indique « M. ou Mme », bien que le contrat de travail de Jing indique qu'elle est une femme. Cette situation l'affecte beaucoup : le désespoir l'a poussée à faire une tentative de suicide. Malgré tout, elle reste déterminée à ne pas laisser son employeur poursuivre ce harcèlement, et compte faire valoir ses droits. ▲

«C'EST UN MONSTRE DE FOIRE!»

«AVOIR UN MICROPÉNIS NE FAIT PAS DE LUI UNE FEMME.»

Dominique, la quarantaine, nous contacte afin de trouver une oreille attentive, capable d'entendre différentes expériences traumatisantes qu'il a vécues. Non-binaire et gay, iel est victime de harcèlement de la part d'un voisin homophobe. En situation de précarité et sans emploi, Dominique tente d'échapper à cette situation en déménageant, mais le processus prend du temps. Iel nous raconte le rejet

qu'il a subi par ses parents dès sa naissance, ainsi que les relations difficiles qu'il entretient avec le reste de sa famille. Atteint d'une pathologie psychiatrique, il a notamment dû être interné pendant plusieurs années dans un établissement pour y recevoir des soins. Malheureusement, son séjour a été marqué par le harcèlement des autres résident-es, ainsi que des violences sexuelles aboutissant à des viols.

LES PERSONNES INTERSEXES, CANTONNÉES AU VESTIAIRE ?

Les discriminations envers les personnes intersexes dans le sport restent un problème majeur, comme en témoignent les différents événements et controverses qui ont eu lieu lors des Jeux olympiques de Paris 2024 et la campagne du CIA. Ces deux contextes mettent en lumière les violences physiques, morales et symboliques subies par les athlètes intersexes, souvent sous prétexte d'équité sportive.

UNE CAMPAGNE POUR LES DROITS DES SPORTIVES INTERSEXES

À l'occasion des Marches des fiertés et des Jeux olympiques, le CIA a lancé une campagne pour dénoncer les discriminations systémiques envers les sportives intersexes. Ces dernières, souvent qualifiées d'« hyperandrogènes » (dont les taux de testostérone sont considérés comme trop élevés), sont régulièrement soumises à des tests invasifs de féminité, à des traitements hormonaux forcés ou même à des mutilations médicales, comme ce fut le cas pour Annet Negesa⁹. Ces pratiques, condamnées par la Cour européenne des droits de l'Homme¹⁰ et par l'ONU¹¹, érigent des normes biologiques arbitraires qui excluent de nombreuses personnes (bien souvent des femmes) du sport professionnel. La campagne vise à sensibiliser le public à ces violations des droits humains à travers un dossier de presse et du matériel éducatif distribué lors des événements LGBTI.

LE CAS D'IMANE KHELIF : UN EXEMPLE CRIANT DE STIGMATISATION

La boxeuse algérienne Imane Khelif a été la cible d'une campagne de dénigrement intersexophobe après sa victoire aux Jeux olympiques de Paris 2024. Accusée à tort d'être un homme en raison d'une prétendue intersexuation et une présence supposée de chromosomes XY¹², elle a subi une vague de harcèlement en ligne. Des figures politiques comme Giorgia Meloni ou Donald Trump ont alimenté la polémique en dénonçant une prétendue iniquité dans le sport féminin. Pourtant, le Comité international olympique (CIO) a confirmé qu'elle répondait aux règles d'éligibilité¹³.

Cette controverse illustre une confusion fréquente entre intersexuation et transidentité, souvent exploitée par des mouvements réactionnaires pour attaquer les minorités sexuelles et de genre. Elle révèle également une dimension raciale : comme Caster Semenya ou Dutee Chand avant elle, Imane Khelif est une femme racisée, qui a elle aussi été soumise à des critères eurocentriques de féminité, qui renforcent les inégalités structurelles.

SOS homophobie a notamment reçu de nombreux signalements de commentaires intersexophobes et/ou transphobes à l'encontre de la sportive, beaucoup des détracteur·rices qualifiant Imane de « phénomène de foire ». Elle a été à de nombreuses reprises faussement accusée sur les réseaux sociaux d'être un homme. Malgré le soutien que la boxeuse reçoit de l'Algérie, cette polémique souligne la stigmatisation persistante envers les personnes intersexes

9. Voir : <https://cia-oifrance.org/dossier-de-presse-sport-et-intersexuation/>.

10. Voir : <https://opiniojuris.org/2023/08/04/the-european-court-of-human-rights-in-the-caster-semenya-case-opening-a-new-door-for-protecting-the-rights-of-persons-with-variations-of-sex-characteristics-and-human-rights-in-sports/>.

11. Voir : <https://www.ohchr.org/en/press-releases/2023/10/un-experts-urge-states-uphold-ideal-sport-inclusive-lgbt-and-intersex>.

12. Voir : <https://glad.org/fact-check-participation-and-eligibility-of-paris-2024-olympic-boxers-imane-khelif-and-lin-yu-ting/>.

13. Voir : <https://cia-oifrance.org/marches-des-fiertés-et-jeux-olympiques-le-collectif-intersexe-activiste-lance-une-campagne-pour-les-droits-des-sportives-intersexes/>.

dans le sport. Cette polémique a notamment été reprise par opportunisme par des mouvements d'extrême droite pour attaquer les personnes trans, intersexes ou arabes (voir le chapitre **Haine en ligne**).

DES DISCRIMINATIONS SYSTÉMIQUES

Les athlètes intersexes sont confrontés à des obstacles majeurs dans leur carrière sportive. Les règlements basés sur les taux hormonaux – comme ceux imposés par la World Athletics¹⁴ – excluent implicitement ces femmes sous prétexte d'équité. Ces pratiques dissuadent également de nombreuses jeunes filles intersexes de s'engager dans le sport, renforçant leur marginalisation sociale.

Cette question suscite également de vifs débats aux États-Unis, où les discussions sur l'inclusion des athlètes intersexes et transgenres dans le sport scolaire et professionnel sont particulièrement polarisées. Depuis son investiture en 2024, Donald Trump a signé une série de décrets exécutifs qui restreignent les droits des personnes transgenres et intersexes aux États-Unis. Parmi ces mesures, son administration a imposé une définition stricte du sexe, limitée à « masculin » ou « féminin », assignée à la naissance, supprimant ainsi la reconnaissance des identités transgenres et intersexes dans les documents officiels et les politiques fédérales. Ces politiques,

critiquées par des expert·es médicaux·ales et juridiques, ont déclenché une vague de contestations judiciaires pour discrimination et atteinte aux droits fondamentaux¹⁵. La création éventuelle d'une catégorie spécifique pour les athlètes intersexes ou transgenres est parfois évoquée comme solution. Cependant, cette approche risque de renforcer leur isolement au lieu de promouvoir une véritable inclusion.

Les discriminations envers les personnes intersexes dans le sport ne se limitent pas à des débats biologiques ; elles reflètent des dynamiques raciales, sexistes et coloniales profondément ancrées. La campagne du CIA¹⁶ et la médiatisation du cas d'Imane Khelif rappellent l'urgence d'un changement systémique pour garantir aux athlètes intersexes leurs droits fondamentaux et leur place légitime dans le sport mondial. ▲

14. Depuis mars 2023, World Athletics impose aux athlètes intersexes des critères stricts pour participer à la catégorie féminine. Elles doivent maintenir un taux de testostérone en dessous de 2,5 nmol/L pendant 24 mois consécutifs, une réduction par rapport au seuil précédent de 5 nmol/L sur 6 mois. Cette règle, qui s'applique désormais à toutes les disciplines, et non plus seulement aux courses entre 400 m et le mile, a été critiquée pour son caractère discriminatoire. Elle contraint les athlètes intersexes à subir des traitements hormonaux ou des interventions médicales pour se conformer aux exigences, ce qui soulève des questions éthiques et juridiques sur les droits humains dans le sport. Voir : https://www.eurosport.fr/athletisme/athletisme-les-personnes-transgenres-bannies-des-competitions-feminines_sto9527099/story.shtml.

15. Voir : <https://abcnews.go.com/Politics/trumps-definition-male-female-criticized-medical-legal-experts/story?id=117975718>.

16. Voir note 11.



soly 2/août/2024 - 09h52

Sous couvert d'inclusion, on admet là qu'un homme frappe sur une femme. La dégénérescence dans ces JO est à son paroxysme.

Commentaire extrait de l'article publié sur le site internet <https://www.jeanmarcmorandini.com/>



@nozelle42 il y a 2 semaines

@cannedprimordialsoup Peut-être que ça va vous choquer, mais moi, je préfère hermaphrodite, c'est plus poétique. Intersexe à mes oreilles ça sonne descriptif hygiéniste et aussi entre deux sexes, bancal, sans espace réel. Et cette injonction à ne pas dire hermaphrodite, ça me semble encore un truc qui vient de l'extérieur une injonction violente de comment on doit se penser pour être acceptable. Encore.



Répondre

Commentaire laissé sous la vidéo Nous sommes intersexes | Un podcast à soi (53) - ARTE Radio Podcast d'Arte en partenariat avec le Collectif Intersexe Activiste (CIA)

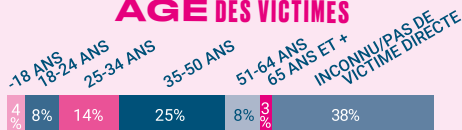
COMMERCES ET SERVICES

LE CLIENT EST ROI... TANT QU'IL EST UN HOMME CIS-HÉTÉRO

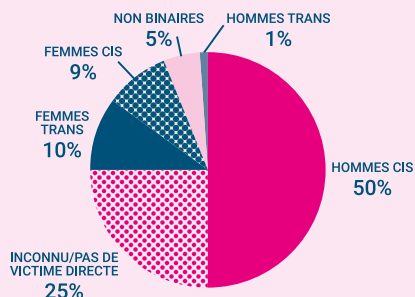
NOMBRE DE CAS SPÉCIFIQUES RAPPORTÉS À SOS HOMOPHOBIE

155

ÂGE DES VICTIMES



GENRE DES VICTIMES



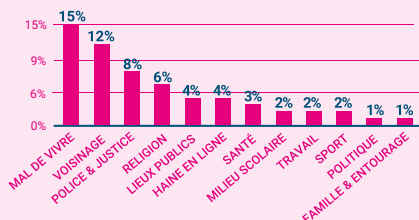
% DU CONTEXTE PAR GENRE



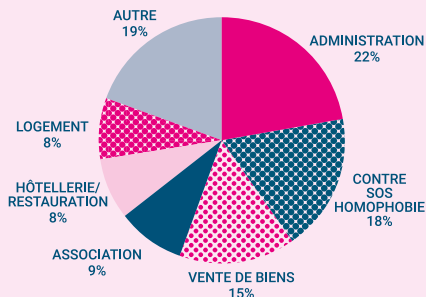
CADRE



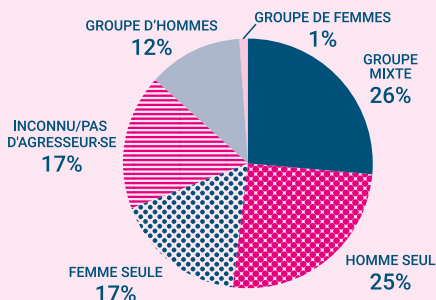
CONTEXTES LIÉS



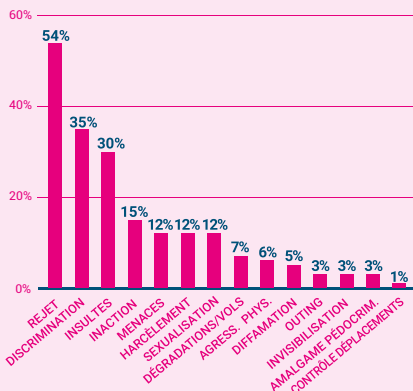
SECTEURS CONCERNÉS



AGRESSEUR-SES



MANIFESTATIONS



Comme chaque année, le nombre d'actes LGBTIphobes déclarés auprès de notre association dans le secteur des commerces et services demeure extrêmement élevé et préoccupant. En 2024, ce sont ainsi 155 cas qui ont été recensés sur l'ensemble du territoire, majoritairement en provenance des prestataires et à destination des usager·ères, bien que l'inverse représente tout de même plus d'un tiers des témoignages reçus. Alors que certains·es aimeraient croire que leur idéologie discriminatoire peut s'appliquer à leur clientèle, il est important de rappeler que les relations commerciales sont régies par un cadre légal, et que les insultes, agressions et discriminations sont punies par la loi. Parmi les manifestations les plus fréquentes, on retrouve en premier lieu le rejet (54 %), puis les discriminations (35 %) et les insultes (30 %). Bien souvent, les manifestations sont cumulées, le rejet et l'ignorance étant en tête de toutes les autres formes de discriminations et violences.

COMMERCES: REFLET DÉCOMPLEXÉ DES LGBTIPHOBIES

Ici comme ailleurs, des individus se sentent libres d'exprimer en public leurs idées réactionnaires et discriminantes. C'est un couple de femmes qui ne reçoivent plus leur courrier à cause d'un facteur transphobe et lesbophobe. Ce sont des commerces vandalisés. C'est un bailleur qui, plutôt que de protéger une femme victime de menaces et de harcèlement lesbophobes, préfère la culpabiliser. Ce sont des personnes insultées alors qu'elles font leurs courses. C'est un agent immobilier insulté par une cliente et qui reçoit des commentaires homophobes sur la page Google de son agence. C'est encore un patron de bar et deux de ses clients qui se font violemment agresser par un groupe d'hommes. Ces situations, bien que très différentes, relèvent toutes des mêmes causes profondes et contribuent à créer un climat de peur et d'insécurité pour les personnes LGBTI. Combien de temps encore ?

L'URGENCE DE SENSIBILISER LE PERSONNEL PÉNITENTIAIRE

Parmi les endroits où la sensibilisation aux LGBTIphobies est primordiale pour garantir la sécurité des personnes, le secteur carcéral doit faire l'objet d'une attention particulière. En 2024, nous avons reçu de nombreux témoignages de personnes incarcérées victimes de LGBTIphobies, à la fois de la part des leurs

codétenu·es (voir chapitre [Voisinage](#)), mais également de la part du personnel pénitentiaire. Cette situation doit cesser, sous peine d'exposer et de mettre en danger les détenu·es. Parmi les actes qui nous ont été rapportés, il y a le cas de cet homme qui demande à son ami d'arrêter de lui écrire et de lui rendre visite car les gardiens le harcèlent pour savoir s'il est homosexuel. Ce couple qui subit les insultes d'un chef de détention : « Regarde-moi les deux pédales. » Cet autre homme qui se voit refuser

**«IL Y A TROP DE PÉDÉS
DANS LA VILLE, ET PLUS
DE GENS NORMAUX.»**

la création d'un groupe de parole sur l'homosexualité. Cette directrice de prison qui culpabilise un détenu victime d'agression sexuelle et l'accuse de faire « des propositions sexuelles à tout le monde ». Ou encore cette femme trans, incarcérée dans une prison d'hommes, qui se sent démunie face à une équipe médicale cherchant à la dissuader de continuer son processus de transition et qui rencontre des difficultés à trouver des produits d'hygiène intime. Face à ces situations, il est urgent de sensibiliser l'ensemble du personnel pénitentiaire aux questions LGBTI et de s'assurer du respect effectif de leurs droits.

VIOLENCES DANS LES ASSOCIATIONS

Le monde associatif n'est pas non plus épargné. Une femme trans nous raconte avoir été humiliée par trois bénévoles aux Restos du Cœur, qui l'ont sciemment méprisée en l'appelant « Monsieur Madame ». Malgré les excuses de la responsable, l'appelante a été très affectée par cette situation, qui a fait remonter de

douloureux souvenirs à la surface. On peut également noter le harcèlement dont a été victime une association LGBTI nationale (voir chapitre [Haine en ligne](#)), qui s'est accompagné de la dégradation du logo présent sur la devanture de ses locaux.

Enfin, notre association est elle-même victime d'un nombre important d'attaques en tous genres : les canulars téléphoniques, mails ironiques, courriers nous menaçant de l'apocalypse ou nous accusant d'inaction représentent une part importante des témoignages relatifs aux commerces et services (18 %), prouvant – si cela était nécessaire – que le combat pour l'égalité de tous·tes continue de déranger. ▲

**« VOUS VOULEZ
CHANGER DE PRÉNOM,
MAIS EST-CE QUE
VOUS AVEZ COMMENCÉ
VOTRE TRANSITION
MÉDICALE ? »**

TÉMOIGNAGES

Samantha, une femme de 38 ans, tient un commerce proposant des tatouages dans le centre d'une grande ville. Le lieu est clairement identifié comme LGBTI, avec des drapeaux arc-en-ciel, et propose des ateliers pour la communauté et du soutien en santé mentale. Un samedi, deux hommes sont entrés dans la boutique et ont posé des questions sur les tatouages réalisés. Samantha a bien senti qu'ils n'avaient pas vraiment d'intérêt pour les tatouages. L'un d'eux a fini la conversation par : « C'est cher pour des pédés. » Quelques jours plus tard, ce sont cinq hommes qui ont tapé sur la vitrine et l'ont fait sursauter. Elle avoue ne pas se sentir en sécurité, à tel point qu'elle a dû appeler des ami·es pour l'aider à fermer sa boutique. C'est la première fois qu'elle vit ce genre de situation et elle ne sait pas comment réagir.

Ignacio nous signale des tags sur le mur d'un bâtiment de sa commune appelant au meurtre de la communauté LGBTI et des fonctionnaires de police. Malgré ses nombreuses relances auprès de la mairie pour les effacer et le relais de certains journaux, rien n'est fait. Il s'inquiète que des jeunes voient ces tags tous les matins en se rendant au collège et au lycée, et se sent désemparé face à l'inaction de la mairie.

Alors que **Kevin** faisait ses courses, il a vu une affiche à caractère homophobe placardée sur une camionnette sur le parking du Jardiland avec écrit : « Tarlouze en transit. » Il s'est rendu à l'intérieur du magasin pour prévenir la direction et quand il est ressorti, l'affiche avait disparu.

Sami se trouvait sur son lieu de travail quand une cliente, habituée des lieux, l'a insulté en public : « Sale pédé, va te faire enculer ! » L'insulte a surgi alors qu'il faisait en sorte que la cliente puisse payer par chèque, ce qui n'est normalement pas autorisé. Sous le choc, il souhaite porter plainte. Son collègue, témoin

des faits, lui apporte son soutien et est prêt à témoigner à ses côtés. Sami est en colère et ne souhaite pas laisser passer ce comportement.

Élise nous écrit pour nous informer que le facteur de sa commune refuse de distribuer son courrier et celui de sa conjointe, **Hannah**, contre signature depuis 2011. Elle nous précise qu'Hannah est une femme trans. L'année dernière, le facteur a en effet refusé de lui distribuer un courrier concernant la carte grise de sa voiture et a volé sa carte d'identité, s'enfuyant avec sur son scooter, en accélérant à toute vitesse.

En s'enfuyant, il a fait tomber Hannah sur la route, qui a été blessée aux jambes. Elle a voulu porter plainte, mais le commissariat a refusé la plainte au motif que le centre de la poste avait rendu la carte d'identité quelques heures après, en s'excusant pour les mauvais agissements du facteur. Depuis des années, Élise et Hannah sont obligées de faire adresser leurs courriers importants chez un proche à cause de ce facteur transphobe et lesbophobe. Elles ne supportent plus cette situation.

Hervé et son conjoint **Thierry** se promenaient dans le centre-ville avec leur chienne lorsqu'ils sont passés à côté d'un stand ambulancier de vente de marrons chauds tenu par une dame et un monsieur d'une soixantaine d'années. Alors qu'ils passaient à côté d'elleux, la dame a dit haut et fort en espagnol : « Mira! Son maricas », traduit en français par : « Regarde ! Ce sont des pédés. » Hervé étant bilingue, il lui a répondu en espagnol que dire ce genre de choses était un problème quand on ne savait pas qui allait les entendre, et cette dame a rétorqué en riant : « C'est pas un problème ! » Révoltés par la situation, ils ont appelé la police municipale avant d'aller faire un signalement en mairie.

Dans un taxi, une conductrice a passé le trajet à dire qu'il y avait trop de « pédés » dans la ville, et plus de gens normaux. Elle racontait avoir fait peur à un homme, le menaçant de le foutre à poil pour voir si c'était un vrai « pédé ». **Page** est une femme transgenre actuel-

lement en détention dans une prison pour hommes et nous fait part de ses problèmes liés à sa transidentité.

Avant son entrée en prison, Page avait enclenché un processus médical pour sa transition. En prison, elle a fait part de sa volonté de poursuivre ce processus au personnel médical et aux responsables. Page a reçu un retour très négatif de la part des gardiens, qui l'ont menacée si elle enclenchait sa transition : « T'as pas intérêt à avoir l'air d'une femme, sinon on te met en isolement. »

De plus, elle se sent démunie face à une équipe médicale peu aidante, qui cherche plus à ralentir ses démarches qu'à l'accompagner.

Nathalie s'est rendue chez une prothésiste ongulaire qui lui a raconté que deux hommes trans venaient chez elle (il s'agissait de femmes trans) et qu'elle avait beaucoup de mal « avec ça ». La discussion a continué calmement, Nathalie cherchant à l'amener à déconstruire son idée. Mais la prothésiste était très arrêtée sur ses idées LGBTIphobes.

Nathalie a alors indiqué être en couple avec une femme depuis dix ans, et la prothésiste a répondu que c'était écœurant, qu'elle devait se cacher, ne pas s'afficher dans la rue devant les enfants, et qu'elle n'aimerait pas que ses enfants deviennent gays.

Émilie, une femme trans en détention, a obtenu son changement de prénom, mais pas encore la modification de la mention de sexe à l'état civil. Son avocate nous écrit que sa conseillère d'insertion et de probation la mégenre sciemment, à l'écrit comme à l'oral. Lorsqu'Émilie lui fait remarquer et la reprend, elle lui rétorque qu'elle « fait ce qu'elle veut ».

James est marié à **Zain**, un homme pakistanais. Une personne travaillant à l'ambassade de France a téléphoné à ses beaux-parents au Pakistan afin de les informer que leur fils était homosexuel et marié à un homme en France. Cette violation de leur vie privée et de leur dignité, de la part d'une institution censée représenter la sécurité et la protection de ses ressortissants, les indignent au plus haut point. Ils demandent des excuses formelles et une reconnaissance de la gravité des actes, ainsi qu'une enquête interne afin de déterminer les circonstances exactes de cet incident et la prise de mesures disciplinaires adaptées.

Lena nous contacte pour nous signaler un problème avec Google traduction. Alors qu'elle cherchait l'équivalent français du mot « queer », Google lui fournit la traduction suivante : « pédé ». Immédiatement, elle effectue un signalement sur la plateforme. ▲

Chen est un homme gay dans la trentaine. Dans le cadre du lancement de sa micro-entreprise, il fait le point sur sa situation au niveau assurances avec son conseiller. Pour la simulation du produit d'assurance, ils remplissent un questionnaire de santé. À la question sur la prise de traitement, Chen déclare prendre la PrEP, un traitement préventif contre le VIH, délivré sur ordonnance par son médecin traitant après une série d'examens en laboratoire d'analyses, qui a révélé que tout était négatif et que ses reins étaient en bon état pour supporter le traitement. Quelques semaines plus tard, il reçoit un courriel de la part de l'assureur qui l'invite à remplir un questionnaire, et l'oblige à faire et à transmettre les résultats d'une analyse en laboratoire, biologique et sérologique.

Chen ne comprend pas bien le but de la demande, qu'il trouve sérophobe, et la signale à son conseiller. Ce dernier appelle à son tour le service de l'assureur qui l'informe que les pièces demandées sont obligatoires et que l'assuré devra payer un supplément mensuel. Au final, le conseiller de Chen a réussi à obtenir l'annulation de l'analyse ainsi que le surcoût, mais Chen craint que cette situation ne se reproduise avec d'autres assuré·es. Il en déduit qu'il y a une confusion entre PrEP et VIH, qui sont stigmatisés. Pour Chen, le fait que la compagnie d'assurances s'autorise à demander des données de santé et à faire payer un supplément aux preneur·ses comme aux séropositif·ves, alors que ce sont des personnes médicalement plus suivies que les autres, est très violent et révoltant. ▲

**« T'AS PAS INTÉRÊT
À AVOIR L'AIR
D'UNE FEMME, SINON
ON TE MET
EN ISOLEMENT. »**

TRANSPHOBIE EN MAIRIE

Le premier secteur concerné par les témoignages reçus est celui de l'administration. Outre les prisons, évoquées précédemment, de nombreuses atteintes aux droits des personnes LGBTI ont lieu au sein des mairies, ambassades ou consulats. Ces actes sont loin d'être anodins car ils affectent directement, et parfois de manière extrêmement violente, la vie des victimes. Au vu du nombre de témoignages reçus et de certaines déclarations politiques, un focus sera fait ici sur les actes transphobes en mairie.

« Il y a des choses complètement ubuesques, comme aller changer de sexe en mairie. » Cette déclaration d'Emmanuel Macron à l'été 2024, en pleine campagne législative, a choqué à juste titre. Non seulement elle contribue à stigmatiser encore plus une population déjà victime d'un nombre démesuré d'attaques et de discriminations (voir chapitre « Transphobie »), mais elle est également déconnectée des enjeux réels. Ce qui nous paraît complètement ubuesque, c'est qu'un président de la République puisse utiliser une rhétorique transphobe à des fins électorales. Ou que des personnes trans se retrouvent désemparées face à des fonctionnaires qui ne respectent pas la loi. Pour rappel, les démarches de changement d'état civil ont été simplifiées en 2016, et il est désormais possible d'effectuer la

demande de changement de prénom directement auprès de sa mairie. Pour autant, plusieurs personnes nous ont contactés pour nous faire part de mauvais traitements de la part des fonctionnaires, voire d'entraves.

Une mère nous contacte au sujet de son fils Paco qui, suite à la perte de sa carte d'identité, souhaite profiter du renouvellement de son titre pour changer officiellement de prénom. Après un mauvais accueil en mairie, le sujet a escaladé auprès du procureur qui leur a envoyé un refus, prétextant qu'il manquait des pièces au dossier alors que celui-ci était complet.

Une autre personne nous indique avoir été contrainte de fournir des attestations médicales pour étoffer son dossier, ce qui n'est plus obligatoire depuis la loi de 2016.

Enfin, une appelante nous indique avoir été confrontée à un accueil désagréable et à des propos intrusifs lors de son passage en mairie. Lorsqu'elle a indiqué à son interlocuteur vouloir changer de prénom à l'état civil, il lui a été répondu : « Vous voulez changer de prénom, mais est-ce que vous avez commencé votre transition médicale ? »

La simplification des démarches va dans le bon sens, mais déléguer cette tâche aux mairies peut aussi conduire à une part d'arbitraire, notamment dans les communes dirigées par des représentants hostiles aux droits des personnes LGBTI. ▲

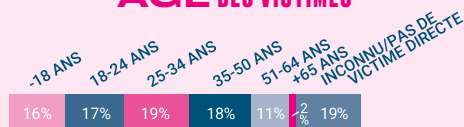
FAMILLE ET ENTOURAGE PROCHE

LE REFUS DE LA CONFIANCE

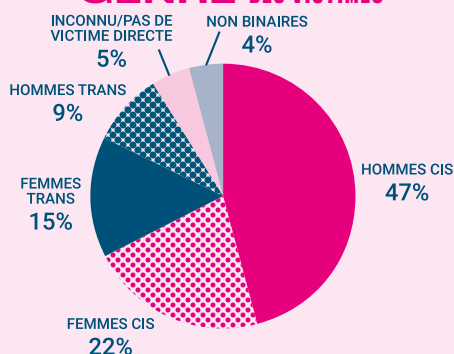
NOMBRE DE CAS SPÉCIFIQUES RAPPORTÉS À SOS HOMOPHOBIE

200

ÂGE DES VICTIMES



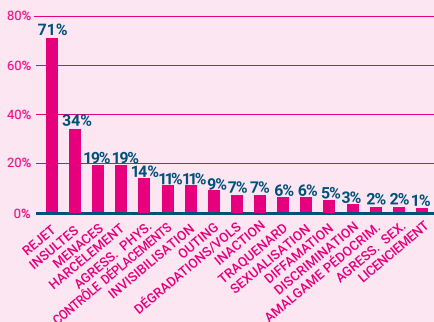
GENRE DES VICTIMES



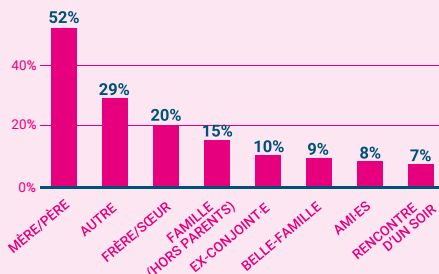
% DU CONTEXTE PAR GENRE

FEMMES CIS	FEMMES TRANS	HOMMES CIS	HOMMES TRANS	NON BINAIRES
20%	19%	11%	23%	13%

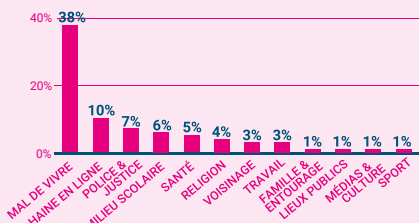
MANIFESTATIONS



AGRESSEUR-S-ES



CONTEXTES LIÉS



Au total, 200 cas composent cette année le chapitre « Famille, entourage proche ». Rejet, ignorance (71 %) et insultes (34 %) sont le lot quotidien de nombreuses personnes LGBTI, en particulier des jeunes, qui n'ont d'autre choix que de rester dans des environnements familiaux LGBTIphobes. Dans 52 % des cas, au moins un des parents est mis en cause, tandis que dans 94 % des cas, la victime est une personne seule contre tous·tes. Les femmes cis et trans sont particulièrement concernées par ce chapitre (représentant respectivement 20 % et 19 % des témoignages totaux, tous contextes confondus), ainsi que les hommes trans (23 %).

VIVRE ENTOURÉ·E PAR LA HAINE

La prévalence des actes LGBTIphobes dans les contextes familiaux et amicaux constitue une douleur de plus, trop importante pour les personnes LGBTI qui les vivent. Les liens familiaux et amicaux sont censés être ceux de la confiance et de l'amour, mais les actes LGBTIphobes se mettent en travers de ces liens et détruisent les repères des personnes LGBTI qui les subissent. Ce sont pourtant des liens essentiels pour notre survie, puisqu'ils conditionnent notre intégration à la société. Des propos haineux, des appels à la violence, voire au meurtre, aux agressions physiques ou à la mise à la porte, le refus d'accepter qu'un·e proche soit LGBTI ont des conséquences terribles : perte de confiance en soi, difficulté à maintenir des liens amicaux ou amoureux, risque important de se retrouver dans des situations de violences sexuelles, perte de ressources. Les témoignages reçus par SOS homophobie donnent à voir la douleur qu'éprouvent les personnes LGBTI du fait de leur entourage. Comment vivre dignement quand nos proches, sur qui nous sommes censé·es compter, nous rejettent ?

Dans son livre *Les liens qui empêchent – L'homophobie familiale et ses conséquences*, Sarah Schulman définit comme une « pathologie » le fait pour une famille « de s'unir pour opprimer autrui¹ ». En effet, à la lecture des témoignages, il apparaît que la famille fait bloc contre la personne LGBTI, rejetée et niée dans son identité même. Les personnes LGBTIphobes « [s'approprient] la famille² » et se réfugient derrière la « vie privée », qui leur permet de ne pas « rendre de comptes quant au traitement qu'elles réservent » à leurs proches LGBTI³. Le silence et le refus de tout contact accompagnent les victimes, « un acte antisocial » qui leur permet de « dissimuler leurs propres insuffisances⁴ ». Les familles LGBTIphobes déshumanisent finalement les personnes LGBTI qu'elles rejettent.

REPOLITISER L'EXPÉRIENCE DES ENFANTS LGBTI

Un aspect important des témoignages d'enfants évoquant les réactions de leurs parents ou de leur entourage à leur coming out ou outing est l'expression d'un refus de l'identité de l'enfant. Ce refus de l'identité est essentiellement un refus de leur « capacité de se savoir et de se nommer hors de la norme⁵ ». Pour les adultes, le refus de l'identité passe par une reprise du contrôle : injonctions à s'habiller de manière masculine ou féminine, contrôle des fréquentations et des déplacements, interdiction d'utiliser un téléphone portable, voire séquestration. Il s'agit de la reprise de l'ascendant des adultes sur les enfants, de manifestations de l'adultisme. Cette notion est définie par la sociologue Gabrielle Richard comme « le rapport de pouvoir qui s'exerce de la part des

adultes envers les enfants et les adolescent·es, les "jeunes", dans un contexte social où ce sont les adultes qui détiennent des privilèges d'un point de vue légal, social, politique et économique⁶ ». Les adultes remettent sans cesse en question la capacité qu'ont les enfants et les jeunes à se définir elleux-mêmes, à savoir qu'elle est leur identité de genre ou leur orientation sexuelle. Iels seraient « trop jeunes », « trop influencé·es », auraient « vécu trop peu de choses pour pouvoir se savoir et se dire autre chose qu'hétérosexuel·les et cisgenres⁷ ». Le passage à l'âge adulte n'arrête pas les remarques infantilisantes des adultes à destination des personnes LGBTI⁸. L'obligation pour les personnes trans de fournir des preuves – attestations médicales, témoignages de leur entourage, etc. – de leur transidentité lors de procédures de changement de la mention de sexe à l'état civil est une autre preuve que la

**« MES PARENTS
ONT VOULU ME METTRE
EN THÉRAPIE DE
CONVERSION QUAND
J'AVAIS 30 ANS... »**

1. Sarah Schulman, *Les liens qui empêchent – L'homophobie familiale et ses conséquences*, 2009, éd. b42, 2024, trad. Elodie Leplat, p. 9.

2. *Idem*, p. 65.

3. *Idem*, p. 91.

4. *Idem*, p. 104.

5. Gabrielle Richard, *Protéger nos enfants*, 2024, Binge Audio Éditions, p. 72.

6. *Idem*, p. 23.

7. *Idem*, p. 12.

8. *Idem*, p. 121-126.

parole des personnes LGBTI n'est pas prise en compte seule⁹.

La mutilation des enfants intersexes, peu après leur naissance, est d'ailleurs une manifestation particulièrement saillante de l'adultisme : cette mutilation porte atteinte, comme le rappelle très justement le Collectif

intersexe activiste-Oll France, au « droit inaliénable » des enfants « à l'intégrité physique et sexuelle¹⁰ ».

Pour aller plus loin, les adultes présupposent une vulnérabilité des enfants qu'il faudrait protéger. Selon la philosophe Tal Piterbraut-Merx, cette vulnérabilité est une composante essentielle de « la dépolitisation des rapports sociaux adulte-enfant¹¹ ». En effet, cette vulnérabilité a été naturalisée et empêche de poser, entre autres, la question des violences intrafamiliales commises par les adultes sur les enfants, ou encore les discriminations épistémiques à leur rencontre. Cette vulnérabilité, présupposée comme innée, est aussi l'un des vecteurs

**« C'EST UN PETIT
PD DE MERDE.
ON L'A RATÉ. C'EST
LE PIRE DE NOS
TROIS ENFANTS. »**

des violences commises par les adultes LGBTIphobes sur leurs enfants, et sert d'argument aux adultes qui souhaiteraient éviter toute connaissance pour leurs enfants des questions d'orientation sexuelle et/ou amoureuse ou d'identité de genre. Elle précède toute prise en compte de la parole des enfants, notamment LGBTI. Les enfants ne sont

pas forcément vulnérables ou influençables. De plus, les identités LGBTI, en ce qu'elles dévient d'une norme hétérosexuelle, cisgenre et dyadique, impliquent que le développement d'un enfant ne se fait pas forcément en ligne droite. Il est donc essentiel de comprendre l'incertitude qui entoure les identités LGBTI de manière positive, de ne pas limiter l'enfant dans ses choix et ses possibilités.

L'EXTRÊME DROITE NE PROTÈGE PAS LES ENFANTS

Les enfants sont utilisés par l'extrême droite, et plus généralement les groupes conservateurs, comme un objet politique à défendre de toutes prétendues invasions ou perversions¹². Le groupe Parents vigilants, émanation du parti d'extrême droite Reconquête, fait par exemple de la question de l'éducation à la vie affective, relationnelle et sexuelle (EVARS) (voir chapitre *Milieu scolaire*) son cheval de bataille, avec sa « grande enquête sur l'école » qui demande notamment : « Pensez-vous que l'école permet actuellement de former des "esprits libres et éclairés" ou qu'au contraire l'école oriente idéologiquement les élèves (wokisme, théorie du genre) ? »

En effet, l'enfant constitue, d'après Tal Piterbraut-Merx – qui analyse l'idée de « futurisme reproductif » de Lee Edelman –, « ce référent imaginaire qui modèle à la fois notre représentation de nous-mêmes mais aussi de l'ordre politique ». L'enfant est « le *telos* [la finalité] de l'ordre social, et c'est pourquoi celui-ci doit être maintenu : il fonctionne comme régulateur du discours politique et vise à le discipliner¹³ ». Que ce soit dans leur opposition à l'EVARS, à l'existence des mineur-es trans ou dans leur obstination à maintenir les mutilations subies

9. *Idem*, p. 126-127.

10. Pétition à l'initiative du Collectif intersexe activiste-Oll France, « Pour l'arrêt des mutilations des enfants intersexes » [En ligne] <https://www.change.org/p/madame-la-premi%C3%A8re-ministre-faites-cesser-les-mutilations-des-enfants-intersexes>.

11. Tal Piterbraut-Merx, *La Domination oubliée – Politiser les rapports adulte-enfant*, 2024 (posthume), éd. Blast, p. 24 : « La dépolitisation des rapports sociaux adulte-enfant comporte, c'est notre hypothèse initiale, deux volets : 1) elle correspond à la naturalisation des deux groupes sociaux et de leur rapport, mais aussi 2) elle justifie le pouvoir conféré au groupe des adultes sur le groupe des enfants à partir de la nature de ces derniers, en l'occurrence leur protection nécessaire. »

12. Voir, par exemple, cet article (et ses commentaires) sur un atelier de lecture pour enfants organisé par des drag queens, prises pour cible par l'extrême droite : <https://www.bvltaire.fr/wokisme-a-voulez-37-une-lecture-de-contes-par-des-drag-queens-scanalaise/>.

13. Tal Piterbraut-Merx, op. cit., p. 51-52, sur le « futurisme reproductif » de Lee Edelman : « Cette expression désigne la tendance de toute politique à se faire conservatrice, en tant que c'est l'enfant défini comme "le bénéficiaire fantasmatisé de toute intervention politique" qui détermine la valeur attribuée à chaque mesure politique. La référence à l'enfance impose bien une "limite idéologique" au discours politique puisqu'il s'agit d'évaluer toute action politique à l'aune d'un prétendu intérêt pour l'enfant. L'enfant devient alors le *telos* de l'ordre social, et c'est pourquoi celui-ci doit être maintenu : il fonctionne comme régulateur du discours politique et vise à le discipliner. [...] L'enfant forme ainsi ce référent imaginaire qui modèle à la fois notre représentation de nous-mêmes mais aussi de l'ordre politique. Or c'est ce type de représentation qui endigue toute capacité d'inventer des politiques qui prennent en charge les sujets queers. Comme le formule Edelman : "Cet enfant, emmuré dans une innocence conçue comme 'en état de siège permanent', incarne un fantasme incapable de résister à la querness des sexualités queer, précisément en tant qu'il promet la perpétuation du même, le retour, par l'intermédiaire du futur, à un passé imaginaire." »

par les enfants intersexes, les groupes conservateurs défendent un enfant imaginaire, tout en soumettant les enfants LGBTI à la violence, à la négation de leur être. Les mouvements comme Parents vigilants choisissent l'autorité aux dépens du réel, dans un renforcement de l'adultisme. Il est d'ailleurs intéressant de constater que la famille est le prisme des groupes d'extrême droite LGBTI-phobes : Parents vigilants, Syndicat de la famille, Juristes pour l'enfance, etc. Gabrielle Richard analyse ainsi trois « spectres » dans les paniques morales de l'extrême droite, c'est-à-dire ces réactions disproportionnées face à des comportements jugés déviants (comme l'homosexualité ou la transidentité) : « la repro-

duction humaine en péril » ; « la fragilité des institutions » comme le mariage ; « la dépossession des adultes de leurs droits parentaux et de leur mainmise sur l'ordre des choses¹⁴ ». Tout cela amène à penser la famille comme le bastion de l'identité et de la nation, dans une démarche qui rapproche discours LGBTI-phobes et discours islamophobes et racistes sur l'immigration.

Comme l'explique très justement Gabrielle Richard, « protéger les enfants, c'est les accompagner dans leurs réflexions, même et peut-être surtout si elles ne les dirigent pas dans une direction que nous aurions anticipée, en tant que parents ou adultes¹⁵ ». ▲

14. Gabrielle Richard, *op. cit.*, p. 80-81.

15. *Idem*, p. 164.

**« CES PARENTS QUI ACCEPTENT
LA DIFFUSION DE CE GENRE DE SPECTACLE
À LEURS PROPRES ENFANTS
NE RESPECTENT NI LEUR ENFANCE,
NI LEUR INNOCENCE. »**

**COMMENTAIRE SUR UN SITE D'EXTRÊME DROITE À PROPOS D'UN ATELIER
DE LECTURE ORGANISÉ PAR DES DRAG QUEENS.**

TÉMOIGNAGES

Jenna est angoissée car elle va revoir sa mère ce soir sur un parking, avant d'aller au restaurant – ce qui n'était pas ce qu'elle souhaitait. Elle pense que sa mère restera ou partira selon la manière dont elle se présente. En effet, alors qu'elles étaient très fusionnelles avant son départ de la maison – elle a grandi seule avec elle –, sa mère l'ayant même aidée au début de sa transition, elle a brusquement cessé de la soutenir. Au moment de son déménagement, elle avait décidé de se montrer beaucoup plus féminine qu'avant, et sa mère aurait regretté de l'avoir aidée. Elle continue de voir sa mère comme une femme inspirante, malgré le rejet, et aimerait maintenir le lien qu'elles avaient.

Hélène vient de vivre un repas particulièrement choquant avec sa belle-famille. Elle entend, à chaque réunion de famille, de nombreux propos LGBTIphobes qui ont créé « un climat très oppressant pour [elle] ». Mais cette fois, elle a entendu quelqu'un dire qu'il fallait « pendre haut et court les transsexuel·les ». Elle a alors critiqué ces propos en affirmant qu'ils étaient inacceptables, dangereux et fascistes, avant d'être agressée verbalement et menacée par toute la famille, sans que personne n'intervienne. Elle a dû partir sous la pression, et ne se sent désormais plus en sécurité.

François s'est aujourd'hui rendu à l'enterrement de son père avec son compagnon et sa mère. Alors que le père de François avait déjà rencontré son compagnon de son vivant, sa femme lui dit qu'il a « déshonoré son père » en l'amenant, et que son père était homophobe. Un oncle lui explique alors que sa belle-mère avait empêché son père, de son vivant, de faire des activités avec François. Il pense qu'il s'agit d'homophobie et se dit blessé par rapport à la mémoire de son père.

Dan a découvert aujourd'hui que son père a diffusé une vidéo intime de lui auprès de son entourage, parce qu'il « n'assume pas [son] homosexualité depuis [son] coming out ». Il raconte que son père l'a forcé à faire une psychanalyse pendant cinq ans pour qu'il soit hétérosexuel – ce qui s'apparente à une thérapie de conversion – et qu'il a toujours refusé son « côté efféminé ». Il lui faisait aussi prendre du Viagra pour le forcer à avoir des relations sexuelles de manière « virile », c'est-à-dire en tant que partenaire pénétrant plutôt que pénétré. Il a contrôlé sa vie pendant des années, mais après le partage de cette vidéo, Dan a décidé de déposer une main courante. Il a peur de la honte que pourrait avoir son père, mais a aussi besoin qu'il soit fier de lui.

Nina appelle la ligne d'écoute pour signaler qu'elle a subi des propos biphobes de la part de la famille de son copain. On lui a dit qu'elle était une « sale gouine » : « Vous devriez être exterminé·es. » Son copain l'a défendue, mais elle a décidé de faire comme si de rien n'était. Elle exprime son mal-être depuis cette agression.

Il avait de l'espoir lors de son coming out. Même si sa famille avait mal pris cette annonce, la sœur de **Kévin** lui avait dit : « Si tu es heureux, je suis contente pour toi. » Mais d'après lui, sa mère a amené cette dernière à changer de comportement à son égard. Elle a saisi le tribunal pour récupérer la maison où il habite – iels en avaient hérité conjointement – et lui demande sept ans de loyer. Il s'est aussi mis à recevoir des SMS et lettres anonymes – il pense que sa famille les lui envoie. Leur identité a aussi été usurpée, puisque son compagnon et lui ont reçu une contravention de la SNCF pour un trajet qu'ils n'ont pas fait. La plainte a été classée sans suite. Sa famille a aussi déposé une plainte, accusant d'agression son compagnon par de faux témoignages. Kévin exprime son désespoir face à cette situation : « J'ai dû faire le deuil de cette famille qui me rejette » ; « J'ai eu des idées suicidaires » ; « Je me sens orphelin. »

Florian commence son appel en affirmant que c'est « très compliqué avec ses parents homophobes » : « Ça devient insoutenable ! » Il est majeur et actuellement à l'étranger pour un échange universitaire Erasmus. Il commence toutefois à redouter son retour chez ses parents. En effet, iels n'acceptent pas sa transidentité : ascendance financière, menace, contrôle de ses rendez-vous médicaux et volonté d'intervention dans ses traitements hormonaux ou auprès de sa psychologue, dépréciation de sa capacité à être autonome, etc. Chaque

aspect de sa vie est traqué par ses parents. Il regrette que toute communication avec elleux tourne désormais autour de non-dits, et ce alors même qu'il n'a pas fait de coming out « officiel ». Son seul soutien dans la famille est son frère, qui a aussi vécu des violences de la part de leurs parents ; il a aussi du soutien de plusieurs ami·es et de leurs parents. Il nous raconte son souhait de devenir autonome financièrement pour ne plus être dépendant de ses parents, bien qu'il lui reste encore deux ans d'études.

Leo appelle la ligne d'écoute pour obtenir des informations d'ordre juridique. Il a reçu un message vocal injurieux d'une ancienne amie : « T'as aucun courage, t'es une sale petite merde, [...] mon gros pédé [...]. Des gens comme toi ne méritent pas de vivre. » Une crise avait éclaté quelque temps auparavant sur la conversation WhatsApp de leur groupe d'ami·es, et cette personne s'est alors mise à envoyer des messages à toute la bande.

Eva appelle pour **Jérémy**, le petit frère d'une amie, car il subit de l'homophobie au quotidien de la part de sa famille. Il reçoit des réflexions et messages à caractère homophobes, n'a plus le droit de fréquenter des jeunes hommes qui pourraient lui plaire. Eva nous lit en particulier un message que le jeune garçon a vu dans le portable de sa mère : « Ton fils est une chiffe molle, c'est un petit PD de merde. On l'a raté. C'est le pire de nos trois enfants. Il est fourbe, c'est sa nature. [...] "T'es un PD qui se fait enculer. Bravo, mon fils !" Il attend qu'on dise ça quand il rentre ? Qu'est-ce qu'il croit, ce PD de con ? » Jérémy aimerait couper les ponts, mais il a peur que ses parents ne financent plus ses études. Eva demande donc pour lui des conseils juridiques et psychologiques.

Wilson ne se sent plus en sécurité dans sa famille. Ses parents sont séparé·es, et il va une semaine sur deux chez son père qui est LGBTIphobe. Son frère, qui vit chez son père,

avait l'an dernier affirmé que s'il était gay, il allait le « tabasser ». Il avait confiance en sa sœur, qui vit chez sa mère, et a évoqué sa bisexualité auprès d'elle. Il lui a dit qu'il parlait de sa bisexualité sur les réseaux sociaux, de manière anonyme. Toutefois, il y a quelques jours, sa mère est venue le voir pour lui dire de « devenir hétéro », affirmant que sa sœur l'avait outé. Lorsque Wilson va voir sa sœur, elle lui répond qu'il « n'avait qu'à pas être bisexuel ». Il a désormais peur qu'elle en parle à toute sa famille.

Mélina culpabilise à cause du rejet de sa famille depuis le début de sa transition. Ses proches refusent de la comprendre, et sa mère en particulier ne veut pas la reconnaître comme sa fille. Elle ne se sent « pas à la hauteur ». Elle rencontre par ailleurs des difficultés dans son couple : son copain refuse de la rassurer et lui reproche de ne pas être à l'aise avec son corps. Elle aimerait faire « comme les autres femmes » et a acheté une robe de grossesse, son copain l'a traitée de « folle ». Elle décrit à l'écouter·e sa détresse et sa solitude face à cette situation.

Claire, 15 ans, regrette que son coming out se soit mal passé. Sa mère lui a dit : « Tu restes mon fils » ; « Tu vas faire les drag queens ou je sais pas quoi ? » Elle a essayé de leur faire croire que c'était une blague, mais sa mère a fouillé son téléphone et a trouvé des

messages affirmant qu'elle était trans. Privée de téléphone, elle finit par leur dire que c'était une « phase » pour pouvoir le récupérer. Elle nous raconte avoir très mal vécu les quelques mois qui ont suivi, pendant lesquels elle a dû faire semblant d'être gay. Elle a réussi, après une première tentative ratée, à aller voir l'infirmière de son lycée pour obtenir un rendez-vous avec une psychologue. L'infirmière a été très compréhensive et, lors du rendez-vous avec la psychologue, celle-ci lui a proposé de vivre à l'internat du lycée. C'est toutefois une solution imparfaite, puisqu'elle est obligée de rentrer chez elle le week-end et les vacances. Elle conclut : « J'en ai marre de ne pas pouvoir être moi-même partout. »

Moha a décidé il y a peu de couper tout contact avec une amie qui, sans qu'il comprenne pourquoi, l'insultait régulièrement et portait des jugements sur sa vie sexuelle. Il l'avait bloquée partout, sauf sur son téléphone, où elle lui annonce qu'elle va dévoiler sa vie privée à sa famille. Lorsque sa mère reçoit effectivement un mail de sa part, il est obligé de lui faire son coming out. Il se sent violé dans son intimité : ce n'était pas dans ses projets d'en parler à sa famille. D'après lui, son ancienne amie devait penser que, sa famille étant d'origine africaine, elle aurait des problèmes avec son homosexualité, ce qui n'a pas spécialement été le cas. Il sent que sa mère est maintenant plus soucieuse à son égard et que leur relation est devenue « saine ». ▲

LES PARENTS LGBTI DOIVENT ENCORE SE BATTRE

Les droits parentaux et familiaux des personnes LGBTI sont encore très précaires. Le 11 juillet 2024, est publiée une circulaire de la Caisse nationale de l'Assurance maladie (Cnam) concernant « les droits aux prestations des assurances maladie et maternité en cas d'accueil d'un enfant né de gestation ou de procréation pour autrui¹⁶ » : elle limite l'accès au congé paternité d'un seul des deux pères à l'issue d'une gestation pour autrui (GPA) effectuée à l'étranger, et restreint les conditions d'accès aux prestations sociales pour l'enfant concerné¹⁷. En effet, il devient nécessaire de fournir un certificat de nationalité française pour obtenir l'inscription de l'enfant à la Sécurité sociale, alors qu'il n'y avait besoin de d'un acte d'état civil étranger traduit et légalisé ou apostillé. Concernant le congé paternité, jusqu'à ce moment-là, la Cnam était plutôt tolérante et accordait des congés paternité aux deux pères ; le Défenseur des droits estimait également en 2020 que le refus d'attribution du congé paternité au deuxième père était une discrimination « en raison du sexe et de l'orientation sexuelle¹⁸ ». Heureu-

samment, à la suite d'une action importante de l'APGL (l'Association des parents gays et lesbiens), ces mesures ont été annulées par une circulaire du 7 novembre¹⁹.

Les parents rencontrent toutefois des difficultés pour faire transcrire les jugements prononçant l'exequatur des jugements étrangers établissant la filiation des enfants nés par GPA²⁰. Les procureurs de la République sont les seuls pouvant demander la transcription, mais iels ne le font souvent pas puisque les décisions ne le leur demandent pas directement. Les parents se retrouvent alors dans la longue

16. Circulaire CIR-20/2024, « Droits aux prestations des assurances maladie et maternité en cas d'accueil d'un enfant né de gestation ou de procréation pour autrui », 11 juillet 2024 [En ligne] <https://circulaires.ameli.fr/sites/default/files/directives/cir/2024/CIR-20-2024.pdf>.

17. Rozenn Le Carboulec, *Mediapart*, « L'assurance-maladie restreint en douce les droits de familles homoparentales », 11 septembre 2024 [En ligne] <https://www.mediapart.fr/journal/france/110924/l-assurance-maladie-restreint-en-douce-les-droits-de-familles-homoparentales>.

18. Défenseur des droits, décision 2020-036 du 9 octobre 2020 relative au refus de droit au congé de paternité et d'accueil de l'enfant opposé à un père adoptif par une caisse primaire d'assurance maladie, au motif que celui-ci aurait déjà été accordé au second père adoptif de l'enfant né aux États-Unis [En ligne] https://juridique.defenseurdesdroits.fr/index.php?lvl=notice_display&id=34374.

19. Circulaire CIR-29/2024, « Droits aux prestations des assurances maladie et maternité en cas d'accueil d'un enfant né de gestation ou de procréation pour autrui », 7 novembre 2024 [En ligne] <https://circulaires.ameli.fr/sites/default/files/directives/cir/2024/CIR-29-2024.pdf>.

20. L'exequatur est une procédure qui permet l'exécution dans un État d'un jugement rendu à l'étranger.

attente d'acte de naissance ou de livret de famille, qui bloque un grand nombre de procédures.

L'année 2024 a aussi vu la liberté d'avoir recours à une interruption volontaire de grossesse (IVG) être constitutionnalisée. L'article 34 de la Constitution indique désormais que « la loi détermine les conditions dans lesquelles s'exerce la liberté de la femme, qui lui est garantie, d'avoir recours à une interruption volontaire de grossesse ». Quid des hommes trans ? Un avis rendu par le Conseil d'État le 12 décembre 2023²¹ précise que cette liberté doit s'entendre comme étant garantie à « toute personne ayant débuté une grossesse, sans considération tenant à l'état civil ». S'il s'agit d'une victoire pour les luttes féministes et pour l'égalité, il est regrettable que ce soit la « liberté » et non le « droit » de recourir à l'IVG qui ait été constitutionnalisée, puisque les conditions d'accès à l'IVG peuvent très bien être durcies. Il est également regrettable que, dans le sillon de l'ouverture de l'accès à la procréation médicalement assistée (PMA) aux couples de femmes, la loi choisisse de mentionner également « la liberté de la femme » et non « de toute personne [...] sans considération tenant à l'état civil ». Lorsque, à l'heure où nous écrivons ces

lignes, nous observons les premiers décrets de la présidence Trump aux États-Unis, ces avancées paraissent précaires. Les décrets de Trump instaurent une définition restrictive de la binarité sexuelle et ordonnent l'effacement de toute communication officielle sur l'existence des personnes trans et des personnes LGBTI en général²². Alors que plusieurs représentant-es des extrêmes droites françaises et européennes étaient présent-es à son investiture²³, qu'est-ce qui pourrait les empêcher de tenter de faire la même chose en France une fois au pouvoir ?



21. Conseil d'État, « Avis sur un projet de loi constitutionnelle relatif à la liberté de recourir à l'interruption volontaire de grossesse », n°407667, §15 [En ligne] https://www.legifrance.gouv.fr/contenu/Media/files/autour-de-la-loi/legislatif-et-reglementaire/les-avis-du-conseil-d-etat-rendus-sur-les-projets-de-loi/2023/avis_ce_jusc23284561_cm_12.12.2023.pdf.

22. Maison-Blanche, « Defending women from gender ideology extremism and restoring biological truth to the federal government » (« Défendre les femmes de l'idéologie extrémiste de genre et restaurer la vérité biologique dans le gouvernement fédéral »), 20 janvier 2025 [En ligne] <https://www.whitehouse.gov/presidential-actions/2025/01/defending-women-from-gender-ideology-extremism-and-restoring-biological-truth-to-the-federal-government/>.

23. Jacques Pezet, Coppélia Piccolo, Libération, « Investiture de Trump : qu'ont vraiment fait Zemmour, Knafo, Maréchal et Aliot lors de leur week-end à Washington ? », 24 janvier 2025 [En ligne] https://www.liberation.fr/checknews/investiture-de-trump-quont-vraiment-fait-zemmour-knafo-marechal-et-aliot-lors-de-leur-week-end-a-washington-20250124_Z4PUQLH5TVB37CX5FHHN2QXRS4/.

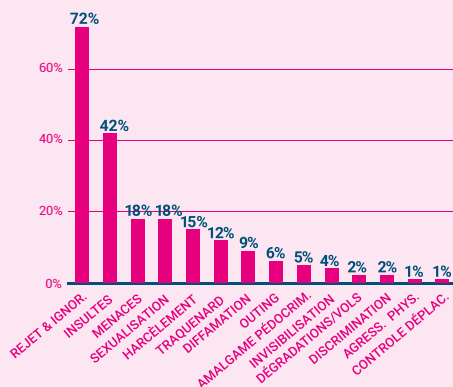
HAINE EN LIGNE

LA VIE HORS LIGNE, EN PIRE

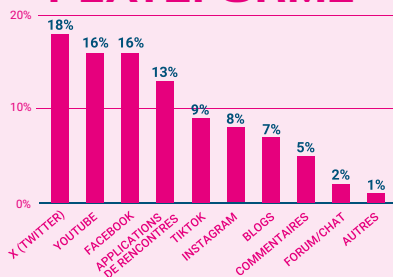
NOMBRE DE CAS SPÉCIFIQUES RAPPORTÉS À SOS HOMOPHOBIE

184

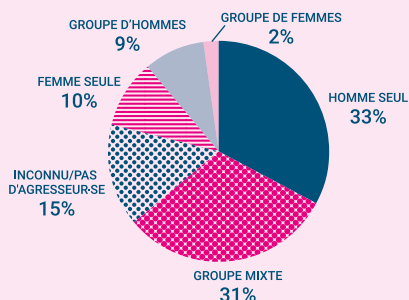
MANIFESTATIONS



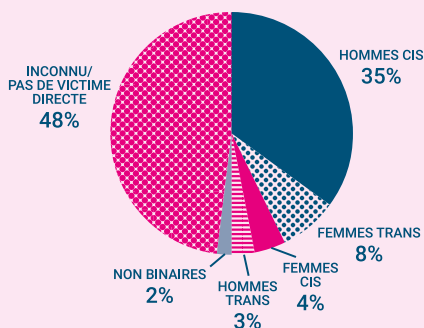
PLATFORME



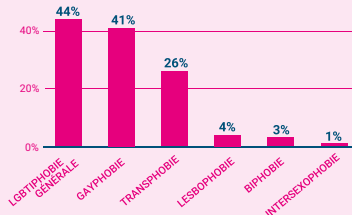
AGRESSEUR·SES



GENRE DES VICTIMES



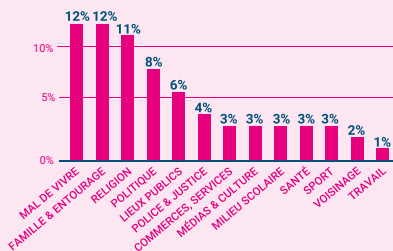
LGBTIPHOBIES



% DU CONTEXTE PAR GENRE

FEMMES CIS	FEMMES TRANS	HOMMES CIS	HOMMES TRANS	NON BINAIRES
4%	9%	8%	8%	2%

CONTEXTES LIÉS



Sur Internet, la haine et le rejet LGBTIphobes restent omniprésents. L'utiliser, c'est s'assurer d'y être exposé-e. Les LGBTIphobies se concentrent en particulier sur les réseaux sociaux (52 % des cas répertoriés), et ce de manière publique (74 %). Rejet et ignorance (72 %) sont des caractéristiques très marquantes des discours de haine en ligne. Le contexte Haine en ligne est le seul dans lequel les LGBTIphobies globales sont supérieures (44 %) aux autres violences plus spécifiques (lesbophobie, transphobie). La majorité des témoignages de ce contexte (31 %) apparaît également dans le contexte Milieu scolaire.

D'INTERNET AU MONDE RÉEL, IL N'Y A QU'UN PAS

Les situations de LGBTIphobies sur Internet sont d'abord des situations de cyberharcèlement qui trouvent leurs origines, ou débordent ensuite, dans la vie hors ligne¹. Des plateformes comme Snapchat, X (ex-Twitter), TikTok ou encore Bigo Live peuvent servir à exposer des personnes LGBTI, attirer sur elles des commentaires haineux et les mettre en danger physiquement. Le harcèlement scolaire comme le *revenge porn*² jouent de ces espaces pour priver de répit leurs victimes.

LE CYBERHARCÈLEMENT, INDISSOCIABLE DE L'ESPACE NUMÉRIQUE

De fait, le fonctionnement de X, Facebook ou Instagram (Meta) favorise l'apparition et le partage de contenus violents : plus un message porte à controverse, plus il va être partagé – par les personnes qui sont d'accord, par celles qui le critiquent, mais aussi poussé par l'algorithme lui-même. Son contenu est alors légitimé comme discutable par les réactions qu'il suscite. Et plus la portée d'un post est importante, plus il y a d'argent et de données personnelles collectées. Cette logique entraîne des messages toujours plus choquants et haineux sur le fil d'actualité – un engrenage infernal. Très souvent, les messages signalés à SOS homophobie sont toujours hébergés par les plateformes et ne sont pas supprimés.

Le manque de modération est une tendance de fond sur les réseaux sociaux comme sur les sites de médias, qui ne modèrent pas les

commentaires sous leurs posts – par fainéantise, ignorance, ou par recherche de clics ? – et laissent des discours violents se répandre. L'annonce au début de l'année 2025 d'une nouvelle modération – ou plutôt d'une absence de modération – sur les plateformes de Meta afin de laisser plus de place à la « liberté d'expression » et aux « opinions politiques » est d'ailleurs un signal très inquiétant. Il sera désormais autorisé de dire que les femmes sont des « objets ménagers » ou que les personnes LGBTI

sont des « malades mentales », « compte tenu du discours politique et religieux sur le transgendérisme et l'homosexualité³ ». Devrions-nous continuer à rester sur ces plateformes, à les alimenter ?

Enfin, l'utilisation de plus en plus assumée des intelligences artificielles (IA) interroge sur le destin de nos données personnelles et sur le futur des discours et crimes de haine LGBTIphobes. Les algorithmes des réseaux sociaux peuvent être modifiés par les plateformes ou biaisés par les signalements d'utilisateurs-rices pour faire baisser le nombre d'apparition des contenus politiques et/ou liés aux personnes LGBTI. Instagram a, par exemple, bloqué la recherche de contenus LGBTI pendant plusieurs mois⁴. La sociologue Shoshana Zuboff évoque une « indifférence

**«LES PERSONNES COMME TOI
MÉRITE D'ALLER DANS
DES CAMPS DE CONCENTRATIONS
ET D'UN BON GENOCIDE [SIC].»**

1. Voir, par exemple, l'étude menée par l'association Féministes contre le cyberharcèlement et l'Ipso en novembre 2022. Chapitre « Cyberviolence et cyberharcèlement : le vécu des victimes », p. 19-20 [En ligne] <https://drive.google.com/file/d/1uaWxlgLY7p2tc7Rv6DnkCMfOKEDgwxK6/view>.

2. Le *revenge porn* (« vengeance pornographique » ou « porno-divulgaration ») consiste à « se venger d'une personne en rendant publics des contenus pornographiques où figure cette dernière, dans le but évident de l'humilier en dévoilant son intimité [...] sans son consentement » (e-Enfance). Pour plus d'informations, voir le site de l'association e-Enfance : <https://e-enfance.org/informer/cyber-harcèlement/le-revenge-porn/>.

3. Open Terms Archive, « Meta retire des protections contre les discours haineux », 7 janvier 2025 [En ligne] <https://opentermarchive.org/fr/memos/meta-retire-des-protections-contre-les-discours-haineux/>.

radicale » entre contenus positifs et négatifs, discriminatoires ou non, qui caractérise les politiques de modération des plateformes, qui ont comme objectif de « supprimer le moins de contenus possible en fonction des seuils de tolérance des utilisateurs » pour les garder sur les plateformes et amasser leurs données personnelles⁵. Cette « indifférence radicale » est une caractéristique clé pour comprendre les systèmes d'IA. Si les applications d'IA génératives comme ChatGPT ou Midjourney ont une forte tendance à reproduire des préjugés concernant les personnes LGBTI, à les montrer de manière péjorative, ce n'est pas un bug, mais un biais provenant des données d'entraînement : de nombreux textes et images ingérées par l'IA pendant son entraînement et contenant des représentations LGBTIphobes⁶. Les IA sont entraînées sur des jeux de données volumineux qui contiennent des caractérisations et catégorisations politiquement biaisées, lesquelles se retrouvent ensuite dans les résultats⁷. Cela devient une fonctionnalité du système, et non plus un bug, lorsque des IA sont utilisées dans un but politique : faire apparaître plus de contenus d'extrême droite, surtout lors de campagnes électorales, faciliter la propagation de contenus LGBTIphobes. Les appels aux entreprises travaillant sur des IA à modifier leurs algorithmes ne contribuent qu'à apporter une solution technique court-termiste – la suppression du biais – et à légitimer ces systèmes qui forment « l'horizon de vérité⁸ ». L'ONG Forbidden Colors a également alerté sur les utilisations politiques des IA : désinformation, calomnie et discrimination peuvent être décuplées⁹. Pas étonnant de voir les camps d'extrême droite utiliser ces outils pour produire des images censées représenter la réalité de la France avec des caricatures racistes ou LGBTIphobes (voir ci-dessous).

INTERNET COMME PROPULSEUR DES DISCOURS RÉACTIONNAIRES

La possession de l'espace numérique par une poignée d'entreprises américaines (Meta et X, OpenAI) est d'autant plus inquiétante que leurs dirigeants sont des figures, avouées ou non, de la nouvelle extrême droite américaine¹⁰.

Ils ciblent directement les personnes trans et les politiques de diversité¹¹, et leurs réseaux ont favorisé consciemment les idées réactionnaires qui ont permis la réélection de Donald Trump, afin d'obtenir la chute des réglementations économiques et politiques du secteur¹². Ce sont autant de modèles pour l'extrême droite française, qui se sert aussi de ces plateformes pour diffuser ses discours : TikTok a par exemple servi à populariser Jordan Bardella lors des élections européennes, comme YouTube et X ont donné de la visibilité aux Femellistes, le collectif fondé par les autrices de *Transmania*. Les messages LGBTIphobes lors des Jeux olympiques de Paris ou pendant les élections, par exemple ceux de Marion Maréchal-Le Pen, ont contribué à créer des paniques morales LGBTIphobes qui ont réduit la qualité du débat démocratique et public (voir chapitres **Politique**, **Sport** et **Famille, entourage proche**). Mais l'essentiel de leurs discours passe par des plateformes qui échappent à toute censure, hébergées à l'étranger (Boulevard Voltaire, Égalité et réconciliation¹³). Ces discours sont repris par des groupes comme Parents vigilants, qui s'organisent ensuite sur les plateformes traditionnelles pour lancer des raids LGBTIphobes et inonder l'espace public

4. Taylor Lorenz, *Teen Vogue*, « Instagram blocked teens from searching LGBTQ-related contents for months » (« Instagram a empêché des adolescent·es de chercher des contenus LGBTQ pendant plusieurs mois »), 7 janvier 2025 [En ligne] <https://www.teenvogue.com/story/instagram-blocked-teens-from-searching-lgbtq-related-content-for-months>.

5. Shoshana Zuboff, *L'Âge du capitalisme de surveillance*, 2019, éd. 2022, p. 670-676.

6. Voir par exemple : Gayety, « This is what happens when AI generates 100 gay couples » (« Voici ce qui arrive quand l'IA génère 100 couples gays »), 26 décembre 2022 [En ligne] <https://gayety.co/this-is-what-happens-when-ai-generates-100-gay-couples>.

7. Kate Crawford, *Contre-atlas de l'intelligence artificielle*, 2023, p. 159-178.

8. *Idem*, p. 158.

9. *Forbidden Colors*, « The Impact of AI on LGBTQ+ People. From discrimination to disinformation » (« L'Impact de l'IA sur les personnes LGBTQ+ : de la discrimination à la désinformation »), 18 janvier 2024 [En ligne] <https://www.forbidden-colors.com/wp-content/uploads/2024/01/240130-Report-on-LGBTQ-AI.pdf>.

10. Maya Kandel, *Mediapart*, « La droite tech contre la démocratie : comment la Silicon Valley s'est radicalisée », 17 mars 2024 [En ligne] <https://www.mediapart.fr/journal/international/170324/la-droite-tech-contre-la-democratie-comment-la-silicon-valley-s-est-radicalisee>.

11. Les politiques dites DEI, pour *Diversity, Equality and Inclusion*, facilitent l'intégration économique des minorités telles que les personnes racisées, encore victimes des conséquences indirectes de la ségrégation raciale, mais aussi les personnes LGBTI. Après l'annonce de la victoire de Donald Trump aux élections présidentielles, de nombreuses grandes entreprises ont annoncé arrêter ces politiques par soumission préventive ou pour se conformer aux valeurs du parti républicain.

12. Romaric Godin, *Mediapart*, « Les Big Tech basculent à l'extrême droite : c'est l'économie, idiot ! », 19 janvier 2025 [En ligne] <https://www.mediapart.fr/journal/economie-et-social/190125/les-big-tech-basculent-l-extreme-droite-c-est-l-economie-idiot>.

de messages de haine.

La *transvestigation*¹⁴ dont a été victime Brigitte Macron a également marqué l'actualité : une panique morale et complotiste qui a contribué à une perte de repères sur le réel et a visé les personnes trans par l'intermédiaire de personnes cis. Cette rhétorique souligne le danger pour les droits des femmes dans les discours transphobes : si une femme ne correspond pas aux stéréotypes de genre, son genre se voit invalidé.

De plus, les messages LGBTIphobes sont souvent à dimension complotiste, raciste et antisémite, et rappellent, sur le motif de « l'invasion », des discours xénophobes (31% des cas sont liés à des violences intersectionnelles). Ils alimentent l'ignorance et le ressentiment vis-à-vis des personnes LGBTI.



Image générée par intelligence artificielle par l'utilisateur de X French Jésus (1^{er} décembre 2024).

LES PERSONNALITÉS ET ASSOCIATIONS LGBTI VISIBLES PRISES POUR CIBLE

Enfin, l'année 2024 a été le théâtre d'une augmentation impressionnante des messages de haine à destination des personnalités et associations LGBTI visibles, à l'instar des messages haineux adressés à SOS homophobie sur les réseaux sociaux. Les artistes LGBTI – Thomas Jolly, Barbara Butch et plusieurs *drag queens* en tête – ont été massivement victimes d'appels à la violence, voire au meurtre, dans le cadre d'ateliers de lecture ou à la suite des JO. C'est aussi le cas de militant·es comme Sébastien Tüller¹⁵ ou d'associations LGBTI. Le porte-parole de la Pride des banlieues a ainsi été visé à la suite d'une conférence intitulée « LGBTIphobies et racismes » (organisée par SOS homophobie), dont un extrait a été diffusé

sur les réseaux sociaux par Fiertés citoyennes, puis partagé par des sites d'extrême droite comme Fdesouche. Dans ce genre de cas, ce sont souvent des informations tronquées et des extraits sortis de leur contexte qui sont partagés, suscitant autant de propos haineux et d'indignation de la part d'un public mal informé. S'ensuivent alors des accusations mêlées de complotisme et de racisme.

Nous afficher en tant que LGBTI sur Internet et y promouvoir des actions de terrain nous vaut aujourd'hui des torrents de haine. Les appels à retourner au placard et à cesser toute expression deviennent de plus en plus assumés.

L'État ne semble pas encore prendre la mesure de la spécificité des messages LGBTIphobes, comme nous avons pu l'observer lors de l'examen de la France au Comité des droits de l'Homme de l'ONU¹⁶. SOS homophobie salue néanmoins la fermeture du site Coco en juin 2024 par le parquet de Paris, signe que le gouvernement n'est pas inactif. ▲



Capture d'écran d'un message LGBTIphobe et complotiste sur le réseau social X.

13. Rapport sur les LGBTIphobies 2024, p. 77-78 [En ligne] https://ressource.sos-homophobie.org/Rapports_annuels/Rapport_LGBTIphobies_2024.pdf.

14. Une *transvestigation* consiste à cibler une personne en affirmant qu'elle est trans, qu'elle le soit ou non, et participe donc d'un complot LGBTI. Il faut rappeler que la transidentité d'une personne (ou non) relève de sa vie privée et que ces attaques complotistes et transphobes, qu'il faut prendre très au sérieux, participent de la mise à l'écart et des violences vécues par les femmes et les personnes trans. Pour plus d'informations, voir : Armel Balogov, *Franceinfo*, « La "transvestigation", ces pseudo-enquêtes transphobes se multiplient dans la complotosphère » [En ligne] https://www.francetvinfo.fr/replay-radio/le-vrai-du-faux/la-transvestigation-ces-pseudo-enquetes-transphobes-se-multiplient-dans-la-complotosphere_6990623.html.

15. Amnesty International France, « Sébastien, militant pour les droits LGBTI+ : "J'ai reçu 10 000 commentaires toxiques et haineux en deux mois" », 21 juin 2024 [En ligne] <https://www.amnesty.fr/actualites/violences-en-ligne-contre-les-personnes-lgbti-jai-recu-10-000-commentaires-toxiques-et-haineux-en-deux-mois>.

16. SOS homophobie a porté la question de la haine en ligne au Comité des droits de l'Homme des Nations unies, recevant des réponses du gouvernement encore insuffisantes. Les échanges sont disponibles sur le lien suivant : <https://webtv.un.org/fr/asset/k1c/k1cwg1xmr>. La question du Comité est à 33:39 minutes, la réponse du gouvernement à 1:44:32 heure, et une nouvelle question (restée sans réponse) est adressée à 2:32:7 heures.

TÉMOIGNAGES

UN CYBERHARCÈLEMENT DE PLUS EN PLUS VIOLENT

Une association LGBTI nationale nous signale un déferlement de commentaires LGBTIphobes la concernant sur X. Une mère d'élève a publié sur X un questionnaire donné par cette association lors d'une intervention en milieu scolaire. La photo est reprise par de plus gros comptes, qui laissent alors leurs communautés assimiler les interventions de cette association à des propagandes perverses et pédocriminelles. Les commentaires appellent à contacter des collectifs LGBTIphobes et d'extrême droite, comme Parents vigilants, sont nombreux.

Une librairie contacte une délégation de SOS homophobie à la suite d'une campagne de haine orchestrée par la Ligue du Midi et Parents vigilants. Les deux collectifs ont pris pour cible un atelier de lecture de drag queens à destination d'enfants. Du fait de menaces très sérieuses et après avoir reçu de nombreux mails de haine et de menace, l'établissement a été contraint d'annuler l'événement pour ne pas risquer la sécurité des personnes présentes.

Baptiste nous écrit après avoir reçu des commentaires homophobes sur son compte Instagram personnel. Un compte qu'il ne connaissait pas a commenté sous l'une de ses publications : « Ça sent le sida. » Après avoir échangé avec cette personne, il reçoit : « [Je] promets lorsque ça sera le cas de t'offrir un billet en première classe pour ta déportation. » Baptiste évoque son choc et le mal-être qu'il a ressenti après avoir reçu ces messages.

La mère de Tom nous appelle, désespérée face à la situation que vit son fils. Alors que sa famille, à l'exception de ses grands-parents, est très bienveillante à la suite de son coming out trans, l'adolescent subit du harcèlement dans

son école. Les violences se déploient en particulier sur les réseaux sociaux – « Va te pendre, sale pédé », ou : « Va te prendre, c'est mieux pour la planète » sont devenus son lot quotidien.

Christophe appelle la ligne d'écoute. Il explique vivre un « cauchemar » depuis qu'il a découvert deux logiciels espions sur son portable. Des collègues se sont mis à lui faire des remarques homophobes sur des éléments très précis de sa vie. Il a aussi découvert que des vidéos ont été diffusées à ses proches et que son identité a été usurpée. Il sent également une hostilité de la part de ses nouveaux-elles collègues et pense qu'iels ont été contacté-es. Il n'a pas les moyens d'acheter un nouveau téléphone et un nouvel abonnement, et doit donc subir cette situation avec très peu de soutien autour de lui.

DES COMMENTAIRES DÉCHAÎNÉS CONTRE LES PERSONNES LGBTI

Si Internet permet un déchaînement de violences LGBTIphobes, le fait est que nous pouvons également observer directement ces discours et en garder une archive. Le choix est fait de retranscrire les commentaires tels quels.

« Mais il les cherche où les candidats pour le gouvernement à la Cour des miracles ou bien parmi les figurants de la cérémonie des tordus et tordues ? Est-il possible d'avoir un ou une qui aime l'autre sexe qui a une famille, des enfants nés d'une copula carnalis, bref en faisant l'amour normal par le bon trou, encore plus bref, une histoire normale comme la majorité des français ? SVP »

Une réaction LGBTIphobe au choix de Lucie Castets comme candidate du Nouveau Front populaire.

« Quels droits n'ont pas les homos par rapport aux hétéros ??? Le droit pour les tarés habillés en pute d'aller dans les chiottes des filles ??? [...] Tout le monde s'en tape de tes pratiques

sexuelles, par contre les mecs qui se baladent habillés en putes devant les enfants... ben non... »
Un commentaire sous une publication (non modérée) du Télégramme Rennes.

« L'alliance entre islamisme et transactivisme ne cesse de m'halluciner mais elle est claire. Les points communs sont là : Ce sont deux idéologies fondamentalistes, le transactivisme est une forme de mouvement sectaire ou religieux, les deux systèmes radicalisent les jeunes sur les réseaux sociaux, ces deux systèmes totalitaires utilisent la même rhétorique victimaire paranoïaque et l'entrisme au sein d'institutions dédiées aux droits humains pour les retourner contre les droits humains et exiger que des privilèges leurs soient accordés contre ce qui fait consensus social. Les deux systèmes utilisent les menaces, l'intimidation et la violence physique pour s'imposer. Après tout l'Iran est le pays au monde où il existe le plus de transsexuels car les homosexuels effemines n'ont pas d'autre choix que la chirurgie de reassignation sexuelle ou la mort. »

Une militante transphobe et complotiste sur X.

« Encore d'autres qui veulent imposer leurs idées aux autres, bravo les fascistes »

« Aucun droit, ce ne sont que des malades donc allez vous faire soigner ou suicidez vous. »

Commentaires reçus par une personne proposant du contenu sur les droits LGBT sur TikTok.

« LGBTisme, wokisme, islamisme, etc ..., sont des destructeurs de la famille, du pays, de la civilisation, ... Quand ils se détruisent entre eux, il faut les aider. »

Un commentaire sous un article de Boulevard Voltaire dénonçant le soutien de militant-es LGBTI à la population palestinienne.

« "La transphobie d'état", oui mais d'état islamique. Un charter pour leur faire goûter les joies du vivre-ensemble en Iran ou en Afghanistan. Ils découvriraient la vraie transphobie et la réelle homophobie. »

Commentaires sur le site Résistance républicaine pour un article similaire, avec des

fantasmes de meurtre des personnes trans.

« La prétention LGBTQ¹⁷ s'affiche dans toute sa splendeur. Se noyer dans le commun des mortels ? Que nini ! Il faut paraître. Et dans cet objectif exiger que la terre tourne autour de leur petite communauté de pervers. Oui pervers car s'introduire dans les écoles de la petite enfance pour manipuler le mental de ces enfants relève d'une profonde perversité. »

Un commentaire sous un autre article de Boulevard Voltaire, fustigeant les critiques adressées par des militant-es LGBTI à Gabriel Attal.

« On nage en plein délire et on peut qualifier ce match de truqué par avance : les valeurs de l'Olympisme sont corrodées par le wokisme, en passe de devenir la doxa.... Ainsi, en France, le Trogneux est décrété être la plus belle par la presse people, véritable instrument de propagande pour décérébrés. Mais avec la diffusion massive de ce genre de mascarade, l'entreprise prend une autre ampleur. »

Commentaire calomnieux envers l'athlète Imane Khelif sur le site Riposte laïque, qui utilise la supposée transidentité de Brigitte Macron pour illustrer un message complotiste transphobe.

« On assiste à une entreprise de démolition contrôlée de l'occident. »

« Tant que cette nation est république, c'est-à-dire sans transcendance, point de salut. »

Deux commentaires sous un article du site Égalité et réconciliation évoquant un « nettoyage ethnico-sexuel » avec la nomination du gouvernement Barnier.

« Il est impossible pour une bonne moitié de jeunes français de coucher avec une jeune femme blanche. Il est donc parfaitement naturel de se tourner vers les africaines et de tenter l'aventure homosexuelle pour ceux que ça ne rebute pas. »

Trouvé sous un article de Riposte laïque critiquant la déclaration de Gabriel Attal lorsqu'il

17. Pour « LGBT au cul ».

a pris ses fonctions en tant que Premier ministre : « Être Français, en 2024, c'est la fierté de pouvoir être Premier ministre en assumant ouvertement son homosexualité. »

« Les arabes ne savent faire que deux choses : mentir et tricher... »

Les déclarations intersexophobes et transphobes de Riposte laïque sur la boxeuse Imane Khelif sont aussi l'occasion de sorties racistes en commentaires.

**«UN PRÉSIDENT MACQUÉ
AVEC UN TRAVELO,
UN 1^{ER} MINISTRE HOMO
ET 4 OU 5 AUTRES MINISTRES
A VOILE ET A VAPEUR...
COMMENT VOULEZ VOUS
QUE CE PAYS VA BIEN
ET SOIT DIRIGÉ
CORRECTEMENT [SIC]?»**

Marguerin TranQuille @TranQuille... · 28/06/2024 ...
Bizarre le type, un physique à rendre l'homophobie comme une qualité

Nicolas MARCARIAN @NM... · 28/06/2024 ...
😂 Mais qu'est-ce que c'est que cet engin encore ???
Même Clavier dans Le père Noël avait plus de classe ! 😂
Elle a sacrément morflé la communauté, les meilleures années sont définitivement derrière nous !
#TraveloDeLaHonte
#Wokisme
#Séparatisme

PETER de bergerac @pierre... · 28/06/2024 ...
Elle est superbe manque un peu de rouge à lèvres .oh merde
C'est un mec j'avais un doute . Un peu de divertissement dans cette campagne tristounette c'est super

« Je connais pas le genre intersexe. Même le correcteur d'orthographe ne connaît pas c'est dire... Un homme charcuté au bistouri ne sera jamais une femme et inversement. Ils peuvent prendre tous les stéroïdes ou les hormones, les anabolisants et que sais je qu'ils veulent, à part se détruire la santé ils ne seront jamais bien dans leur corps. Rendez-nous nos vrais homos avec des bistouquettes et nos chères camionneuses avec du gazon. Eux au-moins assument leurs penchants s'ils le peuvent et dans l'adversité de la société. »

En réponse à un article de Résistance républicaine critiquant le choix du film Conclave de montrer un personnage catholique intersexe, des commentaires transphobes et intersexophobes par dizaines. ▲



Commentaires transphobes reçus par la présidente de SOS homophobie à la suite d'un portrait publié dans Libération.

LA PAROLE À...

LAURE SALMONA

Laure Salmona est cofondatrice de Féministes contre le cyberharcèlement, une association féministe intersectionnelle mobilisée contre les cyberviolences de genre via la sensibilisation et l'information du public, la formation des professionnel·les, ainsi que le plaidoyer et la recherche.

Pouvez-vous expliquer les différents mécanismes à l'œuvre dans le cyberharcèlement envers les personnes LGBTI ?

Les cyberviolences s'inscrivent dans un *contnum* : l'espace numérique est le reflet du monde tangible, on y retrouve toutes les dominations qui traversent nos sociétés. Ces dynamiques sont amplifiées par la structure même des réseaux sociaux, dont les algorithmes favorisent les contenus les plus toxiques, puisqu'ils suscitent davantage d'engagements, et donc de profits. Dans ce contexte, les cyberviolences peuvent prendre diverses formes, du harcèlement à la diffusion non consentie de contenu intime, en passant par l'outing forcé, le *doxxing* [divulgarion de données personnelles sur Internet] ou l'utilisation d'applications de rencontre pour exercer des violences en présentiel¹⁸. Les risques sont décuplés pour les personnes trans¹⁹ et les personnes à la croisée de plusieurs oppressions²⁰. Ces violences servent un projet politique : elles visent à silencier les personnes LGBTI, en les poussant à s'autocensurer ou à quitter des plateformes. Ces dynamiques sont délétères pour la liberté d'expression, mise à mal par les campagnes de cyberharcèlement des mouvements anti-droits, qui font de paniques

morales comme le « wokisme » des armes visant à censurer les voix des groupes minorés.

Nous faisons le constat que les discours LGBTIphobes empruntent souvent à des discours racistes et islamophobes, voire les complètent.

Il y a une forme de convergence des haines. Ce n'est pas étonnant, puisque tous les discours de haine sont fondés sur un terreau similaire : celui de la hiérarchisation des vies humaines et de la déshumanisation de certaines populations. Ces discours viennent donc se renforcer – d'autant qu'ils sont aujourd'hui largement diffusés, relayés et acceptés socialement. La montée des discours d'extrême droite, ainsi que la collusion du monde de la tech avec les hérauts de ces idéologies contribuent, hélas, à « normaliser » ces discours.

Peut-on considérer qu'Internet est passé d'un espace qui a pu faciliter des mobilisations intersectionnelles à un espace dominé par le cyberharcèlement ?

Les violences ont toujours existé en ligne, mais elles se sont amplifiées à mesure que l'espace numérique a pris de l'importance dans nos vies. Si Internet a permis de faire entendre des voix autrefois boudées par les médias traditionnels, servant ainsi de caisse de résonance à ceux qui souhaitent dénoncer des oppressions systémiques, l'utopie d'un espace numérique démocratique ne s'est pas réalisée. Les logiques de profit se sont mises à primer sur la sûreté des internautes, façonnant ainsi un espace de plus en plus toxique. Par ailleurs, les progrès sociaux liés à ces mobilisations suscitent invariablement un *backlash* en ligne, visant à faire mesurer aux personnes qui luttent pour leurs droits le prix de leur rébellion contre l'ordre social.

Comment expliquez-vous les difficultés à voir des signalements ou des plaintes sur des contenus haineux aboutir ?

Il y a une banalisation des cyberviolences, alors même que leurs conséquences sur la santé et la vie des personnes – mais aussi sur la démocratie – sont nombreuses. Par ailleurs, les politiques de modération des plateformes sont insuffisantes et ne traitent pas efficacement les signalements des internautes : dans 58 %

18. Dans 72 % des cas, les violences se poursuivent dans le monde tangible. Voir : Féministes contre le cyberharcèlement, Ipsos (2022). « Cyberviolence et cyberharcèlement : Le vécu des victimes ». Enquête conduite par l'Ipsos auprès de 216 victimes de cyberviolences [En ligne] <https://www.vscyberh.org/post/703656478851153920/enquetcyberviolences-vecu-victimes>.

19. 93 % des personnes trans disent avoir subi des cyberviolences. Voir : Hubbard, L., « Online Hate Crime Report 2020 » (« Rapport sur les crimes de haine en ligne 2020 ») [En ligne] https://www.report-it.org.uk/files/online-crime-2020_0.pdf. Enquête conduite auprès de 700 répondant·es.

20. 85 % des personnes LGBTI affirment avoir subi des violences LGBTIphobes en ligne. Voir : Féministes contre le cyberharcèlement, Ipsos (2021). « Cyberviolence et cyberharcèlement : État des lieux d'un phénomène répandu ». Enquête conduite par l'Ipsos auprès de 1 008 Français·es âgés de 18 ans ou plus [En ligne] <https://www.vscyberh.org/post/675661834715561984/enquetcyberviolencesipsos2021>.

des cas, la réponse est inexistante ou jugée insuffisante²¹. Par ailleurs, il y a un manque de volonté politique, les personnel·les de police et de justice sont insuffisamment formé·es et manquent de moyens pour répondre à ces violences de manière adéquate. 67 % des personnes ayant fait la démarche de porter plainte se sont vu refuser ce dépôt²², or c'est

illégal. Beaucoup de plaintes sont classées sans suite et, au global, ce ne sont que 3 % des cyberviolences qui donnent lieu à des poursuites judiciaires²³. ▲

²¹. Féministes contre le cyberharcèlement, Ipsos, *Ibid.*, novembre 2021.

²². *Idem.*

²³. *Idem.*

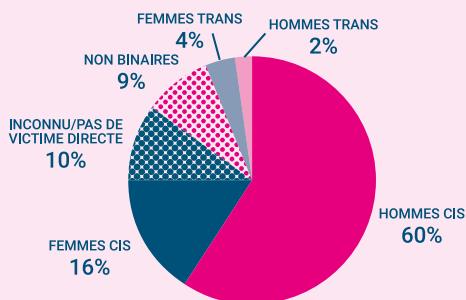
LIEUX PUBLICS

SAFE ZONES POUR LES LGBTIPHOBIES?

NOMBRE DE CAS SPÉCIFIQUES RAPPORTÉS À SOS HOMOPHOBIE

173

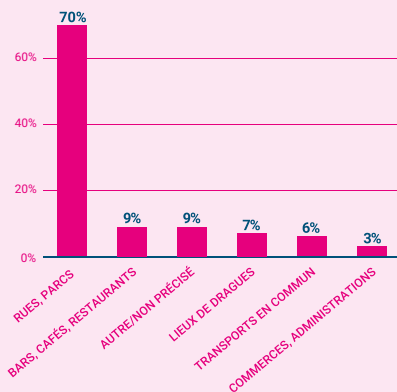
GENRE DES VICTIMES



% DU CONTEXTE PAR GENRE

FEMMES CIS	FEMMES TRANS	HOMMES CIS	HOMMES TRANS	NON BINAIRES
13%	5%	12%	4%	24%

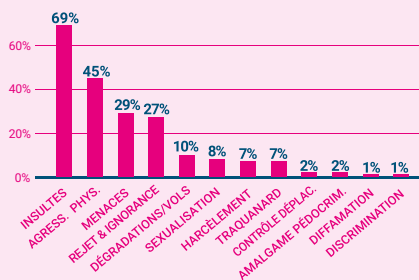
TYPE DE LIEUX



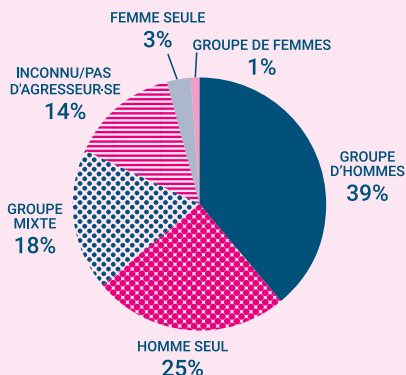
ÂGE DES VICTIMES



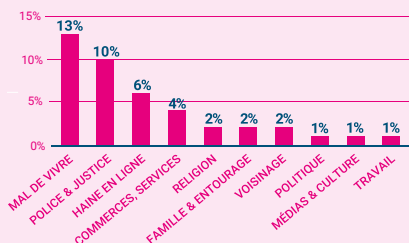
MANIFESTATIONS



AGRESSEUR-SES



CONTEXTES LIÉS



Cette année, nous avons reçu 173 cas relatifs aux LGBTIphobies dans les lieux publics, représentant 11 % du total des cas signalés. Parmi ces agressions, 70 % se produisent dans la rue. Elles concernent un large éventail de victimes, bien que les hommes cisgenres restent les cibles principales. Ces chiffres mettent en lumière le rôle des lieux publics comme reflets des mécanismes LGBTIphobes présents dans la société, où les attaques se manifestent principalement sous forme d'insultes (69 %), de violences physiques (45 %), de menaces (29 %) et de rejet (27 %).

DES ESPACES DE DRAGUE ET DE RASSEMBLEMENT MENACÉS

La ville est aussi bien un espace de cohabitation qu'un lieu d'accumulation du capital et de différentes formes de compétitivité. Historiquement, la ville et ses espaces publics ont ainsi été les foyers des inégalités et de diverses formes de domination. Cependant, les espaces publics évoquent également l'idée de la convivialité et du rassemblement, ce que l'on désigne plus théoriquement sous le terme d'urbanité. Ce sont des lieux où se créent des opportunités d'échanges et de rencontres.

Depuis plusieurs décennies, la communauté LGBTI s'approprie également les lieux publics. Les espaces de drague urbains, en particulier, sont des exemples significatifs de cette appropriation de l'espace public par les personnes LGBTI. Néanmoins, ces espaces de rencontre et de socialisation, tels que les lieux de drague et les espaces de rassemblement communautaire, sont de plus en plus menacés.

Les lieux de drague, souvent historiques, sont le fruit de pratiques qui défient les normes hétérosexuelles dans l'espace public. Ils jouent ainsi un rôle structurant et communautaire essentiel au sein de nos villes. Ces lieux, souvent perçus comme des refuges pour la communauté LGBTI, où l'on peut s'exprimer librement et tisser des liens, sont confrontés à de la répression, voire à des limitations d'accès (voir chapitre [Police, justice, gendarmerie](#)).

De nombreux témoignages, comme celui de Damien, victime d'une agression et d'un vol sur un lieu de drague, montrent que ces espaces sont de plus en plus infiltrés par des agresseur·ses, qui commettent généralement des actes d'une grande violence physique. Edgar,

par exemple, relate une agression physique au sein du lieu de drague des Tuileries à Paris. Il y a aussi ce couple de personnes qui a pour habitude de harceler les usager·ères d'un lieu de drague en les filmant et les insultant.

De nombreux témoignages rapportent également des phénomènes de guets-apens dans les lieux publics. Michael avait donné rendez-vous à un homme dans sa voiture et a été violemment agressé physiquement par un groupe de jeunes hommes.

Après être tombé dans un piège sur un site de rencontres, Léo a été drogué et enlevé par deux hommes. Par chance, il a réussi à s'échapper.

Ces pratiques reflètent l'infiltration de personnes malveillantes sur les applications de rencontre spécifiquement destinées à la communauté LGBTI. Ce phénomène est particulièrement inquié-

tant, car il est souvent à l'origine des agressions les plus violentes dans les espaces publics. En effet, la plupart des témoignages relatant des agressions liées aux guets-apens évoquent des violences physiques et verbales d'une grande brutalité à l'encontre des victimes (voir chapitre [Agressions physiques](#)).

Les moments de rassemblement sont également menacés. Des témoignages comme celui de Vincent, qui a subi des jets d'excréments canins lors d'une Marche des fiertés, rapportent des agressions verbales et/ou physiques envers des participant·es à des manifestations soutenant la cause LGBTI.

Des événements tels que les Marches des fiertés, bien qu'ils soient des moments festifs ponctuels célébrant la diversité dans nos villes et luttant contre leur uniformisation et leur hétéronormativité, restent des occasions où les participant·es s'exposent à des risques. La haine et les LGBTIphobies semblent toujours réussir à s'infiltrer lors de tels rassemblements.

**«TOUT CELA
CAR JE SUIS
UN GARÇON
QUI PORTAIT
UNE ROBE.»**

L'ensemble de ces agressions a des conséquences profondes, car elles entravent la liberté des individus à vivre leur sexualité et leur identité en toute sécurité, et réduisent l'espace de visibilité et d'expression pour les communautés LGBTI.

DÉVOILER SON ORIENTATION SEXUELLE ET/OU AMOUREUSE, SON IDENTITÉ DE GENRE OU SES CARACTÉRISTIQUES SEXUELLES EST UN RISQUE

Dans de nombreux espaces publics, ainsi que dans de nombreux environnements domestiques et professionnels, les personnes LGBTI ajustent leur comportement et dissimulent leur identité afin de rester invisibles. Fournir des informations sur son orientation sexuelle et/ou amoureuse, volontairement ou non, est donc un risque.

Ainsi, la communauté LGBTI doit modifier son attitude dans l'espace public pour atteindre l'anonymat, et donc la sécurité.

De nombreux témoignages évoquent des agressions verbales et/ou physiques à la suite d'une marque d'affection envers son ou sa partenaire. Comme Léna et Silvia, en couple, qui, après avoir été attaquées verbalement, ont été agressées physiquement par un groupe de six jeunes hommes.

Malheureusement, les risques ne concernent pas uniquement les couples de la communauté LGBTI dans nos espaces publics.

Pour les personnes LGBTI en général, dévoiler son identité peut devenir dangereux. Beaucoup de témoignages prouvent que l'apparence physique est souvent l'élément déclencheur d'une agression. Comme Aurore, victime d'insultes en raison de « son allure masculine », Calypso, une drag queen insultée après une soirée, ou encore Julia, une femme trans agressée et frappée dans les rues de Paris.

D'autres témoignages révèlent également que certaines de ces agressions peuvent atteindre l'espace privé (voir chapitre **Agressions physiques**). Il existe donc une volonté délibérée, à travers ces actes de violence, d'invisibiliser la communauté LGBTI dans nos villes et espaces publics.

LE DROIT À LA VILLE: UN PRIVILÈGE HÉTÉROSEXUEL ?

La question du « droit à la ville » soulève une réflexion fondamentale sur l'accessibilité et l'inclusivité des espaces urbains pour toutes les communautés.

Lorsque l'on évoque ce droit, il est souvent associé à la possibilité de s'approprier l'espace public, d'y vivre, d'y circuler librement et de participer pleinement à la vie sociale, culturelle et politique. Le droit à la ville, c'est aussi celui de flâner sans but précis, de s'asseoir, de prendre le temps de s'arrêter et d'attendre dans l'espace public.

Néanmoins les témoignages rapportés tout au long de ce chapitre montrent que, pour la communauté LGBTI, ce droit à la ville est altéré. Les lieux publics sont, en fin de compte, le reflet de notre société. À l'instar de celle-ci, ces espaces ont été pensés et conçus à partir de critères hétéronormatifs, excluant ainsi les personnes LGBTI. Par conséquent, dans nos espaces publics, la question du droit à la ville devient un enjeu majeur de justice sociale, de respect des droits humains et d'égalité. Les inégalités sont imprimées dans nos espaces publics. De nombreux témoignages évoquent des actes de vandalisme ciblant les passages piétons arc-en-ciel, symboles de visibilité et d'inclusion. Ces saccages révèlent une LGBTI-phobie persistante, qui rejette la présence et la reconnaissance des personnes LGBTI dans notre société et, par extension, dans nos lieux publics.

Bien qu'il existe aujourd'hui, dans certaines de nos plus grandes villes, des quartiers LGBTI-friendly clairement identifiés, offrant ainsi une visibilité aux personnes concernées, ils ne représentent qu'une infime portion de nos espaces publics, et leurs établissements sont menacés tant de fermetures que de limitations d'accès. En réalité, les personnes LGBTI se retrouvent constamment à jongler entre visibilité et invisibilité. Cela se traduit concrètement par des lieux évités, des stratégies corporelles de dissimulation, etc.

Ces réflexes de dissimulation et d'éviction renforcent l'hétéronormativité de nos espaces publics, favorisant ainsi un terrain propice à toutes sortes d'agressions envers la communauté LGBTI. ▲

TÉMOIGNAGES

Au retour de la Fête de la musique, **Franck** et **son conjoint** sont agressés par deux hommes à vélo les ayant vus se tenir par la main : « Sales pédés, on va vous défoncer ! » Le temps de jeter leur vélo à terre, de vérifier que le champ est libre (« c'est bon, pas de flic »), et le premier coup part. Malgré l'instinct de défense, Franck tombe rapidement sur la route et reçoit de violents coups de poing sur l'œil droit, pendant que l'autre agresseur isole son compagnon en le frappant plus loin. Son compagnon a pu se défendre avant que deux autres personnes arrivent pour le frapper également... Impossible pour eux de se rappeler le temps de cette attaque. Franck a simplement senti l'air autour de lui, qui lui a fait

comprendre que c'était fini, et la main attentionnée d'un jeune garçon venu pour l'aider à rejoindre une ambulance qui

était dans le secteur. Ils sortent tous deux le visage tuméfié, et Franck a dû recevoir quatre points de suture à l'arcade sourcilière. Franck est en couple depuis dix-huit ans et vit dans cette ville depuis quinze ans, avec de très nombreuses sorties nocturnes. C'est sa première menace et agression.

Léa et sa compagne ont d'abord été agressées verbalement dans un parc. Le temps de prévenir les forces de l'ordre, sa compagne a été frappée par six jeunes hommes. Celle-ci en ressort avec un œil au beurre noir et un orteil cassé. Léa affirme qu'elles ne peuvent agir comme un couple dans la rue, de peur d'être agressées, et qu'elles auront toujours la peur au ventre. Léa et sa compagne ont choisi de quitter leur quartier.

Rose est une femme trans. Elle se balade en fin de journée dans la rue quand un groupe d'hommes se met à hurler des propos tels que : « Dégage, sale pute ! », et autres insultes. Un homme marche vers Rose et tente de lui mettre

un coup de pied au visage. L'homme se loupe et fait tomber le téléphone de Rose. Celle-ci, morte de honte, aperçoit les gens dans la rue s'arrêter pour la fixer, sans bouger. Elle a pris son téléphone et est partie, se sentant sale, apeurée et honteuse.

Anthony a rendez-vous avec un homme qu'il a connu sur un site de rencontres. Quinze minutes avant son arrivée, le rencard d'Anthony annule sa venue. Anthony décide de manger et de prendre un verre. Il règle l'addition, mais se retrouve bizarrement quelques minutes après à commander d'autres verres. Réservé de nature, il venait dans cet endroit pour la première fois pour dîner seul. C'est son dernier souvenir. Seulement deux bribes de cette soirée lui reviennent : être attaché dans son véhicule entre deux hommes très imposants ; se voir fuir dans un état de panique comme

si sa vie en dépend avec son véhicule. Une fois arrivé chez lui, Anthony se rend compte qu'il est couvert d'urine. Malgré des plaintes déposées dans sa gendarmerie de proximité, il n'a aucun retour après vingt-cinq jours. Anthony est aujourd'hui profondément choqué et, après avoir perdu le sommeil et l'appétit, il a dû se faire interner dans un hôpital psychiatrique. Il est dévasté et se sent seul face à cette situation.

**« LES GENS
SE LÂCHENT. »**

Marwan est un jeune homosexuel. Il a été agressé après une manifestation contre l'extrême droite lors des élections législatives. Il tenait un drapeau LGBTI, car il représentait le mouvement dans ce rassemblement. Pendant qu'il remontait la ville avec deux amis, il a été insulté et menacé de mort à plusieurs reprises (« Va brûler en enfer » ; « Tu mérites de crever » ; « Dégage, sale pédé »).

La situation a dégénéré lorsque deux hommes de son âge sont sortis d'une voiture et se sont mis à le suivre, lui et son ami. Ils les insultaient parce qu'il est gay, lui demandant de ranger son drapeau, ce qu'il a refusé de faire. Ils ont fini par le rattraper et se sont mis à deux pour tirer sur le drapeau. Marwan a alors tenté une manœuvre non-violente pour s'en sortir :

faire perdre l'équilibre à son agresseur au niveau de ses appuis. C'est une technique qu'il a apprise au théâtre et qui ne fait pas mal. Son agresseur a pris cela pour une attaque. Il a frappé Marwan.

Ses lunettes ont valsé. Il a également été frappé à la jambe. Les agresseurs sont partis, mais ont menacé de revenir le frapper. Marwan et son ami se sont empressés de récupérer ses lunettes et son drapeau, et sont repartis. Les deux amis croisent leurs agresseurs très peu de temps après – ceux-ci les cherchent.

Après avoir vu un médecin, Marwan a été assigné à six jours d'ITT. Son témoignage et celui de son ami ont été recueillis. La police a finalement conseillé à Marwan de ne pas sortir dans la rue avec son drapeau, afin d'éviter toute provocation. ▲

**« JE SUIS UN HOMME
BARBU ET HABILLÉ EN JEAN,
JE NE PENSAIS PAS
QUE DES GENS POURRAIENT
ME CAPTER COMME GAY. »**

Lucas allait au tramway, se rendant au centre-ville pour la Pride, quand un groupe d'hommes l'a vu avec le drapeau LGBTI. Ils lui ont dit : « Dégage avec ton drapeau de merde, on veut pas te revoir ici. » Il a dû changer de chemin et se sent angoissé dans la rue depuis.

Estelle est une femme lesbienne et, du fait de son apparence « masculine », il arrive que des hommes l'interpellent et la provoquent dans la rue en lui disant, par exemple : « Tu fais le mec. Viens, on va voir c'est qui le bonhomme ! » ▲

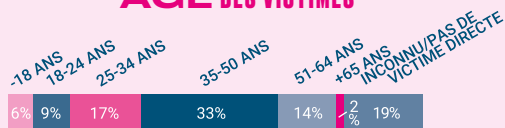
MAL DE VIVRE

ENGLUÉ·ES DANS LES LGBTIPHOBIES

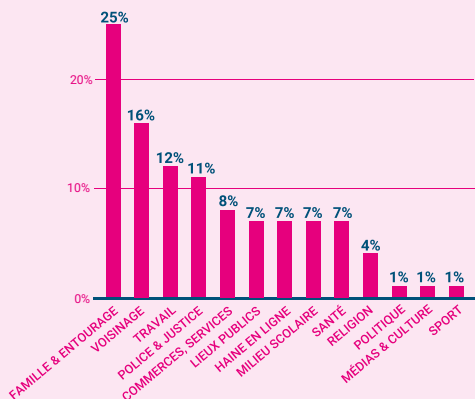
NOMBRE DE CAS SPÉCIFIQUES RAPPORTÉS À SOS HOMOPHOBIE

283

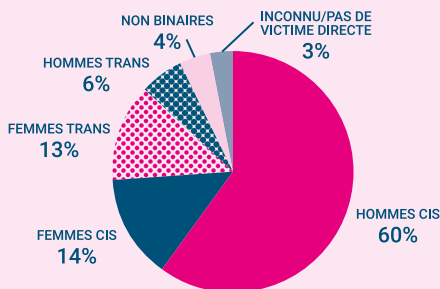
ÂGE DES VICTIMES



CONTEXTES LIÉS



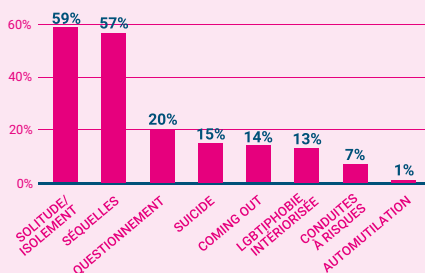
GENRE DES VICTIMES



% DU CONTEXTE PAR GENRE

FEMMES CIS	FEMMES TRANS	HOMMES CIS	HOMMES TRANS	NON BINAIRES
8%	24%	20%	21%	17%

ORIGINE DU MAL DE VIVRE



Depuis que SOS homophobie analyse plus finement les différentes dimensions des témoignages reçus, le nombre de cas Mal de vivre s'envole. En 2024, ils étaient 224, soit 17 % du total, au sommet du podium. On comprend aisément pourquoi : les violences au travail, dans la famille ou ailleurs ont souvent des conséquences sur la santé mentale. Et nous ne tenons compte que des personnes qui l'expriment clairement. C'est parmi les témoignages de femmes trans que le mal de vivre est le plus prégnant (24 % des cas pour ce groupe). Dans 57 % des cas, il s'explique par les séquelles de violences subies, même très anciennes : ce mal-être tient le plus souvent à des situations liées aux proches (25 %), au voisinage (16 %) et au travail (12 %).

ACCUMULATION DE GALÈRES

Sans surprise, les personnes qui affrontent une multitude de difficultés sont plus à même de faire part d'un mal-être. Ainsi, 14 % des cas concernent des personnes en situation de handicap, et 7 % des personnes vivant dans la précarité. Les violences LGBTIphobes contribuent à un cercle vicieux : elles entraînent parfois des difficultés matérielles (logement ou voiture dégradée, incapacité à travailler...), dont il est difficile de sortir quand on est au plus mal, attaqué-e pour ce que l'on est. Réciproquement, le manque de moyens empêche de quitter un logement, un travail ou une ville où l'on rencontre de l'hostilité. Un épisode de violence ou une vie entière à essuyer des brimades peuvent favoriser le repli sur soi (décrochage scolaire, peur de sortir) et des comportements à risque (évoqués dans 7 % des cas). Plusieurs appelant-es souffrent d'alcoolisme, sombrant plus profondément encore dans les difficultés.

APPRENDRE À SE DÉTESTER

Ces comportements autodestructeurs sont la conséquence d'un long travail de sape collective. Quand, depuis l'enfance et tout au long de la vie, on est abreuvé-e de discours, stéréotypes et violences qui nous laissent entendre que nous ne valons rien, que nous ne méritons pas notre place au même titre que les autres, on peut plus ou moins consciemment se dénigrer. Parfois, la haine de soi est un héritage familial difficile à désapprendre.

Plus globalement, le mal de vivre témoigne d'une crise du lien : beaucoup d'appelant-es se sentent seul-es, isolé-es (59 % des cas), notamment quand la famille est hostile. D'autres ont aussi des difficultés avec la communauté LGBTI, qui peuvent renvoyer à une LGBTIphobie intériorisée (13 %). Enfermé-es dans ces blocages, certain-es ont ainsi le sentiment de passer à côté de leur vie, comme Samir, 35 ans, qui déplore de n'avoir jamais été en couple et

souffre de « solitude affective ».

D'autres encore ont beaucoup de mal à supporter leur corps, en décalage avec les attentes de la société eu égard à leur genre. Pour celles et ceux qui entament une transition, buter sur un obstacle peut être terrible. Pascale a épuisé tous les recours pour obtenir une prise en charge par sa mutuelle, et entretient aujourd'hui des pensées suicidaires. Les plus âgé-es se résignent parfois, et Muriel se désole : « J'aurais aimé avoir de la poitrine, mais à l'âge que j'ai maintenant... C'est trop tard. »

SANS ÉCHAPATOIRE

La situation est particulièrement désespérante quand on est pris-e dans une atmosphère LGBTIphobe. On n'échappe pas facilement à sa famille, surtout quand on est enfant, et même les réfugié-es sont pourchassé-es par la vindicte familiale jusque dans leur pays d'accueil, à travers des parent-es éloigné-es ou la diaspora. Le beau-père de Nathan, 14 ans, s'alarme face au repli de l'ado, pris entre le harcèlement scolaire – qui dans certains cas peut se prolonger virtuellement via les réseaux sociaux (voir chapitre [Haine en ligne](#)) – et la gayphobie de sa mère, et qui refuse de retourner en classe depuis quinze jours. Une fois

**« DÉJÀ QUE JE VIS
DANS LA CRAINTE
CHAQUE JOUR,
CETTE EXPÉRIENCE
L'A AMPLIFIÉE. »**

adulte, l'hostilité de collègues ou du voisinage menace quotidiennement, sape le moral et plonge dans une spirale négative (voir chapitres [Famille, entourage proche](#), [Travail](#), [Voisinage](#)). Quant aux individus en détention, leur marge de manœuvre est très

mince pour échapper aux violences.

La peur et la honte paralysent autant qu'un certain défaitisme : il est fréquent que les soutiens potentiels se dérobent à leurs obligations morales ou légales, et 11 % des cas de mal de vivre sont liés à des problèmes avec la police ou la justice. Les plaintes ne sont pas prises ou restent lettre morte, le caractère LGBTIphobe est minimisé... Les victimes désespérées ont le sentiment de n'avoir personne vers qui se tourner. Harcelé par des voisins, Baptiste a été la cible de plusieurs agressions et d'inscriptions haineuses, mais

la police ne réagit pas. Il songe à mettre fin à ses jours – comme 15 % des personnes liées au contexte Mal de vivre en 2024. En octobre 2024, le gouvernement a déclaré la santé mentale « grande cause nationale 2025 ». Le secteur est exsangue et les besoins sont criants : il est urgent de faire mieux. ▲

**«CE N'EST PAS FACILE
DE TROUVER DES AMI-ES QUAND
ON EST SI DIFFÉRENT.»**

TÉMOIGNAGES

DIFFICULTÉS À S'ACCEPTER

Olivier est bisexuel. S'il décrit des rapports sans difficulté avec les femmes, c'est plus compliqué avec les hommes. Les rencontres se font dans un cadre festif, très alcoolisé, et les marques d'affection lui sont difficiles. Malgré cela, Olivier vit pleinement sa bisexualité, connue de la plupart de son entourage.

Dans le Berry, **Marie**, 18 ans, se pense bise ou lesbienne. Malheureusement, sa famille est LGBTIphobe et elle craint de se faire envoyer au Congo pour subir des tentatives de « conversion ». Des contenus en ligne recommandant la prière pour retrouver « le droit chemin » la perturbent également.

Depuis son premier rapport avec un homme à 15 ans, **Naïm** n'a jamais vraiment franchi le pas à nouveau. Aujourd'hui, à 40 ans, il nous confie : « Je pense être bisexuel. » Difficile quand on entend constamment des propos homophobes dans son entourage, quand on doit coller à l'image du « gars lascar ». Les lieux de rencontres sont trop chers pour lui et il se méfie des applications. Il a déjà fait une dépression et rencontré des problèmes avec l'alcool.

**« J'AI DÉVELOPPÉ
UNE PHOBIE SOCIALE
QUI M'EMPÊCHE
DE VIVRE
COMME AVANT. »**

Assigné-e homme à la naissance, **Charlie**, 27 ans, s'interroge depuis des années sur son genre. Son idée des genres est très stéréotypée et largement modelée par la pornographie. Charlie adhère aux clichés virils et évoque son métier, sa pratique du football, sa façon de s'imposer. En contrepartie, sa féminité s'exprime pour lui dans des scénarios d'humiliation sexuelle. Bloqué-e par ces clichés, Charlie ne sait plus où iel en est.

UNE PEUR PARALYSANTE

En Haute-Savoie, **Antoine** a été piégé en ligne par un profil trompeur. Des intrus se sont introduits chez lui, l'ont insulté, humilié et traité de pédophile. Antoine, qui est dépressif, n'a pas osé aller voir son psy, ne se sentant pas le courage d'expliquer ce qu'il a subi.

Dans le Nord, **Philippe** raconte comment, en une journée de juin, il a été moqué et traité de « sale pédé » par plusieurs groupes différents dans la rue, en voiture, devant le bureau de vote... « Je n'ose plus sortir de chez moi. Et maintenant, j'ai peur avec les élections. »

Sandrine est lesbienne et voudrait l'annoncer à sa famille, hostile aux questions LGBTI. Le secret la pèse et elle n'ose plus regarder ses proches dans les yeux, d'autant qu'elle subit une pression pour se marier. Cette angoisse affecte sa vie amoureuse : elle ne parvient pas à s'engager, surtout quand sa partenaire correspond moins aux stéréotypes féminins.

EN MAL DE LIEN

La solitude pèse terriblement sur **Fabrice**, 60 ans. Il n'a pas d'ami-e, et sa famille l'a rejeté depuis longtemps. Il nous raconte avoir subi de la gayphobie dans toutes les villes où il a vécu, y compris des agressions physiques. Il ne se sent plus attirant et voudrait vivre dans une ville plus tolérante, mais n'a pas les moyens de déménager. Il ne se sent pas accepté par la société et se demande quand l'homophobie cessera.

Betsy réside au sud de Paris, avec peu de moyens et une déficience auditive. Ses parents n'acceptent pas vraiment sa transition, tout en exigeant qu'elle prenne soin d'eux. Le sujet est tabou, et n'est abordé que pour la décourager ou la moquer comme étant « trop âgée » ou une « grosse dame ». Elle souffre de solitude et ne trouve guère de répit en ligne, où les insultes sont régulières : « dégénérée mentale », « pédophile ».

Lorenzo, 18 ans, a déjà beaucoup subi. Sa famille est très LGBTIphobe, deux de ses rares ami·es se sont mis à le harceler après son coming out, tout comme ses camarades du club de foot, qui l'ont insulté et dénudé pour l'humilier. En échec scolaire, il envisage un avenir sombre. Il évoque déjà des problèmes d'addiction à l'alcool, aux jeux d'argent et à la cocaïne. Lorenzo se sent désespérément seul et pleure pendant des heures dans son lit.

ANÉANTI-ES PAR LA VIOLENCE

Martine s'est installée dans un joli village. Mais le rêve vire au cauchemar : des tags lesbophobes, des croix gammées fleurissent sur sa façade, on laisse des sacs d'excréments chez elle, on met le feu à sa maison... « Je ne vis plus, je ne sors plus, sauf pour mes courses et toujours rapidement... Je n'ai rien fait pour mériter cela. De nature joviale, je suis devenue une ombre à 50 ans. »

Le conjoint de **Francis** nous contacte avec inquiétude. Son mari est harcelé depuis des années par ses pairs de la chambre des notaires. Cette situation a eu un impact extrêmement grave sur sa santé mentale, au point qu'il est en arrêt-maladie pour dépression sévère depuis des mois.

Sacha, mineur et non-binaire, travaille dans la restauration. Déjà discriminé et peu soutenu par l'encadrement, il a été harcelé par tout un groupe pendant un service, avec des remarques à caractère sexuel. « Pendant plus de deux heures, j'avais tellement peur et j'étais stressé, je tremblais, et j'avais envie de pleurer. En rentrant chez moi, j'ai craqué et pleuré longuement. Cet événement a eu un impact direct sur mon quotidien : j'ai commencé à vivre avec encore plus de peur que d'habitude. Déjà que je vis dans la crainte chaque jour, cette expérience l'a amplifiée. »

Didier, sexagénaire dans le Pays basque, a été exclu d'un cours de danse, car il était avec son compagnon. Après s'être battu toute sa vie en raison de sa séropositivité, il est anéanti par ce nouveau coup dur : « J'ai le courage, mais plus la force. J'ai tellement lutté contre la maladie, je me suis toujours senti rejeté par la société. » ▲

Sabrina précise en préambule : « En ce moment, c'est un peu compliqué, j'angoisse beaucoup à cause du rejet de ma famille. » Elle exprime une profonde tristesse et semble très émue tout au long de l'appel. Elle nous raconte que sa famille l'a toujours considérée comme « un travesti » et n'a jamais essayé de la comprendre. Sa souffrance vient essentiellement du rejet de sa mère, qui refuse de la considérer comme sa fille et lui a déjà dit qu'elle « n'existait plus pour elle ». Sabrina ne dispose d'aucun soutien dans sa famille (son père a quitté la maison quand elle avait 5 ans, le reste de la famille fait bloc derrière sa mère). La situation perdure depuis plusieurs années. Elle espérait que, le temps passant, et avec le traitement hormonal qu'elle a démarré récemment, les choses pourraient s'améliorer, mais ce n'est pas le cas ; c'est même pire depuis qu'elle évoque sa transidentité. Les contacts avec sa mère sont rares et, à

chaque fois, celle-ci lui adresse de multiples piques et reproches pour la blesser. Dernièrement, lors d'une visite pour son anniversaire, elle lui a reproché qu'on voyait trop son soutien-gorge, alors que Sabrina était fière de pouvoir enfin arborer un décolleté. Elle est suivie par une psychologue, mais a l'impression de stagner. Elle a déjà proposé à sa mère d'aller voir sa psy avec elle pour discuter à trois, mais elle a refusé, rétorquant que ce n'était pas elle qui avait un problème.

Sabrina ne dispose pas réellement de soutien dans son entourage, même si elle a déjà des contacts dans des associations trans qui lui ont permis de se sentir moins seule. Elle évoque une forte culpabilité et de la honte face à sa situation : « Je ne me sens pas à la hauteur, je me sens conne et idiote. J'aimerais être une nana comme les autres. » Sabrina reconnaît néanmoins aller mieux depuis qu'elle suit un traitement hormonal. ▲

LA PAROLE À...

NAJAH AL BAZZOU

Najah Al Bazzou est psychologue et sexologue au CeSaMe.

Qu'est-ce que le CeSaMe ?

L'association Enipse développe depuis trois ans un dispositif en santé mentale, le CeSaMe. Son objectif est d'améliorer le bien-être psychologique et la qualité de vie des personnes LGBTI+. Financées par l'ARS, ses missions sont de proposer des entretiens individuels, des ateliers collectifs, une permanence téléphonique et d'autres événements sur les thématiques en santé mentale. Il y a un dispositif en Occitanie, qui suit 1 520 personnes, et un à Paris.

Quelles sont les problématiques récurrentes ?

La précarité sociale, financière et alimentaire touche presque 80 % des personnes accueillies. Le manque de soutien de certaines familles, les difficultés à trouver un emploi et un logement génèrent une grande insécurité et une errance. J'ai noté une grande pauvreté de certaines personnes trans et de personnes LGBTI+ exilées qui sont en demande d'asile, sans avoir ni le droit de travailler ni d'obtenir un hébergement social.

L'invisibilisation traduit une difficulté à être considéré-e et accepté-e par l'entourage familial, social ou scolaire/professionnel. C'est très présent pour les personnes lesbiennes, trans et non-binaires, qui sont souvent mal comprises. Les discriminations entraînent un renoncement aux soins en raison de discriminations (mégenrage en salle d'attente, refus de soin de la part d'une infirmière...). Ces retards de soins aggravent sévèrement les troubles anxieux et de nombreuses problématiques médicales et psychiatriques.

Un environnement de rue hostile : de nombreuses personnes sont régulièrement agressées verbalement ou physiquement dans l'espace public. Cela génère des traumatismes et une peur généralisée de l'autre.

Y a-t-il des spécificités propres au public LGBTI en matière de santé mentale ?

Les personnes LGBTI sont souvent en état d'hypervigilance, constamment à l'affût de possibles menaces. Cela peut entraîner des troubles anxieux, où chaque interaction devient une source de stress, jusqu'à l'anxiété sociale ou des crises de panique. Les conséquences du stress chronique se manifestent également au niveau physique, avec des troubles du sommeil ou du comportement alimentaire. L'épuisement est souvent vécu comme un fardeau quotidien. Le stress constant, les violences vécues ou anticipées, la peur du rejet et le manque de soutien génèrent un épuisement profond, tant émotionnel que physique. Le fait qu'une personne accueillie sur deux évoque des pensées suicidaires est un indicateur alarmant. Le suicide est souvent vu comme une issue pour échapper à la douleur mentale et émotionnelle, qui semble insurmontable.

Il est crucial de « s'occuper de soi » et de prendre du temps pour soi. Les personnes LGBTI ont besoin de lieux sécurisés, d'un accompagnement professionnel empathique et sans jugement pour pouvoir déposer leur souffrance et amorcer un processus de reconstruction.

Le secteur est-il toujours accueillant pour les personnes LGBTI ?

Il y a de nombreux progrès, notamment grâce aux professionnel·les LGBTI. Nous recevons aussi de plus en plus de demandes de sensibilisation aux spécificités LGBTI, ce qui permet aux partenaires de rendre l'accueil plus inclusif et de réajuster leur posture. Malheureusement, trop de professionnel·les persistent dans le rejet et l'ignorance, notamment en milieu rural : plusieurs personnes suivies ont été outées ou ciblées par des questions intrusives. Or, en milieu rural, l'isolement est grand et les recours sont rares. Nous avons donc mis en place des ateliers collectifs en visio.

Des conseils pour trouver un-e psy ou d'autres ressources adaptées ?

L'important est de trouver des dispositifs pluridisciplinaires, car la santé mentale, c'est aussi se sentir en sécurité chez soi, actualiser ses droits, trouver des ressources pour se nourrir... Nous avons ainsi dû créer des permanences d'accès aux droits.

Il est important d'être orienté·e vers plusieurs psys pour ne pas se sentir enfermé·e dans un suivi, et de se renseigner sur leur formation et leur tarif. Le lien de confiance est nécessaire, et on peut changer de thérapeute si cela ne fonctionne pas. Souvent, les assos communautaires ont des annuaires de praticien·nes LGBTI-friendly.

La santé mentale, « grande cause nationale » ?

Pour nous, la santé mentale pour la communauté LGBTI, c'est plus qu'une cause nationale. C'est vraiment un accès aux droits humains. Trop longtemps, les personnes ont été pathologisées ou rejetées d'une prise en soins bienveillante et respectueuse de leur identité. Nous souhaitons que cette thématique soit

inscrite dans les priorités nationales à plus long terme. Les pouvoirs publics commencent à s'engager, notamment avec le financement du CeSaMe. Il faudra agir sur tout le territoire, ainsi que des campagnes sur la santé mentale plus inclusives et globales. La santé mentale concerne toutes les sphères de la vie : se sentir en sécurité dans la rue et le soin, avoir la possibilité d'intégrer toutes les formations désirées, manger convenablement, bénéficier d'espaces de lien social... L'accès à une prise en charge de la santé mentale de qualité, sans discrimination, est un droit humain et fondamental essentiel pour tous·tes. ▲

Pour plus d'informations, voir :
www.enipse.fr/presentation-du-cesame/.

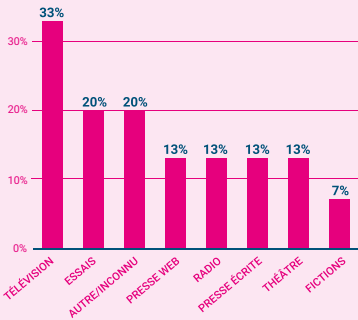
MÉDIAS

LA HAINE PROGRAMMÉE

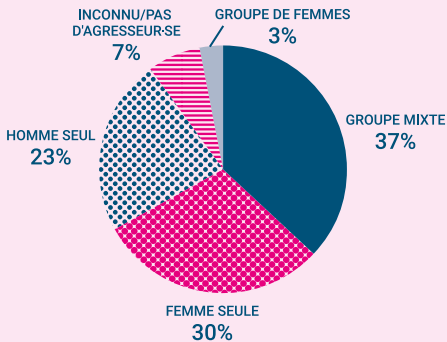
NOMBRE DE CAS SPÉCIFIQUES RAPPORTÉS À SOS HOMOPHOBIE

30

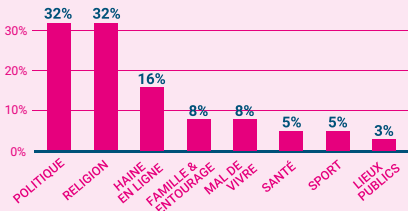
TYPE DE MÉDIA



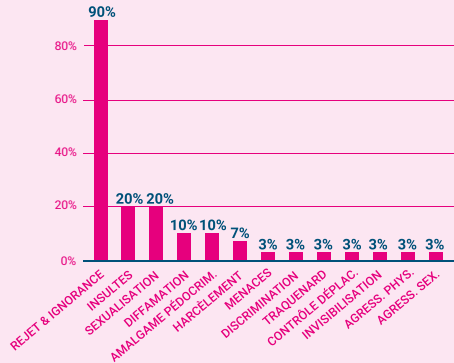
AUTEURICE-S



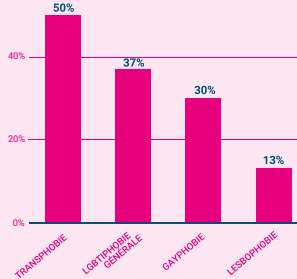
CONTEXTES LIÉS



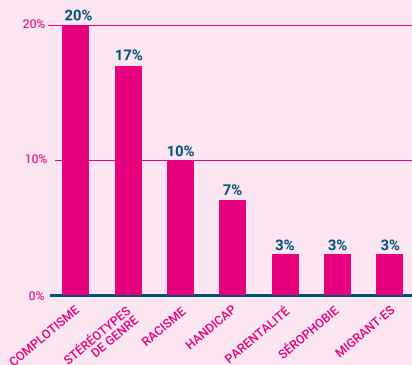
MANIFESTATIONS



LGBTIPHOBIES



AUTRES CONTEXTES



Les médias définissent les sujets qui marquent la société et leur offrent une caisse de résonance. En 2024, une trentaine de témoignages relatifs aux médias et à la culture ont été rapportés : 33 % des récits concernent la télévision, passant ainsi devant la presse web qui était, en proportion, le média privilégié des LGBTIphobies depuis 2019. Cette année, le sport – avec les Jeux olympiques de Paris – ou la politique française (32 % des témoignages Médias sont liés au contexte Politique), faite de remaniements et de la continuelle montée de l'extrême droite, ont été à bien des égards au centre du discours médiatique. Ce sont autant de situations qui amènent avec elles un flot de messages LGBTIphobes – et avant tout transphobes, toujours en nette progression, représentant la moitié des témoignages.

DES MÉDIAS SOUS INFLUENCE

Depuis quelques années, le paysage médiatique s'est recomposé au gré des rachats de médias ou groupe de médias par des milliardaires, qui les utilisent pour faire plus ou moins directement la promotion de leurs agendas religieux ou conservateurs. À partir de ces rachats, les médias font évoluer leurs programmes, leur ligne éditoriale ou leurs choix d'intervenantes, et invitent des journalistes et éditorialistes

aux discours de plus en plus haineux. Les chaînes de télévision, souvent celles d'information en continu (assez peu chères à produire) ou d'opinion, orientent un débat, construisent une rhétorique haineuse à loisir, qui fera le buzz et sera reprise à foison à d'autres endroits du paysage médiatique. Si la recherche de la polarisation de la discussion et du buzz médiatique n'est pas nouvelle – les débats liés aux droits des personnes LGBTI sont souvent dépeints comme des « controverses » pour attiser des réactions fortes, y compris négatives, de figures polémiques –, elle ne doit pas cacher la droitisation du discours largement relayé par les médias.

LES MÊMES TÊTES, LES MÊMES MENSONGES : LA DROITE RADICALE EN BOUCLE

Ce sont toujours les mêmes ficelles que tirent les figures polémiques habituées des plateaux, souvent proches de la droite et de l'extrême droite. Sous couvert de la protection de l'enfance, de la préservation de la

famille et des genres traditionnels, ce sont aux « wokes¹ » et aux personnes trans qu'ils s'en prennent. Dans une bande dessinée sortie en octobre, la saga *Star Wars* présente un personnage de soldat clone trans. Dans une tribune publiée sur le site du *Figaro*, Ophélie Roque, chroniqueuse, juge Disney (la maison mère détentrice de ses droits) « toujours plus woke » et « exhort[ant] [...] son jeune public à s'inscrire dans le culte de la revendication ».

Sur France Info ou CNews, Alexandre Portier, alors ministre délégué à la Réussite scolaire auprès de la ministre de l'Éducation nationale, agite la panique morale de « l'idéologie du genre », qui serait tenue devant des enfants à l'école, et la « philosophie » selon laquelle

«LES TRUCS LGBT, ÇA ME TAPE SUR LE SYSTÈME.»

« il y a des gens qui considèrent que le sexe biologique n'a pas d'importance et que le genre peut être construit-déconstruit » (voir chapitre [Milieu scolaire](#)). Sans surprise, certains propos avancés par des politiques trop à l'aise sur les plateaux sont tout simplement des mensonges. Lors d'un débat télévisé, la députée LR Anne-Laure Blin avance, sous les regards sidérés de ses interlocuteur·rices, que les migrant·es ayant droit à l'aide médicale de l'État (AME) l'utiliseraient pour « les dépenses de transexualisme », argument bien sûr mis à mal par les vérifications d'information faites à l'écran. En plus du contexte complotiste (20 %), le troisième contexte le plus abordé avec les LGBTIphobies est le racisme (10 %) juste après les propos et attitudes sexistes, présents dans 17 % des cas.

¹. Terme afro-américain désignant le fait d'être conscient des discriminations raciales, de genre, sexuelles, religieuses. Utilisé également par des détracteur·rices pour dénigrer toute personne luttant pour des idées progressistes.

QUAND LA REPRÉSENTATION DÉRANGE

Les polémistes et toutologues des plateaux s'inspirent aussi des actualités culturelles ou médiatiques pour illustrer leur pensée réactionnaire. Si la représentation des personnes LGBTI dans la culture et les médias est plutôt perçue comme étant à la fois exponentielle et positive, il y en a pour qui cette visibilité, et par extension l'existence même des personnes LGBTI, est un problème. Pour parler de l'Eurovision, les *Grandes Gueules* de RMC invitent les chroniqueur-ses Charles Consigny, Jean-Loup Bonnamy et Joëlle Dago-Serry, tous-tes obsédé-es par les non-binaires, qui estiment qu'il s'agit d'un « spectacle de foire », « cabaret transformiste », d'un « zoo humain », voire des « portes de l'enfer », où « plus rien n'est normal ». Juste après la chronique cinéma de LCI, dans laquelle il est question d'*Emilia Pérez*, le film de Jacques Audiard primé au Festival de Cannes, dont le personnage principal est narcotrafiquant et décide d'entamer un parcours de transition, le présentateur, Bernard Poirette peut rétorquer que « d'habitude, les trucs LGBT [lui] tapent sur le système, en général », mais que la bande-annonce l'intrigue.

Les événements autour des Jeux olympiques qui se tenaient en France ont évidemment été l'occasion pour les figures des médias les plus réactionnaires de s'en prendre tantôt aux drag queens portant la flamme olympique, tantôt directement aux organisateur-rices de la cérémonie d'ouverture, avec des députés du Rassemblement national s'en prenant aux symboles qui y étaient utilisés.

LES PERSONNES TRANS, TOUJOURS AU CENTRE DE PRESSIONS RÉACTIONNAIRES

Liberté d'expression, humour, caricatures, préjugés sur les vies et expériences sont mis-es en avant pour légitimer leurs propos, ou tout simplement éviter des sanctions légales. Quels prétextes ne sont pas utilisés pour promouvoir les stéréotypes et l'exclusion ? De manière générale, les personnes LGBTI, en particulier les personnes trans, restent la cible privilégiée des groupes de pression réactionnaires. En France, des conservateur-rices ou religieux-ses (comme ceux ayant mené des mobilisations contre le Mariage pour tous-tes) continuent d'exercer une influence médiatique. Iels sont invité-es dans les débats publics sous couvert de défendre des « valeurs traditionnelles », participant à amplifier des discours hostiles envers les personnes LGBTI. ▲

**«L'EUROVISION,
C'EST LES PORTES
DE L'ENFER!»**

TÉMOIGNAGES

Jules nous écrit après avoir vu la pièce *Pas de ça chez moi* ! Iel semble choqué·e d'y avoir vu des « actes misogynes, homophobes, biphobes, transphobes ou même racistes délibérément réalisés » sur scène. Iel avance : « Sous couvert d'humour », ce texte est un appel à la haine de la communauté LGBTQIA+. » La comédienne, encore dans son personnage après le salut final, propose de recommander la pièce à ses ami·es si « on ne veut pas que son enfant devienne trans ». Ce même personnage espère que son partenaire de vie (annonçant sa transition) se tuera comme les personnes trans le font en se suicidant, et cela est dit comme une blague. Jules se dit épuisé·e par de telles représentations.

Nelly tient à nous signaler la publicité d'une grande surface qu'il juge essentialiste et qui utilise un stéréotype homophobe, consistant à présenter la communauté homosexuelle comme infidèle, adepte de l'errance sexuelle. La publicité met en scène un homme gay présentant un nouveau partenaire à chaque Noël, et l'hôtesse insiste lourdement sur le fait qu'elle aimait bien le petit copain du précédent réveillon !

Marco nous fait part de son mécontentement après être tombé·e sur le magazine réactionnaire *Furia* aux caisses de son supermarché, y ayant vu des atrocités LGBTIphobes. Le numéro en question est un hors-série consacré à Papacito, un youtuber d'extrême droite.

Marine s'insurge contre les propos proférés lors d'une émission des *Grandes Gueules* sur RMC au sujet de l'Eurovision. En cause : l'inquiétante myriade de propos sexistes et transphobes. Il y est question de personnes non-binaires et/ou trans, qualifiées d'« extra-terrestres », « zoo humain », « anormaux », « femmes à barbe », « dégénéré·es », les

person·nes sur le plateau allant jusqu'à les opposer aux « gens normaux ».

Hugo se dit dépité·e des propos du présentateur de l'émission matinale de LCI, à propos du film *Emilia Pérez* dans la chronique cinéma. La chroniqueuse est enthousiaste et invite à aller voir le film. Le présentateur de la matinale d'information intervient : « Dieu sait que moi, d'habitude, les trucs LGBT me tapent sur le système. Mais là, je suis intrigué. »

Jeremie nous rapporte l'épisode d'un podcast de *La Croix* dans lequel Franck Meyer, « maire [d'un] village normand », se dit « engagé sur les questions de bioéthique et opposé au mariage pour tous », qu'il refuse de célébrer. Celui-ci s'estime « en droit » de ne pas le faire et soutient qu'il « y a suffisamment de passages, dans notre histoire nationale, pour montrer que le gouvernement français a contraint des maires à des actes qui, parfois, furent ensuite jugés répréhensibles ».

Agathe souhaite attirer notre attention sur un article issu de *Charlie Hebdo* qu'elle a trouvé particulièrement transphobe. Dans celui-ci, un psychanalyste pécore sur les « transactivistes » – des « ultraconservateurs », selon lui. « C'est conservateur, dit-il, parce que c'est un refus du flou, de l'entre-deux, de l'incertitude, de l'hésitation [...]. En Iran, les transitions sexuelles sont facilitées, même encouragées : il est interdit d'être homosexuel [...], alors on opère à tout-va. » Ce sont surtout les raccourcis et les mensonges qui sont à tout-va : « Un enfant disant qu'il se sent plus de l'autre sexe est maintenant encouragé à transformer son corps illico », amenant aux « hormones, changement d'état civil et opération chirurgicale à l'horizon : la médecine peut le faire, alors on le fait, c'est devenu un droit, on réfléchira après ». Et de terminer sur le rapprochement avec les médecines de réaffirmation sexuelle et le Dr Mengele, médecin chef d'Auschwitz, ou le Dr Frankenstein, en mettant dans le même sac transhumanisme, PMA et chirurgie de « réattribution sexuelle ». Agathe se dit tout simplement choquée par cette lecture.

Sasha s'insurge contre la tenue d'une conférence de Marguerite Stern sur son livre *Transmania* à l'ISSEP (Institut de sciences sociales, économiques et politiques), fondé par Marion Maréchal et Thibaut Monnier. Ce livre et cette conférence, nous dit-iel, contribuent à la haine transphobe.

Maxime tenait à nous signaler le doublage français de la série *Friends*. *Straight* (hétérosexuel) est traduit par « normal », *gay* devient « pédéraste ». Ici trouve ces traductions outrageantes et discriminatoires envers la communauté LGBTI, véhiculant des images ouvertement homophobes. ▲

**«IL N'Y A PLUS
QUE "ÇA"
AUJOURD'HUI.»**

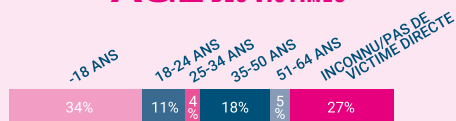
MILIEU SCOLAIRE, ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

L'ÉCOLE DE LA HONTE

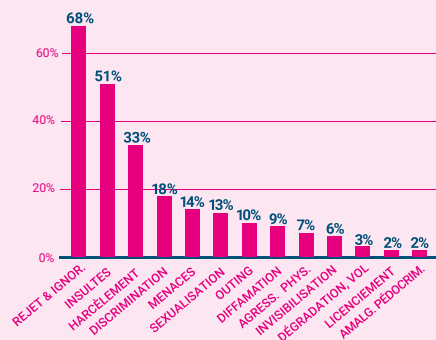
NOMBRE DE CAS SPÉCIFIQUES RAPPORTÉS À SOS HOMOPHOBIE

96

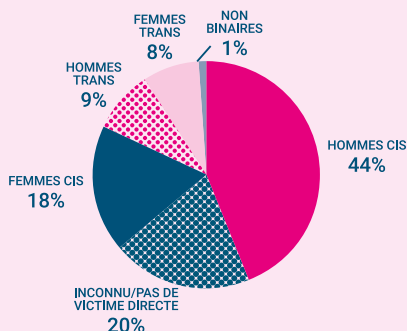
ÂGE DES VICTIMES



MANIFESTATIONS



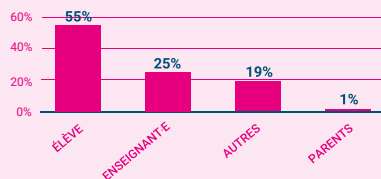
GENRE DES VICTIMES



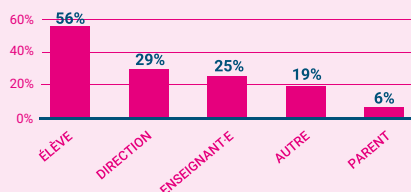
% DU CONTEXTE PAR GENRE

FEMMES CIS	FEMMES TRANS	HOMMES CIS	HOMMES TRANS	NON BINAIRES
8%	5%	5%	12%	2%

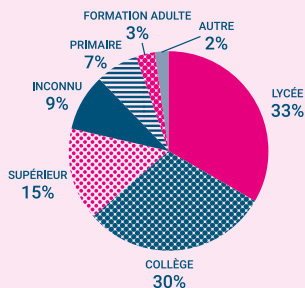
STATUT DES VICTIMES



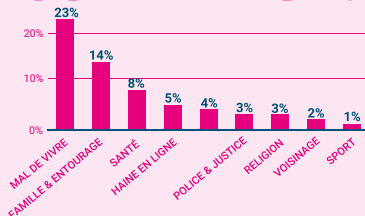
AGRESSEUR·SES



NIVEAU



CONTEXTES LIÉS



En 2024, ce sont 96 cas de LGBTiphobies en milieu scolaire qui ont été rapportés à SOS homophobie (soit 6 % des signalements faits à l'association). Les principales victimes de ces agressions sont des hommes cis (44 %), suivis des femmes cis (18 %) et des hommes trans (9 %). 34 % des victimes ont moins de 18 ans. Si, dans la majorité des cas, les victimes sont des élèves (55 %), on dénombre aussi 25 % de professeur-es. Les agresseur-es sont le plus souvent des élèves (56 %), mais aussi des membres de la direction (29 %) ou des professeur-es (25 %), agissant dans 51 % des cas en groupe mixte. Les LGBTiphobies ont lieu principalement au lycée (33 %), au collège (30 %) et dans l'enseignement supérieur (15 %). Elles se manifestent surtout par du rejet, des insultes et du harcèlement, généralement alimenté-es par les stéréotypes de genre.

L'ÉCOLE, MICROCOSME DE NOTRE SOCIÉTÉ

L'école n'est pas un sanctuaire. Elle est à l'image de notre société. Les LGBTiphobies qui la gangrènent s'infiltrant dans tous les aspects de la vie scolaire.

Les élèves issu-es de familles conservatrices, par convictions religieuses ou politiques, importent les propos entendus à la maison. Myriam nous raconte que, lors d'une intervention, des élèves de seconde ont dit à l'intervenant au sujet de l'homosexualité : « C'est un péché, c'est dans la Bible. Dieu a créé la femme pour que l'homme ne soit pas seul. »

D'autre part, les contenus haineux d'influenceurs qui pullulent sur les réseaux sociaux envahissent les cours de récréation. C'est le cas du défi « le premier qui bouge est gay », qui a émergé sous la forme d'une « tendance » sur la plateforme TikTok, et a été popularisé par certaines personnalités publiques. Vincent nous rapporte que, dans son collège, les élèves y jouent en toute impunité, faisant ainsi perdurer la stigmatisation.

Enfin, les adultes ne sont pas exempt-es de LGBTiphobies. Notre association a recueilli de nombreux témoignages faisant état de propos ou de comportements homophobes et transphobes tenus par des personnels envers les élèves ou même leurs collègues. Professeur-es, professionnel-le-s de l'éducation et de santé peuvent faire preuve de LGBTiphobies, mais cela est encore plus grave quand celles-ci viennent des membres de la direction¹, censé-es être les garant-es

de l'égalité et du respect au sein des établissements. À titre d'exemple, une proviseure a dit au proviseur adjoint au sujet d'un enseignant souvent absent : « Celui-là, avec la vie qu'il mène, il a sans doute attrapé le sida », et lors d'une réunion, au sujet de ce proviseur adjoint : « C'est un pédé qui s'ignore. »

DES STÉRÉOTYPES AU HARCÈLEMENT

Les stéréotypes de genre sont inculqués dès la naissance sous le prétexte fallacieux de construire la personnalité des enfants. Malgré les efforts de certain-es enseignant-es pour déconstruire ces stéréotypes, il est parfois trop tard et ces dernier-ères se heurtent

« CELUI-LÀ, AVEC LA VIE QU'IL MÈNE, IL A SANS DOUTE ATTRAPÉ LE SIDA. »

souvent aux idéologies conservatrices des parents et des associations, qui les accusent de promouvoir une idéologie « woke ».

Déjà très jeunes, les élèves instaurent une police du genre en exerçant un contrôle social sur leurs pairs, rejetant ainsi celles et ceux qui ne correspondent pas à ce que la société considère comme la norme. Par ailleurs, les enfants ont tendance à agir en toute impunité, car les insultes LGBTiphobes sont fréquemment banalisées et non sanctionnées. La sociologue Élise Devieille déclare : « C'est en désignant des catégories d'enfants comme "autres", "bizarres",

¹. Dans un souci de clarté, les fonctions de « chef-fe d'établissement », « chef-fe d'établissement adjoint-e de collège ou lycée » et « directeur et directrice d'école maternelle ou primaire » seront désignées collectivement par le terme « personnels de direction » dans le présent rapport.

“déviant” qu’on s’entraîne à voir le monde uniquement par sa propre perspective, sans empathie, sans prise en compte d’autrui, au risque de légitimer le harcèlement et les violences². »

L’ostracisation fragilise l’individu et le-la prédispose au harcèlement, dont les conséquences sont catastrophiques sur la santé mentale et peuvent être funestes. Selon des études récentes, les tentatives de suicide

peuvent être sept fois plus élevées chez les jeunes LGBTI que les autres³. Certain·es se déscolarisent, comme Adam, 13 ans. D’autres intègrent l’idée qu’être soi-même, c’est se mettre en danger. En général, ceux-ci s’autocensurent et développent une LGBTI-phobie intériorisée. C’est le cas par exemple d’enfants trans qui développent un rejet de leur corporalité.

Le harcèlement n’est pas l’apanage de la jeunesse, et nous sommes témoins des violences subies par des adultes au sein des établissements, généralement orchestrées par leurs propres collègues, car les adultes LGBTI dans les établissements sont plus sujet·tes à ce fléau que leurs collègues cis-hétérosexuel·les. Les petit·es policier·ères du genre sont devenu·es grand·es et perpétuent la haine de celles et ceux qui s’écartent du système patriarcal misogyne et masculiniste. C’est le cas de Fabrice, directeur d’école primaire, qui est victime de moqueries et d’insultes homophobes de la part de la responsable du centre de loisirs qui intervient dans le cadre périscolaire. « Elle te qualifie de “pédé”, t’imite quand tu marches, et m’a dit il y a un mois : “Méfie-toi du directeur avec ton copain, il aime les barbus poilus” », lui a rapporté un collègue.

« MÉFIE-TOI DU DIRECTEUR AVEC TON COPAIN, IL AIME LES BARBUS POILUS »,

LUI A RAPPORTÉ UN ENSEIGNANT DE SON ÉCOLE.

Malgré toutes les alertes depuis de nombreuses années sur le mal-être des élèves LGBTI dans l’espace scolaire (suicide, décrochage, conduites à risque, harcèlement, etc.), qui avaient conduit en 2012 le ministre Vincent Peillon à commander un rapport sur les discriminations LGBTIphobes à l’école à Michel Teychenné, l’Éducation nationale semble décidée, depuis peu, à mettre en

place des politiques éducatives pour améliorer le climat scolaire, toujours hostile aux élèves LGBTI, par le biais de nouveaux dispositifs. On pense au programme

pHARe, au réseau de référent·es « égalité filles-garçons », puis, plus récemment, aux « observatoires de la haine anti-LGBT+ ». Cependant, de nombreuses circulaires finissent au fond des tiroirs quand elles ne sont pas pilotées au niveau académique ou départemental et, quand elles le sont, un trop grand nombre de personnels de direction les mettent en place plus par incitation de la hiérarchie que par réelle conviction : on va mettre en place une action le 17 mai pour la Journée mondiale contre les LGBTIphobies, mais le reste de l’année, on fermera les yeux sur les actes LGBTIphobes dans l’établissement. On doit mettre en place l’éducation à la sexualité depuis 2001 et moins de 15 % des élèves en bénéficient⁴.

Les freins dépassent bien sûr les bureaux des personnels d’encadrement, et tous·tes les acteur·rices du système éducatif, sans exception, devraient être formé·es sur les questions de la diversité sexuelle et de genre

2. Mathilde Goupil et Lucie Beaugé, *Franceinfo*, « “Le premier qui bouge est gay” : on vous explique le jeu homophobe qui a envahi les cours de récré (et comment y faire face) », 11 décembre 2024 [En ligne] https://www.francetvinfo.fr/societe/education/le-premier-qui-bouge-est-gay-on-vous-explique-le-jeu-homophobe-qui-a-envahi-les-cours-de-recre-et-comment-y-faire-face_6935846.html.

3. Voir par exemple INPES (Santé publique France), « Les minorités sexuelles face au risque suicidaire : acquis des sciences sociales et perspectives », rééd. 2014 [En ligne] https://www.santepubliquefrance.fr/content/download/121901/file/154364_1291.pdf.

4. Conseil économique, social et environnemental, « Éduquer à la vie affective, relationnelle et sexuelle : passer de l’obligation à l’application ! », 10 septembre 2024 [En ligne] <https://www.lecese.fr/actualites/eduer-la-vie-affective-relationnelle-et-sexuelle-passer-obligation-application>.

et être sensibilisé-es aux enjeux qu'elles soulèvent, car l'école résiste à s'ouvrir à cette diversité et maintient la cis-hétéronormativité comme la norme et la référence. Les dérives constatées dans le rapport de l'IGÉSR de juillet 2023⁵ sur la structure scolaire privée sous contrat d'association Stanislas, et révélées par la presse, illustrent cet état de fait. Plus encore, l'absence de réaction significative du ministère⁶, confirmée par le maintien de son agrément et des subventions de la mairie de Paris, est particulièrement symptomatique. Dans le même esprit, la majorité des manuels scolaires ne montrent que des couples, des relations et des familles hétérosexuelles. Pourtant, ils pourraient être un levier important dans l'enseignement de la diversité. Pour Élise Devieille, il est essentiel que « *[la diversité sexuelle et de genre]*⁷ soit incluse comme une composante normale de la vie dans les cours ». On doit pouvoir en parler dans toutes les disciplines scolaires et « pas seulement dans un chapitre à part sur la *[LGBTIphobie]*⁸ ».

De plus, les milieux conservateurs, *via* des associations et des politiques, sabotent ces directives nationales en instrumentalisant les peurs parentales. C'est le cas, par exemple, de la circulaire Blanquer, « Pour une meilleure prise en compte des questions relatives à l'identité de genre en milieu scolaire », du 29 septembre 2021, qui aura

attendu la décision du Conseil d'État du 29 décembre 2023 pour être validée, rejetant ainsi une requête déposée par deux associations (SOS éducation et Juristes pour l'enfance). Pourtant, cette circulaire ne va pas assez loin dans le respect des élèves transgenres. Elle impose l'accord des parents pour le choix du prénom d'usage de l'enfant, cédant ainsi à l'adultisme.

Pour conclure, l'Éducation nationale n'en est qu'à ses balbutiements sur l'inclusion des élèves et personnels LGBTI. Elle doit cesser de céder au lobby LGBTIphobe, afin d'accomplir sa mission d'intégration de tous et toutes. Les enseignant-es LGBTI doivent pouvoir être de vrai-es référent-es pour leurs élèves LGBTI, et les jurys des concours ne doivent plus être frileux face au recrutement des personnels LGBTI. ▲

5. Rapport de l'IGÉSR de juillet 2023 diffusé par Mediapart [En ligne] <https://www.cafepedagogique.net/wp-content/uploads/2024/01/Mediapart-le-rapport.pdf>.

6. Mathilde Goanec et David Perrotin, Mediapart, « "Cela ne nous regarde pas" : la directrice de l'enseignement scolaire défend le collège Stanislas et ignore le rapport de ses propres services », 11 octobre 2024 [En ligne] https://www.mediapart.fr/journal/france/111024/cela-ne-nous-regarde-pas-la-directrice-de-l-enseignement-scolaire-defend-le-college-stanislas-et-ignore-le?utm_source=article_offert&utm_medium=email&utm_campaign=TRANSAC&utm_content=&utm_term=&xtor=E-PR-1013-%5Barticle-offert%5D&M_BT=10198670272599.

7. Voir Franceinfo, *op. cit.*

8. Voir chapitre « Famille, entourage proche » pour comprendre cette notion.

**« C'EST UN PÉCHÉ,
C'EST DANS LA BIBLE.
DIEU A CRÉÉ LA FEMME
POUR QUE L'HOMME
NE SOIT PAS SEUL. »**

TÉMOIGNAGES

Véronique est enseignante dans un petit collège et est confrontée à une situation discriminatoire de la part du chef d'établissement. Sa collègue documentaliste avait commandé une exposition validée par la DILCRAH⁹, proposée par l'institution, et présentant l'histoire des luttes LGBT. Cependant, le chef d'établissement s'est opposé à son affichage pour tous·tes – selon lui, ce n'était pas adapté. Il a alors proposé de ne la présenter qu'aux élèves de quatrième et troisième, avec un accompagnement. Comme elles ont été deux enseignantes à protester contre cette censure, il a décidé de demander l'avis du conseil d'administration du collège, au cours duquel il a fait une présentation à charge de l'exposition. Il a réfuté le fait que l'homosexualité soit égale à l'hétérosexualité, fait appel à l'« ordre naturel » pour justifier la primauté du couple homme-femme et lu à voix haute des passages sélectionnés dans les livres accompagnant l'exposition, parlant tous de masturbation. Précédemment, sa collègue avait constaté qu'un roman jeunesse racontant une histoire d'amour lesbienne avait été rayé de sa commande de livres pour le CDI¹⁰. Véronique a fait remonter les faits à son inspectrice pédagogique régionale, qui l'a assurée de son soutien et qui a fait remonter ses écrits à sa hiérarchie. Après ces faits, de nombreuses tensions sont apparues entre collègues. Plusieurs d'entre elleux ne soutiennent pas leur démarche et sous-entendent que, connaissant l'engagement religieux du principal, elles n'auraient pas dû commander cette exposition. Certain·es ne leur adressent plus la parole. Tout le monde est au courant de l'homosexualité de Véronique, qui pensait que cela ne posait de problème à personne. En tant que professeure de sciences de la vie et de la terre et intervenante en éducation à la sexualité, elle aborde les questions LGBTI de façon objective. Elle se demande toutefois si les réactions de ses collègues sont liées à son orientation sexuelle et amoureuse – est-ce

qu'à leurs yeux, cela l'empêcherait d'intervenir sur ce sujet ? Ont-ils la peur absurde qu'elle « convertisse » des enfants à l'homosexualité ? Cette situation malsaine lui pèse autant dans sa vie professionnelle que personnelle, notamment à cause des propos du chef d'établissement lors du conseil d'administration, qui, même s'ils ne lui étaient pas adressés, l'ont blessée et mise en colère. Elle s'interroge d'ailleurs sur le droit d'un·e chef d'établissement à tenir de tels discours en public sans conséquence.

Sylvie est une maman trans et lesbienne de 54 ans, mariée depuis vingt-cinq ans. Le dernier de ses trois enfants a 15 ans et est scolarisé en troisième. Il subit des moqueries et insultes au quotidien du fait de la transidentité de sa mère (« Fils de pute-trans » ; « Fils de gouines » ;

« C'EST UN PÉDÉ QUI S'IGNORE. »

« T'es pédé parce que ton père est pédé, c'est génétique. On va te tuer pour que tu ne te reproduises pas comme ton père » ;

« Les gens comme vous sont satanistes » ; « Trump et Poutine vont vous massacrer, et c'est super ! »).

Elle a pris l'attache du professeur principal, puis du conseiller principal d'éducation, et enfin de la direction, sans changement. On lui dit que le cas de son fils est pris au sérieux, mais la situation perdure et ses bourreaux continuent d'agir en toute impunité. Elle espérait que les choses bougent d'ici la rentrée de la Toussaint, mais rien – au contraire, des rumeurs lui parviennent : les personnels de l'établissement se moqueraient d'elle, de son physique et de sa voix, hélas jugé·es peu féminin·es, du fait qu'elle porte une perruque puisqu'elle est chauve. Elle serait surnommée « le clown ». Ces propos et rumeurs sont arrivés aux oreilles de son fils. Elle soupçonne aussi les professeur·es de faire des allusions dans leurs cours, présentant par exemple l'identité cis-hétéro comme la norme absolue, l'homosexualité et la transidentité étant présentées comme des idéologies créées dans le but d'inverser l'ordre mondial. Elle a décidé de porter plainte contre le collège et de changer son fils d'établissement.

9. DILCRAH : Délégation interministérielle à la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la haine anti-LGBT.

10. CDI : Centre de documentation et d'information.

Matthieu est infirmier dans un lycée. Il a été insulté de « pédé d’infirmier » par une assistante d’éducation. Bien qu’il en ait informé immédiatement le proviseur, celui-ci n’a jamais donné suite à cette agression. Il se sent démuné.

En octobre dernier, il avait déjà été insulté par un élève – « Je peux pas le voir, ce fils de pute ! » – et le chef d’établissement n’avait prononcé aucune sanction. Pourtant, une de ses collègues avait été insultée par un-e élève qui était passé-e en conseil de discipline. Matthieu se demande si ce deux poids, deux mesures ne cacherait pas une homophobie du proviseur.

Il a alerté son syndicat et le rectorat pour une protection fonctionnelle et juridique, mais il n’a pas eu de réponse, ce qui l’a décidé à porter plainte au commissariat contre l’assistante d’éducation, le chef d’établissement et l’élève.

Miu, 18 ans, est en classe de terminale et s’apprête à participer à un voyage scolaire en Allemagne. Iel s’inquiète de la répartition dans les chambres au cours du séjour, puisque certains de ses camarades, « très fermés et homophobes », qui l’insultent dans son dos,

seront présents. Miu a demandé une chambre pour ellui seul-e ou partagée avec des camarades filles du groupe.

Si cette solution ne pose problème ni aux parents des élèves concernées, ni à l’équipe éducative qui accompagnera le groupe de lycéen-nes, le chef d’établissement refuse cette répartition, qui ne serait pas « légitime ». La mère de Miu a contacté par mail le proviseur, d’autant que l’élève subit des remarques et insultes répétées, ainsi qu’une mise à l’écart par certain-es camarades à cause de son orientation sexuelle et amoureuse et de son identité de genre non-binaire.

En cas de maintien de la décision de refus du proviseur, Miu envisage de ne pas participer au séjour.

Adam a 13 ans. Au collège, il est harcelé par un de ses camarades de classe : des insultes homophobes constantes sont proférées, y compris devant l’équipe pédagogique ou éducative, et depuis peu accompagnées de violences physiques.

Non seulement l’établissement scolaire ne réagit pas, mais le principal adjoint a argu

Paul est principal adjoint dans un collège de Côte-d’Or. Au quotidien, il est confronté à une réalité qui le brise : la LGBTIphobie institutionnalisée. Malgré les directives ministérielles censées protéger les élèves comme les agent-es, il se sent piégé dans un système où la peur et le silence règnent en maître-sses. Le principal, par ses allusions répétées et son hostilité à son égard, crée un climat de suspicion et de méfiance.

L’une des secrétaires a cru bon de lui livrer des informations confidentielles sur l’orientation amoureuse et sexuelle de collègues, comme si cela était un sujet de potins, et il s’en veut de ne pas avoir su quoi lui répondre pour stopper net ce débâlage ignoble.

Il vit très mal cette situation, car il se sent obligé de se cacher. Il porte d’ailleurs une alliance et il s’est inventé une vie hétéro-

sexuelle pour qu’on lui fiche la paix, mais ça ne fonctionne guère.

La veille de son appel à notre ligne d’écoute, un agent de service a découvert sur un mur de l’établissement son nom suivi des lettres « PD ». Quand il a dit au principal vouloir porter plainte, celui-ci lui a répondu que cela ne servirait à rien, qu’il n’y avait pas « de fumée sans feu », et que ça lui créerait des problèmes avec le DASEN¹¹. Cet échange a renforcé son sentiment d’isolement. Il craint constamment d’être victime d’amalgames entre homosexualité masculine et pédocriminalité, ce qui le contraint à vivre dans la peur et la méfiance, principalement quand il doit recevoir des élèves dans son bureau. ▲

¹¹. DASEN : Directeur académique des services de l’Éducation nationale.

menté auprès de sa maman qu'il n'était pas assez bon élève et que son comportement n'était pas assez irréprochable pour qu'on s'intéresse à son cas. Sa mère est scandalisée par l'attitude du chef d'établissement adjoint et se sent démunie, car elle est convaincue que la motivation réelle du principal adjoint est l'homophobie. Elle se demande pourquoi on fait des lois, se référant à celle du 2 mars 2022 visant à combattre le harcèlement scolaire, si elles ne sont pas appliquées.

L'enfant ne veut plus aller à l'école et les parents refusent de l'obliger à aller dans un endroit où les adultes ne lui assurent pas la sécurité qu'il mérite.

Nathalie est professeure de français dans un collège. Dans sa classe de quatrième, un groupe de garçons tenaient, de façon récurrente, des propos homophobes. Elle a essayé de contrecarrer cela en étudiant deux poètes LGBTI et en leur faisant réécrire *Le Cid* avec des personnages LGBTI, afin de déconstruire les clichés.

Quelques parents ne l'ont pas supporté et ont colporté des mensonges sur son enseignement, disant qu'il était problématique. Le principal, loin de prendre sa défense, a saisi le rectorat en reprenant les calomnies des parents d'élèves, et lui a reproché de ne pas suffisamment prendre en compte les élèves

musulman-es de la classe. À cette occasion, il lui a indiqué avoir été chef d'établissement au Maroc, là où l'homosexualité est passible de prison...

À la suite de cet événement, Nathalie a reçu la visite d'une inspectrice pédagogique régionale. Celle-ci a rédigé un rapport lui reprochant un enseignement qui insécurise les élèves et les place en conflit de loyauté vis-à-vis de leur famille. Lors de l'entretien, l'IPR lui a recommandé de ne plus traiter ces sujets. Elle l'a aussi menacée : si elle devait se déplacer de nouveau pour de telles questions, Nathalie aurait des problèmes.

Alors qu'elle pensait cette histoire derrière elle, elle vient d'apprendre qu'un-e nouveau-elle IPR viendra pour un entretien en réaction à la réception du rapport de saisine.

Nathalie est dévastée. À l'heure où l'on ne cesse de répéter dans les médias que les professeur-es sont soutenu-es par leur hiérarchie, elle est convaincue d'être punie pour avoir voulu suivre les instructions de l'Éducation nationale, qui demande aux professionnel-es de proposer un enseignement inclusif, capable de déconstruire l'homophobie et la transphobie. Malgré le soutien qu'elle a reçu de la part d'élèves et de parents d'élèves, les parents et élèves LGBTIphobes auront eu raison d'elle. ▲

ZOOM SUR LE PROGRAMME À L'ÉDUCATION À LA VIE AFFECTIVE, RELATIONNELLE ET SEXUELLE (EVARS)

Le nouveau programme consacré à l'éducation à la vie affective, relationnelle et sexuelle, réclamé dès 2023 par le ministre Pap Ndiaye, avait passé tous les filtres institutionnels. Plus récemment, le rapport du CESE, publié en septembre 2024 sous la direction de Cécile Gondard-Lalanne et Evanne Jeanne-Rose, donnait des recommandations concrètes pour une mise en œuvre efficace de l'EVARS. Le décret devait

être signé en décembre 2024, après l'avis du Conseil supérieur de l'éducation (CSE), pour une application dès la rentrée 2025 – mais c'était sans compter les offensives de la droite la plus conservatrice et de l'extrême droite, qui se gargarisent de contre-vérités, de mensonges et qui s'engluent dans la désinformation, voire le complotisme. Cette polémique idéologique haineuse, aux antipodes des réels besoins de l'enfant, a trouvé écho en la personne du jeune républicain Alexandre Portier, ministre délégué à la Réussite scolaire et à l'Enseignement professionnel, qui a lâché le 27 novembre au Sénat que ce programme, qui avait pourtant fait consensus auprès des principaux-les

acteur-rices et expert-es, n'était pas en l'état « acceptable », qu'il était hors de question de « laisser faire tout et n'importe quoi », et qu'il s'engageait, comme « élu et père de famille », à ce que la « théorie du genre » ne trouve pas « sa place dans nos écoles », avant de scander : « Le militantisme n'a pas non plus sa place dans nos écoles ! » Ce à quoi sa ministre de tutelle, Anne Genetet, agacée, avait répondu : « La théorie du genre n'existe pas, elle n'existe pas non plus dans ce programme. On apprend la différence fille-garçon, à se respecter pour ce que l'on est. C'est tout. » Pour mémoire, la famille politique d'Alexandre Portier avait fait voter au Sénat une loi interdisant les transitions de genre chez les mineurs, le 29 mai dernier. Pour Sophie Vénétitay, secrétaire générale du SNES-FSU, ce programme est un outil « puissant de prévention » : « Mieux connaître son corps, mieux appréhender la relation à l'autre, parler d'un certain nombre de choses en lien avec la sexualité et le consentement [font] partie de la lutte contre les violences sexuelles commises contre les enfants. Comment ces deux ministres peuvent-ils sombrer ainsi dans la caricature ? » Et Aurore Bergé d'écrire : « Un ministre ne devrait pas diffuser de fausses informations en agitant des peurs et des fantasmes pour espérer se faire connaître des Français. » Par ailleurs, en réponse à la question du magazine *Transversal* : « Pourquoi autant de résistance face à l'EVARS ? », Evanne

Jeanne-Rose, corapporteur de l'avis du CESE sur l'EVARS, répond : « Il faut d'abord préciser qu'il n'en existe pas tant que ça. Une minorité s'agite, mais c'est une minorité très visible et qui agit de façon coordonnée. On le sait parce que ce sont les mêmes éléments de langage qui sortent, ce sont les mêmes angles d'attaque, la même désinformation. [...] Ces mécanismes de désinformation visent à faire peur aux parents. Les opposants à l'EVARS essaient de faire croire que l'on voudrait "s'attaquer" à leurs enfants. Ils pensent qu'elle ne se résume qu'à apprendre des pratiques sexuelles aux jeunes enfants, ce qui est complètement faux et ne correspond pas aux choix collectifs qui ont été faits. »

SOS homophobie restera vigilante sur une possible application de la loi à partir de la rentrée 2025. ▲

12. Conseil économique, social et environnemental (CESE), « Éduquer à la vie affective, relationnelle et sexuelle », septembre 2024 [En ligne] https://www.lecese.fr/sites/default/files/pdf/Avis/2024/2024_13_evvars.pdf.

13. Richard Gira, *Le JDD*, « La théorie du genre n'existe pas » : Anne Genetet recadre son ministre délégué Alexandre Portier », 28 novembre 2024 [En ligne] <https://www.lejdd.fr/societe/la-theorie-du-genre-n-existe-pas-anne-genetet-recadre-son-ministre-delegue-alexandre-portier-152241>.

14. Mathilde Goanec, *Mediapart*, « Éducation à la sexualité : les ministres Genetet et Portier réhabilitent la fausse "théorie du genre" », 28 novembre 2024 [En ligne] <https://www.mediapart.fr/journal/france/281124/education-la-sexualite-les-ministres-genetet-et-portier-rehabilitent-la-fausse-theorie-du-genre>.

« L'IDÉE EST DE FAIRE CROIRE QU'EN PARLANT D'IDENTITÉ DE GENRE, D'ÉGALITÉ FILLE-GARÇON, DE SEXISME OU ENCORE DE DISCRIMINATION HOMOPHOBIE OU TRANSPHOBIE À L'ÉCOLE, ON ESSAYERAIT DE POUSSER UN AGENDA POUR TRANSFORMER LES ENFANTS EN DE PARFAITS PETITS LGBT, C'EST N'IMPORTE QUOI. »

JAMES LEPELIER, PRÉSIDENT DU MOUVEMENT INTER-LGBT, INTERROGÉ AU SUJET DES DÉCLARATIONS MINISTÉRIELLES SUR L'EVARS.



Capture d'écran d'un post Facebook du média *Paint* concernant l'expulsion abusive d'une élève de première du lycée Stanislas (14 octobre 2024).

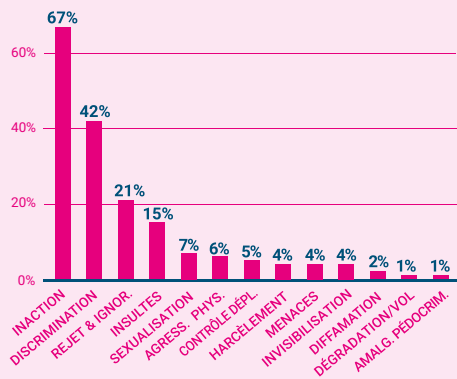
POLICE, JUSTICE, GENDARMERIE

L'EXÉCUTIF CONTRE LE DROIT ?

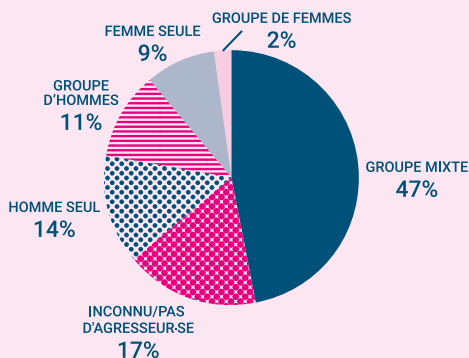
NOMBRE DE CAS SPÉCIFIQUES RAPPORTÉS À SOS HOMOPHOBIE

81

MANIFESTATIONS



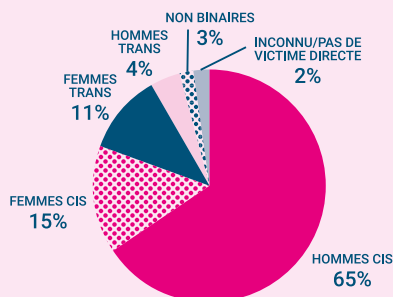
AGRESSEUR-SSES



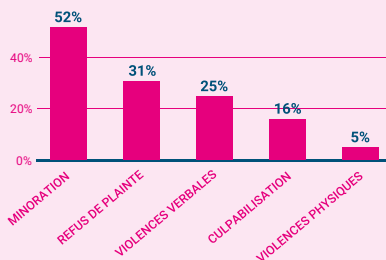
ÂGE DES VICTIMES



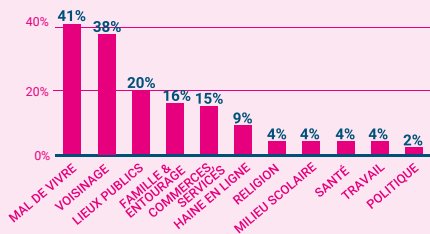
GENRE DES VICTIMES



TYPE DE VIOLENCE



CONTEXTES LIÉS



Au total, 81 cas de LGBTIphobies liées à la police, la justice ou la gendarmerie ont été rapportés à SOS homophobie au cours de l'année 2024. Un contexte particulièrement lié à ce chapitre est le Mal de vivre (41 %) : les victimes vivent encore plus douloureusement les LGBTIphobies lorsqu'elles sont doublées d'une inaction ou de discriminations des forces de l'ordre, ou encore de difficultés judiciaires. C'est paradoxalement dans ce chapitre que ces deux types de manifestations prévalent, présentes respectivement dans 67 % et 42 % des cas de LGBTIphobies policières ou liées à la justice. Les forces de l'ordre sont principalement citées dans des témoignages communs avec les contextes Voisinage (38 %), Lieux publics (20 %) et Famille, entourage proche (16 %). Dans un cas sur quatre, les victimes sont agressées verbalement par des policier·ères ou acteur·rices de la justice.

LES LGBTIPHOBIES, INCONNUES DES FORCES DE L'ORDRE ET DE LA JUSTICE

Comme chaque année, SOS homophobie constate les difficultés rencontrées par les victimes de LGBTIphobies pour porter plainte. Comme dans la précédente édition de ce Rapport annuel, nous observons différentes stratégies des forces de l'ordre pour ne pas accepter une plainte : souligner l'inutilité de la démarche, minimiser la gravité des faits (52 % des cas), intimider les victimes, voire tout simplement refuser de recevoir la plainte (31 % des cas), par exemple en affirmant qu'il n'y a pas d'infraction. Ces stratégies sont toujours répandues aujourd'hui. Le statut de victime est remis en cause. De plus, le caractère LGBTIphobe d'une agression n'est souvent pas maintenu une fois la plainte achevée. Cela peut découler d'une méconnaissance du code NATINF (pour « nature de l'infraction »), d'une ignorance, voire d'un rejet des LGBTIphobies par les forces de l'ordre¹.

Ces problèmes concernent également les personnes étrangères et/ou racisées, mais aussi les femmes en cas de violences sexistes et sexuelles (VSS). Cela a inquiété jusqu'au Conseil des droits de l'Homme². Le constat est grave : les personnes en situation de minorité ont toujours du mal à obtenir justice.

Du côté de la justice, plusieurs témoignages font état de difficultés lors de procédures

judiciaires. En effet, dans certaines procédures familiales (garde d'enfant lors d'un divorce, intervention de l'aide sociale à l'enfance), la transidentité d'un enfant a pu être assimilée à de la maltraitance de la part des parents ou a pu être utilisée pour orienter cet enfant vers des services psychiatriques³.

Dans plusieurs témoignages, des parents s'interrogent également sur des biais possibles quant à leur orientation sexuelle ou leur identité de genre, ou celle de leur enfant, lors d'un jugement.

**« CES GENS-LÀ
NE CHANGERONT PAS,
NE PARTIRONT PAS,
DONC LE MIEUX POUR VOUS,
C'EST DE DÉMÉNAGER. »**

1. Voir cet article sur la prise de plaintes : <https://www.francebleu.fr/infos/faits-divers-justice/5-seulement-des-victimes-d-injures-homophobes-ont-depose-plainte-baptiste-garreau-referent-sos-homophobie-6941740>.

2. Voir les observations finales du Comité des droits de l'Homme lors de l'examen du respect par la France de ses obligations internationales en matière de droits civils et politiques, octobre 2024 [En ligne] https://tbinternet.ohchr.org/_layouts/15/treatybodyexternal/Download.aspx?symbolno=CCPR%2F2C%2FFRA%2FCO%2F6&Lang=fr. Ces questions avaient notamment été incluses dans la contribution de SOS homophobie à l'examen de la France. Pour plus d'informations, voir les pages 22 à 24 du rapport suivant : https://tbinternet.ohchr.org/_layouts/15/treatybodyexternal/Download.aspx?symbolno=INT%2FCPR%2F2C%2FFRA%2F59934&Lang=en.

3. L'évaluation par les services sociaux et la justice de la situation familiale, la recherche de ce qui constitue un « problème » peuvent aboutir à la transcription d'un élément « inhabituel », « anormal » chez l'enfant ou le parent (homosexualité, transidentité) en un problème éducatif auquel l'institution devrait apporter une réponse, par défaut normative. Car l'institution, dès lors qu'elle est en position de garantir qu'un enfant grandisse « bien », qu'une famille fonctionne « bien », est naturellement biaisée par son pouvoir de définir ce qui est « bien ». Les enfants LGBTI comme les enfants vivant dans la grande pauvreté sont réunis dans l'expérience d'être pris-es en charge par une institution qui ne les prend pas en compte. Dans le cas des familles en grande pauvreté, cette situation devient un prétexte pour l'intervention des services sociaux – or, une fois dans le système de l'aide sociale à l'enfance, il est très dur d'en sortir et de « faire famille ». Le travail du mouvement ATD Quart Monde sur ces interventions peut être utile pour comprendre la prise en charge des enfants et/ou parents LGBTI par les services sociaux et la justice. Voir : <https://www.atd-quartmonde.fr/droit-de-vivre-en-famille/>.

UNE FORMATION QUI TARDE À VENIR

Ces constats interrogent sur la formation des forces de l'ordre et des magistrat-es à la lutte contre les LGBTIphobies. Du côté des forces de l'ordre, leur formation figure bien dans le plan gouvernemental 2023-2026. Ce document prévoit une formation de 100 % des gendarmes et des policier-ères avant mai 2024⁴. Force est de constater qu'au début de l'année 2025, cela n'a toujours pas été mis en place, compte tenu des témoignages que nous recevons. Car comment ce plan pourrait-il être mis en œuvre sans moyens financiers supplémentaires⁵ ? La loi d'orientation et de programmation du ministère de l'Intérieur (LOPMI) de janvier 2023⁶ prévoit également une formation spécifiquement sur l'accueil et la prise en charge de plaintes avec une circonstance de LGBTIphobie. SOS homophobie salue ces intentions, mais regrette qu'elles ne se traduisent pas en actes réels. Les magistrat-es ne sont pas en reste. Comme l'atteste un rapport du Syndicat de la magistrature sur les VSS au sein de l'institution judiciaire, les propos et comportements LGBTIphobes sont encore légion : 42,6 % des répondant-es disent avoir été témoins ou victimes de propos ou comportements sexistes ou discriminatoires liés à l'orientation sexuelle et/ou amoureuse et/ou à l'identité de genre⁷. Par exemple, à propos de personnes trans en procédure pour un changement de la mention du sexe à l'état civil, un-e magistrat-e aurait déclaré : « Ils ne sont pas trop mal réussis⁸. » Cela est d'autant plus inquiétant que cette procédure est encore judiciairisée et peut exposer les personnes trans à plus de violences. Elle implique notamment pour les personnes trans de devoir vivre, de fait, sans protection face aux discriminations transphobes, les amenant à engager des démarches de transition en inadéquation avec leur statut à l'état civil⁹. SOS homophobie insiste sur la nécessité de (ré)établir un lien de confiance entre les personnes LGBTI et les autorités policières et judiciaires.

L'ÉTAT DE DROIT, «NI INTANGIBLE NI SACRÉ»?

Les propos de Bruno Retailleau, ministre de l'Intérieur, critiquant le principe même d'État de droit en septembre 2024¹⁰ ont particulièrement inquiété les associations de défense des droits humains et de lutte contre les discriminations, parmi lesquelles SOS homophobie¹¹. De fait, c'est justement l'État de droit qui protège les personnes LGBTI d'atteintes à leurs droits – en leur permettant de pouvoir saisir la justice – ou d'éventuels retours en arrière. Devons-nous nous attendre à des remises en cause de nos droits dans les années à venir ? Il est essentiel de ne pas laisser ces avertissements sans réponse. Pour connaître les revendications et recommandations portées par SOS homophobie sur la justice, voir la page dédiée « Recommandations et revendications ». ▲

4. Plan national pour l'égalité contre la haine et les discriminations anti-LGBT+ 2023-2026 [En ligne] <https://www.egalite-femmes-hommes.gouv.fr/plan-national-pour-legalite-contre-la-haine-et-les-discriminations-anti-lgbt-2023-2026>.

5. Commission nationale consultative des droits de l'homme (2023). « Évaluation du Plan national d'actions pour l'égalité des droits, contre la haine et les discriminations anti-LGBT+ (2020-2023) », §5, p. 5 [En ligne] <https://www.cncdh.fr/sites/default/files/2023-12/A%20-%202023%20-%204%20-%20Avis%20Evaluation%20du%20plan%20LGBTI%202020-2023%2C%20nov%202023.pdf>.

6. Journal officiel de la République française (2023). Loi d'orientation et de programmation du ministère de l'intérieur (LOPMI), 25 janvier 2023 [En ligne] https://www.legifrance.gouv.fr/download/pdf?id=qD2W_31QZCRouP7MIJ_Xaost-vrbVw7vibSIX3L_C8eE-.

7. Syndicat de la magistrature (2024). « Note sur les violences sexistes et sexuelles au sein de l'institution judiciaire », p. 2 : https://www.syndicat-magistrature.fr/documents/1737/Note_sur_les_violences_sexistes_et_sexuelles_au_sein_de_l_institution_judiciaire.pdf.

8. *Idem*, p. 12-13.

9. Malgré la loi n° 2016-1547 du 18 novembre 2016 de modernisation de la justice du XXI^e siècle, les délais de ces procédures restent très longs. Combien de personnes trans choisissent d'arrêter cette procédure par lassitude ou par exposition aux discriminations ?

10. Geoffroy Lejeune, *Le JDD*, « Bruno Retailleau au JDD : "Il faut renverser la table en mémoire de Philippine" », 28 septembre 2024 : <https://www.lejdd.fr/politique/bruno-retailleau-au-jdd-il-faut-renverser-la-table-en-memoire-de-philippine-150010>.

11. L'association a publié à ce sujet un communiqué de presse : <https://www.sos-homophobie.org/nos-articles/defendre-le-etat-de-droit-cest-garantir-legalite-pour-toutes-et-tous>.

TÉMOIGNAGES

Laurent fréquente régulièrement un lieu de drague gay. Il déplore des tensions avec un camp militaire qui s'est installé à proximité. Les insultes et petits accidents sont nombreux : ses et, un jour, quatre habitués sont caillassés et traités de « pédales » à travers les grilles. La police a pris la situation en main et a recommandé une prise de plainte, mais les victimes ont décidé de ne pas le faire. Laurent s'inquiète de possibles nouveaux incidents à l'approche de la Pride, un moment où le lieu est très fréquenté.

Tandis qu'il est avec un partenaire d'un soir qui se montre violent pendant l'acte, **Mathias** refuse de se laisser faire et lui donne un coup de poing. Il tente de sortir du domicile de son agresseur, mais celui-ci l'en empêche et appelle la police, expliquant que Mathias a tenté de le tuer. Alors même qu'il a subi une agression sexuelle, Mathias passe une nuit en garde à vue et les policiers refusent de le prendre au sérieux quand il tente de porter plainte : « Je ne suis pas tombé sur les bons flics. » Il finit par obtenir une consultation avec un médecin, qui lui prescrit dix jours d'ITT. Il n'arrive pas à évoquer ces faits avec ses proches et fait une dépression.

Jeanne explique à la ligne d'écoute qu'elle vit dans un petit village avec ses enfants. Elle a commencé sa transition il y a quatre ans. Elle décrit de nombreuses agressions verbales transphobes, notamment de la part de gendarmes ou de parents d'élèves à l'école de ses enfants. Une pétition a même été signée contre elle dans le village. Épuisée psychologiquement, elle n'est pas en mesure de continuer sa transition dans ces conditions. Les nombreuses plaintes déposées n'aboutissent pas, et un recours intenté auprès du Défenseur des droits n'a rien donné. Elle espère néanmoins qu'une procédure aboutira pour mettre fin à ce harcèlement. Elle vient, au moment de l'appel, d'être convoquée à la gendar-

merie par suite d'une plainte de ses voisins, mais a peur de croiser les mêmes gendarmes qui l'insultent quotidiennement.

Pedro fait partie des habitués d'un lieu de drague gay. Alors qu'il s'y trouve, une voiture qui passe s'arrête à sa hauteur et lui asperge le visage avec du spray au poivre. Impossible de voir qui l'a attaqué ou sa plaque d'immatriculation. Lorsqu'une patrouille vient, les gendarmes lui expliquent ne rien pouvoir faire et ne lui posent pas plus de questions : « Aucune inquiétude ni intérêt pour ce qu'il s'est passé. Compte tenu de leur comportement, je ne me suis pas rendu au commissariat pour déposer un rapport sur l'attaque. Ça va être inutile. »

Gaspard a reçu des insultes homophobes de la part d'un groupe de jeunes, quelques jours avant l'appel de sa mère à notre ligne d'écoute. Celle-ci l'a alors accompagné pour un dépôt de plainte. La plainte a pu se faire, mais la policière s'est permis de demander à son fils s'il était gay et s'il avait déjà couché avec des garçons. Le même groupe a ensuite menacé Gaspard, en lui demandant de retirer la plainte. Il craint maintenant de sortir de la maison.

Philippe reçoit la visite de sa belle-famille, qui explique avoir découvert sa transidentité après avoir effectué des recherches. En effet, sa belle-sœur travaille dans un service public et a trouvé son dossier avec son deadname. La famille a tenté de l'agresser, mais sa femme s'est interposée – il venait d'être opéré et recevoir des coups aurait été encore plus dangereux qu'en temps normal. À la gendarmerie, il leur a été expliqué que, « sans preuves », c'est la parole de la belle-famille contre la leur. La belle-sœur de Philippe, enceinte, a en effet affirmé qu'il l'avait frappée. La belle-famille est allée jusqu'à l'outre auprès du père des enfants et à les liguer contre lui. La femme de Philippe, choquée, a dû couper les ponts avec sa famille. Ils souhaitent désormais ne pas laisser impunis ces actes et de nombreux propos transphobes. Mais porter plainte, selon la gendarmerie, impliquerait que tout le monde soit au courant de sa transidentité.

Hervé décrit le harcèlement qu'il vit du fait de voisin·es depuis plusieurs années. Il accuse une voisine à qui il a prêté de l'argent et qui envoyait ses fils chez lui pour demander des services. Le jour où il a réussi à dire « non », sa boîte aux lettres a commencé à être dégradée, les insultes ont fusé, jusqu'à ce qu'il soit agressé physiquement. Lorsqu'il est allé porter plainte, il a remarqué que le policier « était impatient » : « [Il] manquait de temps et j'avais tendance à l'énervé. » Alors qu'il évoque le caractère homophobe des agressions qu'il a subies, le policier lui répond : « Ça, je m'en fous. » Hervé est parti sans avoir finalisé la plainte.

Stéphane avait contacté la ligne d'écoute en 2023 pour une agression commise par une voisine et son père. Il a été accompagné par la commission Soutien juridique de SOS homophobie pour le dépôt de plainte et pour trouver un·e avocat·e. Toutefois, cette dernière ne lui répond plus depuis un mois et une lettre de relance auprès du procureur de la République est restée sans réponse. Il fait part à l'écoutant·e de sa nervosité, de sa peur d'être agressé à nouveau, mais aussi du fait qu'il n'a plus confiance en la police : il avait été mal reçu lors d'une première tentative de plainte. Il veut absolument que ses agresseur·ses soient puni·es « pour les empêcher de recommencer ».

L'association reçoit un signalement de propos homophobes sur Facebook. Lorsque quelqu'un affirme, dans un commentaire, qu'on ne choisit pas son orientation sexuelle, un utilisateur explique qu'il a « toujours voulu être normal » et que la normalité, c'est « ce que la nature a voulu. Le reste n'est que perversion et contrefaçon. » La personne qui nous a signalé ces propos s'étonne que l'auteur de ces propos pose fièrement, en photo de profil, avec son uniforme de l'armée française. ▲

**« COMPTE TENU DE
LEUR COMPORTEMENT,
JE NE ME SUIS PAS RENDU
AU COMMISSARIAT POUR
DÉPOSER UN RAPPORT
SUR L'ATTAQUE.
ÇA VA ÊTRE INUTILE. »**

Bérénice et Emma s'embrassent au bord d'un lac. Un adolescent vient les insulter et leur dire qu'elles n'ont pas le droit de faire ça. Elles vont voir ses parents, proches, qui refusent d'abord de s'excuser pour le comportement de leur fils, puis commencent à agresser physiquement le couple. Personne ne fait rien autour. Elles réussissent à appeler la police et on leur indique le commissariat le plus proche. Une fois arrivées, un policier refuse fermement de leur ouvrir et dit qu'elles doivent aller à l'hôpital pour faire constater des ITT et obtenir un justificatif. Elles ont reçu des coups, mais pas de séquelles physiques.

Elles sont obligées de se rendre dans un deuxième commissariat, où l'agent qui les accueille prend le temps d'appeler le premier commissariat pour leur dire, en colère, qu'elles ne peuvent pas refuser de plainte ou demander que les victimes aillent à l'hôpital. Elles sont toutefois obligées d'y retourner pour récupérer la carte d'identité de Bérénice : elles y croisent une partie de la famille qui les a agressées. Elles terminent leur témoignage en affirmant que ces faits se sont produits la veille du premier tour des élections législatives. ▲

LA PAROLE À... MICKAËL TEMPÊTE

Chercheur et militant, il codirige la revue des dissidences sexuelles *Trou noir*. Il publie en septembre 2024 l'essai *La Gaie panique : Une histoire politique de l'homophobie*.

Pourriez-vous revenir sur la notion de « wokisme » ?

Aujourd'hui, toutes les critiques qui sont faites contre le « wokisme » ou l'« idéologie LGBT » produisent de l'homophobie, tout en contournant les articles de loi qui la punissent, et ramènent les vies queer à une forme d'hystérie, de doctrine ou de culte. Elles perçoivent notre existence comme une menace morale et métaphysique : toute certitude de la supériorité de l'être blanc cis-hétérosexuel est menacée. Cette homophobie-là s'exprime partout, elle est maîtresse de toutes les autres brutalités anti-LGBT, et la justice est incapable de la comprendre et de la traiter politiquement.

Vous évoquez également « un rapprochement de l'homosexuel et de l'ordre policier ».

Quand on étudie l'histoire de l'homophobie et de la répression de l'homosexualité, on se rend compte que le regard policier sur le corps homosexuel et trans est un regard sécuritaire, en ce qu'il projette sur ces corps un imaginaire de prédation. L'homo est potentiellement une victime et une menace. Il peut soit être victime d'une agression, d'une extorsion, soit troubler l'ordre public. C'est quelque chose qu'on intériorise en tant qu'homos et trans : même si on essaie de résister à ces identifications, on est constamment ramené·es à cette ambivalence. La continuité entre la période historique d'une répression de l'homosexualité et celle d'une répression de l'homophobie se trouve dans cette caractérisation doloriste des minorités sexuelles, qui nous enfonce profondément dans une solution policière.

Nous faisons, comme vous, le constat d'un enjeu sécuritaire assez important aujourd'hui.

Cet enjeu est devenu inévitable à partir du moment où le mouvement LGBT a cherché à inscrire dans le droit des façons non seulement de se protéger, de se rendre légitime et légal, mais aussi de pouvoir inverser le sens de la répression. De fait, même si les victoires obtenues sur les droits des minorités paraissent importantes, ces droits demeurent avant tout des outils de domination. C'est un sujet compliqué, car il est normal de vouloir se défendre. Le problème, c'est qu'on nous impose une seule manière de nous défendre : porter plainte, amener ça au tribunal et espérer une solution carcérale.

La justice restaurative constitue une idée intéressante, mais, dans les cas de LGBTIphobies, nous ne faisons que l'effleurer. Il y a une leçon que l'on n'a pas tirée de l'affaire François Chenu en 2002 : le père de la victime alertait sur la nécessité d'inventer une justice qui ne soit pas dictée d'en haut par une institution d'État, mais qui vienne d'en bas, par le travail associatif et par les coupables eux-mêmes. Cette parole est précieuse, car elle pointe assez judicieusement le problème du rapport autoritariste qu'instaure l'institution judiciaire [...]. On a raison d'aller chercher le regard d'un tiers dans un litige qu'on a subi. Or, l'État, qui s'octroie ce rôle de tiers objectif, ne peut pas en être un, car c'est lui qui définit les règles, qui délibère et qui sanctionne. Le travail associatif, en revanche, quand il n'est pas institutionnalisé, peut être un vrai tiers, et les agresseurs pourraient aussi créer leur propre structure [...]. Il faut accorder une confiance qui ne soit ni aveugle ni absolue, une confiance qui, malheureusement, s'évapore dans les procédures judiciaires et policières – sans ça, je ne crois pas qu'on puisse retrouver un peu d'humanité dans ces situations. L'espoir doit venir des relations que nous construisons, et non des outils de domination que nous accorde l'État. ▲

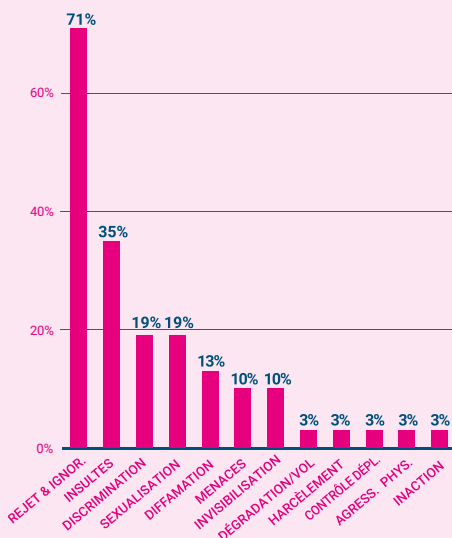
POLITIQUE

LE RAPPEL DE L'HISTOIRE

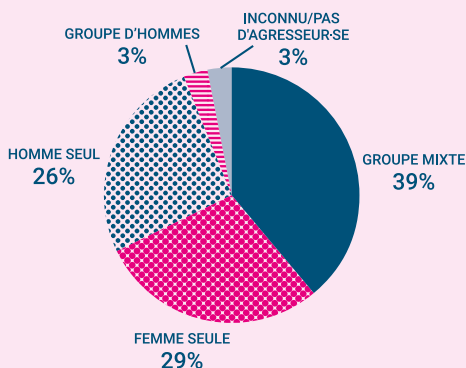
NOMBRE DE CAS SPÉCIFIQUES RAPPORTÉS À SOS HOMOPHOBIE

31

MANIFESTATIONS



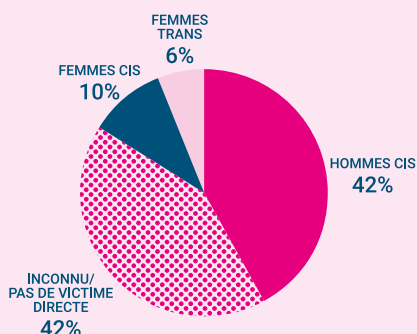
AGRESSEUR-SSES



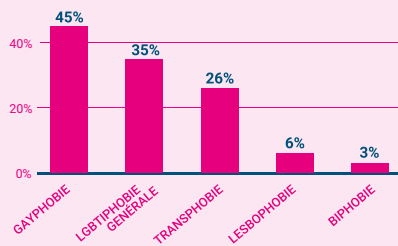
ÂGE DES VICTIMES



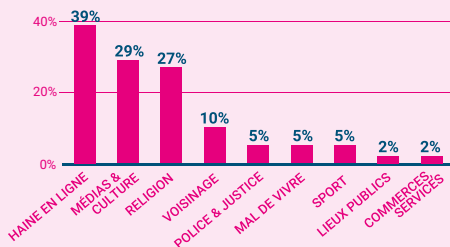
GENRE DES VICTIMES



LGBTIPHOBIE



CONTEXTES LIÉS



Pour l'année 2024, 31 cas de LGBTIphobies – soit 2 % des cas signalés – sont liés à la sphère politique. Ces témoignages sont, dans 29 % des cas, des signalements de paroles LGBTIphobes proférées par des personnalités politiques dans les médias, et dans 39 % des cas relevant de la haine en ligne. Ces témoignages révèlent qu'au cours de l'année 2024 et des événements qui l'ont rythmée – élections européennes et législatives, Jeux olympiques, remaniements des gouvernements –, les personnalités politiques d'extrême droite, de la droite et parfois du centre ont entretenu et encouragé un climat LGBTIphobe, et particulièrement transphobe (26 % des témoignages concernent des personnes trans). Une autre partie des témoignages font remonter des attaques contre des personnalités politiques LGBTI – qu'elles fassent partie du gouvernement ou de l'opposition. Comme les années précédentes, une autre partie des témoignages font état de LGBTIphobies de la part de maires envers leurs administré·es LGBTI : inaction face à des comportements, voire attaques LGBTIphobes, mais aussi hostilité ouverte.

LA DROITE ET L'EXTRÊME DROITE, MAIN DANS LA MAIN POUR OPPRIMER LA COMMUNAUTÉ LGBTI

L'année 2024 a été marquée par des attaques virulentes contre la communauté LGBTI, et plus particulièrement contre les personnes trans, de la part de personnalités politiques de droite et d'extrême droite. En mai, une proposition de loi contre les mineur·es trans a été adoptée au Sénat¹ (mais n'a pas été examinée à l'Assemblée nationale). Cette proposition, qui prévoit l'interdiction des traitements hormonaux et

des actes chirurgicaux (pourtant déjà très rares) avant 18 ans et le contrôle strict des prescriptions de « bloqueurs de puberté », a été votée par les sénateur·rices Les Républicains et centristes, celleux-ci s'appuyant sur un rapport dirigé par les deux responsables de l'Observatoire de la petite sirène – une organisation qui lutte contre les droits des personnes, et notamment des enfants trans². Cette proposition de loi déposée par Les Républicains participe à la panique morale que la droite et l'extrême droite alimentent autour de la transidentité, en s'appuyant sur la méconnaissance des Français quant aux personnes trans et sur la visibilité de personnalités transphobes et de leurs travaux (comme avec la publication du livre *Trans-*

mania, écrit par deux militantes anti-trans), ainsi qu'en mettant en avant une soi-disant volonté de « protéger les enfants » contre une « mode de la transidentité ». Les élections européennes puis législatives ont désinhibé les paroles LGBTIphobes de la part de personnalités politiques comme Marion Maréchal-Le Pen sur le plateau de BFMTV³, mais aussi de candidat·es, comme dans

un témoignage reçu par SOS homophobie racontant que des insultes lesbophobes ont été proférées par une candidate Reconquête à l'encontre de voisines. Ces interventions entretiennent un climat où les individus LGBTIphobes se

«IL Y A DES CHOSES COMPLÈTEMENT UBUESQUES, COMME ALLER CHANGER DE SEXE EN MAIRIE. »

EMMANUEL MACRON À PROPOS DU PROGRAMME DU NFP LORS DE LA CAMPAGNE POUR LES LÉGISLATIVES DE 2024.

sentent légitimés et redoublent leurs paroles LGBTIphobes – voire n'hésitent pas à s'attaquer physiquement aux personnes LGBTI. Les critiques sur la cérémonie d'ouverture des JO et les attaques transphobes et intersexophobes contre Imane Khelif illustrent cette légitimation.

1. Théo Bourriau, *L'Humanité*, « Transphobie : la proposition de loi LR sur la transition de genre des mineurs votée au Sénat », 28 mai 2024. [\[En ligne\]](#).

2. Mathilde Mathieu, David Perrotin, *Médiapart*, « Rapport sur les mineurs trans au Sénat : enquête sur une manipulation », 3 mai 2024. [\[En ligne\]](#).

3. *20 Minutes*, « Élections européennes 2024 : Un jeune homme effrayé par les propos de Marion Maréchal, sa réaction fait le buzz », 29 mai 2024. [\[En ligne\]](#).

DES GOUVERNEMENTS QUI SE DÉTOURNENT DES DROITS LGBTI

Bien qu'ayant déclaré garantir les droits des femmes et des personnes LGBTI, les gouvernements successifs se sont détournés de la défense des personnes LGBTI. À la fin de l'année, personne n'avait encore été nommé·e à la tête de la DILCRAH⁴, et ni le président ni le Premier ministre n'ont communiqué autour des LGBTIphobies lors de la Journée mondiale contre l'homophobie et la transphobie. Les gouvernements successifs ont été composés d'un nombre important de personnalités, issues de la droite ou du centre, qui militent ou ont milité contre les droits des personnes LGBTI : Michel Barnier avait voté contre la dépénalisation de l'homosexualité, Bruno Retailleau est le deuxième signataire de la proposition de loi contre les mineurs trans, qui a aussi été votée et signée par trois autres membres d'un des gouvernements, le secrétaire d'État chargé de la lutte contre les discriminations Othman Nasrou était opposé au mariage pour toutes, Aurore Bergé a reçu et défend des militantes anti-trans... Alors même que la nomination de Gabriel Attal, un homme gay, comme Premier ministre a plutôt été saluée comme la preuve que les Français·es acceptent mieux les personnes LGBTI, les nominations de ces ministres et secrétaires d'État LGBTIphobes envoient un tout autre signal : les droits des personnes LGBTI, et notamment des personnes trans, ne sont pas une priorité pour Emmanuel Macron – qui avait pourtant fait passer, juste avant sa réélection, une loi interdisant les thérapies de conversion – et ses alliés.

**« QUI C'EST, CETTE FEMME ?
UNE INCONNUE –
SEXUELLEMENT
INCORRECTE, EN PLUS. »**

**RICHARD MILLET À PROPOS
DE LUCIE CASTETS SUR CNEWS.**

LES PERSONNALITÉS POLITIQUES LGBTI, ATTAQUÉES DE TOUTE PART

Le Monde a révélé qu'Emmanuel Macron, qui prétendait défendre les droits LGBTI, appelait en privé la résidence du Premier ministre du temps où Gabriel Attal y résidait « la cage aux folles⁵ ». Cette insulte homophobe envers son Premier ministre est emblématique de la désinhibition des comportements LGBTIphobes, qui est aussi illustrée par le nombre d'attaques envers des personnalités publiques LGBTI. Ces attaques sont le fait de personnalités politiques allant de l'extrême droite au centre, mais aussi de citoyen·nes lambda, et visent des personnalités de tout bord politique. Gabriel Attal, une fois nommé Premier ministre, a ainsi reçu de nombreuses insultes homophobes, et les candidat·es LGBTI aux élections ou aux postes politiques ont par exemple vu leur sexualité qualifiée d'« incorrecte » (Richard Millet à propos de Lucie Castets sur CNews). Les déclarations LGBTIphobes, provenant pour la plupart de la droite et de l'extrême droite, montrent une polarisation du monde politique entre une gauche qui défend les droits des personnes LGBTI et une droite et une extrême droite qui s'attaquent à ces droits, avec un centre qui oscille entre ces deux courants. Se déclarer pour ou contre les droits LGBTI est un élément important de différenciation sur l'échiquier politique aujourd'hui, et être LGBTIphobe est devenu un moyen de distinction pour la droite et l'extrême droite. Cette désinhibition des remarques et actes LGBTIphobes marque un déplacement de la fenêtre d'Overton⁶. La droite et l'extrême droite tentent de provoquer une panique morale autour des personnes trans et présentent les

4. SOS homophobie, « Tribune inter-associative : Demande de nomination urgente d'un·e délégué·e DILCRAH sous l'autorité directe du Premier ministre », 23 octobre 2024. [\[En ligne\]](#).

5. Raphaëlle Bacqué, Ariane Chemin, Ivanne Trippenbach, *Le Monde*, « Emmanuel Macron, une certaine idée du pouvoir », 18 décembre 2024. [\[En ligne\]](#).

6. Concept formulé par Joseph Overton, selon qui une « fenêtre » encadre l'éventail des politiques qu'un homme ou une femme politique peut recommander sans paraître trop extrême pour obtenir ou conserver une fonction publique, compte tenu du climat de l'opinion publique à ce moment précis.

LGBTiphobies, et notamment la transphobie, comme une opinion, alors que ces « débats » attaquent directement l'identité, l'intégrité et la dignité des personnes LGBTI – en particulier des personnes trans. Par leurs agissements, la droite et l'extrême droite ont déplacé ce qui était inacceptable dans le domaine de l'acceptable, en tentant par exemple de transformer ce qui semblait

radical (l'interdiction des transitions pour les mineur-es trans) en politique publique (par la proposition de loi votée au Sénat). L'univers politique est une caisse de résonance des LGBTiphobies de la société, et la bataille de la droite et de l'extrême droite contre les droits LGBTI participe ainsi à légitimer les LGBTiphobies dans la société française. ▲

GALERIE DE PROPOS LGBTIPHOBES

En votant pour nous, vous aurez des élus pour défendre nos paysans face au fanatisme vert des écolos, pour préserver nos familles et nos valeurs face au wokisme, à l'activisme LGBT et à l'offensive islamiste.

Marion Maréchal lors d'un débat sur BFMTV en mai.

Sale pédé, Gabriel ! Dégage de là, sale pédé !
Propos d'un individu qui, après avoir consommé de l'alcool dans une foire, et alors que Gabriel Attal visitait le lieu, s'est fait refouler à plusieurs reprises par le cordon policier protégeant le ministre.

Je m'engagerai personnellement pour que la théorie du genre ne trouve pas sa place dans nos écoles, parce qu'elle ne doit pas y avoir sa place.

Alexandre Portier, ministre de la Réussite scolaire et de l'Enseignement professionnel.

Vivement dans trois semaines, on pourra casser du pédé autant qu'on veut.

Remarque d'un des quatre militants d'ultra-droite arrêtés le soir des élections européennes et de la dissolution, après avoir commis une agression homophobe.

Voilà comment un lobby #LGBT, financé par le sordide #Bergé en son temps ou Soros et consorts avec l'argent de l'UE, se comporte comme un mouvement fasciste ! À quand l'état de droit ?

Gerbert Rambaud, candidat du Rassemblement national dans la Loire lors des élections législatives.

C'est donc un homme qui reçoit à Cannes le prix d'interprétation... féminine.

Publication de Marion Maréchal-Le Pen (Reconquête) sur X à propos de la victoire de l'actrice trans Karla Sofía Gascón à Cannes. ▲

**« ON NE PEUT PAS
ÊTRE PREMIER MINISTRE
ET GAY. UN HOMME
AVEC FEMME ET ENFANT,
C'EST MIEUX. »**

**DIEUDONNÉ À PROPOS DE
GABRIEL ATTAL, ALORS
PREMIER MINISTRE.**

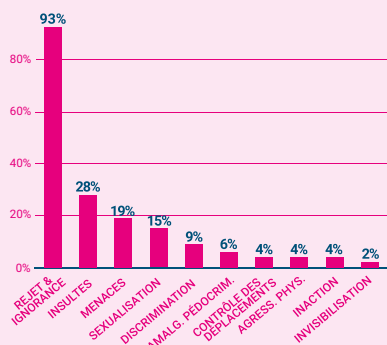
RELIGIONS

VOUS AVEZ DIT RELIGIONS? JE DIS DISCRIMINATIONS!

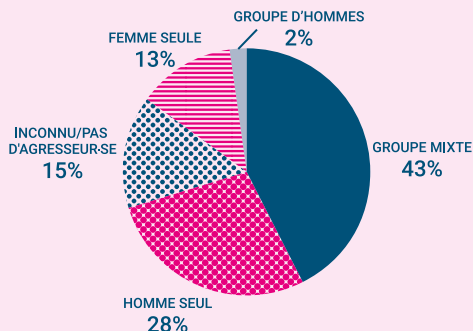
NOMBRE DE CAS SPÉCIFIQUES RAPPORTÉS À SOS HOMOPHOBIE

54

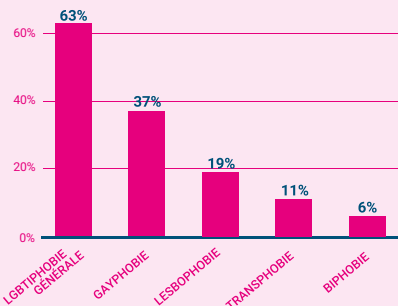
MANIFESTATIONS



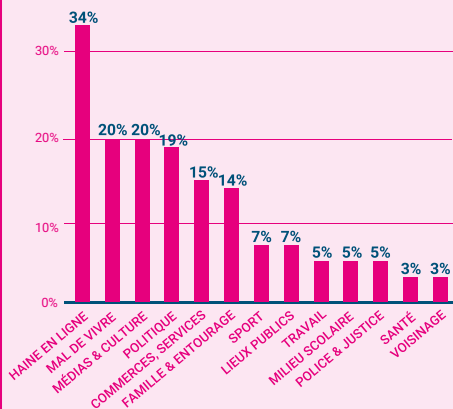
AGRESSEUR-SES



LGBTIPHOBIE



CONTEXTES LIÉS



En 2024, 54 cas de LGBTIphobies avec une dimension religieuse ont été répertoriés par l'association. Ce chapitre se caractérise par la prévalence de LGBTIphobies dirigées vers l'ensemble des personnes LGBTI (63 %), devant la gayphobie (37 %) ou la lesbophobie (19 %). Il partage également 34 % de ses témoignages avec le contexte Haine en ligne. Les trois autres contextes les plus liés ensuite sont Mal de vivre, Médias et Politique, avec respectivement 20 %, 20 % et 19 % de témoignages en commun. Cela montre l'intrication entre religion et politique, et révèle les canaux privilégiés pour déverser les LGBTIphobies en lien avec les croyances. On note également que 15 % des cas de ce chapitre ont une dimension complotiste et 13 % expriment un rejet de la parentalité des personnes LGBTI, contre respectivement 4 % et 3 % dans les statistiques globales.

Les cas de LGBTIphobies rapportés à l'association sont de deux sortes. Il y a tout d'abord ceux relevant de la haine en ligne. Il faut entendre par là les publications sur des sites internet, les réseaux sociaux, les prises de parole, et qui sont le plus souvent signalées à SOS homophobie par des internautes choqués.

L'OFFENSIVE IMAGINAIRE DU «LOBBY LGBTI»

Deux grandes thématiques semblent se dégager. Il y a, d'une part, les personnes LGBTIphobes qui se posent en victimes d'un « lobby » LGBTI qui chercherait à leur porter préjudice, opérant ainsi un véritable retournement de situation – les personnes LGBTI deviennent les agresseur·ses, les personnes LGBTIphobes les victimes ! Certaines publications peuvent être très violentes, comme celles du site Riposte catholique. On y retrouve nombre d'articles qui parlent d'attaques de la part de ce lobby et qui utilisent l'insulte et la menace pour décrier ses agissements imaginaires. D'autres sont plus modérés et ne se laissent pas aller à l'insulte, mais le raisonnement reste identique. C'est le cas de ce message adressé au secrétariat de SOS homophobie. L'auteur revendique le droit d'être homophobe si la religion le demande et accuse l'association de « critiquer davantage la droite que les islamistes ».

LES CHIMÈRES DE LA «GUÉRISON»

La deuxième tendance concerne les « thérapies de conversion/guérison ». Malgré leur interdiction en France – seulement depuis 2022 –, on se rend bien compte que cette thématique est toujours présente dans de nombreux discours mêlant croyances et pseudosciences. C'est parfois très explicite, comme dans des vidéos YouTube qui parlent de trouble du comportement et de possession démoniaque dont on peut se délivrer par la pratique religieuse. Il y a ici une ambiguïté cultivée délibérément entre « se délivrer »

d'un trouble et « guérir » d'un trouble, entre « pratique » religieuse et « thérapie ». Cette ambiguïté se retrouve également dans un message adressé au secrétariat de SOS homophobie, évoquant un appel de l'évêque de Bayonne à la conversion des personnes LGBTI. Cet appel ne serait pas une invitation à une thérapie de conversion, mais à la conversion à Dieu. Ce qui revient tout de même à inviter à vivre dans l'abstinence ou à corriger ses caractéristiques sexuelles, son orientation sexuelle et amoureuse ou son identité de genre, puisque, selon l'Église catholique, elle est contraire à la volonté de Dieu.

DÉTESTEZ VOTRE PROCHAIN·E SANS MODÉRATION

En dehors de ces signalements, nous sommes également contactés par des personnes subissant des agissements LGBTIphobes motivés par des croyances religieuses. En 2024, il n'y a pas eu beaucoup d'appels liés à la thématique « religion et LGBTIphobies », mais ils concernent, comme les années précédentes, des domaines variés : les lieux publics, le monde du travail, le secteur médical. En 2024 encore, il pouvait être risqué d'être perçu comme autre chose qu'une personne cisgenre, hétérosexuelle et dyadique. Pablo revenait d'une manifestation lorsqu'il a été repéré par un groupe de jeunes, identifié par le drapeau arc-en-ciel qu'il tenait à la main. Il a dû subir des insultes homophobes à connotation religieuse. Mais il n'y a pas que les lieux publics dans

**«ILS VONT BRÛLER
EN ENFER.
C'EST SALE, C'EST
DES PERVERS»**

lesquels les croyances religieuses sont instrumentalisées pour nuire aux personnes LGBTI. Dans le milieu médical aussi, les LGBTIphobies font rage et sont décomplexées. Tom a été victime de propos homophobes de la part de l'infirmière qui lui faisait une prise de sang. De confession musulmane, elle lui a dit que les homosexuel·les étaient des malades, que l'homosexualité était contre-nature.

Le monde du travail n'est pas épargné non plus. Emma a des difficultés avec sa responsable, membre des Témoins de Jéhovah, qui condamne son orientation sexuelle. Elle la supporte « professionnellement » uniquement et le lui fait savoir. Enfin, les commerces ne sont pas en reste. Un couple

gay, qui achetait un repas à emporter dans un restaurant, a été agressé verbalement. Un homme leur a dit : « N'avez-vous pas honte d'être si proches un soir de Ramadan ? » Le simple fait d'être perçu comme un couple de même sexe peut se révéler problématique, d'autant plus quand personne ne réagit.

Ces exemples le montrent, chez de nombreuses personnes, religion et LGBTIphobies sont souvent liées. Cela peut être dû à une adhésion à la doctrine professée, mais aussi simplement un fait culturel : « Notre famille est chrétienne, juive, musulmane » ; « Dans notre pays d'origine, cela ne se fait pas. » Personne n'est à l'abri. ▲

TÉMOIGNAGES

Un couple d'hommes achète un repas à emporter dans un restaurant, un soir, vers minuit. C'est alors qu'un homme les agresse verbalement en déclarant : « N'avez-vous pas honte d'être si proches un soir de Ramadan ? » Personne n'a réagi, ni le vendeur ni les autres clients. Le couple a bien perçu l'agressivité de cet homme et n'était pas très rassuré.

Edith et Julie se promènent en fin d'après-midi en se donnant la main. Un homme les aborde et leur demande si elles sont lesbiennes, ce qu'elles confirment. L'homme se met alors à les insulter. Il les traite de malades, leur dit que l'homosexualité est un péché condamné par l'islam et le christianisme, qu'elles vont « rôtir en enfer ».

Kim a été victime d'agressions LGBTIphobes sur son lieu de travail. Un collègue l'a régulièrement harcelé, le ciblant avec des insultes homophobes (« pédé ») et des remarques humiliantes à connotation religieuse, comme : « Va te faire soigner par le pape ! » Malgré les signalements répétés de Kim à la hiérarchie, aucune mesure n'a été prise pour mettre fin à ces comportements. Le soutien implicite de la direction envers l'agresseur a renforcé un climat toxique et violent. Kim a ainsi subi non seulement des attaques verbales, mais aussi une marginalisation institutionnelle, exacerbant son sentiment d'insécurité et d'isolement.

Zack nous écrit pour nous signaler une vidéo YouTube publiée par une voyante française tenant des propos homophobes d'une extrême violence. Dans cette vidéo, celle-ci accuse les personnes LGBTI de pratiques pédophiles et sataniques, tout en incitant à la haine et les menaçant de « brûler en enfer ». Ces déclarations s'inscrivent dans un contexte religieux intégriste et font suite à l'ouverture des JO 2024, marquée par la présence d'artistes

LGBTI. Zack a été profondément choqué par cette attaque verbale, qu'il perçoit comme une agression morale et idéologique. Il a signalé la vidéo à YouTube et à la plateforme Pharos, mais il craint que ces démarches n'aient aucun effet sur la propagation de haine religieuse.

Une appelante hétérosexuelle appelle SOS homophobie depuis la Bretagne pour signaler les faits suivants : elle, son compagnon et leurs enfants ont demandé au prêtre une prière au cours de la messe pour un ami décédé, et connu comme étant probablement gay. Elle s'est heurtée au refus du prêtre, qui a tenu des propos homophobes. Il a déclaré qu'une famille, c'est un homme et une femme, que deux papas, deux mamans, ça n'existe pas, mais que si des enfants ont des tendances homosexuelles, ont « déjà dérivé », il était possible de solliciter une écoute au presbytère. Personne n'a réagi. Elle, son compagnon et leurs enfants ont quitté l'église. Elle a fait appel au diocèse, la personne contactée lui a semblé choquée.

Alex, une personne non-binaire chrétienne et homosexuelle, a été victime de discriminations et d'agressions LGBTIphobes à caractère religieux. Photographe et en transition, Alex souhaitait financer une galerie d'art inclusive en région Occitanie via une plateforme chrétienne de financement participatif – un projet initialement bien accueilli. La situation s'est dégradée lorsque l'organisme a découvert son genre et son handicap. La plateforme a imposé des exigences disproportionnées : fournir 200 soutiens avec copie d'identité et un apport personnel de 50 000 euros pour un projet de 180 000 euros. Alex s'est senti-e humilié-e et rejeté-e par ces pratiques qu'il perçoit comme discriminatoires. Une journaliste lui a confirmé que la plateforme de financement est associée à des mouvements extrémistes pro-vie et favorables aux thérapies de conversion. Face à cette situation, Alex a contacté SOS Amitié et saisi le Défenseur des droits. Il souhaite engager une action juridique, malgré ses moyens limités, espérant faire avancer les choses et lutter contre les LGBTIphobies religieuses.

Youssef, un homme en deuil après la perte de son compagnon Yannic, a été victime d'une discrimination homophobe au sein d'un mouvement catholique dans la Sarthe. Cherchant du soutien, il s'est tourné vers un groupe de veufs et veuves catholiques (E&V), où il a initialement été accueilli chaleureusement malgré son orientation sexuelle et sa foi orthodoxe. Cependant, à la veille d'une journée de prière et de réflexion organisée par le groupe, il a reçu un appel abrupt lui annonçant que sa participation était annulée, sous prétexte que son veuvage était trop récent. Youssef est convaincu que cette décision est motivée par son homosexualité. Cette exclusion l'a profondément blessé, surtout dans une période de grande souffrance. Il déplore l'attitude discriminatoire et le manque d'humanité qu'il a rencontrés dans ce contexte religieux, contrastant avec l'accueil bienveillant qu'il a trouvé dans une association laïque. ▲

“JE REFUSE QU’ON ASSIMILE LE SOIN ET LA RÉFLEXION À UNE THÉRAPIE DE CONVERSION.”

Adam, un homme gay originaire d'un pays strictement religieux, témoigne de nombreuses violences physiques et psychologiques qu'il a subies en raison de son orientation sexuelle. Dès son jeune âge, sa famille, profondément ancrée dans des croyances religieuses, a rejeté son homosexualité. Adam a été sévèrement battu par ses proches, soumis à des pressions pour un mariage forcé, et constamment méprisé pour avoir renié la religion familiale. Fuyant son pays d'origine pour chercher refuge en France, il espérait trouver un environnement où son orientation sexuelle serait protégée. Malheureusement, ses souffrances se sont intensifiées. Il a été violemment agressé par des membres de son entourage, notamment par un colocataire qui a fracturé la porte de sa chambre pour le frapper brutalement, le dépouiller de ses biens et le jeter dans la rue. Adam

a également été menacé de mort par les responsables d'une association d'aide aux demandeur-ses d'asile, qui refusaient de croire à son homosexualité en raison de ses origines religieuses. Malgré ses appels à l'aide, Adam déplore l'indifférence des autorités françaises, qui, selon lui, n'ont pas pris ses plaintes au sérieux. La police, les services hospitaliers et même son avocat auraient ignoré sa détresse. Forcé à dormir dans la rue, vulnérable face à ses agresseurs, il continue de recevoir des menaces de mort. Aujourd'hui, Adam vit dans une peur constante et son état psychologique s'est gravement détérioré, le poussant à plusieurs tentatives de suicide. Il implore un soutien urgent pour trouver un lieu sûr où il pourrait enfin vivre sans crainte. ▲

LES DÉRIVES SECTAIRES ANTI-LGBTI EN FRANCE: ENTRE SURVIVANCE DES THÉRAPIES DE CONVERSION ET CLIMAT POLITIQUE DÉLÉTÈRE

En France, les dérives sectaires ciblant les personnes LGBTI persistent malgré l'interdiction légale des thérapies de conversion, tandis que la montée des discours LGBTI-phobes et l'inaction politique alimentent un climat de violence accru. Les récentes données de 2024 révèlent une inquiétante convergence entre groupes religieux radicaux, instrumentalisation politique et hausse des atteintes anti-LGBTI.

LES THÉRAPIES DE CONVERSION: UNE PRATIQUE PERSISTANTE MALGRÉ L'ARSENAL JURIDIQUE

L'association évangélique Torrents de vie incarne la persistance des thérapies de conversion, interdites depuis la loi du 31 janvier 2022. En juillet 2023, un séminaire organisé dans les Bouches-du-Rhône a filmé des « prières de renonciation à l'homosexualité » et des discours niant l'innéité de l'orientation sexuelle et amoureuse¹. Ces méthodes, qualifiées de « sujétion psychologique » par la loi du 10 mai 2024, relèvent désormais d'un délit passible de trois ans d'emprisonnement et 45 000 euros d'amende². Pourtant, le rapport public sur les liens entre « thérapies de conversion » et dérives sectaires de 2021 par la Miviludes alertait déjà sur l'emprise mentale exercée par des groupes comme Torrents de vie ou Courage international, responsables de traumatismes durables, notamment chez les jeunes femmes contraintes à la chasteté sous menace d'exorcisme³.

L'ÉTAT FACE AUX DÉRIVES SECTAIRES: ENTRE CONDMANATIONS ET INERTIE

La saisine du procureur de la République contre Torrents de vie en août 2023 et l'implication de la Miviludes illustrent une prise de conscience institutionnelle. Néanmoins, les récents débats parlementaires de février 2024 ont révélé des résistances : des élus du Rassemblement national et des Républicains ont tenté de limiter l'action des associations contre les thérapies de conversion. Jacqueline Eustache-Brinio (LR), sénatrice du Val-d'Oise, a par exemple exprimé son opposition à la notion d'identité de genre incluse dans la loi interdisant les thérapies de conversion. Elle a déclaré : « Prendre du temps avec un enfant qui se questionne sur son genre, refuser qu'il entame une transition sociale et médicale relève déjà de la thérapie de conversion pour certains. [...] Je refuse qu'on assimile le soin et la réflexion à une thérapie de conversion⁴. »

Cette frilosité politique contraste avec l'urgence dénoncée par les associations, dont SOS homophobie, qui signalent une recrudescence des interventions sectaires dans les établissements scolaires, où certains groupes assimilent encore homosexualité et maladie.

UN MANQUE DE MOYENS PERSISTANT

La lutte contre les dérives sectaires et les thérapies de conversion en France présente des avancées symboliques, mais reste entravée par des limites pratiques et des insuffisances budgétaires. La Miviludes,

1. Céline Brégrand, *France 3 régions*, « Une association évangélique, présente en Normandie, accusée de pratiquer des thérapies de conversion », 1^{er} septembre 2023 [\[En ligne\]](#).

2. Ophélie Rodrigues, « Quelles sont les avancées de la nouvelle loi du 10 mai 2024 portant sur la lutte contre les dérives sectaires ? » [\[En ligne\]](#).

3. Miviludes, « Rapport public sur les liens entre "thérapies de conversion" et dérives sectaires », 18 octobre 2021 [\[En ligne\]](#).

4. Public Sénat, « Le Sénat adopte la loi interdisant les "thérapies" de conversion », 7 décembre 2021 [\[En ligne\]](#).

autrefois un acteur clé dans la lutte contre les dérives sectaires, a vu ses moyens considérablement réduits à la suite d'un rattachement en 2020 au Comité interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation (CIPDR) du ministère de l'Intérieur. Ce remaniement, combiné à une diminution de ses effectifs et à une réorganisation controversée, a compromis ses capacités d'action face à l'augmentation des signalements. En 2025, une baisse de 30 % de son budget, passant de 1 million d'euros à 700 000 euros⁵, a encore fragilisé ses capacités, ce qui soulève des inquiétudes quant à l'efficacité de la lutte contre les dérives sectaires, malgré l'adoption récente d'une loi renforçant cette lutte.

Concernant les thérapies de conversion, la loi du 31 janvier 2022 constitue une avancée symbolique majeure en incriminant spécifiquement ces pratiques. Cependant, son efficacité réelle est limitée. La condition de répétition des actes pour constituer une infraction rend difficile la poursuite des responsables, alors que ces pratiques pouvaient déjà être sanctionnées sous d'autres qualifications pénales, comme le harcèlement moral ou les violences volontaires⁶. Des experts, tels que Jimmy Charruau, critiquent la rédaction complexe de cette loi, estimant qu'elle n'apporte pas une réponse juridique suffisamment claire et efficace⁷.

UNE DIFFICILE APPLICATION DE LA LOI

En pratique, les saisines sur les thérapies de conversion restent rares, malgré l'ampleur du phénomène. Ces pratiques sont souvent associées à des dérives sectaires, notamment dans certains groupes religieux, comme la Communauté des Béatitudes, qui continuent d'organiser ces sessions sous couvert d'activités spirituelles. Le manque de moyens alloués à la Miviludes limite sa capacité à enquêter et à agir contre ces groupes.

Ainsi, bien que la loi sur les thérapies de conversion marque un progrès symbolique dans la protection des droits LGBTI, elle illustre également les défis persistants liés à l'application concrète des mesures législatives. Un renforcement des moyens financiers et humains pour la Miviludes, ainsi qu'une simplification du cadre juridique pourraient améliorer l'efficacité de la lutte contre ces pratiques indignes. ▲

5. Amendement en séance, Sénat (s.d.) [\[En ligne\]](#).

6. Audrey Darsonville, *Dalloz Actualité*, « Loi du 31 janvier 2022 : mettre fin aux thérapies de conversion », 11 février 2022 [\[En ligne\]](#).

7. Charruau, J. (2020). « Les "thérapies de conversion sexuelle" ». *Revue des droits de l'Homme* [\[En ligne\]](#).

LA PAROLE À... NABIL

Nabil (prénom d'emprunt) est membre de SOS homophobie. Gay et musulman, il a accepté de nous donner un éclairage sur la façon dont les croyant-es LGBTI peuvent naviguer entre leurs deux identités – souvent mises en conflit, mais pouvant coexister.

Peux-tu nous raconter ton parcours personnel en tant que personne LGBTI croyante. Comment as-tu réussi à concilier ton identité avec ta foi ?

Je me suis rendu compte de mon homosexualité autour de 13, 14 ans. Initialement, ayant grandi dans un contexte familial relativement religieux, je me disais que, certes, j'aimais les garçons, mais que quoi qu'il arrive, je me marierai avec une femme et que j'aurai des enfants. Comme je ne voyais personne comme moi, je ne savais même pas que c'était possible d'être musulman et homosexuel. J'ai donc choisi l'identité musulmane plutôt qu'homosexuelle. C'est peut-être un ou deux ans plus tard, quand j'ai entendu parler de Smail, un candidat de télé-réalité musulman et homosexuel, que je me suis dit qu'en fait, c'était possible d'être les

deux. À partir de ce moment-là, je me suis dit que j'allais faire tout comme avant, mais avec un homme : me marier et avoir des enfants. Je ne me souciais pas vraiment de ce que disait l'islam, puisque je ne faisais rien de mauvais. Ce n'est que récemment que j'ai mis ces identités face à face et que j'ai réussi à les concilier. Le plus difficile au niveau personnel a été d'affronter les suspicions d'homosexualité de ma famille, qui n'est pas au courant. Le problème des communautés religieuses et de la communauté LGBTI est le même : le déni de mon existence, tout simplement. Si mon existence n'est pas niée par l'islamophobie ou le racisme des personnes LGBTI, elle l'est par l'homophobie des musulman·es auxquel·les je dois faire face. Ce sont ces choses-là qui m'empêchent de pouvoir être pleinement moi-même avec ces communautés.

Comment interprètes-tu les textes religieux ou les enseignements, qui sont parfois perçus comme incompatibles avec les identités LGBTI ?

Dans le Coran, il n'y a pas de passage qui parle directement d'homosexualité, seulement des interprétations de l'histoire du peuple de Loth. Ce dernier est décrit comme un peuple dangereux et dépravé qui, en plus de consommer des drogues, s'est rendu coupable de meurtres, de trafics d'êtres humains, de violences conjugales, de viols et de pédocriminalité. C'est également un peuple dans lequel les hommes peuvent coucher ensemble. Dans le récit, ce peuple est puni par Dieu pour ses mœurs. Les interprétations laissent penser que c'est aussi à cause de l'homosexualité que ce peuple a été puni. Lorsque j'ai appris que c'était la raison principale de la non-acceptation de l'homosexualité dans l'islam, je me suis dit qu'il y avait un vrai problème d'interprétation, qui montre une volonté de marginaliser les homosexuel·les. De manière générale, je n'interprète jamais les textes d'une manière réactionnaire, car pour moi la religion est amour et paix.

As-tu trouvé du soutien dans une communauté religieuse ou auprès d'autres croyant·es ? Qu'est-ce qui, selon toi, permettrait aux institutions religieuses d'être plus inclusives envers les personnes LGBTI ?

Je n'ai pas trouvé de soutien dans la communauté musulmane, mais j'en ai trouvé auprès d'une amie musulmane et bisexuelle avec qui je partage un vécu commun. Selon moi, les institutions musulmanes doivent accepter de perdre de leur influence, et ne pas s'ériger comme les arbitres de l'islam en se basant sur des exégèses fascistes et patriarcales. Je pense que les croyant·es doivent sortir de leur soumission à ces institutions et commencer à développer une pensée critique sur leur propre religion, en prenant conscience que les textes sont ancrés dans un contexte historique. Ils ont été traduits, réécrits à de multiples reprises : le message initial a nécessairement perdu de son authenticité. Sans parler de la nature très interprétative des textes religieux.

Quels conseils ou messages aimerais-tu transmettre à d'autres personnes LGBTI croyantes qui cherchent à réconcilier leur foi et leur identité ?

Je leur dirais déjà qu'iels ne sont pas seul·es. Je pense qu'il faut s'entourer de personnes qui nous ressemblent pour ne pas avoir à justifier en permanence notre existence et partager des vécus similaires. Pour concilier foi et identité LGBTI, il est important de s'intéresser aux différentes parties de son identité. C'est souvent dans le contexte familial qu'on est introduit·e à la religion, et l'effet de groupe fait que l'on suit les pratiques et croyances sans vraiment se poser de questions. Dans le cas où on est LGBTI en plus d'être croyant·e, c'est impossible de ne pas s'interroger sur sa foi. Il faut s'informer sur sa religion de son côté pour comprendre que nous ne sommes ni des abominations, ni des malades mentaux, ni des personnes ayant besoin d'aide. Nous sommes des personnes comme les autres, et le fait d'être LGBTI n'est qu'une caractéristique anodine parmi tant d'autres qui ne nous rend ni dignes de louanges ni dignes de châtiments divins. ▲

SANTÉ

UN CRUEL MANQUE DE DÉONTOLOGIE

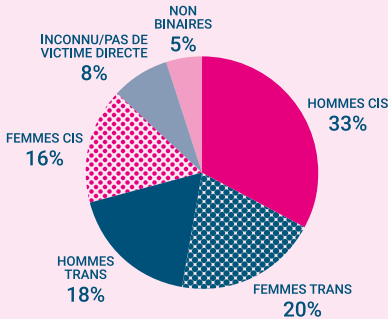
NOMBRE DE CAS SPÉCIFIQUES RAPPORTÉS À SOS HOMOPHOBIE

61

ÂGE DES VICTIMES



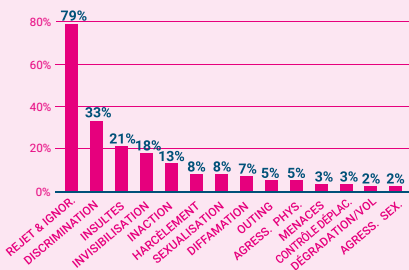
GENRE DES VICTIMES



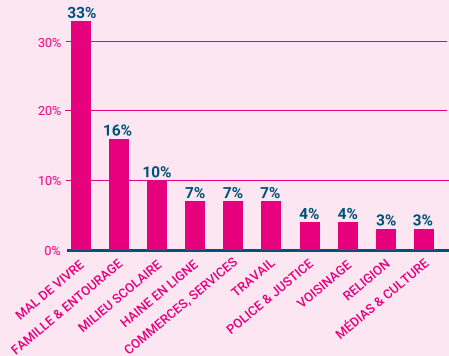
% DU CONTEXTE PAR GENRE

FEMMES CIS	FEMMES TRANS	HOMMES CIS	HOMMES TRANS	NON BINAIRES
5%	8%	2%	15%	5%

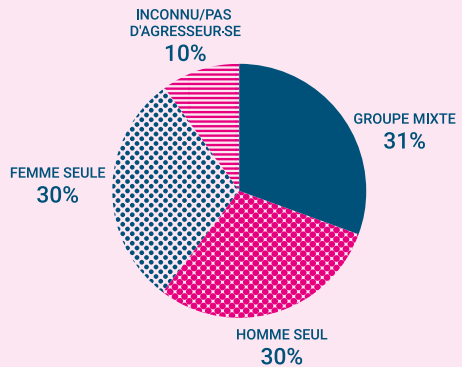
MANIFESTATIONS



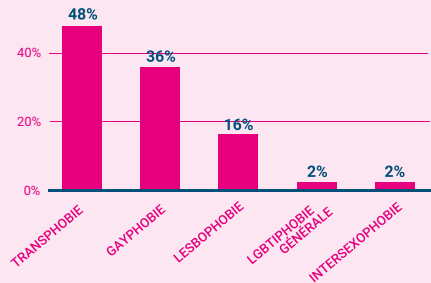
CONTEXTES LIÉS



AGRESSEUR-SES



LGBTIPHOBIES



En 2024, 61 cas de LGBTIphobies touchant au domaine de la santé ont été rapportés, soit 4 % du nombre total reçu par l'association. Représentant 48 % des cas, ceux relatifs à la transphobie sont encore les plus fréquents dans le contexte de la santé. C'est environ deux fois plus que ce qui est observé sur les statistiques globales. La santé représente 15 % des LGBTIphobies qui ont concerné les hommes trans, contre 2 % les hommes cis. Les LGBTIphobies se sont majoritairement manifestées par du rejet dans 79 % des cas, des discriminations dans 33 % des cas, suivies par les insultes (21 %), l'invisibilisation (18 %) et l'inaction (13 %).

UNE TRANSPHOBIE ANCRÉE TOUT AU LONG DU PARCOURS DE SOINS

Pour les personnes trans, les interactions avec le système de santé sont incontournables. Elles peuvent commencer lors des premiers questionnements sur l'identité de genre. Elles deviennent ensuite quasi inévitables dès le début du parcours de transition, et se poursuivent généralement toute la vie. À chacune de ces étapes, les personnes trans peuvent être victimes d'actes transphobes, compliquant un parcours déjà difficile. Tous·tes les soignant·es ne semblent pas à l'écoute des besoins des personnes trans. Certain·es l'ignorent volontairement, d'autres tentent de les dissuader de transitionner ou attribuent leurs problèmes de santé à leur transidentité. Cette transphobie se développe dans un climat sociétal particulièrement hostile. Les polémiques internes, européennes et outre-Atlantique, sur les personnes trans semblent aggraver un sexisme et des LGBTIphobies déjà bien ancrés dans le monde médical.

DES MALTRAITANCES SUBIES PAR DES PATIENT·ES VULNÉRABLES

Les rencontres avec le milieu médical peuvent survenir à un moment de grande fragilité physique ou psychique. Bien que l'empathie et l'absence de jugement soient attendues du personnel soignant, des actes LGBTIphobes ont souvent été rapportés dans ces situations de vulnérabilité. Les LGBTIphobies survenant dans un

contexte de santé mentale sont un premier exemple. Cette année, 39 % des cas rapportés de LGBTIphobies touchant à la santé provenaient d'un·e psychiatre, d'un·e psychologue ou étaient subis au sein d'une unité de psychiatrie. Les personnes LGBTI sont plus souvent confrontées à des problèmes de santé mentale¹, en partie liés aux violences verbales et physiques qu'elles subissent. L'hétéronormativité de la société peut également favoriser le mal-être ressenti par la communauté LGBTI. Lors de leurs entretiens

«L'INFIRMIÈRE M'A DIT QU'ÊTRE HOMOSEXUEL·LE, C'EST CONTRE-NATURE.»

avec les psychiatres ou psychologues, les personnes LGBTI sont amenées à livrer des détails personnels et intimes en rapport avec leur détresse psychologique. Elles peuvent alors faire face à des attitudes LGBTIphobes de la part des praticien·nes. Les hospitalisations en psychiatrie sont difficilement vécues. Les LGBTIphobies perpétrées par d'autres patient·es, parfois tolérées par le personnel soignant, s'additionnent à celles provenant de ce dernier. Certaines personnes LGBTI se sentent alors très isolées. Même en l'absence de pathologie mentale, des actes LGBTIphobes ont été rapportés lors d'entretiens obligatoires avec des psychologues ou des psychiatres lors de parcours de transition, de projet d'adoption ou de procréation médicalement assistée.

Les situations d'urgence médicale constituent un autre contexte de vulnérabilité favorisant les LGBTIphobies. Déjà fragilisées par leurs problèmes de santé, les personnes LGBTI sont alors vivement sur-

1. El Khoury Lesueur, F., Léon, C., Heron, M., Sitbon, A., Velter, A. et le groupe Baromètre de Santé publique France 2017 (2021). « Santé mentale des adultes selon l'orientation sexuelle et violences subies. Résultats du Baromètre de Santé publique France 2017 », *Bull. Épidémiol. Hebd.*, (6-7):97-104 [\[En ligne\]](#).

prises et se sentent démunies face aux soignant·es LGBTIphobes. Les consultations gynécologiques sont encore le lieu d'actes sexistes, lesbophobes ou transphobes humiliants et dégradants. Toutes ces LGBTIphobies peuvent finir par épuiser des patient·es déjà fragilisés·es par des problèmes de santé physique et/ou psychique.

Depuis longtemps, les personnes LGBTI ont su développer un réseau de soins LGBTI-friendly constitué de soignant·es soutenant·es et formé·es à leurs problèmes de santé. Par exemple, l'association Fransgenre propose le nom de praticien·nes trans-friendly². Les témoignages récoltés cette année prouvent encore que, laissée au hasard, la prise en charge médicale expose à un risque de LGBTIphobies.

UNE RÉFORME URGENTE DU SYSTÈME DE SANTÉ!

Les attitudes LGBTIphobes du personnel soignant sont protégées par un système de santé archaïque, favorisant la présomption de sexualité et de genre. Cette année encore, plusieurs personnes LGBTI se sont vu refuser la visite de leur conjoint·e ou de leur enfant par un·e praticien·ne invoquant le règlement de l'hôpital. L'absence de formations dédiées du personnel médical et paramédical ne permet pas de lutter efficacement contre les

discriminations subies par les personnes LGBTI. Alors que celles-ci font face à des problèmes de santé spécifiques, rappelons qu'elles sont toujours absentes du programme national des études de médecine, révisé en 2023. Enfin, le mégenrage pourrait être limité par une modernisation du système informatique, des dossiers médicaux et des ordonnances électroniques.

« Je respecterai toutes les personnes, leur autonomie et leur volonté, sans aucune discrimination selon leur état ou leurs convictions. » Cet extrait du serment d'Hippocrate, lu par l'ensemble des médecins après leur soutenance de thèse, semble malheureusement oublié par certain·es lorsqu'ils s'occupent de patient·es LGBTI. ▲

². Voir : <https://fransgenre.fr/>.

TÉMOIGNAGES

Adèle est lesbienne. Elle a 30 ans et consulte un gynécologue pour un problème de saignements. Après qu'elle a renseigné son orientation sexuelle et amoureuse, le médecin rapporte des préjugés sur les lesbiennes, chez qui les saignements gynécologiques seraient fréquents car elles s'introduiraient couramment « des fourchettes à l'intérieur ». L'examen gynécologique est douloureux, et Adèle doit écourter la consultation car elle se sent humiliée. Son problème de santé n'est pas correctement pris en charge ; elle va devoir se renseigner sur les gynécologues listés comme *LGBTI-friendly*.

Claire est une jeune femme transgenre qui tente d'être genrée au féminin dans son établissement public de santé mentale. Ses demandes répétées sont ignorées par le personnel soignant, voire comparées à celles d'autres patients souhaitant se faire appeler Hitler par la médecin psychiatre. Claire vit des moments dégradants alors qu'elle est en détresse.

L'accouchement d'**Elisabeth** est prévu dans quelques jours au sein d'un hôpital public. **Marine** a signalé dès le départ être la femme d'Elisabeth à l'équipe médicale, par oral et par écrit. Lorsqu'elle se renseigne sur les personnes pouvant assister à l'accouchement, on lui répond : « Le papa. » Elle regrette que, dans le doute, l'expression « deuxième parent » ne soit pas préférée.

Pauline, une jeune femme lesbienne, est hospitalisée en psychiatrie. Un entretien avec un médecin psychiatre se passe particulièrement mal. Dès que Pauline commence à parler de sa sexualité, le médecin lui conseille de trouver un copain, et lui propose de lui donner des techniques pour changer son orientation

sexuelle. Il pose des questions intimes sur sa première relation sexuelle, qui mettent Pauline très mal à l'aise.

Lorsque **Rémi** est hospitalisé en psychiatrie, il subit des insultes (« sale pédé »), puis une agression physique de la part d'un autre patient. Celui-ci tente d'étrangler Rémi dans un ascenseur. À la suite de cet épisode, l'équipe médicale place l'agresseur en isolement et décide qu'il sera transféré dans un autre hôpital à son retour. Malheureusement, l'agresseur revient dans le même service après l'isolement. L'équipe médicale suggère à Rémi de rester dans sa chambre pour sa sécurité.

Virginie et **Sandrine** sont deux femmes mariées et mamans d'une petite fille. L'État français reconnaît le mariage de Virginie et Sandrine. Virginie est déclarée en congé parental par l'Assurance maladie, « comme aurait droit un papa ». Pourtant, sa mutuelle refuse de payer la prime de naissance sous prétexte qu'elle n'est pas le père.

Guillaume est un jeune homme transgenre au début de son parcours de transition. Il a du mal à accepter les étapes imposées pour effectuer sa transition. Il trouve éprouvant de devoir toujours se justifier auprès des psychologues et des médecins, et peine à accepter le regard des gens.

Romain consulte son médecin traitant. Alors qu'il lui demande de lui prescrire certains traitements, celui-ci répond : « Je ne suis pas marchand de bonbons ! On sait très bien comment ça se passe dans les soirées gays, je ne donne pas de la drogue comme ça. »

Nicolas est un adolescent assigné femme à la naissance qui se pose beaucoup de questions sur le fait d'être intersexe. La transformation de son corps à l'adolescence (poils sur le torse, épaules larges, modification des organes génitaux...) l'interpelle. On lui fait remarquer

qu'il a l'air « hermaphrodite ». Même si tout se passe bien à l'école, Nicolas ne peut pas en discuter avec ses parents. Il tente alors de poser ses questions au gynécologue de sa mère. La consultation se passe mal et le médecin ne veut pas répondre. Il refuse même de l'examiner.

Simon est un adolescent trans de 15 ans, il sort du collège en tenant la main de son·sa partenaire non-binaire. Deux filles leur bloquent le passage pour les insulter de « sales lesbiennes de mort ». Si le CPE a réglé les choses rapidement, l'infirmière scolaire convoque Simon quelques jours plus tard dans son bureau et lui interdit de tenir la main de son·sa partenaire, car « les 6^e ont encore un schéma papa-maman et risquent d'être choqués ».▲

**«PATHOLOGIES
EN COURS:
HOMOSEXUALITÉ,
MULTIPLES
PARTENAIRES,
PREP.»**

Mathieu est un jeune homme trans qui s'est battu pour que son identité de genre soit correctement notée sur ses documents d'identité. Pour traiter son acné, un dermatologue souhaite lui prescrire un médicament qui entraîne des malformations fœtales s'il est utilisé lors de la grossesse. Une contraception efficace et des tests de grossesse mensuels sont donc obligatoires pour les patient·es en âge de procréer qui prennent ce médicament. Même si le médecin ne juge pas la transidentité de

Mathieu, il ne semble pas savoir de quelle manière cette condition médico-légale s'applique chez les personnes trans. Il remet à Mathieu une carte patiente très genrée, et ce dernier doit se rendre tous les mois dans un laboratoire d'analyses médicales, où la prescription d'un test de grossesse chez un homme pose des problèmes administratifs. Mathieu trouve ces démarches inutiles et désagréables. ▲

QUAND LA SANTÉ DES PERSONNES TRANS EST POLITISÉE

Entre 2013 et 2020, le nombre de personnes admises à l'affection de longue durée (ALD) pour transidentité a été multiplié par dix. En 2022, à la demande du ministère de la Santé, la Haute Autorité de santé (HAS) a constitué un groupe de travail ayant pour but de produire les premières recommandations françaises relatives au parcours de soins des adultes trans. Ces recommandations, destinées aux médecins, psychologues et travailleur·ses sociaux·ales, visent à améliorer l'accompagnement et à harmoniser la prise en charge des personnes trans de plus de 16 ans (à savoir l'âge adulte en médecine). Prévues pour le premier semestre 2025, elles sont particulièrement attendues par les personnes trans et des soignant·es qui les prennent en charge. Elles devraient, par exemple, mieux cadrer la prescription des traitements hormonaux et faciliter l'accès à l'ALD et à la chirurgie de réassignation de genre.

Bien sûr, les associations anti-trans redoutent le contenu de ces recommandations, notamment concernant les mineur·es. L'association Juristes pour l'enfance avait par exemple réclamé le nom des expert·es participant au groupe de travail. Afin de « préserver la sérénité » de l'élaboration des recommandations, la HAS a refusé de révéler leur identité, comme pour n'importe quelle recommandation. En juin 2023, le Figaro avait pourtant publié le nom de certain·es participant·es, rétorquant que la HAS avait « fait la part belle aux associations transactivistes » et que « les militants trans [avaient] infiltré la HAS ». Une bataille procédurale s'était alors ensuivie entre l'association Juristes pour l'enfance et la HAS. En juillet 2023, la Commission d'accès aux documents administratifs (CADA) avait conclu que la HAS n'avait pas l'obligation de tenir les noms secrets. Le 20 février 2024, le tribunal administratif de Montreuil concluait dans le même sens que la CADA, et donnait un délai d'un mois

à la HAS pour communiquer l'identité des expert·es, la condamnant également à verser 1 500 euros à l'association Juristes pour l'enfance. Dans un premier communiqué de presse publié le même jour³, la HAS avait déclaré que « la confidentialité apparaissait d'autant plus nécessaire, pour cette recommandation, que le sujet s'inscrit dans un contexte particulièrement sensible ». La HAS a également dû porter plainte contre X pour « mise en danger de la vie d'autrui ou atteinte à l'intégrité physique par diffusion d'information » à la suite des révélations du Figaro.

Le 12 décembre 2024, le Figaro publie un nouvel article contenant un document de travail préliminaire de la HAS – en cours de relecture, et donc encore confidentiel. Le journal stipule que la HAS irait « à rebours des mesures de prudence adoptées dans d'autres pays européens » en proposant une « forme de service public de la transition de genre ». Le lendemain, dans un autre communiqué de presse, la HAS « déplore la diffusion dans les médias de ce document, dont le contenu est instrumentalisé à des fins polémiques, au détriment des personnes concernées », et déclare envisager toutes les procédures judiciaires à donner à la suite de la divulgation de ce document.

En parallèle de ces affrontements entre la HAS et le Figaro, de nombreux articles plus ou moins transphobes sont publiés. On peut lire par exemple que ces recommandations sont « issues d'associations militantes⁴ », qu'elles pousseront « les parents de mineurs à accepter⁵ » la transition de leurs enfants, et qu'elles seront « un danger pour l'intégrité physique et mentale des jeunes⁶ ». Alors que les témoignages récoltés par SOS homophobie montrent

3. Voir : https://www.has-sante.fr/jcms/p_3496953/fr/parcours-de-transition-des-personnes-transgenres-la-has-prend-acte-du-jugement-du-tribunal-administratif.

4. Voir : <https://www.genetique.org/has-vers-un-service-public-de-la-transition-de-genre/>.

5. Voir : <https://www.lejdd.fr/societe/la-haute-autorite-de-sante-souhaite-un-acces-gratuit-la-transition-de-genre-des-16-ans-152776>.

6. Voir : <https://www.observatoirepetitesirene.org/post/recommandations-de-la-haute-autorite-%C3%A9-de-sant-%C3%A9-sur-la-transidentit%C3%A9-un-danger-pour-l-int%C3%A9grit%C3%A9-phys>.

que les personnes trans souffrent d'une prise en charge médicale aléatoire et d'un accueil potentiellement transphobe par le personnel soignant, l'activisme anti-genre empêche l'avancée des droits en santé des

personnes trans. À l'heure de la rédaction de ce Rapport annuel, ces recommandations ne sont toujours pas publiées.▲

LA PAROLE À...

HERVÉ PICARD

Médecin généraliste et de santé publique, il suit au quotidien des patient·es transgenres. Il est co-auteur, avec Simon Jutant, codirecteur de l'association Acceptess-T, du « Rapport relatif à la santé et aux parcours de soins des personnes trans », remis en 2022 au ministre de la Santé.

Peux-tu nous expliquer en quelques mots le contexte dans lequel Simon Jutant et toi avez été amenés à écrire ce rapport ?

En 2021, Olivier Véran a sollicité la Haute Autorité de santé (HAS) afin qu'elle actualise ses recommandations sur la prise en charge des personnes trans, qui dataient de 2009 et n'étaient plus du tout adaptées à la réalité des parcours. En amont de ce travail, l'ancien ministre de la Santé nous a chargés, Simon et moi, en tant qu'acteurs du terrain, de rédiger un rapport sur la situation actuelle d'accès aux soins des personnes trans, afin de faire remonter la parole des concerné·es, mais également des professionnel·les du monde médical, social et associatif, ainsi que de l'Assurance maladie. Depuis, la HAS s'est mise au travail et, malgré des difficultés liées à certains groupes transphobes, on espère qu'elle pourra livrer ses conclusions très prochainement.

À la lumière des entretiens que tu as menés pour écrire ce rapport, quelles sont les principales difficultés d'accès aux soins des personnes trans ?

La plupart des études pointent un vrai manque d'offres de soins adaptés pour la communauté trans : le corps médical est encore peu formé sur les questions LGBTI et les personnes trans sont souvent confrontées à des comportements maladroits et/ou stigmatisants de la part de leurs soignant·es, voire à des refus de soins. Ces difficultés d'accès les obligent à revoir à la baisse leurs attentes en matière d'accueil et de qualité de soins, voire encouragent le non-recours, alors même qu'il s'agit d'une population particulièrement vulnérable sur les plans médical et social. Les professionnel·les qui acceptent de les suivre, notamment sur le champ hormonal, sont encore rares et vite saturé·es, de même que les spécialistes

et chirurgien·nes, dont les listes d'attente s'étendent parfois sur des années.

Ensuite, certaines réglementations encadrant ces parcours sont inadaptées et incohérentes. Par exemple, un·e généraliste n'a officiellement pas le droit de démarrer un traitement par testostérone – réservé aux seul·es endocrinologues, gynécologues ou urologues. Or, on sait que la majorité des ordonnances de traitements hormonaux sont faites par des généralistes. De même, tous les médicaments hormonaux utilisés dans les soins d'affirmation sont prescrits en dehors des indications reconnues dans l'autorisation de mise sur le marché du médicament (AMM). Cependant, théoriquement, l'Assurance maladie ne rembourse pas les prescriptions « hors AMM » – alors même qu'une prise en charge à 100 % des soins de transition est prévue dans le cadre de l'ALD et que, en pratique, ces médicaments sont remboursés par la Sécurité sociale.

Enfin, on doit accorder une meilleure place aux soins de santé mentale dans les parcours de transition. Dans des recommandations obsolètes, la transidentité devait être « validée » par un·e psychiatre pour que la personne puisse accéder aux soins d'affirmation de genre, ce qui n'a *évidemment* pas de sens – la parole de la personne suffit. Néanmoins, les personnes trans sont particulièrement touchées par la dépression ou le suicide, du fait de la stigmatisation et de l'accumulation des violences qu'elles peuvent subir. S'il est donc important de pouvoir leur proposer, si elles le souhaitent, une prise en charge du psychotraumatisme adaptée et accessible, les structures et les soignant·es spécialisé·es sont toutefois rarement sensibilisé·es aux enjeux trans, ce qui contribue à vulnérabiliser nos patient·es et à les éloigner du soin. L'actualité et le *backlash* aux USA concernant les droits des minorités rendent d'autant plus urgente l'amélioration de leur accompagnement en France. ▲

SPORT

ENTRE PROGRÈS ET RÉSISTANCES

En 2024, peu de cas de LGBTIphobies dans le contexte Sport ont été rapportés à SOS homophobie. Dans la continuité des observations mises en avant dans le *Rapport 2022* et le *Rapport 2023*, la majorité des témoignages recueillis en 2024 dans le domaine du sport concernent la haine en ligne et les proches. Ces cas font état d'un mal de vivre. Le rejet et les insultes sont les principales manifestations observées. La moitié des cas concernent la gayphobie, tandis que plus d'un quart concerne l'ensemble des personnes LGBTI et pour un cas sur cinq, les discours transphobes.

EN LIGNE, UNE POLARISATION EXACÉRBE

L'espace virtuel est encore ambivalent. Opportunité d'expression et de visibilité, notamment pour les athlètes, c'est aussi l'arène privilégiée du rejet et de la haine LGBTIphobes.

Ce constat s'est illustré à l'occasion des Jeux olympiques et paralympiques de Paris, vitrine médiatique sans précédent pour les athlètes LGBTI, à travers notamment l'inauguration d'une Pride House et une cérémonie d'ouverture mettant en avant les valeurs d'inclusion et de non-discrimination. Coup de projecteur aussi sur un nombre record de coming out d'athlètes ayant fait état de leur orientation sexuelle et/ou romantique. Face à cette visibilité accrue, les témoignages illustrent des réactions polarisées sur les réseaux sociaux et les médias en ligne. Ces réactions prennent la forme d'insultes et de chants ou gestes homophobes lors de retransmissions sportives, ou de réactions négatives aux coming out de figures sportives, notamment dans le foot. Un cyberharcèlement massif a visé les artistes de la cérémonie d'ouverture des JO (voir chapitre [Haine en ligne](#)).

Malgré les objectifs d'inclusion et d'accès de tous·tes à l'activité physique et sportive (inscrits dans la loi), les visibilité LGBTI dans le sport soulèvent encore des condamnations : modes de vie jugés « déviants », voire illicites ; personnes décrites comme « malades » ; accusation de dévoiement des règles des compétitions.

Faire une telle publication, c'est faire la publicité de l'homosexualité ; vous devez avoir honte !

Mentalement touchés ces mecs !!

Le revers de ce coup de projecteur est la volonté d'invisibiliser les athlètes LGBTI. Alors que tant de sportif·ves évoquent leur vie privée, se montrer ouvertement LGBTI est parfois taxé d'exhibition malvenue, sans rapport avec la discipline sportive.

Tweet qui n'a aucun rapport avec le foot

Mais on a pas besoin de savoir franchement

Car c'est une obligation de faire son coming out ?! ça n'a rien à voir avec le football et ça fait partie de sa propre vie. C'est quoi ce post ?! Que tel joueur aime les hommes ou les femmes ça devrait n'intéresser que lui !!

Commentaires publiés sur X sous une publication du footballeur Jakub Jankto, qui souhaitait « joyeux Noël » à ses supporters en partageant une photo avec son partenaire.

En revanche, les chants homophobes sont présentés comme des « traditions », un « folklore » sportif sans portée discriminatoire... Et parfois, leur signification LGBTIphobe est franchement revendiquée, en dépit de la législation.

En même temps on entend ça depuis la nuit des temps dans un stade et ça n'a pas empêché que les gays vivent pleinement leur vie. Marre de vouloir tout légiférer.

Les wokes contrôlent le monde alors qu'ils représentent 3% des gens, c'est insupportable. Dans tous les stades ça a toujours existé, c'est du chambrage, il n'y a pas de violence. On emmerde tout le monde woke, vous nous faites chier, personne ne peut vous blâmer.

Putain vous nous faites tous chier. C'est le folklore point

Être homophobe c'est normal.

Commentaires publiés sur X sous une publication vidéo où des supporters du PSG scandent des chants homophobes à destination des Marseillais lors d'une rencontre en Ligue 1, le 19 octobre 2024.

LE FARDEAU D'UNE DOUBLE PEINE

Si la loi du 2 mars 2022 visant à démocratiser le sport et à favoriser un égal accès aux activités physiques et sportives en France fait de la discrimination fondée sur le sexe, l'identité de genre et l'orientation sexuelle un délit spécifique, les signalements 2024 illustrent des vécus plus contrastés. Les LGBTIphobies ne se cantonnent pas au virtuel : sur le terrain, les personnes LGBTI subissent diverses manifestations de rejet et de violence. Une fois out (ou outées !), les victimes peuvent être ostracisées jusqu'à l'arrêt total de leur pratique sportive dans le club, quand elles ne sont pas exclues d'office des entraînements et des événements sociaux. Pour les victimes qui renoncent ainsi à leur pratique sportive, cette situation alimente un mal-être – une double peine. Les cas recueillis mettent en avant l'absence de mesures de prévention et de sanctions de la part d'un encadrement parfois lui-même agresseur (voir le cas de Lorenzo).

ENTRE AMBITIONS ET RÉALITÉ

Il faut souligner la crainte qu'expriment les victimes et leurs proches quant aux représailles qu'elles pourraient subir en cas de recours légal. Cette peur est renforcée par un fort sentiment d'impunité chez les agresseur-ses, en particulier quand il s'agit des représentant-es des structures et des professionnel-le-s y travaillant. Peu d'entre eux croient à l'application réelle des mesures et sanctions prévues par la loi, à l'issue de procédures lors desquelles les victimes manquent d'accompagnement.

Plusieurs outils institutionnels ont été déployés¹ afin de combler l'écart entre les vécus de terrain et les évolutions législatives. L'article L. 332-7 du Code du sport interdit en particulier « l'introduction, le port ou l'exhibition dans une enceinte sportive, lors du déroulement ou de la retransmission en public d'une manifestation sportive, des insignes, signes ou symboles incitant à la haine ou à

la discrimination à l'encontre de personnes à raison de leur origine, de leur orientation sexuelle ou identité de genre, de leur sexe ou de leur appartenance, réelle ou supposée, à une ethnie, une nation, une race ou une religion déterminée », et prévoit une peine allant jusqu'à 15 000 euros d'amende et un an d'emprisonnement. De même, l'Instance nationale du supportérisme rappelle dans son manuel que « le caractère raciste, sexiste ou manifestant une haine à l'encontre des personnes LGBT+ [...] » est un critère aggravant. En cas d'infraction, la licence peut être retirée, et le Plan national pour l'égalité, contre la haine et les discriminations anti-LGBT+ 2023-2026 prévoit « l'exclusion des stades des auteurs condamnés pour propos incitant à la haine anti-LGBT+ ».

ATHLÈTES LGBTI: TROP FAIBLES OU TROP FORTES

soly 2/août/2024 - 09h52

Sous couvert d'inclusion, on admet là qu'un homme frappe sur une femme. La dégénérescence dans ces JO est à son paroxysme.

Beguin 2/août/2024 - 09h42

C'est un mec qu'on oppose à des gamin.es de 17/18 ans

COLIN33 2/août/2024 - 09h37 - depuis l'application mobile

Elle ressemble vraiment à un mec

Commentaires d'internautes sous un article en ligne concernant la boxeuse algérienne Imane Khelif.

La gayphobie imprègne la moitié des témoignages recueillis en 2024. En ligne ou sur le terrain, dans un cadre amateur ou professionnel, les insultes gayphobes servent à qualifier les mauvaises performances, invalider l'adversaire et « encourager » son camp. Les stéréotypes genrés et LGBTIphobes sont tenaces dans les représentations et imaginaires sportives. Ils engendrent des comportements discriminatoires qui excluent les cibles de la pratique sportive et du collectif, sous prétexte qu'elles représentent un danger. Cette rhétorique a été particulièrement marquée dans le registre de la transphobie, de l'intersexophobie et du sexisme lors des JO de Paris.

1. Voir, par exemple, l'article L. 100-1 du Code du sport.

Les performances des athlètes trans ou perçues comme telles – généralement des femmes « trop » performantes – sont systématiquement délégitimées, et enflamment les accusations de tricherie, de dopage, voire de déviance et de violence (envers les femmes, les enfants). Le corps des sportives est scruté, et des critères biologiques comme le taux de testostérone ou le caryotype sont mobilisés lorsque leur apparence diverge des normes

féminines attendues. Le flot de haine suscité et subi par la boxeuse algérienne Imane Khelif illustre ces dynamiques (voir chapitre [Intersexophobie](#)).

Ces injonctions et réactions traduisent une panique : que des hommes soient trop faibles, que des femmes soient puissantes, que des corps échappent aux normes, que les hiérarchies soient bousculées... ▲

LA RÉALITÉ SUR L'ACCÈS DES PERSONNES TRANS AU SPORT

Malgré des polémiques surmédiatisées, rappelons que l'accès des personnes transgenres aux compétitions sportives de haut niveau est encore restreint. En effet, le Comité international olympique, qui a pourtant publié des directives pour une représentation égalitaire, équitable et inclusive des genres dans le sport, permet aux fédérations de faire leurs propres choix concernant l'inclusion et les critères d'inclusion des athlètes trans dans les compétitions de haut niveau. Plusieurs disciplines olympiques ont ainsi interdit aux femmes transgenres de concourir dans les catégories féminines, et des conditions telles qu'avoir atteint la puberté avant d'avoir entamé une transition ou avoir un niveau de testostérone inférieur à un certain seuil sont imposées aux athlètes trans. De plus, certaines fédérations refusent de s'expri-

mer sur le sujet et d'autres examinent les demandes au cas par cas.

Bien que les directives du CIO parlent d'inclusion des personnes intersexes dans les compétitions olympiques, on peut questionner cette volonté au vu des conditions précédemment évoquées imposées par les fédérations sportives.

Pourtant, il est possible et nécessaire de concevoir et d'utiliser le sport comme un outil d'inclusion, en analysant et en faisant évoluer les pratiques. Certaines initiatives vont dans ce sens : *Charte Sport & Trans de la FSGL*², enquête publique sur les LGBTI-phobies dans le sport³ ou ressource sur les personnes trans dans le sport de l'association Toutes des Femmes⁴. ▲

2. Voir : https://www.fsgl.org/wp-content/uploads/FSGL_Acceptess-t_Outtrans-Charte_sport_et_trans.pdf.

3. Ipsos, Fédération sportive LGBT+, ministère des Sports, « Perceptions et expériences de l'homophobie et de la transphobie dans le sport », 2022 [En ligne]. <https://www.sports-lgbt.fr/wp-content/uploads/2023-06-Com-de-Presse-Fede-Sportive-LGBT-IPSOS.pdf>.

4. Toutes des Femmes, FAQ « Mythes et mensonges sur les personnes trans dans le sport » [En ligne] <https://toutes-desfemmes.fr/ressources/faq-sport-trans/>.

TÉMOIGNAGES

Didier, la soixantaine, nous signale une situation de discrimination gayphobe. À la suite de rumeurs quant à sa participation avec son partenaire à une manifestation culturelle et à une messe, où ils ont été aperçus se tenant par la main et échangeant des gestes de tendresse, il a été exclu de l'école de danse associative où il suivait des cours pour « comportements déplacés ». Malgré ses sollicitations et une tentative de médiation avec la présidence de l'association, il n'a pas obtenu d'explication. Séropositif et militant depuis trente-neuf ans, il nous confie son épuisement. Déprimé et en proie à des insomnies, il se dit honteux de cette situation, malgré le soutien des autres élèves et des professeur-es. Ses cours de danse, qu'il aime tant, lui manquent.

Carole, la quarantaine, fréquente un club de country. Depuis qu'elle a parlé de sa partenaire à la présidente du club, elle est victime de harcèlement lesbophobe de la part de cette dernière. Elle lui demande si elle veut « lui faire du bouche-à-bouche » et, lors d'un bal, lui met une tape sur les fesses devant tout le monde. Carole ne sait pas quoi faire pour se protéger, car en continuant d'aller au club, elle s'expose à d'autres réflexions et gestes de ce type. Elle ne souhaite pas capituler ni arrêter d'aller dans cette association, mais décide d'arrêter la country à la fin de son adhésion pour se consacrer à de nouveaux projets.

Lorenzo est un jeune homme de 18 ans qui nous fait part de sa solitude. Sa famille, à qui il souhaiterait faire son coming out, n'accepte pas l'homosexualité et il n'a pas d'ami-e proche. Il pratiquait le foot, mais a subi du harcèlement et des insultes de la part de son équipe après la divulgation de son orientation sexuelle. Des joueurs ont déjà baissé son short en plein match, et il n'a pas eu le soutien de l'entraîneur, qui a lui-même eu des comportements problématiques à son égard, faisant volontairement tomber sa savonnette dans les douches des vestiaires. De peur que l'entraîneur aille plus loin, Lorenzo a quitté le club.

Lionel nous fait part de son inquiétude et de son désarroi lorsqu'il nous contacte à propos du comportement gayphobe de l'éducateur du club de foot que fréquente son fils, jeune adolescent. L'éducateur en question, décrit comme misogyne et irresponsable, a diffusé à plusieurs reprises auprès des parents des vidéos où l'on entend des joueurs et des supporters scander des chants homophobes et xénophobes. Ayant saisi la commission juridique de l'association, Lionel précise : « Les parents ne peuvent rien dire au risque que leurs enfants soient sanctionnés, et je suis convaincu qu'il ne s'arrêtera pas là. C'est une personne impulsive et je crains pour mon intégrité physique. J'ai entendu dire que c'est une personne qui a eu affaire à la justice, donc je ne vais prendre aucun risque. » ▲

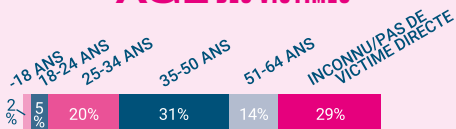
TRAVAIL

TRAVAILLE ET TAIS-TOI!

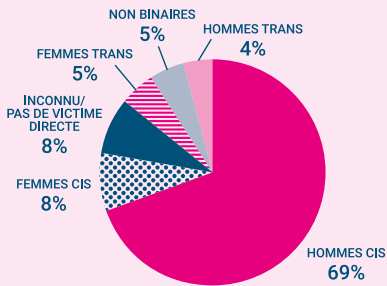
**NOMBRE DE CAS
SPÉCIFIQUES
RAPPORTÉS À SOS HOMOPHOBIE**

133

ÂGE DES VICTIMES



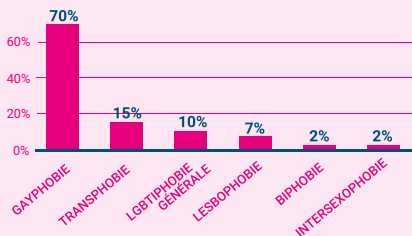
GENRE DES VICTIMES



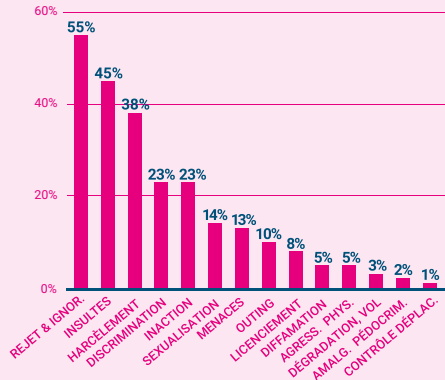
% DU CONTEXTE PAR GENRE

FEMMES CIS	FEMMES TRANS	HOMMES CIS	HOMMES TRANS	NON BINAIRES
8%	5%	5%	12%	2%

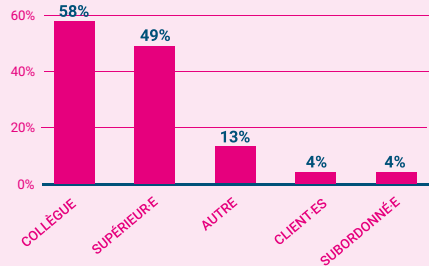
LGBTIPHOBIES



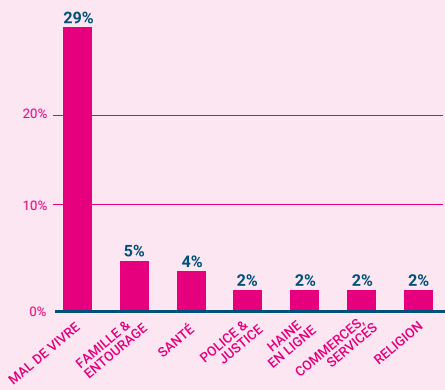
MANIFESTATIONS



AGRESSEUR-SES



CONTEXTES LIÉS



En 2024, 133 cas de LGBTIphobies au travail nous ont été signalés. Ils représentent 8 % des signalements, les positionnant comme le sixième contexte de violences. Les LGBTIphobies au travail se manifestent majoritairement par du rejet et/ou de l'ignorance (55 %), des insultes (45 %) et du harcèlement (38 %). Il s'agit principalement de gayphobie (70 %), ce qui s'explique mécaniquement par la surreprésentation des hommes cis parmi les témoignant-es (69 %). Les agresseur-es sont généralement à un niveau hiérarchique égal ou supérieur à celui des victimes. Ce sont des collègues et des supérieur-es dans respectivement 58 % et 49 % des cas. Les subordonné-es représentent 4 % des cas, de même que les client-es/usager-ères. Enfin, ces violences sont genrées. Elles sont le fait d'un homme ou d'un groupe d'hommes dans 35 % des cas, d'un groupe mixte dans 37 % des cas et d'une femme ou d'un groupe de femmes dans 17 % des cas.

« VENEZ COMME VOUS ÊTES », VRAIMENT ? LES DISCRIMINATIONS ANTI-LGBTI À L'EMBAUCHE

Les LGBTIphobies jalonnent les parcours professionnels des travailleur-ses LGBTI, et ce dès l'étape du recrutement. Clément, responsable ressources humaines, raconte avoir dû refuser un candidat pourtant en tête du processus de recrutement, car son directeur ne voulait pas de « pédé » dans l'entreprise. Les expériences de testing¹ montrent que, dans les pays de l'OCDE, les candidat-es ouvertement homosexuel-les ont en moyenne 36 % de chances en moins de recevoir une réponse positive de la part d'un-e employeur-se, à CV équivalent, par rapport aux candidat-es hétérosexuel-les². Les candidat-es trans font face à des discriminations encore plus complexes, impliquant des aspects liés à leur identité et/ou expression de genre, et parfois encore à leur orientation sexuelle, bien que la recherche sur ce sujet soit plus limitée³.

SOUFFRE EN SILENCE ! LES VIOLENCES ANTI-LGBTI AU TRAVAIL

Une fois embauchées, les personnes LGBTI se retrouvent souvent confrontées à des LGBTIphobies dites « ordinaires » dans le cadre de leur travail. En France, plus de la moitié des employé-es LGBTI déclarent avoir entendu des expressions LGBTIphobes sur leur lieu de travail⁴. Cette banalisation des LGBTIphobies⁵ au travail crée un climat propice à l'émergence

d'autres formes de violences : outings, agressions verbales et physiques, harcèlement, menaces de mort, etc. En raison de sa transidentité, Alia a ainsi été victime d'insultes, de menaces de mort, d'agressions physiques et de dégradations de ses biens sur son lieu de travail⁶. Son cas est loin d'être isolé. En France, trois employé-es LGBTI sur dix déclarent avoir subi au moins une agression sur leur lieu de travail. Pourtant, dénoncer ces violences peut exposer à une double peine. Marc a été menacé de sanctions pour dénominations calomnieuses et Alan mis à pied une

journée après avoir essayé de signaler son agresseuse. Cette absence de protection et de soutien réduit au silence de nombreuses victimes, comme

Clément, qui préfère se taire plutôt que de dénoncer l'homophobie de son directeur général par peur de perdre son emploi.

**« CASSE-TOI D'ICI,
SALE PD. SINON,
JE TE TUE. »**

1. Les expériences de testing évaluent si les employeur-ses traitent de manière équitable les candidat-es LGBTI et non-LGBTI en soumettant des CV fictifs en réponse à de véritables offres d'emploi. Sur ces CV, les caractéristiques essentielles, telles que l'expérience professionnelle et les qualifications, sont soigneusement appariées de manière que la seule différence réside dans un signal indiquant qu'un-e candidat-e est LGBTI. Les signaux employés dans les CV consistent principalement à inclure une expérience de bénévolat au sein d'une organisation liée aux droits LGBTI ou, plus rarement, à mentionner un-e partenaire de même sexe (pour l'orientation sexuelle) ou un changement de nom (pour l'identité de genre).

2. Alexandre Flage (2019). « Discrimination against Gays and Lesbians in Hiring Decisions: A Meta-Analysis », *International Journal of Manpower*, 41(6): 671–91.

3. Badgett, M. L., Carpenter, C. S., Lee, M. J., Sansone, D. (2024). « A review of the economics of sexual orientation and gender identity », *Journal of Economic Literature*, 62(3), 948–994.

4. L'Autre Cercle, Ifop, Baromètre LGBT+, 2024 [\[En ligne\]](#)

5. Les termes « LGBT+ » et « LGBTIphobie » sont utilisés, par convention, dans le baromètre. Ils sont ici remplacés par « LGBTI » et « LGBTIphobie », comme il est d'usage chez SOS homophobie.

6. *Ibid.*

7. *Ibid.*

8. Voir glossaire.

LE TRAVAIL, C'EST LA SANTÉ? CONSÉQUENCES DES LGBTIPHOBIES AU TRAVAIL

Les LGBTIphobies au travail ont un impact majeur sur les carrières des personnes qui en sont victimes : un quart des employé-es LGBTI déclarent avoir subi de la discrimination de la part de leur direction⁷. Les travailleur-ses LGBTI doivent donc régulièrement composer avec des décisions managériales abusives : blocage de carrière, licenciement discriminatoire, mutation ou démission forcée, etc. Lorsqu'ils peuvent se le permettre, beaucoup finissent par quitter leur emploi, comme Alix, victime d'enbyphobie⁸ de la part de sa direction, ou envisagent de le faire, comme Franck et Maël. Ces violences affectent aussi gravement la santé mentale des victimes. Léa, adolescente trans, rapporte avoir développé des pensées suicidaires à la suite de la transphobie et du harcèlement sexuel qu'elle a subi-es sur son lieu de travail. De nombreuses victimes, comme Alia et Maël, finissent en arrêt-maladie, ce qui peut mener à des pertes de revenus accentuant la précarité des victimes.

UN-E POUR TOUS-TES, TOUS-TES POUR UN-E! LES RÉSISTANCES LGBTI AU TRAVAIL

Les travailleur-ses LGBTI ne sont pas des victimes passives. Iels développent des stratégies pour contourner et/ou affronter ces violences. Certain-es choisissent de cacher leur identité⁹ : 40 % des employé-es LGBTI en France ne sont pas out auprès de leurs collègues et 51 % auprès de leurs supérieur-es hiérarchiques direct-es¹⁰. D'autres s'entourent d'allié-es, saisissent les instances internes ou judiciaires pour faire valoir leurs droits, ou sollicitent des associations communautaires pour être accompagné-es. Enfin, lorsqu'ils peuvent se le permettre, certain-es préfèrent quitter leur entreprise. Beaucoup sont également très critiques du *pinkwashing*¹¹ de certaines structures¹² et

refusent de se contenter d'actions performatives. Plutôt que de muter son agresseur, Louis estime ainsi que son entreprise aurait dû mettre en place des actions concrètes, notamment de prévention, pour garantir un environnement de travail sûr et inclusif pour tous-tes. ▲

9. Socha, C. (2024). « Invisibilité des salarié-es issu-es de minorités de genre et sexuelles en entreprise : un enjeu méthodologique pour accéder à des populations volontairement peu visibles » [Communication] *Colloque international et pluridisciplinaire – Jeunes chercheur-ses : Résistances LGBTI+*, 5 décembre, Toulouse, France.

10. L'Autre Cercle, Ifop (2024). Baromètre LGBT+ [En ligne].

11. Stratégie de communication utilisée par des entreprises, des institutions ou des États qui instrumentalisent un apparent soutien aux droits LGBTIQ pour améliorer leur image, sans engagement réel. Voir chapitre « Regard sur le *pinkwashing* » dans le *Rapport annuel 2023* [En ligne].

12. Socha, C. (2024). « Invisibilité des salarié-es issu-es de minorités de genre et sexuelles en entreprise : un enjeu méthodologique pour accéder à des populations volontairement peu visibles » [Communication] *Colloque international et pluridisciplinaire – Jeunes chercheur-ses : Résistances LGBTI+*, 5 décembre, Toulouse, France.

**« C'EST COMME
LA CIGARETTE,
JE NE TOLÈRE PAS
[TON ORIENTATION
SEXUELLE].
JE TE RESPECTE
PROFESSIONNELLEMENT,
MAIS C'EST TOUT. »**

TÉMOIGNAGES

Marc, un homme gay, travaille dans un supermarché bio. Son responsable lui adresse régulièrement des insultes homophobes et a tenté de l'agresser physiquement près de leur lieu de travail, avant de confier à une collègue : « J'aurais dû le démonter, ce pédé. » Après six mois à subir ce harcèlement, Marc a décidé de contacter les ressources humaines pour signaler la situation. À sa grande surprise, celles-ci ont rejeté la responsabilité sur lui, le menaçant de sanctions en cas de dénonciation calomnieuse, tout en lui proposant une mutation. Bien qu'il se sente abandonné et profondément affecté par le fait de ne pas être cru, Marc refuse toutefois de porter plainte. Son intention n'était pas de demander des sanctions contre son responsable, mais de le sensibiliser. Ébranlé par cette situation, il a pris rendez-vous avec un psychologue du travail et envisage un arrêt-maladie.

Alors qu'elle effectuait une livraison, **Flore**, une femme lesbienne, a été violemment insultée par un client, qui l'a traitée de « pédé », de « sous-merde » et de « mocheté », lui reprochant de « jouer le bonhomme » avant de donner un coup de pied dans son fourgon. Flore ne s'est pas laissé faire et l'a traité de « connard » en retour, lui annonçant qu'elle en informerait ses supérieur-es. Elle ne l'a néanmoins pas fait, car elle ne se sent pas soutenue par ces dernier-es. C'est la quatrième fois en un an qu'elle subit une telle agression ciblant son orientation sexuelle et son apparence masculine. Cette répétition affecte profondément son moral. Elle se dit déprimée et en colère.

Alia, une femme trans, est en arrêt-maladie après avoir subi des violences transphobes répétées sur son lieu de travail. Elle a été insultée de « pédale », « travelo » et « salope », moquée, menacée de mort, agressée physi-

quement et a subi des dégradations de biens. Ces agressions se sont déroulées sous les yeux de ses responsables et ont été enregistrées par les caméras de surveillance. Traumatisée et en burn-out, elle affirme ne plus vouloir retourner travailler.

Julien a découvert une menace de mort dans son casier au travail, avec l'inscription : « Casse-toi d'ici, sale pédé. Sinon, je te tue. » Refusant d'impliquer les ressources humaines, avec qui il avait déjà rencontré des difficultés en voulant prendre le nom de son mari, il s'est tourné vers un syndicat. Celui-ci a refusé de l'aider,

estimant que sa situation était « trop minoritaire ». Il a également sollicité un rendez-vous avec le directeur général, mais n'a reçu aucune réponse au moment où il nous contacte. Ne sachant plus vers qui se tourner, il envisage d'évoquer ces menaces directement auprès de ses collègues. Toutefois, n'étant pas out, il craint leur réaction.

Alix, personne non-binaire travaillant dans l'Éducation nationale, a décidé de faire son coming out au travail et a demandé à être désigné-e de manière neutre, que ce soit par les élèves, sur Pronote¹³ ou dans les communications avec la direction et les collègues. La direction a violemment rejeté ces demandes, les qualifiant dans son dos de « conneries » et modifiant systématiquement son genre sur Pronote lorsqu'il tentait d'adopter des dénominations plus neutres que « Madame » ou « Monsieur ». Malgré le soutien de plusieurs collègues, Alix, désespéré-e par cette situation, a fini par quitter son emploi.

Léa est une adolescente trans en formation dans une entreprise. Elle a été convoquée par les ressources humaines, qui lui ont interdit de porter des robes sous prétexte que c'était

¹³. Pronote est une plateforme numérique de gestion scolaire très utilisée dans le secondaire en France. Elle permet aux enseignant-es, aux élèves et aux parents d'accéder à diverses informations en ligne (notes, emplois du temps, devoirs, messagerie pour communiquer avec les enseignant-es, etc.).

Franck est agent immobilier. L'un de ses collègues, qui se revendique du Rassemblement national, tient régulièrement des propos racistes, sexistes et homophobes. Il critique en particulier le mariage pour tous-tes et l'adoption par des couples homosexuels, estimant que cela devrait être interdit et affirmant que « deux hommes ensemble, c'est contre-nature ». Ne supportant plus ces propos, Franck a averti son collègue qu'il allait les signaler. Ce dernier a alors réagi violemment, en lui lançant : « Tu n'es qu'un sale pédé, va te faire enculer ! Tu as de la chance d'être en France, sinon, tu serais tué. » À la suite de cette agression verbale, son collègue a été mis à pied pendant trois jours et a présenté des excuses.

Toutefois, peu après son retour, il a cherché à diffamer Franck auprès de son responsable, l'accusant de se droguer. Il a également continué ses attaques homophobes, lui lançant : « Si tu couches avec tous les mecs de Paris, c'est normal que tu sois tout seul. » Franck a signalé ces faits aux

ressources humaines, qui ont ouvert une enquête. La direction semble déterminée à se séparer de cet individu en raison de la gravité et de la répétition de ses propos discriminatoires. Bien qu'il se sente soutenu par sa hiérarchie, Franck estime qu'il ne devrait pas avoir à subir cette situation plus longtemps. Il a donc pris la décision de quitter lui-même l'entreprise si son collègue n'est pas licencié dans les prochains mois. Cela ne l'inquiète pas, il est convaincu de retrouver un emploi rapidement.

Néanmoins, cette situation le bouleverse profondément, ravivant en lui des traumatismes passés. Elle fait écho au harcèlement scolaire dont il a été victime de ses 12 à ses 20 ans, période durant laquelle il était insulté de « pédé » et frappé parce qu'il n'était pas jugé assez viril. Elle résonne également avec une précédente expérience professionnelle, où il avait subi du harcèlement et des propos homophobes. À l'époque, il avait dû s'arrêter et avait mis des années à s'en remettre. ▲

dangereux, alors même que ses collègues cisgenres en portent régulièrement. Lorsqu'elle leur a signalé les remarques déplacées d'un client sur son maquillage, ils lui ont promis de mettre en place des actions de prévention, sans que ces engagements soient suivis d'aucune mesure concrète. Elle n'est pas non plus protégée du harcèlement sexuel qu'elle subit régulièrement de la part des client-es. Un groupe d'habitues l'a notamment photographiée en cachette et a fait à plusieurs reprises des commentaires obscènes sur son corps : « Son trou de balle doit être gros, hein ? », ou encore : « Mets-lui un doigt dans le trou de balle. » Le dernier propos a été tenu par un ami du PDG. À ce climat hostile s'ajoutent des conditions de travail inadaptées à son âge. On lui demande fréquemment d'engraisser de l'argent, de servir de l'alcool ou de gérer seule le bar, autant de tâches interdites aux mineur-es. Tous ces événements, combinés à la sexualisation qu'elle endure, pèsent lourdement sur sa santé mentale. Se sentant démunie, abandonnée et incomprise, elle sombre dans le désespoir et a commencé à avoir des pensées suicidaires.

Maël est un homme gay travaillant dans une jardinerie et animalerie. Déjà confronté à une certaine hostilité au sein de son équipe, qu'il soupçonnait liée à son homosexualité, il a appris qu'un collègue le surnommait « l'autre pédé » et « le bouffeur de bites ». Cette découverte a conduit à la prescription d'un arrêt de travail, suivi d'un congé sabbatique. Son responsable lui a proposé une mutation, mais Maël a refusé, exigeant des sanctions contre son collègue. Déterminé à ne pas laisser passer ces agissements, il a saisi les ressources humaines et l'inspection du travail pour demander l'ouverture d'enquêtes et a pris contact avec un syndicat. Cependant, alors que son congé sabbatique touche à sa fin, il appréhende fortement son retour en entreprise et envisage de démissionner. Malgré tout, il se dit chanceux d'être bien entouré, ajoutant : « Quelqu'un qui est seul, il se suicide. »

Clément est responsable RH. Au terme d'un processus de recrutement, son directeur général a refusé que le candidat désigné par la commission soit embauché, car il ne voulait pas de « pédé » dans son entreprise. Il a ensuite menti à la commission en leur expliquant qu'il avait refusé le candidat en question, car ses prétentions salariales étaient trop élevées. Clément n'est pas intervenu, craignant que cela lui coûte son emploi.

Une amie de **Lohan** nous contacte pour dénoncer la transphobie dont il est victime dans son entreprise. Son deadname est toujours utilisé et il est continuellement mégenré, malgré de nombreuses tentatives de correction de sa part. Il se voit également refuser l'accès au vestiaire des hommes, alors même qu'il avait, sans y être tenu, pris l'initiative de s'assurer auprès de ses collègues qu'ils n'y voyaient pas d'inconvénient. Cette situation le pèse énormément. Il redoute d'aller au travail et fait des crises d'angoisse à répétition.

Mélanie, une femme lesbienne, travaille dans une usine. Un jour, alors qu'elle covoitait avec sa responsable, celle-ci lui a affirmé que, bien qu'elle la respecte professionnellement, elle ne tolérerait pas son orientation sexuelle, la comparant à la cigarette, qu'elle désapprouve

également. Elle lui a ensuite demandé de « faire attention à bien se comporter » en sa présence. Depuis ces propos, que sa responsable justifiait par ses croyances religieuses, Mélanie se sent profondément mal psychologiquement.

Alan est un homme gay travaillant dans une chaîne de magasins. Sa responsable a émis des propos déplacés sur son orientation sexuelle en lui refusant la mutation qu'il avait demandée. Il a essayé d'en informer sa hiérarchie à plusieurs reprises, mais ses démarches ont abouti à une mise à pied d'une journée à son encontre.

Après que son chef d'équipe lui a adressé des insultes homophobes tout en remettant en cause sa capacité à s'exprimer en français, **Louis** a effectué un signalement auprès de sa direction. Il est très déçu que la seule mesure prise ait été de muter son chef d'équipe. Il estime que des actions concrètes auraient dû être menées pour garantir un environnement de travail respectueux pour tous·tes les employé·es et pour prévenir de tels comportements à l'avenir. ▲

**« J'AI PERDU TOUT ESPOIR
QU'ON M'AIDE UN JOUR. [...] JE ME SUIS RETROUVÉ À LA GARE AVEC
L'ENVIE DE SAUTER SUR LES RAILS. »**

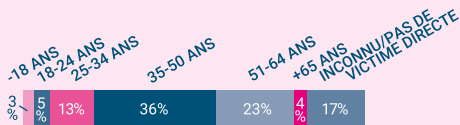
VOISINAGE

NOS PIRES VOISIN-ES

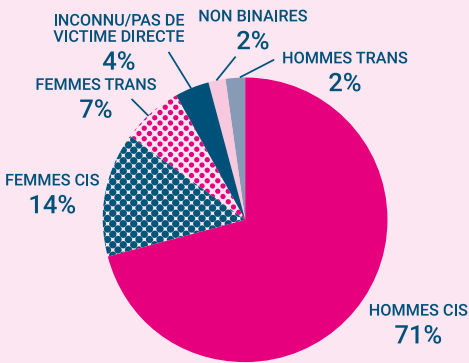
**NOMBRE DE CAS
SPÉCIFIQUES
RAPPORTÉS À SOS HOMOPHOBIE**

126

ÂGE DES VICTIMES



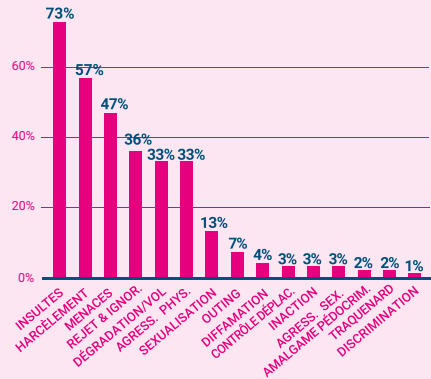
GENRE DES VICTIMES



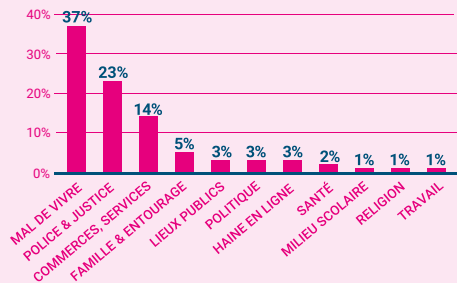
% DU CONTEXTE PAR GENRE

FEMMES CIS	FEMMES TRANS	HOMMES CIS	HOMMES TRANS	NON BINAIRES
8%	6%	11%	3%	5%

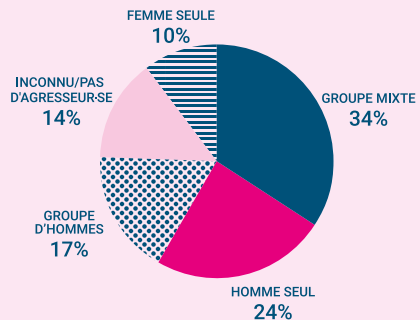
MANIFESTATIONS



CONTEXTES LIÉS



AGRESSEUR·SES



Cette année, SOS homophobie a comptabilisé 126 cas de violences LGBTIphobes liées au voisinage. Ces discriminations sont majoritairement le fait d'hommes seuls (41 %), de groupes non mixtes (18 %), et de groupes mixtes (34 %). Les victimes sont des hommes dans 70 % des cas, principalement parce que nous recevons majoritairement des témoignages de la part des hommes. Par ailleurs, les personnes déclarant ces situations ont plus de 35 ans dans 63 % des cas. Dès lors, les violences se manifestent principalement par des insultes (73 %), du harcèlement (57 %) et des menaces (47 %), et un certain nombre des cas combinent des formes de rejet liées à l'orientation sexuelle avec d'autres liées à l'identité de genre, mais aussi au sexe, à la race, à l'âge, au handicap ou encore au statut socio-économique. Ces chiffres sont dans la continuité des précédents rapports.

En France, les problèmes de voisinage ne sont pas rares. D'après un sondage de YouGov France pour SeLoger en 2023, 64 % des Français-es ont déjà été incommodé-es par leurs voisin-es¹. La différence entre un simple conflit de personne à personne et une discrimination ? Lorsque le différend n'est pas une histoire de tondeuse passée le samedi à sept heures du matin, mais qu'il se matérialise par des agressions physiques ou verbales liées au non-respect de l'orientation sexuelle et/ou amoureuse, de l'identité de genre ou des caractéristiques sexuelles. Ces discriminations sont déjà bien présentes dans la vie des personnes LGBTI. Que peuvent-elles faire quand elles s'invitent chez elles ?

LA PEUR AU QUOTIDIEN

Le lieu de vie devrait être un endroit où les personnes LGBTI sont en sécurité et peuvent être elles-mêmes. Cela est rendu difficile, voire impossible, quand le voisinage devient une menace directe en raison de leur orientation sexuelle, identité de genre

ou caractéristiques sexuelles. Aussi, quand les actions violentes se substituent aux paroles, l'intégrité physique des personnes est directement concernée.

Nous recensons dans 33 % des cas des vols et des dégradations sur le lieu de vie, comme des situations dans lesquelles des excréments sont retrouvés sur des poignées de porte et des objets sont vandalisés. De plus, un tiers des victimes déclarent avoir subi des agressions physiques : des coups, des blessures, et parfois des agressions sexuelles. Enfin, alors que pour certain-es, les LGBTI-

phobies dans le voisinage restent des actes isolés, dans plus de la moitié des cas, les violences se révèlent récurrentes. Celles-ci peuvent alors devenir quotidiennes, durer plusieurs années et se muer en véritable harcèlement. Il n'est donc pas surprenant que 37 % des personnes victimes de violences par leur voisinage, soumises à la peur et à l'insécurité, déclarent ressentir un mal de vivre.

TOUT LE MONDE SAIT, PERSONNE NE BOUGE

Dans la grande majorité des cas, les victimes tentent de mettre fin aux violences en se tournant vers des acteur-rices en position de les aider. Elles se tournent alors vers leur bailleur-se, propriétaire, autres voisin-es, maire, conciliateur-riche de justice, ou encore vers la police. Malheureusement, il arrive souvent que les victimes ne trouvent pas le soutien qui leur est nécessaire, bien

au contraire.

C'est le cas de Brandon ou de David qui, après avoir déposé plainte contre leur voisin, se sont vu refuser

par la police la reconnaissance du caractère homophobe de l'agression qu'ils avaient subie. Or, nous rappelons que, depuis la loi « égalité et citoyenneté » n° 2017-87 du 27 janvier 2017, les peines encourues pour un crime ou un délit sont aggravées lorsque l'infraction est commise en raison de l'orientation sexuelle ou de l'identité de genre de la victime (article 132- 77 du Code pénal). Dès lors, cette année, 23 % des LGBTIpho-

**« SALE PÉDÉ, ON VA TE TUER !
DÉGAGE, BOUGNOULE,
T'AS RIEN À FOUTRE ICI. »**

¹. Étude YouGov réalisée en France auprès de 1 011 personnes âgées de 18 ans et plus, du 11 janvier 2023 au 12 janvier 2024 [\[En ligne\]](#).

bies subies dans le contexte du voisinage ont été renforcées par des discriminations dans le contexte de la police et de la justice.

FUIR DANS L'ESPOIR D'UN AVENIR MEILLEUR?

Lorsque les victimes subissent des insultes, du harcèlement, de la violence de la part des gens qui vivent autour d'elles et que, malgré les dépôts de plaintes, de mains courantes ou les alertes, rien ne se passe, celles-ci peuvent être tentées de mettre en place des stratégies pour éviter les agressions. C'est notamment le cas de Jérôme, de Luc et d'Aline, qui changent leurs habitudes de vie pour éviter de croiser leurs voisin-es. Leurs seules solutions sont donc de sortir plus tôt, rentrer plus tard, moins sortir, ou faire des détours pour ne pas passer devant la maison de l'agresseur-se.

Dans le pire des cas, certain-es ne souhaitent qu'une chose : déménager pour fuir les violences. Cette « solution » à la charge des victimes est parfois un conseil donné par les propriétaires, maires et policier-ères. Cela a été le cas pour Jenna et Emma, mères de jeunes enfants, harcelées par leurs voisin-es, à qui les policier-ères ont déclaré : « Vous trouvez de l'argent pour déménager ou vous trouvez de l'argent pour l'enterrement de vos enfants. » Cependant, déménager n'est pas toujours possible du fait du manque de moyens, ou de logements spécifiquement adaptés à un handicap. Les personnes les plus précarisées se retrouvent donc dans des situations desquelles elles ne peuvent s'extraire. ▲

EN PRISON, DOUBLE PEINE

Lorsque le lieu d'habitation des personnes est une cellule de prison, les violences LGBTIphobes sont d'autant plus difficiles à fuir. Aussi, bien que la parole sur les violences en prison ne soit pas encore libérée, nous avons reçu 21 cas cette année, dont douze sont liés à des problèmes entre détenu-es et six avec la police, la justice ou l'administration pénitentiaire. SOS homophobie peut, en effet, recevoir depuis 2022 des appels de détenu-es dans le cadre d'un accord avec le ministère de la Justice.

En France, vivre en prison, c'est souvent partager sa cellule avec plusieurs codétenu-es dans une grande promiscuité. Les LGBTIphobies y sont bien présentes, mais il existe très peu d'études en France sur le sujet, et encore moins dans les prisons pour femmes. Il n'est donc pas possible d'évaluer leur prévalence et les violences sexuelles qui s'exercent.

Le ministère de la Justice a publié en 2024 un référentiel national de prise en charge des personnes LGBTI placées sous main de justice², marquant une étape importante dans la formalisation des protocoles carcéraux. Ce document vise à encadrer les pratiques professionnelles sur des aspects sensibles, comme l'affectation en détention (notamment pour les personnes transgenres), les modalités de fouille corporelle ou encore l'accès aux soins spécifiques, tels que le suivi hormonal et l'accompagnement psychologique.

Cependant, l'Observatoire international des prisons (OIP) met en lumière plusieurs limites persistantes dans son analyse de 2024³. D'une part, le processus d'élaboration du référentiel n'a intégré aucune consultation directe avec des détenu-es LGBTI, privant le texte de leur expérience vécue. Les témoignages recueillis par l'OIP, comme celui d'Alessandra – femme trans maintenue dans le quartier hommes malgré les nouvelles directives – révèlent cet écueil méthodologique. D'autre part, si le document est techniquement publié en ligne sur les plateformes institutionnelles,

son accessibilité réelle en milieu carcéral reste problématique : aucune procédure ne garantit sa diffusion dans les bibliothèques pénitentiaires ou par affichage administratif. L'observatoire pointe un décalage inquiétant entre les intentions affichées et les réalités de terrain. Les mesures d'isolement protecteur peinent à se concrétiser, tandis que les fouilles systématiques par binôme d'agent-es des personnes trans se généralisent sans justification sécuritaire transparente, ce qui constitue une atteinte grave à la dignité des détenu-es. Sur le plan médical, les délais d'accès aux spécialistes persistent, avec des attentes pouvant s'étirer de six à dix-huit mois pour une simple consultation endocrinologique initiale. Enfin, le référentiel n'aborde pas les actes LGBTIphobes commis par le personnel pénitentiaire sur les détenu-es, qui sont pourtant récurrents.

Enfin, SOS homophobie souligne que le numéro de sa ligne d'écoute (01 48 06 42 41) n'est souvent pas affiché par les autorités pénitentiaires au sein des établissements. Lorsqu'il l'est, le prix d'appel en prison peut être un frein pour les détenu-es.

Ces constats appellent à compléter le cadre normatif par des mesures opérationnelles : la mise en place de formations obligatoires pour le personnel, l'instauration d'un mécanisme de suivi impliquant associations et personnes détenues, et une politique active de diffusion du référentiel dans tous les établissements pénitentiaires apparaissent comme des conditions indispensables à son efficacité réelle.

SOS homophobie a signé en 2022 un partenariat avec l'administration pénitentiaire. Aujourd'hui, l'association peut venir dispenser des formations spécifiques aux enjeux LGBTI auprès des agent-es, notamment via ses interventions et sensibilisations pour adultes⁴. De plus, nous organisons aussi

2. Voir : https://www.dilcra.h.gouv.fr/files/files/2024_DAP_R%C3%A9f%C3%A9rentiel-LGBT%2B_HD_0.pdf. devoirs, messagerie pour communiquer avec les enseignants, etc.).

3. Voir l'analyse de l'Observatoire international des prisons [En ligne].

4. Voir : <https://www.sos-homophobie.org/nos-missions/ispa>.

des ateliers de prévention contre les discriminations auprès des personnes placées sous main de justice.

Le plus souvent, les personnes LGBTI en prison déclarent chercher à cacher leur orientation sexuelle, leur identité de genre ou leurs caractéristiques sexuelles de peur de représailles de la part des détenu-es, mais aussi des agent-es. Si leur identité est découverte, ces personnes peuvent alors subir des insultes, menaces, agressions

physiques, voire sexuelles.

Certain-es des détenu-es qui témoignent cherchent donc à changer de cellule, quitte à être mis-es à l'isolement, tant les agressions sont violentes. Cependant, il est rappelé dans le référentiel du ministère de la Justice qu'en cas d'actes anti-LGBTI, et lorsque cela est possible, les mesures face aux violences devraient d'abord viser l'éloignement des auteur-rices de l'acte et non de la victime. ▲

**« JE FERAI TOUT POUR
TE POURRIR LA VIE,
JE NE TE LÂCHERAI PAS. »**

TÉMOIGNAGES

Cela fait plusieurs années que **Marion**, 45 ans, est harcelée par sa voisine. Insultes (« Sale gouine, je vais te butter ! »), menaces et agressions sont son lot quotidien. Elle a porté plainte, et sa voisine a dû faire un stage de citoyenneté. Malgré cela, elle continue de harceler Marion. Cette dernière essaie d'éviter sa voisine à tout prix et vit dans l'angoisse constante. Elle a commencé une procédure pour déménager, mais son bailleur social n'entame aucune démarche. Le maire en a aussi été informé, mais n'a mis en place aucune action. Marion compte porter plainte de nouveau.

Jacques, homme d'une soixantaine d'années, découvre pour la troisième fois dans son ascenseur un mot où son nom figure avec des insultes homophobes, telles que « tarlouze » ou encore « pédoc ». Il ne sait pas qui les écrit. Il va porter plainte de nouveau, même s'il a déjà déposé une main courante dont il est « très déçu et extrêmement mécontent », « car elle n'a abouti à rien ».

Brice nous appelle car, à la suite d'un différend avec ses voisin-es, sa famille et lui subissent des insultes homophobes et des menaces de mort répétées. Une plainte a été déposée, ainsi que de nombreuses preuves (messages et enregistrements audio). La police a refusé de prendre les enregistrements audio, mais a auditionné le voisin. Le maire connaît les agresseurs et a conseillé à l'appelant de « ne pas attiser le feu ».

Romain reçoit des lettres de menaces homophobes dans la boîte aux lettres de son immeuble. C'est d'autant plus dur qu'il a déjà subi des actes homophobes dans un précédent logement, ce qui l'avait poussé à déménager. « Je souhaite vivre ma vie sans préjugés de mon orientation sexuelle et qu'on me laisse

tranquille. Je ne dors plus, je suis très fatigué, angoissé et stressé. Je reste enfermé chez moi pour éviter une autre agression. »

Damien nous appelle à l'aide. Ce quinquagénaire a peur de rentrer chez lui et de sortir dans son jardin depuis que son voisin l'a agressé verbalement : « Je vais te faire bouffer tes couilles. » Il lui a aussi, à deux reprises, barré la route pour le frapper.

Jenna et Emma, couple lesbien, sont harcelées par leur voisine d'immeuble, qui les insulte de « sales lesbiennes » quotidiennement. Elles ont été rouées de coups devant leurs enfants lors d'un guet-apens tendu par celle-ci et son frère. Elles ont porté plainte, sans suite. Depuis, les violences continuent : porte défoncée, menace de violer leur fille de 5 ans – « De toute façon, on viendra violer ta fille, elle verra ce que ça fait de se prendre une bite, elle ! » Elles portent plainte de nouveau et envoient des mails au bailleur dès qu'une nouvelle agression se produit : elles possèdent une soixantaine d'échanges de mails (propos homophobes, etc.), ainsi que des recommandés. Leur fille est elle aussi harcelée par l'enfant des voisins.

Pamela, femme trans dans la vingtaine, est incarcérée dans une prison pour hommes. Privée d'accès aux traitements hormonaux dont elle a besoin, elle ressent un profond abandon. Cette situation la pèse lourdement. Par ailleurs, elle subit la sexualisation d'un autre détenu, qui présume à tort qu'elle souhaite avoir une relation avec lui, ce qui l'affecte psychologiquement. Malgré ces épreuves, elle parvient à tenir grâce aux séances avec la psychologue de l'établissement et aux appels à SOS homophobie. Ces soutiens, bien qu'essentiels, ont toutefois un coût non négligeable, car ni les consultations ni les appels ne sont gratuits.

Jonathan, gay de 30 ans, est détenu dans un centre pénitentiaire. Il a cherché à dissimuler son homosexualité à ses codétenus et au personnel carcéral « pour éviter les ennuis », jusqu'à ce qu'un autre détenu apprenne son

orientation sexuelle et amoureuse, et répande l'information dans le centre. Depuis, il vit très péniblement sa détention.

Il est victime de chantage : trois détenus lui imposent des actes sexuels. Il n'ose pas s'opposer par peur des représailles et pour se protéger, car l'un de ses agresseurs lui a dit qu'il allait « devenir la pute de la prison » s'il ne leur obéissait pas.

Il a l'impression d'être « un morceau de viande », « une chose », a le sentiment d'avoir été « sali » et ressent une très grande honte. Il n'en parle à personne, de peur d'inquiéter ses proches. Comme il doit bientôt être libéré, il ne veut pas en informer l'administration, car cela pourrait entraîner son transfert dans un établissement aux conditions de détention plus strictes et retarder son passage devant le juge d'application des peines.

Cédric, gay de 29 ans, est actuellement en centre de détention après avoir quitté une maison d'arrêt. Il souhaite être aidé pour une plainte et a besoin de parler. Sa plainte concerne deux surveillants qui adoptaient avec lui un comportement homophobe lorsqu'il était en maison d'arrêt.

Il a également subi des violences de la part de codétenus (propos homophobes et agressions sexuelles). Il a dû être changé de cellule et, aujourd'hui, s'il est seul (« c'est reposant »), il subit de nouveau les propos homophobes des surveillants. Il refuse les sorties et préfère s'isoler pour ne plus subir l'homophobie de ses codétenus. Lors de l'appel, il essaie de se faire le plus discret possible, il dit être « mal vu » du fait de son homosexualité. La cohabitation avec les détenus est extrêmement difficile.

Amir et Elie ont été victimes d'attaques homophobes anonymes : porte taguée, lettre anonyme, une intrusion dans leur cour, dont les murs ont été tagués à la bombe de peinture et le matériel saccagé à l'intérieur. Ils ont déposé trois plaintes. Le maire de la commune a trouvé ces actes inadmissibles et, avec leur accord, a fait un communiqué officiel destiné à la population, qui leur a apporté son soutien.

Les journaux locaux ont aussi relaté l'affaire pour dénoncer ces faits.

Omar, la cinquantaine, est harcelé par des voisin-es homophobes de son HLM. Ce sont des insultes constantes (« pédé »), mais aussi des propos racistes, des cris de la voisine, des coups de pied dans sa porte, des fenêtres cassées, etc. Il a également été frappé par le voisin.

La municipalité ne réagit pas, le bailleur HLM non plus. Les lenteurs du système judiciaire sont pesantes. Les autres voisin-es ne font rien pour l'aider. Il se sent abandonné, et subit l'homophobie de la société de plein fouet.

Pour **Fanny et Justine**, un couple dans la trentaine, la discrimination a commencé dès l'emménagement : le camion de déménagement a été bloqué par un voisin qui voulait les empêcher de décharger. Depuis, ce voisin s'est associé avec d'autres et continue de harceler le couple. Ils se plaignent d'elles pour n'importe quel prétexte et ont même contacté le bailleur,

qui a donné raison à leur plainte. Aujourd'hui, elles sont réfugiées chez la mère de Fanny, mais risquent de voir leur chien retiré et d'être expulsées du logement. Elles ont gardé toutes les preuves des attaques qu'elles ont subies.

Antonio, est un homme gay dans la quarantaine vivant dans un logement social. Depuis qu'il a invité un homme chez lui, sa voisine du dessus le harcèle. Elle lui pose des questions indiscrettes pour en savoir plus sur sa situation amoureuse et familiale. Elle met ses nerfs à rude épreuve, et fait du bruit la nuit en jetant des objets. Antonio refuse de déménager. Il a déposé une main courante, mais n'arrive pas à enregistrer des preuves pour appuyer son dossier.

Alors que **Martin**, homme gay quinquagénaire, demande à son voisin d'arrêter de lancer ses mégots sur son balcon, il est insulté de « sale pédale » et « sale fiotte ». Quelque temps

**« JE NE ME SENS PAS
EN SÉCURITÉ CHEZ MOI. »**

plus tard, il le menace de mort à deux reprises, dont une fois en brandissant un couteau et en proférant des insultes homophobes. Cette scène a été enregistrée, les forces de l'ordre sont intervenues et le voisin a été mis en garde à vue. Depuis, ils mènent une conciliation auprès du procureur de la République pour tenter d'apaiser la situation – sans résultat pour le moment, le voisin en profitant pour reprocher à Martin et son compagnon de prétendues nuisances sonores à caractère sexuel.

Franck et son compagnon Brian font remonter au maire un problème classique de voisinage dans une petite ville de campagne : le chien de leurs voisin-es aboie jour et nuit. Le maire, après de multiples relances de la part du couple, finit par envoyer un courrier aux propriétaires du chien. À la suite de cela, Frank et Brian ont subi des menaces, des intimidations et des propos homophobes de ces dernier-ères. La gendarmerie et d'autres voisin-es ont été impliqué-es dans l'affaire, mais semblent soutenir les propriétaires du chien plus que le couple victime des nuisances et de l'homophobie. Franck et Brian ont la boule au ventre en passant dans la rue : ils ont peur d'être insultés à nouveau. ▲

DISCRIMINATIONS CROISÉES

BINGO DISCRIMINATOIRE!

Les personnes LGBTI en France sont confrontées à une multitude de discriminations, qui s'entremêlent et se renforcent mutuellement, rendant leur quotidien particulièrement difficile. En effet, les oppressions liées à l'orientation sexuelle et/ou amoureuse, à l'identité de genre ou aux caractéristiques sexuelles se croisent avec celles fondées sur la race, l'âge, le handicap ou encore le statut socio-économique. Ainsi, les témoignages présentés ici ne relèvent pas toujours strictement d'une logique intersectionnelle au sens académique du terme¹ ; ils illustrent néanmoins la manière dont diverses formes de discriminations s'entrelacent avec les LGBTIphobies. Cette nuance est fondamentale pour comprendre la réalité vécue par les personnes concernées et pour mener un combat efficace contre toutes les oppressions.

L'IMPORTANCE D'UNE ANALYSE MULTIDIMENSIONNELLE

Plusieurs des témoignages recueillis dans ce chapitre, et plus globalement dans l'ensemble de ce *Rapport sur les LGBTIphobies 2025*, mettent en lumière les croisements concrets entre différentes formes de discriminations et LGBTIphobies. Par exemple, on observe fréquemment une combinaison explicite de LGBTIphobie et de racisme, comme en témoignent les attaques dirigées contre des figures telles qu'Imane Khelif (voir chapitres [Haïne en ligne](#) et [Intersexophobie](#)). L'essentialisation des personnes racisées et/ou migrantes comme intrinsèquement LGBTIphobes invisibilise les personnes LGBTI de ces groupes, tout en instrumentalisant leurs combats (voir chapitres [Immigration](#) et [Homonationalisme](#)). Cela montre à quel point il est nécessaire d'adopter une approche globale qui prenne en compte toutes ces dimensions. Les débats sur les discriminations et l'intersectionnalité sont aujourd'hui pris d'assaut par des accusations de « wokisme ». Le terme *woke* trouve ses origines dans l'anglais vernaculaire afro-américain (AAVE), où il signifiait initialement être « éveillé » ou conscient des injustices raciales et sociales. Il apparaît dès les années 1930, notamment dans la chanson « *Scottsboro Boys* » de Lead Belly, qui exhortait

**«EH, MADEMOISELLE,
T'ES BONNE [...]!
AH, MAIS EN FAIT,
T'ES UN GROS PÈDÉ,
SALE PÈDÉ!»**

les Afro-Américains à rester vigilants face aux violences racistes. Le mot a ensuite évolué pour englober une conscience plus large des inégalités sociales, gagnant en popularité avec le mouvement Black Lives Matter dès 2014. Toutefois, le terme « woke » ou « wokisme » a été, ces dernières années, importé et approprié par des milieux conservateurs. Le terme

est devenu un moyen d'amalgamer différents combats (antiracisme, luttes LGBTI, féminisme, etc.) pour remettre en cause leur légitimité et les dénigrer comme amenant à la censure ou au « communautarisme » (voir chapitre [Médias](#)).

Le « wokisme », qui manque par ailleurs d'une définition objective, s'inscrit dans un rejet explicite des combats d'émancipation des minorités de race ou de genre, dans l'idée que ceux-ci mettraient à mal l'unité républicaine ou les libertés académiques ; ils affirment pourtant une volonté d'égalité qui part des situations d'oppressions vécues par un grand nombre de nos concitoyen·nes. Les détracteur·rices du supposé « wokisme » (donc des combats d'émancipation), dont

¹ L'intersectionnalité, telle que définie par Kimberlé W. Crenshaw, est un concept sociologique et juridique qui décrit la manière dont différentes formes de discrimination (racisme, sexisme, classisme, etc.) se croisent et se renforcent mutuellement lorsqu'elles concernent une même personne. Crenshaw a introduit cette notion en 1989 pour mettre en lumière les discriminations spécifiques vécues par les femmes afro-américaines, qui ne sont pas simplement discriminées en tant que femmes ou en tant que personnes noires, mais bien en tant que femmes noires, une expérience unique résultant de l'intersection du sexisme et du racisme.

nombreux·ses sont explicitement transphobes, sont amené·es en fin de compte à soutenir une censure massive des libertés fraîchement arrivé au pouvoir – Donald Trump a ainsi annoncé interdire les mots « femme », « LGBT », « climat » ou « préjugé » dans les recherches universitaires². Ce qui était un mot positif est finalement devenu l'étendard des milieux qui combattent les droits des personnes LGBTI. Devons-nous nous le réapproprier ?

Cet amalgame, ainsi que l'enchevêtrement des discriminations que nous observons, souligne l'importance d'un combat inclusif qui reconnaît la complexité des discriminations croisées, sans les réduire à des catégories simplifiées ou caricaturales.

JACKPOT: PLUS D'UNE «BONNE» RAISON D'AGRESSER

La première convergence observée est celle entre le sexisme et les LGBTIphobies – malheureusement évidente, étant donné que ces deux discriminations partagent des racines communes dans les normes de genre et les structures de pouvoir.

Les personnes LGBTI sont fréquemment rejetées en raison de leurs vêtements, de leurs goûts ou encore de leurs attitudes, qui sont jugées par leurs agresseur·ses pas assez conformes à leur genre. Lors d'une soirée entre collègues, Aïcha doit supporter les propos sexualisant d'un de ses collègues la questionnant sur l'apparence de sa copine. Celui-ci lui dit qu'étant masculine et mince, sa copine doit être féminine et ronde. Il poursuit en proposant un plan à trois malgré les tentatives d'Aïcha de mettre fin à la conversation.

Rejeté·es par leur famille en raison de leur orientation sexuelle et/ou amoureuse ou leur identité de genre, beaucoup de jeunes LGBTI se retrouvent sans domicile fixe (voir chapitre **Précarité** dans l'édition 2024). En 2024, une étude du Refuge révèle que 30 % des personnes trans ont déjà été sans domicile, avec une durée moyenne d'errance de vingt mois³. Ces personnes sont particulièrement vulnérables en tant que LGBTI et en tant que personnes se

« TES MÈRES, C'EST DES SALOPES. »

retrouvant dans la pauvreté. Une autre étude publiée aux États-Unis révélait déjà en 2002 un chiffre édifiant : les jeunes sans-abri LGBTI subissent en moyenne 7,4 actes de violence sexuelle de plus au cours de leur vie que leurs pairs hétérosexuel·les également sans domicile⁴.

Dans un autre contexte, les études de L'Autre Cercle montrent que les femmes lesbiennes et bisexuelles subissent fréquemment des discriminations au travail, avec des chiffres plus élevés pour celles qui sont racisées. Par exemple, 73 % des lesbiennes et bisexuelles racisées déclarent avoir déjà subi une discrimination ou une agression au travail, un taux supérieur à celui des femmes lesbiennes et bisexuelles sans considération des origines ethniques (53 %) ⁵.

LES SOINS POUR TOUSTES?

Les personnes LGBTI en situation de handicap sont souvent confrontées à des préjugés, non seulement liés à leur orientation sexuelle et/ou amoureuse, identité de genre ou caractéristiques sexuelles, mais également à leur condition physique ou médicale. Ces discriminations peuvent provenir aussi bien des communautés LGBTI que des espaces dédiés aux personnes en situation de handicap, renforçant leur isolement social et leur marginalisation. Par exemple, les personnes LGBTI vivant avec un handicap rapportent fréquemment des difficultés à accéder à des services de santé adaptés, notamment en raison de commentaires déplacés ou d'un manque de compréhension de leurs besoins spécifiques par les

2. Emmanuel Clévenot, *Reporterre*, « "Femme", "climat"... Trump interdit des mots dans les articles scientifiques », 12 février 2025 [En ligne] <https://reporterre.net/Femme-climat-Trump-interdit-des-mots-dans-les-articles-scientifiques>.

3. Panorama 2024 de l'Observatoire des vulnérabilités queers (2024) [En ligne] <https://le-refuge.org/blog/panorama-observatoire2024/>. Le Refuge. Retrieved January 31, 2025, from <https://le-refuge.org/wp-content/uploads/2024/11/Observatoire-Panorama-2024.pdf>.

4. Cochran, B. N., Stewart, A. J., Ginzler, J. A., Cauce, A. M. (2002). « Challenges Faced by Homeless Sexual Minorities: Comparison of Gay, Lesbian, Bisexual, and Transgender Homeless Adolescents With Their Heterosexual Counterparts ». *American Journal of Public Health*, 92(5), 773-777 [En ligne] <https://doi.org/10.2105/ajph.92.5.773>.

5. Petit, S., L'Autre Cercle, « Lancement du projet VOILAT – Visibilité ou invisibilité des lesbiennes au travail », 27 juin 2023 [En ligne] <https://autre Cercle.org/lancement-du-projet-voilat-visibilite-ou-invisibilite-des-lesbiennes-au-travail/>.

professionnel·les de santé. Elles rapportent également que les soignant·es ont tendance à nier toute forme de sexualité chez elles.

Par crainte d'être stigmatisées, certaines personnes LGBTI séropositives choisissent de cacher leur orientation sexuelle et/ou amoureuse, et/ou leur condition médicale aux soignant·es, ce qui peut entraîner des diagnostics erronés ou une prise en charge inadéquate. Ce cas de figure concerne d'ailleurs les hommes ayant des relations sexuelles avec des hommes (HSH). Le manque de formation des professionnel·les sur les réalités spécifiques des personnes vivant avec le VIH aggrave ces disparités. Il en résulte une exclusion systémique, qui pousse ces individus à éviter les soins médicaux essentiels, augmentant ainsi les risques pour leur santé globale. Lorsque l'on voit les mauvais traitements subis par Zach, on peut comprendre pourquoi les HSH séropositifs peuvent en arri-

ver à préférer éviter des soins. Dans la même veine, la « variole du singe » avait réveillé en 2022 des discriminations envers les HSH qui, certes, avaient plus de chance de contracter la maladie⁶, mais étaient également injustement pointés du doigt sur les réseaux sociaux comme dans les médias.

Les senior·es LGBTI affrontent également des défis spécifiques, mêlant âgisme, LGBTIphobies, isolement social et pauvreté. Environ 65 % vivent seul·es (contre 15 % des hétérosexuel·les de moins de 70 ans) et 90 % n'ont ni enfants ni aidant·es naturel·les, accentuant leur isolement. La peur du rejet et de la discrimination les pousse à cacher leur identité dans les milieux sociaux ou médicaux : près de 50 % ne révèlent pas leur orientation et/ou amoureuse ou identité de genre aux soignant·es, compliquant l'accès aux soins. ▲

6. Sidaction, « Monkeypox : pourquoi les HSH sont-ils plus touchés ? – Sidaction », 13 juillet 2022 [En ligne] <https://www.sidaction.org/transversal/monkeypox-pourquoi-les-hsh-sont-ils-plus-touches/>.

TÉMOIGNAGES

Pablo est réfugié et réside dans un logement social. Il est victime de harcèlement de la part de deux de ses voisins. L'un d'eux ne cesse de lui demander s'il « peut être une femme ». Un jour, ce voisin insistant et un autre ont même tenté de forcer Pablo à avoir des relations sexuelles avec une travailleuse du sexe qu'ils ont fait venir. Ce dernier a refusé, mais la travailleuse a ensuite tenté de lui extorquer de l'argent. Pablo a prévenu l'assistante sociale qui s'occupe de lui, mais celle-ci le dissuade d'appeler la police et refuse de faire quoi que ce soit. En raison de sa situation précaire, Pablo craint d'appeler la police et ne bénéficie pas du soutien de l'assistante non plus. Il est livré à lui-même.

Patrick, est un homme gay résident dans une commune en Bourgogne-Franche-Comté. Il nous relate un incident arrivé alors qu'il se promenait vêtu d'un manteau en fourrure. Un jeune homme qui l'a croisé l'a traité de « pétasse ». Patrick nous souligne que cet événement n'est pas isolé : il est souvent insulté par des hommes. Peu à l'aise avec les forces de l'ordre, il ne souhaite pas porter plainte.

Claire, une femme d'une trentaine d'années sur le spectre, vivant dans un HLM, subit régulièrement des propos LGBTIphobes de la part de son voisin du dessus, misogyne et détestant les personnes handicapées, d'après elle. Celui-ci, souvent au téléphone, déclare à voix haute des insultes comme : « Être gay, c'est dégueulasse » ou : « Elle devrait partir, la lesbienne », des paroles que Claire entend clairement à cause de la mauvaise insonorisation. Ces agressions verbales sont d'autant plus difficiles à supporter qu'elle souffre d'hyperréactivité, un trouble auditif qui amplifie son stress. Ces attaques l'isolent : elle n'ose plus inviter sa compagne, craignant d'aggraver la situation. Malgré plusieurs signalements auprès de son bailleur et un conseil de la police

de porter plainte, rien n'a été fait. Claire vit désormais dans l'angoisse, enfermée dans un quotidien où son orientation sexuelle et amoureuse devient un motif de haine.

Irène, femme lesbienne dans la cinquantaine, a récemment fait l'acquisition d'un logement dans un village, au premier abord, plein de charme. Irène va vite déchanter en constatant l'antisémitisme et l'homophobie rampante qui sévissent dans la bourgade. Croix gammées, menaces de mort et tags homophobes sur sa maison deviennent son lot quotidien. Des personnes malveillantes ont également déposé un sac rempli d'excréments devant chez elle, et une autre fois ont essayé de brûler sa maison. Irène nous confie vivre dans la peur constante de la prochaine agression, malgré le soutien de la gendarmerie. Elle limite au maximum ses sorties et déprime à cause de la situation.

Soun est un homme gay travaillant dans le secteur de la santé. Lors d'un stage qu'il effectue dans un service hospitalier, celui-ci est victime de brimades constantes. Son crime ? Être marié à un homme et métis. Soun a d'abord préféré ignorer le harcèlement de ses collègues, mais, malheureusement, cela n'a pas limité les effluves racistes et gayphobes dont le débit n'a fait qu'augmenter. À bout, il a décidé de mettre fin à son stage.

Hospitalisé au sein des urgences d'un hôpital en région Provence-Alpes-Côte d'Azur, **Zach** est accompagné de son compagnon **Manuel**. Ce dernier nous rapporte l'attitude indigne du personnel médical, qui, ne considérant pas l'état de grande vulnérabilité de Zach, n'hésite pas à le moquer pour son homosexualité et sa séropositivité. Révolté par cette situation, Manuel nous indique avoir pris rendez-vous avec le médiateur de l'hôpital pour évoquer la situation.

Pierre, un homme de 39 ans vivant avec son compagnon en Normandie, a été victime d'une agression verbale homophobe de la part

de son voisin. Diagnostiqué schizophrène, mais stable grâce à son traitement, Pierre a été profondément affecté par cet incident, qui a ravivé des souvenirs traumatisants de harcèlement scolaire, incluant des violences physiques – crachats, coups de poing et coups de pied subis pendant cinq ans. Le voisin, un pompier souvent alcoolisé, les a traités de « sales pédés » et de « psychopathes » à la suite d'une plainte concernant du bruit nocturne. Pierre a courageusement porté plainte à la gendarmerie, où il a été bien accueilli. Cependant, son état psychologique, marqué par un syndrome de persécution, le rend particulièrement anxieux face aux violences, notamment après avoir entendu son voisin proférer de nouvelles menaces.

Sophie, une femme lesbienne sans domicile fixe, fait face à de multiples discriminations. Victime de lesbophobie et de harcèlement, elle se trouve dans une situation précaire depuis vingt ans, à la suite d'un placement forcé en hôpital psychiatrique par sa mère. Sans logement ni voiture, elle alterne entre la rue et des séjours aux urgences pour des problèmes de santé liés à sa situation. Sophie dénonce une discrimination lesbophobe de la part de sa mère et accuse l'institution psychiatrique

d'avoir falsifié son dossier médical, ce qui compliquerait sa recherche de logement. Isolée, avec peu de soutien familial, elle souhaite porter plainte et cherche l'aide d'associations LGBTI locales.

Adama, un agent de sécurité d'origine camerounaise travaillant pour une université, a été victime de multiples discriminations depuis 2023. Son chef d'équipe l'a régulièrement insulté en public, proférant des remarques homophobes telles que « pédé », et : « C'est un pédé, faut pas marcher avec lui », bien qu'Adama soit marié à une femme. En plus de l'homophobie, il a subi du racisme, son supérieur lui disant qu'il ne savait ni lire ni écrire et qu'il était « le dernier de la société ». Ces agressions verbales l'ont plongé dans un état dépressif et ont menacé son couple. En 2024, il a décidé de réagir en contactant son syndicat et les ressources humaines. Une enquête est en cours, et son chef a été déplacé. Adama a également porté plainte au commissariat, recueilli des témoignages de collègues, et est suivi par SOS racisme et une psychologue de la police. Déterminé à obtenir justice, il prépare un dossier juridique avec l'aide d'un avocat. ▲

**« ON DEVRAIT
ROUVRIR
LES CHAMBRES
À GAZ. »**

LA PAROLE À...

LYDIE RAËR

Militante féministe et antivalidiste, Lydie Raër est membre du collectif des Dévalideuses – collectif se situant au croisement des luttes contre le validisme (la discrimination systémique subie par les personnes porteuses de handicap) et le sexisme. Elle a accepté de nous faire part de son expérience en tant que femme lesbienne militante en situation de handicap moteur.

Pouvez-vous partager votre expérience personnelle en tant que femme lesbienne en situation de handicap, et nous expliquer comment les discriminations liées au sexisme, à la lesbophobie et au validisme s'entrecroisent dans votre quotidien ?

En mai 2023, je me suis rendue au commissariat pour porter plainte contre mon ex-conjointe : la relation était violente et elle n'a pas du tout accepté la rupture. J'ai donc décidé d'aller au commissariat pour faire cesser les violences et me sentir un peu plus en sécurité. J'ai bien senti que je n'étais pas prise au sérieux en tant que lesbienne et handi. L'agente de police avec qui j'ai passé l'entretien ne voulait pas prendre ma plainte. Il a fallu que j'insiste pour qu'elle le fasse.

J'ai montré un SMS de mon ex-conjointe qui menaçait de venir avec d'autres personnes me tabasser à mon domicile. Pour la policière, ce n'était pas quelque chose d'assez sérieux, alors que, du fait de ma maladie des os de verre, le moindre choc présente un risque accru de fracture. Du fait de ma spécificité, elle ne prenait pas au sérieux le fait que ce soit une femme qui m'envoie ce type de menaces par messages. C'est vraiment là que j'ai senti le croisement des oppressions.

Quels sont, selon vous, les principaux défis spécifiques auxquels font face les personnes LGBTI en situation de handicap dans des espaces comme le travail, les soins de santé ou les communautés LGBTI ?

Dans le travail comme dans le système de santé, les personnes handi ne sont pas perçues comme des êtres sexués, donc ayant une vie affective et sexuelle. Le fait d'être LGBTI, en

plus d'être handi, est donc impensable pour les gens. Le fait même que les personnes handi puissent avoir une sexualité hétéro est déjà impensable, donc avoir une sexualité qui « sort de la norme » encore moins.

Au travail, certaines personnes partent du principe que je n'ai pas de vie amoureuse et sexuelle. Lors de parcours de soins, je fais aussi face à ce présupposé. Je sélectionne des soignant-es plutôt inclusif-ves : si le courant ne passe pas, je change pour ne pas subir de validisme et/ou de lesbophobie. J'ai eu des expériences désastreuses, comme lorsque, lors d'une consultation gynécologique, on m'a dit : « Vous, il ne faut pas que vous fassiez des enfants. » Pour l'instant, je n'envisage pas d'en avoir, mais je pense que si je souhaitais me lancer dans une procédure de PMA, ce serait probablement un parcours du combattant.

Pensez-vous que les mouvements féministes et LGBTI intègrent suffisamment la lutte contre le validisme ? Si non, quels changements devraient être apportés pour une meilleure inclusion ?

Non, pas encore. Le collectif dont je fais partie, Les Dévalideuses, travaille avec les Dégommeuses et Label Gouine, qui sont des assos lesbiennes, pour faire évoluer les choses. C'est un travail de longue haleine. C'est au gré de rencontres personnelles qu'on a réussi à commencer à travailler ensemble. Par exemple, les Dévalideuses projettent de proposer des formations aux Dégommeuses sur les enjeux de l'antivalidisme.

La lutte contre le validisme est toujours la dernière roue du carrosse. Il y a, par exemple, peu d'événements communautaires ou festifs LGBTI qui se déroulent dans des lieux accessibles. En tant que lesbienne en situation de handicap moteur vivant à Paris, seul un bar lesbien m'est accessible. Le Label Gouine est un allié incroyable qui organise toutes ses soirées dans des lieux accessibles, alors que, bien souvent, dans le milieu militant, il y a toujours un souci d'accessibilité PMR ou pour d'autres types de handicap. Personne ne pense, par exemple, à l'accessibilité pour les personnes sourdes et malentendantes – il y a rarement de la langue des signes française (LSF) ou de la vélotypie⁷. Ces lieux communautaires, souvent festifs, ne sont pas du

tout inclusifs pour les personnes en situation de handicap sensoriel lié, par exemple, à la luminosité ou au bruit. Pour les personnes neuro-atypiques, c'est aussi très compliqué de fréquenter les lieux festifs queer.

Les Dévalideuses ont organisé en septembre 2024 une soirée Crip and Queer (voir infra pour une définition du *crip*) et essaient d'être le plus accessibles possible pour l'ensemble des types de handicaps. Lors, par exemple, d'événements avec des artistes se produisant sur scène, il est essentiel que la scène aussi soit accessible. Souvent, les organisateur·rices de ce type d'événements artistiques queer n'imaginent pas que le public puisse être en situation de handicap, donc les artistes encore moins.

Quelles initiatives ou actions collectives vous semblent particulièrement efficaces pour sensibiliser à l'intersection entre LGBTIphobies et validisme ?

Avec les Dégommeuses et Label Gouine, nous préparons différents projets. En octobre 2023, nous avons organisé une action dans le cadre des Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024. Nous avons fait irruption dans le village paralympique pour dénoncer l'hypocrisie autour des JOP. Or, rien n'a changé pour les personnes handi depuis. On a déployé une longue banderole de dix mètres sur laquelle était écrit : « La France, médaille d'or du validisme⁸. »

Après cette action, des liens ont commencé à se créer avec d'autres associations. Le 10 février 2025, il y a eu un rassemblement des associations gestionnaires⁹ APF dans le cadre des 20 ans de la loi handicap. Nous ne le trouvons pas du tout radical et estimons qu'il n'adoptait pas une approche antivalidiste. Nous avons de nouveau brandi la banderole, accompagnés par les Dégommeuses¹⁰.

Je pense donc qu'il faut faire des projets et être dans l'action si l'on veut sensibiliser efficacement. En découlent des liens amicaux, des discussions qui font que petit à petit des graines sont semées. Depuis notre action JOP 2024, Label Gouine invite souvent les Dévalideuses quand iels organisent un événement.

Si vous aviez un message à adresser aux décideur·ses politiques ou à la société en général pour améliorer la reconnaissance et l'inclusion des personnes LGBTI en situation de handicap, quel serait-il ?

Avec la montée et la banalisation des idées d'extrême droite, la situation des personnes LGBTI est déjà compliquée. C'est très brutal, ce qui est en train de se passer pour la communauté queer, tandis que c'est plus insidieux pour la communauté handi. Personne ne dirait de manière directe : « Je déteste les personnes handicapées », sauf que les personnes handi sont toujours aussi exclues. Il faudrait une réelle volonté politique et plus de moyens financiers pour une véritable inclusion en matière d'accessibilité et de désinstitutionnalisation (notamment pour permettre aux personnes handicapées de vivre à domicile).

Les seules associations qui sont écoutées par les politiques sont les associations gestionnaires. Pas les personnes handi, pas les militant·es antivalidisme. Pour les luttes handi, il faudrait que les politiques écoutent directement les personnes concernées. Il faut des personnes queer, crip et handi qui soient élues pour que la situation change. La marche est vraiment haute, donc il faut que des personnes concernées fassent partie des institutions en tant qu'élues ou avec des postes à responsabilité au sein d'organisations.

Pour finir, je souhaite également évoquer le lien entre le crip et les luttes queer. Le terme « crip » vient du mot *cripple* en anglais, qui signifie tordu·e, boiteux·se, estropié·e. C'est un retournement du stigmate, comme le terme queer. Pour que les personnes queer et handi luttent ensemble, il faut que les personnes queer comprennent qu'iels partagent beaucoup avec les personnes handi.

7. La vélotypie est une méthode de retranscription textuelle en temps réel, où un vélotypiste utilise un clavier spécialement conçu pour transcrire rapidement le discours oral. Cette technologie est particulièrement utile pour les personnes sourdes ou malentendantes, car elle leur permet d'avoir un accès instantané au contenu des discussions, conférences ou événements, favorisant leur inclusion et leur participation.

8. Voir : <https://blogs.mediapart.fr/les-devalideuses/blog/160724/les-jeux-olympiques-et-paralympiques-medaille-dor-des-discriminations>.

9. Les associations gestionnaires gèrent des établissements et services médico-sociaux destinés à accompagner les personnes en situation de handicap tout au long de leur vie. Ces structures s'inscrivent dans une logique d'accompagnement global, incluant des aspects éducatifs, sociaux, professionnels et médicaux.

10. Voir : <https://blogs.mediapart.fr/les-devalideuses/blog/100225/20-ans-de-loi-pour-l-egalite-des-chances-des-personnes-handicapees-bilan-antivalidiste>.

C'est à nous, en tant que collectif et personnes crip, de véhiculer la culture crip et de faire en sorte que le mot « validisme » soit le plus possible entendu. Cela peut passer par l'art. L'art contemporain crip est de plus en plus connu. Il y a eu, jusqu'en janvier 2025, une grande exposition sur l'art crip (avec des artistes crip). Il y a un énorme risque que les luttes handi soient invisibilisées par la montée des idées d'extrême droite donc nous devons rester vigilant·es en tant que personne crip. ▲

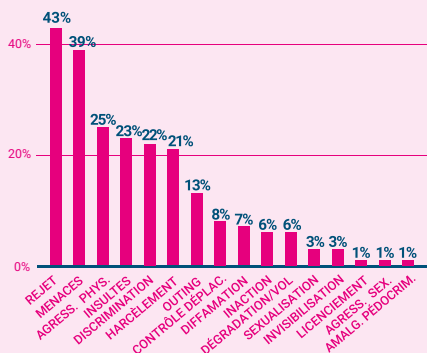
INTERNATIONAL

VICTIMES DE L'INTERNATIONALE RÉACTIONNAIRE

NOMBRE DE CAS SPÉCIFIQUES RAPPORTÉS À SOS HOMOPHOBIE

142

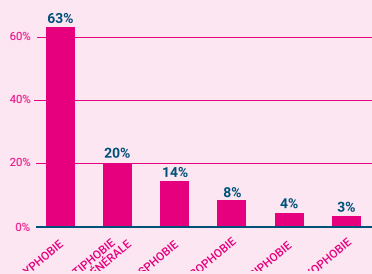
MANIFESTATIONS



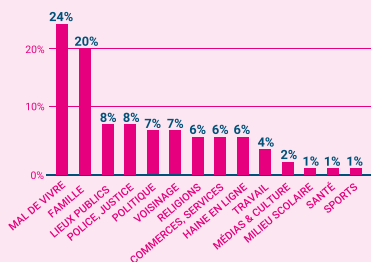
ÂGE DES VICTIMES



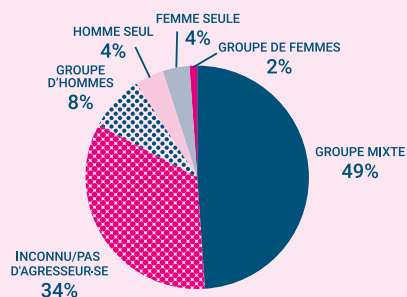
ORIGINE DES VICTIMES



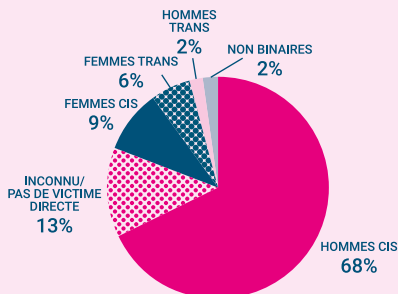
CONTEXTE



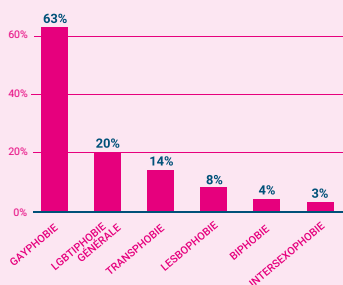
AGRESSEUR·SES



GENRE DES VICTIMES



LGBTIPHOBIES



En 2024, 142 cas de LGBTIphobies à l'étranger ont été reçus par l'association. Près d'un tiers des victimes a moins de 24 ans, et la majorité d'entre elles rapportent des cas de gayphobie. 75 % des cas rapportés sont issus du continent africain, et en particulier des pays francophones. Le Sénégal, la Côte d'Ivoire, le Bénin, la République démocratique du Congo et la Guinée représentaient ensemble les pays d'origine de près de 40 % des cas internationaux. Les récits de LGBTIphobies de l'étranger sont particulièrement marqués par des contextes de précarité (17 %) et de migration (18 %). De manière récurrente, les victimes sont des réfugié·es ou expriment leur intention de demander l'asile. Dans l'attente de pouvoir rejoindre un autre pays, iels sont surexposé·es aux violences et à la précarité – plusieurs indiquent ne pas avoir de lieu sûr où dormir, ne pas pouvoir manger à leur faim et/ou accéder à des soins. Ces cas sont aussi caractérisés par une fréquence plus importante des contextes Police, justice, gendarmerie (8 %) et Politique (7 %) que dans le total des cas recensés dans ce Rapport (respectivement 5 % et moins de 2 %). Cela s'explique par la persistance de l'institutionnalisation des discriminations et des violences dans de nombreux pays du monde. Ces témoignages mettent en lumière la fragilité de la protection des personnes LGBTI dans le monde. Cette année, les victoires pour nos droits sont peu nombreuses, mais méritent d'être célébrées.

En 2024, la Grèce, le Liechtenstein et la Thaïlande ont légalisé le mariage pour tous·tes ; l'Allemagne a simplifié les procédures de changement de la mention de sexe à l'état civil, là où la Suède a abaissé l'âge minimum requis. Après une période de recul net des droits LGBTI en Pologne, le tout premier musée LGBTI du pays a ouvert ses portes à Varsovie. En revanche, la Bulgarie a rejoint la Hongrie dans la liste des pays ayant adopté une loi contre la « propagande LGBTI » via un amendement à son code de l'éducation. Du côté du continent africain, les Namibien·es ont obtenu la dépénalisation des relations homosexuelles, tandis que Brenda Biya, la fille du président du Cameroun, a défié les lois répressives du pays en faisant son coming out sur les réseaux sociaux¹.

L'INSTRUMENTALISATION GÉOPOLITIQUE DES PERSONNES LGBTI

L'année 2024 n'a malheureusement pas été synonyme de pacification des conflits internationaux. Dans un contexte de guerres, en Europe et au Moyen-Orient notamment, les LGBTI ont été instrumentalisé·es, tantôt comme étendards, tantôt comme repoussoirs. Depuis qu'elle a engagé une guerre contre l'Ukraine, la Russie n'a cessé d'intensifier son offensive anti-LGBTI : cette année, la répression des personnes LGBTI et des

espaces communautaires s'est accrue à la suite d'un jugement qualifiant le « mouvement international LGBTI » de « mouvement terroriste et extrémiste² ».

De la même manière, en Afrique, les personnes LGBTI sont régulièrement incorporé·es à un discours anti-Occident. En effet, des mouvements anti-LGBTI ouest-africains associent la promotion des droits LGBTI à une forme de néocolonialisme idéologique. Cette stratégie repose sur des codes typiques du mouvement anti-genre, tels que la dénonciation de l'« importation » des LGBTI et l'usage de la désinformation, comme l'a illustré la diffusion d'une fausse vidéo (un montage réalisé à l'aide de l'intelligence artificielle) dans laquelle Emmanuel Macron, en visite à Abidjan, prononce un discours en faveur de la progression des droits LGBTI en Côte d'Ivoire³. Si les méthodes sont les mêmes qu'ailleurs, c'est parce que ce mouvement est organisé au niveau global et directement financé par des organisations anti-droits, notamment religieuses américaines⁴.

1. *Le Monde*, « Cameroun : le coming out de Brenda Biya, la fille du Président "tourne au vinaigre" », 11 juillet 2024 [\[En ligne\]](#).

2. *Le Monde*, « La Russie ajoute le mouvement international LGBT à sa liste des terroristes et extrémistes », 22 mars 2024 [\[En ligne\]](#).

3. AFP, « Campagne anti-LGBT+ en Côte d'Ivoire : Emmanuel Macron s'est entretenu avec le président ivoirien ? C'est un montage », 17 septembre 2024 [\[En ligne\]](#).

4. Global Philanthropy Project, « A Call for Progressive Philanthropic Response to Anti-Gender Movement » (« Un appel à une réponse philanthropique progressiste face au mouvement anti-genre »), 2020 [\[En ligne\]](#).

L'ÉLECTION DE DONALD TRUMP, LE TRIOMPHE RÉACTIONNAIRE

En novembre 2024, le candidat républicain, connu pour ses positions réactionnaires, est réélu président des États-Unis d'Amérique. Alors que les questions d'égalité ont été au cœur de la campagne présidentielle des deux candidat·es, Donald Trump annonce rapidement des mesures anti-genre, s'en prenant aux droits sexuels et reproductifs, en particulier à l'accès à l'IVG, ainsi qu'aux minorités LGBTI.

Tout juste arrivé au pouvoir, le chef d'État fait adopter une série de « décrets présidentiels » (*executive orders*) LGBTIphobes, et en particulier transphobes, s'attaquant à la mention de genre X dans les passeports américains, à l'accès aux soins d'affirmation de genre, aux personnes trans dans l'armée, aux femmes trans dans les compétitions sportives ou encore aux fonds alloués aux plannings familiaux⁵. Ces décisions comprennent aussi la suspension des missions de l'USAID, l'opérateur d'aide humanitaire américain. Cette suspension représente un véritable danger pour de nombreuses associations LGBTI, notamment sur le plan sanitaire : l'USAID soutenait de nombreux programmes de lutte contre le VIH/sida, et garantissait ainsi l'accès à la prévention et aux traitements dans des pays d'Afrique⁶. Les politiques de diversité et d'inclusion sont également prises pour cible, non seulement dans la fonction publique fédérale, mais aussi dans le secteur privé. Plusieurs multinationales, comme Meta, Google et Amazon, abandonnent leurs programmes diversité et inclusion⁷, ce qui marque un recul dramatique pour l'inclusion

des personnes LGBTI dans les entreprises, alors même qu'elles sont surexposées aux discriminations dans le milieu professionnel. La connivence des élites économiques avec les politiques transphobes est particulièrement inquiétante, et l'homme le plus riche du monde en est la preuve. Elon Musk, devenu haut conseiller du président des États-Unis, ne se contente pas d'exprimer sa transphobie sur sa plateforme X (ex-Twitter), mais promeut activement ses idées nauséabondes en Europe (voir chapitre « Haine en ligne »). Les liens entre les extrêmes droites états-unienne et européenne sont d'ailleurs bien établis : certain·es élu·es français·es, notamment zemmouristes, adoptent la même rhétorique anti-droits et vont jusqu'à se former auprès des élites de l'extrême droite trumpiste⁹.

Comme l'ont montré les premiers jours du nouveau mandat de Donald Trump, les vies LGBTI sont, avec celles des femmes, parmi les premières cibles de l'internationale réactionnaire. ▲

5. Human Rights Campaign, « Understanding executive orders and what they mean for the LGBTQ community » (« Comprendre les décrets présidentiels et ce qu'ils signifient pour les personnes LGBTQ »), 6 février 2025 [\[En ligne\]](#).

6. BBC, « La fermeture de l'USAID perturbe le traitement du VIH/sida en Afrique », 14 février 2025 [\[En ligne\]](#).

7. BBC, « Meta and Amazon scale back diversity initiatives » (« Meta et Amazon réduisent leurs initiatives pour la diversité »), 11 janvier 2025 [\[En ligne\]](#).

8. Context, « LGBTQ+ Germans fear Elon Musk-backed AfD could reverse rights » (« Les Allemand·es LGBTQ+ craignent que l'AfD, soutenue par Elon Musk, fasse reculer leurs droits »), 8 janvier 2025 [\[En ligne\]](#).

9. Libération, « Sarah Knafo en formation chez les trumpistes », 4 septembre 2024 [\[En ligne\]](#).

**« JE VIS DANS UN ENVIRONNEMENT
OÙ ÊTRE GAY, C'EST SIGNER
SON ARRÊT DE MORT. »**

TÉMOIGNAGES

Après qu'il a découvert l'homosexualité de son fils, le père de **Souleymane** l'a mis à la porte et l'a dénoncé à la police guinéenne. À la suite de cinq mois marqués par les violences en prison, il a fui son village natal pour échapper à son père, qui a menacé de le tuer. Il vit aujourd'hui dans la capitale, dans une situation de grande précarité et dans une crainte constante pour sa sécurité.

Imani est une réfugiée camerounaise en Tunisie. Elle a quitté son pays, car y vivre son homosexualité la mettait en danger. Pourtant, sa sécurité n'est pas garantie depuis son arrivée en Tunisie. Elle a été victime d'humiliations parce qu'elle est lesbienne et a subi des violences allant jusqu'au viol. Imani se sent abandonnée et ne sait pas où elle pourrait être protégée.

Arthur a 18 ans et vit dans un foyer pour adolescent-es en Suisse. Il nous fait part de son malaise face à l'homophobie ambiante dans le centre. Lors des repas et des temps communs, plusieurs adolescents ont pour habitude de s'envoyer des insultes et moqueries homophobes. Les éducateur-ices, plutôt que de réagir, tolèrent les propos homophobes pour « ne pas casser l'ambiance ». L'une des seules fois où iels ont réagi, c'était pour indiquer qu'il y avait des personnes concernées autour de la table, ce qui a indirectement outé d'Arthur.

Lossa est non-binaire et vit avec une amie trans au Togo, où iels sont victimes d'agressions physiques fréquentes, de menaces de mort ou encore de vols. Malgré leurs tentatives d'appels à l'aide auprès d'associations, iels ne parviennent pas à mener une vie stable. Les deux ami-es ont déjà été contraintes de démentir plusieurs fois pour fuir les violences.

À 21 ans, **Nassim** traverse une période très difficile. Dans sa ville, en Algérie, il est victime d'attaques constantes en raison de son homosexualité. Qu'il soit chez sa famille où à l'extérieur, le harcèlement qu'il subit est constant. Il est contraint de rester enfermé chez lui, seul, plongé dans une profonde dépression.

Après avoir été victime de nombreuses intimidations en Irak en raison de son militantisme pour les droits LGBTI, **Adel** n'a pas eu d'autre choix que de quitter son pays. Il a obtenu un visa temporaire en Russie, où il est resté, mais ne se sentait toujours pas en sécurité pour vivre sa bisexualité. Dans l'espoir de pouvoir à terme rejoindre la France, il a gagné le Bélarus. Il nous écrit alors qu'il est exposé à de nombreuses violences et cherche à franchir la frontière polonaise.

Moussa, un jeune homme gay ivoirien, a été renié et chassé de chez lui après qu'ils ont découvert son homosexualité. Réfugié dans une grande ville avec des ami-es, il pensait être en sécurité, mais il a été victime d'une campagne d'incitation à la haine sur les réseaux sociaux. Son propriétaire l'a violemment mis à la porte, et Moussa est actuellement à la rue.

Installé au Maroc pour travailler au sein d'une ONG, **Théo** a demandé conseil à son patron, car il souhaite éviter de faire l'objet de sanctions dans un pays où l'homosexualité est illégale. Son patron lui a recommandé de ne jamais en parler au travail, mais s'est permis d'outter Théo auprès d'autres employé-es en exprimant son dégoût.

“JE SUIS QUI JE SUIS, ET PERSONNE NE PEUT ME VOLER CELA, MÊME PAS LA CRUAUTÉ DE LA SOCIÉTÉ.”

Depuis quelques années, **Kossi** ressent un profond mal de vivre. Après avoir tenté de « vaincre » son homosexualité, il a réalisé que c'était impossible. Il lui paraît inimaginable de se confier à ses proches et de vivre sa sexualité librement dans son pays, le Bénin.

Depuis son coming out, **Hawa** est victime de harcèlement et de violences de la part de sa mère. Elle lance un appel à l'aide depuis la Guinée. Elle ne supporte plus la maltraitance dont elle est victime et a des pensées suicidaires.

Alexei est un jeune homme trans russe. À 18 ans, il a été renié par sa famille à la suite de son coming out. Sans ressource, il a dû travailler à plein temps en parallèle de ses études, ce qui le conduit aujourd'hui au burn out. Bénévole dans une association, il se confie également au sujet de l'enbyphobie décomplexée d'un de ses coéquipier·ères. En plus du rejet, il fait face à des obstacles administratifs dans sa transition de genre. Il cherche à faire une demande pour changer son nom de famille, russe, qui est genré au féminin. Alexei est épuisé et ne sait pas où trouver de l'aide.

Depuis le Maroc, **Younès** lance un appel à l'aide. Il souhaite demander l'asile, car son orientation sexuelle et amoureuse l'expose à des violences quotidiennes devenues insupportables. Il subit du harcèlement moral et des agressions physiques dans sa ville et est victime d'une campagne de haine et d'humiliation ciblée sur les réseaux sociaux, mettant également sa famille sous pression à cause de l'opprobre public. Malgré tout, Younès revendique son identité avec fierté et garde l'espoir de vivre libre.

Originaire du Congo-Brazzaville, **Gloria** est en couple avec une femme depuis plusieurs années. Régulièrement, elles sont victimes d'agressions, d'insultes et de menaces sous prétexte qu'elles ont une allure masculine que les femmes ne devraient pas avoir. Gloria craint encore davantage pour sa vie et celle de sa petite amie depuis que des individus ont tenté d'entrer chez elles pour leur faire du mal.

Kante est un jeune homosexuel originaire de Côte d'Ivoire. Alors qu'il sortait d'une soirée dans un bar communautaire, un groupe d'individus s'est jeté sur lui et l'a roué de coups.

Emmanuel vit au Burundi, et sa vie a pris un tournant dramatique après qu'il a été licencié en raison de son homosexualité. Son patron, fondamentaliste chrétien, a tenté de masquer la motivation homophobe du licenciement en invoquant un motif budgétaire. Pourtant, Emmanuel a été le seul employé congédié et a appris par ses collègues que la hiérarchie l'avait qualifié d'indésirable en évoquant son orientation sexuelle, son apparence et son style vestimentaire. Emmanuel a cherché à porter plainte pour licenciement abusif auprès de la justice locale, mais cela s'est rapidement retourné contre lui. En effet, son patron a rencontré un magistrat pour l'accabler, allant jusqu'à inventer qu'il serait à la tête d'un groupe local entraînant les jeunes

de la ville dans le « mouvement LGBTI ». Dans un pays où l'homosexualité est lourdement pénalisée, il a décidé de prendre la fuite après avoir été convoqué par les autorités pour « trahison aux mœurs locales et déviation sociale grave, dangereuse et intolérable ». Emmanuel a tout quitté et loge temporairement chez un ami, loin de chez lui. Il subit du harcèlement téléphonique de son ancien propriétaire, qui lui réclame des impayés. Désormais sans emploi, il n'a pas les moyens de payer ces dettes, ni même de subvenir à ses besoins primaires. Alors qu'il a des pensées suicidaires et que sa survie est gravement menacée, il cherche à se rendre au Rwanda, où il aimerait pouvoir rejoindre une association LGBTI et se reconstruire dans la sérénité et la liberté. ▲

Il souffre de plusieurs blessures, et son mal de vivre s'intensifie chaque jour davantage alors qu'il a été rejeté par sa famille et ses proches.

Aissata a 18 ans, elle est guinéenne et vit actuellement au Sénégal. Lorsqu'elle a révélé sa transidentité à sa famille, son frère l'a battue et elle a été mise à la porte. Elle vit désormais dans la précarité et souhaite quitter le Sénégal pour trouver refuge ailleurs. Confrontée à des problèmes administratifs, elle ne parvient pas à obtenir un passeport pour quitter le pays. Aissata se sent seule, abandonnée et perd espoir.

Patrice s'inquiète pour **Keo**, le petit-fils de sa compagne, un enfant vivant au Cambodge, victime de maltraitance familiale en raison de son expression de genre (« ses manières »). La mère de Keo lui fait subir un harcèlement psychologique constant et rejette son enfant, qui serait « maudit ». Elle lui interdit de s'ap-

procher des autres enfants, parce qu'il aime marcher avec des chaussures à talons pour femmes. Patrice et sa compagne souhaitent faire venir Keo en France, où il serait aimé tel qu'il est et échapperait à la maltraitance de sa mère.

Depuis que son entourage a découvert son homosexualité, **Zied** est victime de harcèlement moral. Il a bientôt fini ses études de médecine en Tunisie ; pourtant, il souhaite quitter son pays avant que son intégrité physique soit affectée. Des membres de son entourage ont révélé son orientation sexuelle en public et sur les réseaux sociaux afin de lui nuire, allant jusqu'à le menacer d'en informer ses parents. Zied craint que les menaces se concrétisent et que l'on s'en prenne à lui physiquement. Dans un pays où la loi ne le protège pas, il ne voit pas d'autres solutions que de partir. ▲

**« JE ME DEMANDE SOUVENT
SI CELA VA S'ARRÊTER
UN JOUR, SI JE POURRAI
VIVRE LIBREMENT, SANS
GRAINDRE LE REGARD HOSTILE
DE MA PROPRE SOCIÉTÉ. »**

LE MOUVEMENT ANTI-WOUBI EN CÔTE D'IVOIRE

La Côte d'Ivoire compte parmi les exceptions dans une région où la plupart des pays pénalisent l'homosexualité¹⁰. Cette relative tolérance ne garantit pas la sécurité des minorités. À partir du mois d'août 2024, les Ivoirien·nes LGBTI ont subi une violente vague de haine *anti-woubi*¹¹. En Côte d'Ivoire, le terme *woubi* est utilisé péjorativement pour désigner les gays, les hommes « efféminés », et par extension les personnes LGBTI¹². Le mouvement *anti-woubi* se cache derrière un discours panafricaniste et anti-occidental pour s'en prendre aux minorités sexuelles et de genre. Les *anti-woubis* mobilisent des lieux communs propres au discours anti-genre : instrumentalisation de la religion, assimilation de l'homosexualité à de la pédocriminalité ou encore perversion et sexualisation des enfants... Ce qui fait la particularité de cette campagne, c'est qu'elle est d'abord virtuelle, alimentée via les plateformes numériques.

UNE CAMPAGNE DE HAINE EN LIGNE...

La vague *anti-woubi* a commencé après qu'un influenceur franco-ivoirien a publié une vidéo TikTok, cumulant des centaines de milliers de vues, appelant les Ivoirien·nes à s'en prendre aux LGBTI et allant jusqu'à parler de « chasse » aux *woubis*¹³. Très vite, d'autres cyberactivistes – dont plusieurs issu·es de la diaspora ivoirienne établie en Europe – rejoignent la campagne sur TikTok, Facebook, Snapchat ou encore YouTube. À travers des danses TikTok se moquant des

LGBTI ou derrière des slogans tels que « À bas les *woubis* ! », ces influenceur·ses se font directement lanceur·ses d'un appel à la haine. Un appel qui n'est pas sans conséquence : après le discours suivent les actes de haine.

... QUI DÉCLENCHÉ DES VIOLENCES SUR PLACE

Au-delà du discours de haine, le mouvement *anti-woubi* s'est rapidement traduit en violences perpétrées sur les Ivoirien·nes LGBTI. Plusieurs cas d'agressions ont été rapportés, s'ajoutant au climat d'anxiété et de terreur dans lequel est plongée la communauté depuis le début de la campagne *anti-woubi*. Les cyberactivistes *anti-woubis* ciblent également des individus LGBTI ou identifié·es comme tel·les. En les diffamant et en révélant des informations personnelles les concernant, iels contribuent à leur insécurité.

La réaction du gouvernement ivoirien illustre la fragilité des droits LGBTI dans le pays. Bien qu'il ait rappelé que tout·e citoyen·ne ivoirien·ne avait droit à la protection, le porte-parole a tenu à souligner que la Constitution « [consacre] le mariage comme une relation entre deux personnes de sexe opposé¹⁴ ».

¹⁰. Le Monde, « La Côte d'Ivoire, un refuge fragile pour les personnes LGBTQ+ d'Afrique de l'Ouest », 27 mai 2024 [En ligne].

¹¹. Le Monde, « Mouvement anti-woubi : l'homophobie en Côte d'Ivoire », 16 septembre 2024 [En ligne].

¹². DW, « La Campagne "anti-woubis" en Côte d'Ivoire », 17 septembre 2024 [En ligne].

¹³. Libération, « "À bas les woubis !" En Côte d'Ivoire, une vague d'homophobie déferle sur les réseaux sociaux », 29 septembre 2024 [En ligne].

¹⁴. Radio France, « "Non aux woubis" : la résurgence de la violence homophobe en Côte d'Ivoire », 16 septembre 2024 [En ligne].

Voici deux témoignages reçus par SOS homophobie soulignant la gravité de la situation en Côte d'Ivoire, en lien avec le mouvement *anti-woubi*.

Mis à la porte par sa famille après qu'elle a découvert son homosexualité, **Koffi** s'est réfugié chez des ami·es dans une grande ville ivoirienne. Alors qu'il vivait déjà dans l'insécurité, il se dit terrorisé par la campagne de haine anti-woubi qui s'est propagée en 2024 sur les réseaux sociaux. Koffi, comme tous·tes les Ivoirien·nes LGBTI, est d'autant plus exposé aux violences et à l'humiliation.

Konan est traumatisé. Sur les réseaux sociaux, il découvre quotidiennement de nouvelles publications haineuses *anti-woubis*. Il décrit des images atroces de sévices et de violences visant les personnes LGBTI en Côte d'Ivoire, son pays d'origine. Il a vu passer des pétitions homophobes, ainsi que plusieurs appels à tuer tous les gays ivoiriens.

UN REGARD SUR... L'IMMIGRATION IMMIGRÉ-ES LGBTI: UNE DOUBLE PEINE FACE AUX DISCRIMINATIONS

L'immigration est souvent synonyme d'espoir, de recherche de sécurité ou de quête d'un avenir meilleur. Cependant, pour les personnes LGBTI, ce parcours est marqué par une double peine : celle de fuir un environnement qui leur est hostile et celle de faire face à des discriminations dans le pays d'accueil. Elles rencontrent de nombreux obstacles, qu'ils soient juridiques, sociaux ou culturels.

L'EXIL: PARTIR POUR SURVIVRE

Les personnes LGBTI qui migrent le font pour échapper à des violences systémiques dans leur pays d'origine. Selon l'ILGA¹, 69 pays pénalisent l'homosexualité, parmi lesquels onze vont jusqu'à la peine de mort.

Cependant, l'aspect juridique n'est pas le seul facteur de persécution. Les personnes LGBTI peuvent subir des discriminations et des violences sans être hors-la-loi. Les associations dénoncent en France une liste de treize pays d'origine dits « sûrs² », mais qui en réalité ne garantissent aucune protection en cas de préjudice.

Les exilé-es originaires de ces pays qui font une demande d'asile au titre de l'orientation sexuelle ou de l'identité de genre (OSIG) en France sont privé-es du droit de se maintenir sur le territoire pendant l'examen de la demande, et n'ont finalement que très peu de chances d'obtenir le statut de réfugié-e. Aux États-Unis, l'investiture de Donald Trump a légitimé une transphobie exacerbée par des attaques incessantes, ce qui, de fait, remet en cause sa qualification de pays sûr pour les personnes trans.

UN PARCOURS MIGRATOIRE PÉRILLEUX

En plus des multiples dangers auxquels font face les migrant-es, les personnes LGBTI doivent se cacher et sont particulièrement

exposées aux violences sexuelles et aux abus de pouvoir. Les centres de rétention ou les lieux d'accueil sont soumis à des tensions culturelles et religieuses exacerbées, reproduisant parfois les mêmes formes d'oppression que celles auxquelles elles tentaient d'échapper. Les femmes, les lesbiennes et les personnes trans sont particulièrement vulnérables dans

leur parcours d'exil en raison des difficultés d'accès aux soins spécifiques, aux protections périodiques, à la contraception, aux médicaments, aux traitements hormonaux, et des risques de violences sexuelles accrus.

**« JETEZ
CES DIABLES
À LA MER! »**

DEMANDE D'ASILE: COMMENT PROUVER L'INTIME?

Dans les pays d'accueil, le système juridique et administratif constitue un autre obstacle majeur. En France, peu de demandes d'asile aboutissent au titre de l'OSIG. Principalement par manque d'informations, mais aussi parce que les persécutions subies dans le pays d'origine peuvent créer une importante réticence à évoquer son orientation sexuelle ou son identité de genre. Les exilé-es craignent les représailles et les réactions que cela pourrait susciter chez certain-es interlocuteur-ices, notamment compatriotes, mais également de la part des personnes identifiées comme

1. Association internationale des personnes lesbiennes, gays, bisexuelles, trans et intersexuées.

2. Liste des pays d'origine sûrs fixée par la décision du Conseil d'administration de l'Ofpra du 9 octobre 2015, actualisée à la suite de la décision du Conseil d'État du 2 juillet 2021.

des figures de l'autorité, en particulier la préfecture, voire les agent-es des institutions d'asile³. Apporter la preuve de son homosexualité ou révéler sa transidentité constitue une épreuve supplémentaire, surtout pour les personnes qui ont dû se résigner à adopter un mode de vie hétéronormé. Bien que des progrès aient été faits dans le recueil des récits par les agent-es de l'Ofpra⁴, les demandeur-ses vivent souvent cette étape comme une situation humiliante lorsque la parole est remise en cause et que les psychotraumatismes ne sont pas bien pris en compte. Des épisodes de vie particulièrement traumatisants exhumés à cette occasion peuvent conduire à un effondrement psychique.

LUTTER CONTRE L'ISOLEMENT ET LA PRÉCARITÉ

Au-delà des défis institutionnels, l'intégration des immigré-es LGBTI est entravée par l'isolement social, parfois provoqué par le rejet de leur propre communauté d'origine, ce qui aggrave leur solitude et leur précarité. Dans le même temps, iels peuvent éprouver des difficultés à trouver leur place dans les communautés LGBTI locales. Les préjugés racistes, les barrières linguistiques et les différences culturelles sont susceptibles de créer des fossés, empêchant ces individus de bénéficier du soutien dont ils et elles ont besoin. Même après l'obtention du statut, bien que cela soit une délivrance, les nouveaux-elles réfugié-es croulent sous les démarches administratives, alors que l'accompagnement social a pris fin. En effet, comment trouver un logement ou un travail quand on n'a plus rien et qu'on est seul-e ?

LES ASSOCIATIONS EN PREMIÈRE LIGNE

Venir en aide aux exilé-es LGBTI est un défi pour les associations, qui croulent sous les demandes. En France, plusieurs d'entre elles sont sur le front. C'est le cas de l'Ardhis⁵, qui accompagne ces populations dans leurs démarches juridiques, offrent des espaces sécurisés et sensibilisent les institutions à leurs spécificités.

Au Canada, les associations ont noué des partenariats partout dans le monde pour créer des voies sûres et légales destinées aux personnes LGBTI.

En Europe, certaines villes ont mis en place des programmes spécifiques pour soutenir les demandeur-ses d'asile LGBTI. Ces initiatives incluent des hébergements sécurisés, des services de santé adaptés et des programmes d'intégration culturelle et linguistique.

Ces réalités sont complexes, exigeant des réponses adaptées et la prise en compte de vulnérabilités spécifiques. Or, des discours dangereux, émanant notamment de mouvements fémonationalistes et homonationalistes, présentent les immigré-es comme responsables des LGBTIphobies. Cette instrumentalisation à des fins racistes et xénophobes ne reflète pas la réalité et occulte les discriminations systémiques subies par les personnes LGBTI, légitimant des politiques migratoires restrictives.

En France, 42 associations, syndicats et collectifs tirent la sonnette d'alarme un an après l'adoption de la loi asile et immigration. Cette dernière bafoue l'ensemble des droits fondamentaux des personnes exilées, avec pour conséquence de nouvelles atteintes aux droits humains. C'est un appel unanime à son abrogation⁶. ▲

3. Florent Chossière (2024). « Les ressorts du recours à la demande d'asile par les exilés LGBT+ », *Plein droit*, n° 143, p. 32.

4. Office français de protection des réfugié-es et apatrides.

5. Association pour la reconnaissance des droits des personnes homosexuelles et trans à l'immigration et au séjour.

6. Document interassociatif, loi asile et immigration, 28 janvier 2025 [En ligne] www.voxpublic.org.

TÉMOIGNAGES

Max vient du Bénin. Il fait des allers-retours en France depuis plus de dix ans avec un visa touristique, et a notamment obtenu plusieurs diplômes sur le territoire. Il souhaite sincèrement s'intégrer à la société française pour pouvoir y vivre librement et en sécurité. Au Bénin, l'homosexualité est pénalisée. La vie des personnes LGBTI est extrêmement difficile et dangereuse. La famille de Max commence à avoir des doutes et veut le marier à une femme, mais s'il dévoile son orientation sexuelle et amoureuse, il sera considéré comme maudit et rejeté. Il demande de l'aide pour constituer sa demande d'asile

À la suite de l'agression violente subie par son compagnon dans un café en France, **Henri** est complètement désabusé. Il a lui-même fui le Congo, où il était victime d'homophobie. Il a passé quatre ans dans un centre en Grèce, où il a été la cible d'actes de torture. Il était persuadé qu'il se sentirait protégé en France, dans un pays qu'il estimait respectueux des libertés. Il constate qu'il ne peut pas s'y sentir en sécurité.

Nolan a récemment obtenu le statut de réfugié en France. Il vit dans un logement social délivré par l'Office français de l'immigration et de l'intégration (OFII), parmi d'autres migrant-es comme lui. Il a été assailli par deux hommes qui lui ont demandé s'il pouvait « faire la femme » et qui ont voulu l'obliger à avoir des relations sexuelles avec une prostituée. Il a refusé, mais cette dernière l'a agressé. Il a demandé de l'aide à l'assistante sociale qui l'accompagne, mais il a peur des représailles et de ne pas être pris au sérieux par la police. Il se sent désemparé et ne sait pas vers qui se tourner.

Patrick, congolais, est très investi dans une association qui lutte contre les persécutions, les violences et les discriminations liées à l'homophobie. Il est venu en France pour participer à une conférence relative à l'accompagnement aux soins des personnes LGBTI. Un autre membre de son association devait le rejoindre, mais il a été arrêté au Congo avant son départ. Les autorités les accusent tous deux de propagande et d'incitation illégale à la promotion de l'homosexualité en milieu universitaire congolais. Patrick ne peut plus rentrer chez lui. Il est en France, mais sans abri, et demande de l'aide en attendant le traitement de sa demande d'asile.

Marta, lesbienne, est à la rue en France depuis plus de huit mois. Elle a été expulsée de son logement lorsque ses agresseurs ont découvert son homosexualité. Ils l'ont battue, lui ont pris toutes ses affaires et ont essayé de la séquestrer. Elle a fui, mais lorsqu'elle a demandé de l'aide aux autorités, ces dernières n'ont pas réagi, n'engageant pas de poursuite, et refusant même de l'orienter vers des associations ou un soutien juridique. « Vous n'êtes pas un être humain comme les autres », c'est la phrase, prononcée par des représentant-es de l'autorité publique en France, qui résonne dans sa tête alors qu'elle espérait une protection et un traitement équitable. ▲

«NOUS NE POUVONS PAS RETOURNER CHEZ NOUS, LES LGBTI SONT CONSIDÉRÉ·ES COMME DES CRIMINEL·LES.»

Omar et **Djibril** sont en couple. Originaires de Tunisie, ils sont tous les deux très diplômés, mais ont été obligés de fuir dans l'urgence, car menacés de mort par leur famille. Omar a été agressé par son propre frère à plusieurs reprises et a même dû être hospitalisé. Djibril est pourchassé par son oncle, qui est allé jusqu'à lâcher un chien sauvage sur lui, et des membres de son village. Djibril a dû être suivi par un centre spécialisé contre la rage. Ils ont passé deux jours en mer avec d'autres migrant·es tunisien·es qui ont voulu les jeter par-dessus bord, parce qu'ils se sont tenu la main dans un moment où ils ont cru que le bateau allait chavirer. Les agresseur·ses se sont ravisé·es seulement parce qu'Omar parle plusieurs langues et qu'ils ont pensé l'utiliser pour les aider dans leurs démarches. Une fois arrivés à Lampedusa, ils ont été ballottés de ville en ville et de

centre en centre – un périple marqué par des agressions à répétition. Tantôt privés de nourriture ou de soins, tantôt victimes de vols, ils ont aussi été exclus d'un centre d'hébergement par d'autres migrant·es, puis orientés vers des interlocuteur·rices qui les ont aussi rejetés. Ils ont été insultés, menacés de mort et battus à plusieurs reprises. Les autorités leur ont déconseillé de porter plainte en Italie, car tous les réseaux seraient interconnectés et qu'ils risqueraient des représailles. Djibril a de la famille en Italie, mais ses cousins l'ont menacé de lui trancher la gorge. Ils ont dû fuir à nouveau. À leur arrivée en France, ils ont fait une demande d'asile, mais ils sont épuisés. Ils ne savent pas s'ils auront la force de continuer à vivre en étant constamment menacés et sans avoir accès à des droits et à la sécurité. ▲

LA PAROLE À...

CHRISTOPHE CAULIER

Coprésident de l'Association pour la reconnaissance des droits des personnes homosexuelles et trans à l'immigration et au séjour (Ardhis).

L'Ardhis est de plus en plus sollicitée par les exilés.es LGBTI. Quelles sont les principales difficultés rencontrées ?

Les difficultés rencontrées en France sont multiples – l'accueil des demandeur·ses d'asile est, de fait, pensé pour être épouvantable. La première difficulté qui me vient est l'isolement : ses conséquences sur l'état psychologique des demandeur·ses d'asile sont nombreuses et ont des répercussions sur leurs capacités à faire face aux attentes des institutions de l'asile (Ofpra ou CNDA).

Tout ce qui a fait la familiarité de leur existence a éclaté en morceaux, tous les repères ont été perdus et la violence – intrafamiliale, sociétale, judiciaire parfois – s'est déchaînée dans leur pays, sur leur parcours migratoire et en France. Isolement, car, quand iels ne sont pas laissés à la rue par l'OFII – avec tous les dangers que l'on peut imaginer –, beaucoup se retrouvent dans des zones géographiques isolées, sans moyen de transport, loin des associations LGBTI, parfois contraint·es de « raser les murs » de peur que les raisons de leur départ du pays ne soient découvertes. Nous saluons les efforts de certains centres d'hébergement qui forment leurs travailleur·ses sociaux·ales à l'accueil des demandeur·ses d'asile LGBTI et la bonne volonté de la très grande majorité d'entre elleux, mais ce n'est pas suffisant. Quand vous vous sentez isolé·e dans votre hébergement, sans pouvoir échanger avec des personnes comme vous, sans pouvoir accéder à un suivi psychologique du fait de la saturation des dispositifs, en vous demandant par exemple ce qu'est devenu·e votre petite amie restée au pays ou votre copain perdu pendant le trajet migratoire, en ne sachant pas de quoi demain sera fait... Dans ces conditions, l'arrivée devant un officier de protection de l'Ofpra ou un juge, qui s'attend à ce que vous puissiez mettre des mots précis et évoquiez votre vie en toute liberté, sera une épreuve supplémen-

taire. Sans parler de la situation dans des zones où des mesures dérogatoires s'appliquent et où l'accueil est plus que défaillant, comme à Mayotte ou en Guyane...

Pourriez-vous nous apporter votre éclairage sur les effets concrets de la loi asile et immigration pour les personnes LGBTI ?

La nouvelle loi asile et immigration a des effets désastreux sur tous·tes les demandeur·ses d'asile. Dans le cas des demandeur·ses d'asile LGBTI, et sans entrer dans les aspects trop techniques, l'un des grands reculs est la généralisation du ou de la juge unique à la CNDA. Jusqu'alors, les demandeur·ses d'asile qui faisaient appel d'une décision de rejet émise par l'Ofpra avaient le plus souvent la possibilité de s'exprimer devant trois juges. Or, la demande d'asile fondée sur les persécutions du fait de l'OSIG est tout à fait particulière : il est impossible de prouver matériellement que l'on est LGBTI, et les migrant·es ont le plus souvent passé des années dans la clandestinité, voire dans la honte. D'expérience, trois juges ne sont pas de trop pour appréhender ces parcours de vie particuliers, voire pour rééquilibrer les représentations erronées, voire l'hostilité, de certain·es juges. Il reste en principe possible pour un·e juge de renvoyer l'affaire devant trois juges, mais notre courrier adressé à la CNDA pour avoir des éclaircissements et des engagements à ce sujet est pour l'instant resté sans réponse.

Autre conséquence de la loi : la territorialisation de la CNDA. Jusqu'à présent, la Cour recevait à Montreuil la quasi-totalité des demandeur·ses d'asile ; à présent, des chambres territoriales sont ouvertes à Bordeaux, Lyon, Nancy et Toulouse. Quelles garanties avons-nous que les juges et les rapporteur·ses recruté·es, que les interprètes, que les avocat·es désigné·es dans ces nouveaux périmètres géographiques aient le temps de monter en compétences sur la question de la demande d'asile LGBTI ? Il ne s'agit là que de quelques exemples, dans un contexte hostile de surenchérissement législatif et réglementaire, avec une Union européenne qui n'est pas non plus avare de mauvaises idées en la matière – ce qui se prépare est catastrophique...

Dans un contexte de crispation politique autour des droits des personnes étrangères, quelles sont les principales idées reçues dont sont victimes les immigré-es LGBTI ?

Les demandeur-ses d'asile LGBTI sont avant tout victimes de très importantes suspicions concernant le bien-fondé de leur demande de protection. Ces personnes ne dévoient-elles pas la demande d'asile ? Sont-elles vraiment qui elles prétendent être ? En fait, le discours autrefois produit par l'extrême droite s'est diffusé dans l'ensemble de la population. Les demandeur-ses d'asile LGBTI arrivent en France en espérant trouver de la sécurité et du réconfort, et font finalement face à de la suspicion et à de la méfiance. Et iels ne peuvent évidemment pas trouver du soutien auprès de leur famille ou auprès de leur communauté d'origine. Au sein de la communauté LGBTI, la bienveillance ne domine pas toujours. Avant leur arrivée en France, certain-es ont parfois beaucoup « fantasmé » sur la communauté, sur la « famille LGBTI », perçue par le prisme déformant d'émissions ou de reportages favorables glané-es dans les médias occidentaux ou sur les réseaux sociaux. Le désenchantement est souvent de mise lorsqu'iels découvrent la xénophobie ou le racisme sexuel particulièrement décomplexé-e sur les applications de rencontre.

En quoi consiste l'accompagnement social des demandeur-ses d'asile et des réfugié-es ?

On ne peut pas promettre aux demandeur-ses d'asile LGBTI que nous accueillons qu'iels obtiendront le statut de réfugié, mais on essaie de les y aider, et on peut au moins s'assurer qu'iels trouvent à l'Ardhis un espace chaleureux et sécurisant où se reconstruire. Nous essayons donc de multiplier, à la hauteur de nos moyens financiers et bénévoles, les fêtes, sorties, repas conviviaux, cours... Depuis quelques années, une psychologue anime des ateliers de médiation thérapeutique extrêmement utiles. Quelques heures par semaine, une assistante sociale essaie de pallier les innombrables manquements de l'accueil « à la française ». Rappelons que pendant les six premiers mois, un-e demandeur-se d'asile n'a pas le droit de travailler et qu'iel perçoit au mieux 440 euros pour se loger et se nourrir...

Quelles sont les revendications majeures portées par l'Ardhis, les défis pour l'avenir ?

Dans un contexte politique et financier difficile, avec des rapports de force qui ne sont clairement pas en notre faveur – ni en France, ni dans l'Union, ni au niveau international –, nous allons pourtant continuer à défendre le droit des personnes exilées LGBTI à se réfugier en France. Nous continuerons à nous mobiliser, à faire contrepoids avec nos allié-es et les autres associations de notre périmètre. ▲

UN REGARD SUR... L'HOMONATIONALISME PINKWASHING, À DROITE TOUTE!

Les enjeux LGBTI sont aujourd'hui utilisés par des États et des milieux conservateurs pour apparaître comme progressistes et revendiquer une nouvelle identité nationale. S'affirmer comme attentif·ves aux causes LGBTI est désormais un enjeu de modernité, de *soft power* pour les États, mais aussi un moyen pour des partis politiques conservateurs de gagner des voix et de se montrer sous un meilleur jour. Le déplacement des luttes LGBTI dans le domaine de l'acceptable entraîne toutefois des persécutions spécifiques à l'encontre des populations racisées, structurantes dans l'actualité politique française. Cette acceptabilité des personnes LGBTI s'est toutefois faite, sous couvert de progressisme, par le biais de discours stigmatisant les personnes racisées et musulmanes en les associant aux LGBTIphobies. Peut-on y voir la manipulation d'une lutte contre une autre lutte ?

DÉFINITIONS ET ORIGINES DE L'HOMONATIONALISME

La chercheuse Jasbir Puar présente l'homonationalisme comme une base analytique : aux États-Unis et en Israël, « certains sujets homosexuels homonormés sont inclus dans la logique civilisationnelle de l'État et dans l'imaginaire national, quand d'autres sont vilipendés et exclus¹ ». L'homonationalisme est une évolution historique qui amène à considérer les personnes LGBTI comme faisant intégralement partie de l'identité nationale, dans l'idée que c'est une manière désirable de publiciser sa nation comme ouverte, *LGBTI-friendly*, donc moderne. L'homonationalisme se rapproche donc des discours identitaires. Cette logique définit en négatif d'autres nations comme « sauvages », exclues de la civilisation moderne, car leur population est accusée de rejeter les personnes LGBTI de manière intrinsèque. Elles sont alors considérées comme des nations qu'il faut rejeter et combattre.

D'une part, traditionnellement, l'imaginaire nationaliste occidental promeut une vision patriarcale, conjugale, racialisée et hétéronormée des rapports de genre, faisant de l'homme blanc viril et en couple hétérosexuel le symbole de l'État-nation. Cette vision crée par conséquent de nombreuses catégories minorisées, qui ne correspondent pas exactement à cet idéal et deviennent des sujets biologiques et politiques différenciés : les juif·ves, les fou·lles, les gitan·nes, les personnes non-blanches, les déviant·es sexuel·les. Après la Seconde Guerre mondiale,

les arguments biologiques réfutés, l'État-nation occidental s'appuie dorénavant sur des arguments culturels pour justifier la colonialité du pouvoir². Dans cet élan, l'acceptation de ce qui était autrefois perçu comme des déviations sexuelles dans la norme étatique reste un levier qui permet d'asseoir la domination culturelle des Occidentaux contre d'autres qui n'accepteraient pas les personnes LGBTI. Cela permet de créer une frontière entre Nous et les Autres.

La croyance en l'égalité de genre et le respect des droits LGBTI (homonormés) sont devenus un instrument de mesure de l'incompatibilité culturelle. Un exemple est le processus de naturalisation : lors d'un entretien, les personnes demandant la nationalité française doivent prouver leur adhésion aux « valeurs républicaines » et signer un contrat d'intégration républicaine, confirmé par la loi Darmanin. Dans les faits, la non-adhésion à ces valeurs est souvent jugée à partir d'éléments liés à l'islam³.

D'autre part, les victoires des luttes LGBTI en Occident reposent sur un modèle essentialiste de promotion de l'identité homosexuelle.

1. Adam Chen-Dedman, « Seeing China Differently: National Contestation in Taiwan's LGBTQ (Tongzhi) Movement » (« Voir la Chine différemment : contestation nationale dans le mouvement LGBTQ (tongzhi) à Taiwan »), *Nations and Nationalism*, vol. 28, n° 4, 24 mars 2022, p. 1213.

2. Le concept de « colonialité du pouvoir » désigne « la division du monde et du travail à partir d'une hiérarchie raciale et la diffusion d'une relation au savoir et à la connaissance fondée sur les principes d'une rationalité européenne qui condamnerait et détruirait les autres formes de connaissances et de savoirs ». Pour une explication plus détaillée, voir la définition de Claudia Bourguignon Rougier dans le Dictionnaire décolonial [En ligne] <https://scienceetbiencommun.pressbooks.pub/colonialite/chapter/colonialite-du-pouvoir/>.

En effet, une personne homosexuelle est loin d'être seulement caractérisée par son attirance pour les personnes du même genre : « entrer en homosexualité » est un processus complet, qui contribue à l'acquisition d'une culture, voire d'une politisation homosexuelle, qui dépend donc de la société dans laquelle on vit. Alors que le modèle occidental s'est diffusé et a été associé à une idée de la modernité, il existe également différentes façons de vivre en tant que personne LGBTI – ne serait-ce que de dire les mots « gay » ou « trans » est militant dans des pays jugés LGBTIphobes⁴. De plus, les lois LGBTIphobes dans de nombreux pays sont issues de la colonisation. Il ne s'agit pas de rejeter le modèle présent en France, mais de le réinscrire dans la galaxie de termes et d'expériences qu'on retrouve dans le monde (voir chapitre **Immigration**).

Le passage des orientations sexuelles dans le domaine du culturel a amené une nouvelle articulation avec une identité nationale à défendre. Progressivement, les personnes LGBTI deviennent des citoyen·nes à part entière, inclus·es dans le roman national, notamment grâce au mariage pour toutes⁵.

MANIFESTATIONS DE L'HOMONATIONALISME

L'inclusion des minorités sexuelles au récit national occidental offre, en revers, un nouvel argument pour stigmatiser d'autres catégories minorisées de la population. En attribuant aux minorités racisées une certaine homophobie, l'État trouve une nouvelle raison pour justifier l'incompatibilité culturelle d'une part de sa population qui, en conséquence, se retrouve d'autant plus marginalisée. Les personnes arabes et/ou musulmanes sont ainsi fréquemment accusées d'être sexistes et LGBTIphobes, ainsi de ne pas s'aligner sur les principes républicains, et d'être donc dans un « séparatisme » ou « communautarisme ». SOS

homophobie insiste sur le fait que les LGBTIphobies ne sont pas l'apanage de milieux ou de communautés, comme le prouvent les nombreux témoignages de ce *Rapport*.

Ce phénomène intranational rencontre son équivalent au niveau international. La politique des identités, le coming out, la visibilité publique et les mesures législatives sont devenus les baromètres du progressisme LGBTI : sur la base de ces éléments, le respect des droits LGBTI est devenu l'étendard de la modernité et de la démocratie occidentale. De fait, les nations ne suivant pas le schéma occidental de progressisme LGBTI sont considérées comme homophobes, ayant des valeurs opposées à celles occidentales, et sont donc identifiées comme des nations rétrogrades. Conséquemment, les rhétoriques et discours d'extrême droite se basant sur la défense des droits LGBTI à l'encontre des minorités racisées fleurissent en Europe. L'entrée des personnes LGBTI dans la citoyenneté, ainsi que le combat mené par des milieux réactionnaires contre l'immigration, contre l'antiracisme et contre les droits des personnes racisées, amènent à redéfinir les personnes LGBTI et les femmes comme sujets nationaux à défendre. Le combat de collectifs fascistes, comme Némésis, qui insistent sur l'arrêt de l'immigration comme seul moyen de lutte contre les violences faites aux femmes, illustre cette tendance.

En France, des initiatives, comme l'association Fiertés Citoyennes ou le collectif Eros (proche de l'extrême droite), font aussi appel à des imaginaires homonationalistes, en dépeignant l'homme arabe et/ou musulman comme le principal perpétrateur des violences homophobes. Yohan Pawer du collectif Eros, dans des vidéos plusieurs fois signalées à SOS homophobie, se met à la chasse aux personnes arabes sur Grindr ou s'indigne de « l'islamisation de la France », dans l'idée que les personnes musulmanes sont intrinsèquement un danger pour les personnes LGBTI et pour la France. On nie finalement aux personnes LGBTI musulmanes leur agentivité et leurs manières différentes de vivre en tant que personnes LGBTI. SOS homophobie rappelle que l'extrême droite ne permettra jamais la libération et l'émancipation des personnes LGBTI, de la même manière qu'elle ne permettra jamais la libération des personnes racisées, des femmes et des minorités. Les luttes LGBTI sont inextricables des autres luttes pour les droits humains, pour toutes. ▲

3. Sur cette intégration des valeurs républicaines dans les processus de naturalisation, voir : François Héran, Collège de France, « Universalité des droits de l'homme et des droits des femmes : une invention "occidentale" ou une conquête arrachée à l'Occident ? », janvier 2025 [En ligne] <https://www.college-de-france.fr/fr/agenda/cours/religions-et-migrations/universalite-des-droits-de-l-homme-et-des-droits-des-femmes-une-invention-occidentale-ou-une-conquete>.

4. On regardera, par exemple, le *Queer Arab Glossary* (« Glossaire queer arabe ») de Marwan Kaabour.

5. C'est le concept de « citoyenneté sexuelle », défini par Diane Richardson dans « Sexuality and Citizenship » (« Sexualité et citoyenneté »), *Sociology*, vol. 32, n° 1, 1998, p. 85.

RECOMMANDATIONS ET REVENDICATIONS

ACCÈS AUX DROITS ET AUTONOMIE DES PERSONNES LGBTI

Déjudiciariser la procédure de changement de la mention du sexe à l'état civil.

Supprimer la mention du sexe sur les documents d'identité.

Mettre fin aux mutilations génitales des enfants né·es intersexes.

Soutenir l'accès à la PMA pour tous·tes, sans considération de l'identité de genre.

Simplifier les démarches que les mineur·es trans souhaitent entreprendre et les accompagner dans leur parcours, quel qu'il soit.

Soutenir et garantir les droits et l'intégrité des personnes trans et intersexes.

Supprimer la liste des pays sûrs de l'OFPRA et généraliser la possibilité de présenter une demande d'asile pour les personnes LGBTI.

Lutter pour la dépénalisation mondiale de l'homosexualité.

LUTTE CONTRE LES LGBTIPHOBIES

Soutenir la recherche universitaire sur les LGBTIphobies, sa diffusion et sa valorisation.

Soutenir les démarches communautaires de recherche et d'accompagnement par des financements pluriannuels.

Renforcer les moyens des organisations et administrations en charge de la lutte contre les LGBTIphobies : Défenseur des droits, CNCDH, DILCRAH.

Afficher un soutien clair aux personnes LGBTI dans la communication gouvernementale, en particulier autour des Journées internationales de visibilité ou lors du Mois des fiertés.

Condamner politiquement les actes de LGBTIphobies.

Lancer une campagne de sensibilisation gouvernementale sur les guets-apens et violences LGBTIphobes.

Accorder des moyens aux personnels de l'Éducation nationale pour une bonne application de l'EVARS à la rentrée 2025.

Accorder des moyens destinés à la formation des personnels de la fonction publique (santé, collectivités territoriales).

POLICE ET JUSTICE

Renforcer la formation aux discriminations et aux crimes de haine (racismes, sexismes et LGBTIphobies) des forces de l'ordre et personnels de sécurité par des modules longs et obligatoires et en lien avec le Défenseur des droits et les associations. Ces formations doivent prendre en compte le caractère pluriel des discriminations (dans une démarche d'intersectionnalité).

En particulier, appliquer la LOPMI de janvier 2023 sur la formation à l'accueil et à la réception de plaintes comportant une circonstance de LGBTIphobie et sur les officiers de liaison LGBTI. Généraliser les trames d'audition dans le cas de circonstances de LGBTIphobie.

Développer la réflexion et les moyens pour la mise en œuvre de mesures de justice restaurative en matière de discriminations. ▲

L'ensemble des revendications de SOS homophobie se trouvent dans son *Livre rose* :

<https://ressource.sos-homophobie.org/Ressources/Livre%20Rose%20Revendication%20SOS%20homophobie%202023.pdf>.

LE DROIT FRANÇAIS FACE AUX LGBTIPHOBIES

LA LGBTIPHOBIE, UNE CIRCONSTANCE AGGRAVANTE

Avec la loi du 18 mars 2003, l'homophobie, la biphobie et la transphobie deviennent des circonstances aggravantes de certaines infractions, telles que le meurtre ou les violences, c'est-à-dire qu'elles alourdissent la peine encourue. Par exemple, le meurtre sans circonstance aggravante est puni de trente ans d'emprisonnement, alors que le meurtre d'une personne en raison de son orientation sexuelle ou identité de genre – à l'époque, le texte parlait d'identité « sexuelle » – est puni de la prison à vie.

Depuis 2003, la loi pénale a été plusieurs fois modifiée pour mieux adapter et aggraver les peines relatives aux infractions commises contre les personnes en raison de leur orientation sexuelle ou identité de genre. Ainsi, en 2004, la peine pour les injures homophobes ou biphobes est aggravée. Elle ne sera aggravée qu'en 2012 pour la transphobie. Puis, avec

la loi du 27 janvier 2017, la référence à l'identité « sexuelle » est remplacée par la notion d'identité « de genre », et les peines de toutes les infractions, et non plus seulement certaines, sont aggravées.

C'est l'article 132-77 du Code pénal qui définit la circonstance aggravante de LGBTIphobie. Il prévoit que la peine maximale d'emprisonnement soit relevée « lorsqu'un crime ou un délit est précédé, accompagné ou suivi de propos, écrits, images, objets ou actes de toute nature qui soit portent atteinte à l'honneur ou à la considération de la victime ou d'un groupe de personnes dont fait partie la victime à raison de son sexe, son orientation sexuelle ou identité de genre vraie ou supposée, soit établissent que les faits ont été commis contre la victime pour l'une de ces raisons ».

Malheureusement, les infractions ne sont toujours pas aggravées en raison des « caractéristiques génétiques de la victime ». Pourtant, cela permettrait de mieux prendre en compte les violences subies par les personnes intersexes.

QUAND LA PEINE ENCOURUE D'UNE INFRACTION SANS CIRCONSTANCE AGGRAVANTE EST DE...	LA PEINE EST PORTÉE, EN CAS D'HOMOPHOBIE OU DE TRANSPHOBIE, À/AU...
trente ans de prison	de la prison à vie
vingt ans de prison	trente ans de prison
quinze ans de prison	vingt ans de prison
dix ans de prison	quinze ans de prison
sept ans de prison	dix ans de prison
cinq ans de prison	sept ans de prison
moins de cinq ans de prison	double de la peine encourue

Même si l'on dit que toutes les infractions sont aggravées en cas de LGBTIphobie, certaines ne le sont pas, soit parce qu'elles sont, en elles-mêmes, la manifestation d'une haine

anti-LGBTI, et il n'est donc pas nécessaire de les aggraver, soit parce que leur peine est prévue par la loi sur la presse de 1881, soit parce que la loi ne prévoit pas de peine de prison.

INFRACTION	PEINE ENCOURUE	ARTICLE
Discrimination (refus d'un bien, d'un service, d'un emploi, etc.)	Trois ans de prison	225-1 du Code pénal
Thérapie de conversion	Deux ans de prison	225-4-13 du Code pénal
Discrimination par un-e agent-e public-que	Cinq ans de prison	432-7 du Code pénal
Diffamation publique, injure publique, provocation publique à la haine, à la violence ou à la discrimination en raison de l'orientation sexuelle ou identité de genre publique homophobe	Un an de prison	24, 32 et 33 de la loi du 29 juillet 1881
Diffamation non publique, injure non publique, provocation non publique à la haine, à la violence ou à la discrimination en raison de l'orientation sexuelle ou identité de genre publique homophobe	1 500 euros d'amende	R625-7, R625-8 et R625-8-1 du Code pénal

LES DISCRIMINATIONS PUNIES PAR LA LOI

Constitue une discrimination LGBTIphobe toute distinction opérée entre des personnes physiques en raison de leur orientation sexuelle ou de leur identité de genre, réelle ou supposée.

La discrimination n'est sanctionnée que dans certains cas :

- le refus de fournir un bien ou un service ;
- l'entrave à l'exercice d'une activité économique ;
- la discrimination à l'embauche ;
- la discrimination au travail.

Les discriminations peuvent être commises par un-e agent-e public-que (personne dépositaire de l'autorité publique ou chargée d'une mission de service public). Elles sont plus sévèrement punies que la discrimination classique quand elles consistent en :

- le refus du bénéfice d'un droit reconnu par la loi : par exemple, le cas d'un maire refusant de célébrer un mariage entre personnes de même sexe ;
- l'entrave à l'exercice d'une activité économique, qui peut se manifester par un retard manifeste et délibéré dans la façon de

traiter une demande : par exemple, exiger des formalités inutiles.

Pour venir en aide aux victimes, la loi reconnaît la légalité du « testing », c'est-à-dire un moyen d'investigation sous forme d'expérimentation en situation réelle destinée à démontrer une situation de discrimination, en vue de faciliter la charge de la preuve.

Malgré ces dispositions, les sanctions pénales sont rares, car il faut démontrer que la personne mise en cause pour discrimination a eu la volonté de discriminer, ce qui est une preuve très difficile à apporter. Néanmoins, en droit du travail (quand la discrimination consiste, par exemple, en un licenciement), la preuve est plus facile à apporter, parce qu'il suffit d'éléments laissant penser à une discrimination. Cela permet d'obtenir plus facilement des indemnités, mais pas de peine d'amende ou de prison.

Pour plus d'informations, consultez le Guide pratique contre les LGBTphobies édité par SOS homophobie sur : sos-homophobie.org/guide-pratique. ▲

REMERCIEMENTS

SOS homophobie tient tout particulièrement à remercier

Les associations et personnes extérieures à SOS homophobie qui ont participé à ce rapport, et tout particulièrement :

Act Up-Paris
Najah Al Bazzou (pour le CeSaMe)
Christophe Caulier (pour l'Ardis)
Hervé Picard
Lydie Raër (pour les Dévalideuses)
Maud Royer (pour Toutes des Femmes)
Laure Salmona (pour Féministes contre le cyberharcèlement)
Mickaël Tempête

Ainsi que

Les établissements scolaires et leur personnel qui ont accueilli les intervenant-es de SOS homophobie.

L'ensemble de nos partenaires associatifs.

Les organisateurs et organisatrices de salons, conférences et événements auxquels les SOS homophobie a participé.

Tous·tes les membres de SOS homophobie pour leur formidable investissement, ainsi que les donateur·rices et sympathisant·es de l'association.

Toutes les victimes et témoins pour la confiance qu'ils nous accordent en nous transmettant leurs témoignages qui permettent d'alimenter ce *Rapport sur les LGBTIphobies*.

SOS homophobie

14, rue Abel
75012 Paris

Directrice de la publication

Julia Torlet
présidente de SOS homophobie

Directeurices de la rédaction

Nicolas Baouaya-Moulomba
Clément Demeure
Mathilde Quantin
Ugo Ziccarelli

Membres de la commission

Rapport annuel

Isabelle Arnaud-Cisson
Mahé Bandeira
Claire Berger
Perrine Brunet
Lorette C.
Hugo Colomb
Michel Combes-Rey
JD Consuegra Fontalvo
Sophie Dayanithi
Hélène
Nabil
Chloé H.
Oxana Happio
Pierre-Antoine Juge
Vincent Machado
Sylvain Rimbault
Benjamin Vodant
Karyn Vonintsoa

La commission Rapport annuel tient à remercier les commissions Soutien juridique et UnIIR (Unité des identités culturelles et intersection avec les racismes) pour leur participation aux chapitres « Police, justice, gendarmerie », « Religions » et « Regard sur l'homonationalisme ».

La commission Rapport annuel remercie tout particulièrement les membres de la commission Écoute, qui assurent le soutien des personnes LGBTI par nos canaux d'écoute, et qui ont reçu les témoignages comptabilisés et décrits dans ce rapport.

Maquette

Conception et réalisation :
Erwan Coutellier et Hadrien Herzog
Relecture et correction :
Camille Lefèvre

Couverture

Conception et réalisation :
Erwan Coutellier

Impression

Centr'Imprim
rue Denis Papin
36100 Issoudun

ISBN : 978-2-917010-49-5

EAN : 9782917010495

Publication de SOS homophobie,
association loi 1901
Dépôt légal à parution
Parution : mai 2025
© SOS homophobie
Tous droits réservés

RAPPORT SUR LES LGBTIPHOBIES 2025

Après la création d'une ligne d'écoute à destination des victimes de LGBTIphobies en 1994, SOS homophobie a commencé à publier un *Rapport sur l'homophobie*, qui permettait l'analyse des cas de LGBTIphobies collectés grâce à la ligne d'écoute. Chaque année, cet ouvrage recense et analyse les témoignages adressés à notre association, en apportant à la fois des données chiffrées sur les manifestations des LGBTIphobies et des analyses et témoignages illustrant les difficultés rencontrées par les personnes LGBTI.

Cette 29^e édition continue ce travail de mise au jour des actes et des dynamiques qui vont à l'encontre des personnes LGBTI, avec 1 624 cas recensés sur l'année 2024 : insultes, rejet, discours haineux, harcèlement, propositions de loi liberticides, etc. Les trajectoires de vie des personnes lesbiennes, gays, bi-es, trans et intersexes sont incertaines, teintées par des violences et des discriminations qui s'accumulent. Ces violences touchent à leur intégrité physique, leur bien-être, leurs relations (amicales, familiales, amoureuses), leurs droits et leur situation économique.

Plus que jamais, les discours et les actes LGBTIphobes prennent une dimension politique très polarisée et s'inscrivent dans un délitement du tissu social et démocratique.

Cette politisation s'immisce dans l'ensemble des champs de la vie : famille, entourage proche (12 %) et espaces numériques (11 %), lieux publics (11 %), travail (8 %), ou encore milieu scolaire (6 %). Les personnes trans et intersexes sont particulièrement ciblées, comme l'ont illustré les débats sur l'éducation à la vie affective, relationnelle et sexuelle (EVARS) ou sur le droit à la santé des mineur-es trans, ainsi que les nombreux épisodes de harcèlement lors des Jeux olympiques de Paris, pourtant présentés comme les premiers à être véritablement inclusifs.

Par ce rapport, les bénévoles de SOS homophobie proposent une capture non exhaustive des LGBTIphobies à l'œuvre en France. SOS homophobie reste plus que jamais mobilisée pour défendre un modèle de société inclusive, portant les droits humains et le respect de chacun-e comme bousssoles.

SUIVRE NOTRE ACTUALITÉ

www.sos-homophobie.org

NOUS CONTACTER



sos@sos-homophobie.org / nous-contacter

Pour témoigner, voir la première page du rapport.

ISBN : 978-2-917010-49-5



9 782917 010488

SOS homophobie
14, rue Abel
75012 PARIS



SOShomophobie